D292 021487

J. CALMETTE

ÉTUDES

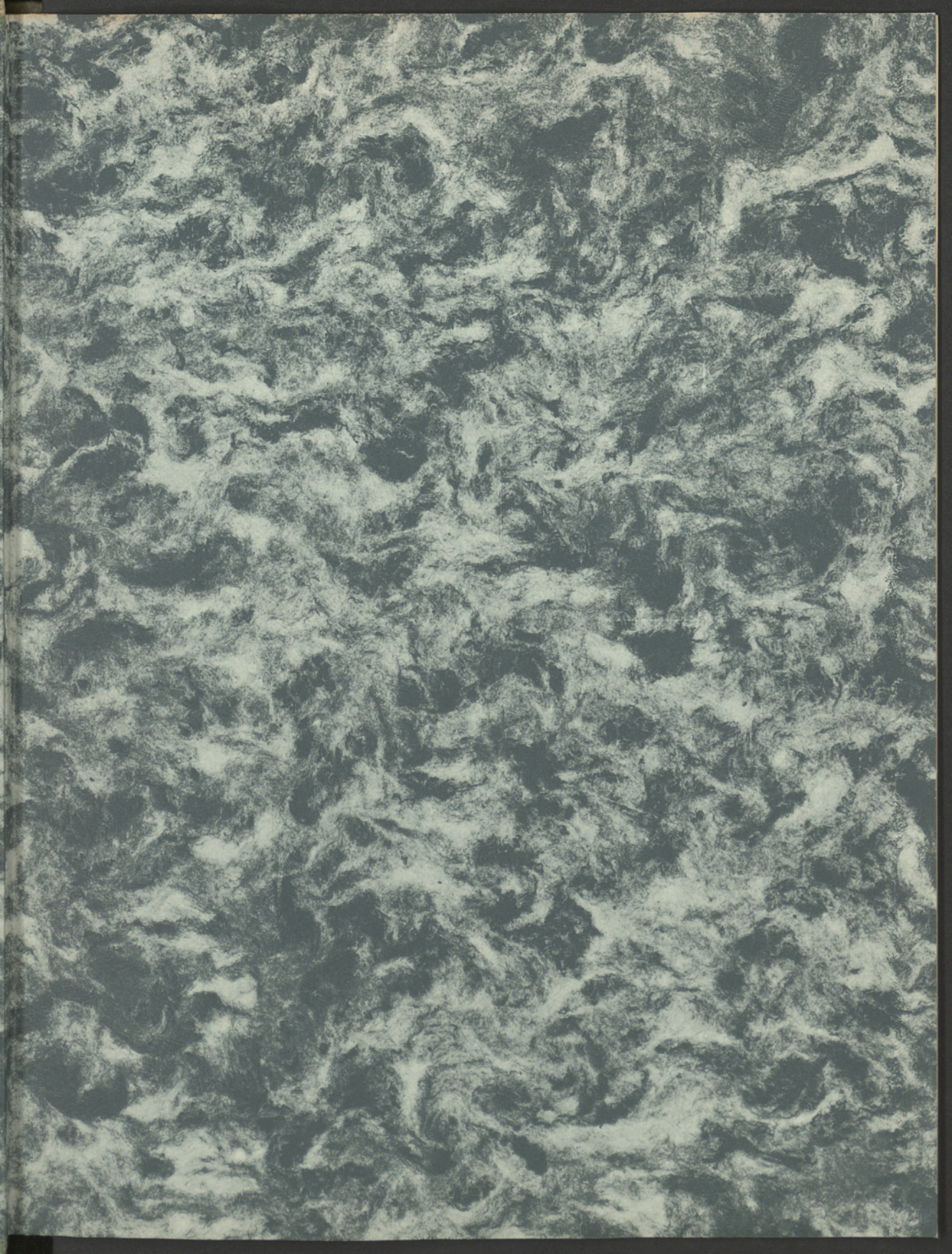
MÉDIÉVALES

HG 02-12

D292 021487



Odile Quersin - Reliure Dorure
32360 LAVARDENS (Gers)



PPN 020218230

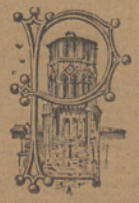
G.11.12

JOSEPH CALMETTE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

Études Médiévales



TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, Libraire-Éditeur

14, RUE DES ARTS, 14

1946

ÉTUDES MÉDIÉVALES

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

*Les Amis, Collègues et Confrères et toutes les personnes qui, à un titre quelconque, m'ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la journée du 6 juin 1946 et de la publication des « **ÉTUDES MÉDIÉVALES** » actuellement en distribution, voudront bien trouver ici, avec mes très sincères remerciements, l'assurance de ma profonde reconnaissance,*

JOSEPH CALMETTE

TOULOUSE, le 22 Juin 1946



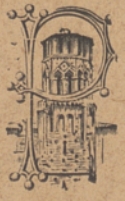
J. CALMETTE

Joseph CALMETTE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

Études Médiévales



TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, Libraire-Éditeur

14, RUE DES ARTS, 14

1946

COMITÉ D'HONNEUR

Président :

M. ALFRED JEANROY, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne.

Vice-Présidents :

MM. Paul DOTTIN, recteur de l'Académie de Toulouse;
Ferdinand LOT, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne;
Charles SAMARAN, membre de l'Institut, directeur général des Archives de France.

Membres :

MM. Clovis BRUNEL, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes;
Henri DROUOT, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon;
Daniel FAUCHER, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse;
Lucien FEBVRE, professeur au Collège de France;
F.-L. GANSHOF, professeur à l'Université de Gand;
Louis HALPHEN, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne;

COMITÉ D'ÉDITION

Président :

M. Daniel FAUCHER, doyen de la Faculté des Lettres.

Vice-Président :

M. l'abbé DELARUELLE, directeur du Grand-Séminaire de Toulouse.

Secrétaire :

Mme CHRISTOFLE, professeur à l'Institut normal d'études françaises.

Trésorier :

M. Jean COPPOLANI, aide-technique à la Faculté des Lettres.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

S. Em. le Cardinal SALIÈGE, archevêque de Toulouse.
S. Em. le Cardinal TISSERANT, pro-préfet de la Bibliothèque Vaticane, membre de l'Institut.

ABADAL Y VINYALS (R. D'), Barcelone.
† ADHÉMAR, (amiral d'), secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, Toulouse.
ALBERT (Ricard), Barcelone.
Albi, Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
Alger, Bibliothèque de l'Université:
ALLÈGRE (V.), professeur au Collège moderne d'Albi.
AMANIEU, étudiant, Toulouse.
ANCELY (R.), premier président honoraire, Pau.
ANDRAL, professeur au lycée de Toulouse.
Angers, Facultés Catholiques de l'Ouest.
ARAGON (R.), professeur au lycée de Foix.
ARAMON Y SERRA (R.), Barcelone.
ARDUIN (Mlle F.), bibliothécaire en chef de l'Université de Toulouse.
ASTRE (G.), professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.
AUBERT (Marcel), membre de l'Institut, Paris.
Auch, Bibliothèque de la ville.
Auch, Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers.
AYMARD (André), professeur à la Sorbonne, Paris.

BAILLY (René), Paris.
BANDET (J.), professeur à l'Ecole normale d'institutrices, Toulouse.

Barcelone, Arxiu historic de la Ciutat.
Barcelone, Biblioteca Balmes.
Barcelone, Institut d'Estudis Catalans.
Barcelone, Institut Français.
BARTIER (John), Bruxelles.
BASTARD (A. DE), Pau.
BASTIDE, (R.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
BATLLORI (R. P. Miguel), S. I., Palma de Mallorca.
BAUDÉAN (M^me^), Auch.
BAULY (Ch.), directeur de la C^ie^ d'assurances « La Tramontane », Perpignan.
BEGOUEN (Comte), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
BERGÈS, instituteur, Esthoer (Pyrénées-Orientales).
BERTRAND et BOURDY, libraires, Nîmes.
Besançon, Bibliothèque de l'Université.
BLANCHÉ, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
BLANCHET (Adrien), membre de l'Institut, Paris.
BLAQUIÈRE, archiviste en chef de l'Aude, Carcassonne.
Bordeaux, Bibliothèque de l'Université.
Bordeaux, Bibliothèque de la Ville.
BOSQUE (M^lle^ C. DE), Toulouse.
BOURDON (R.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
BOUSQUET (H.), président de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, Rodez.
BOUSQUET (Chanoine L.), Rodez.
BOUSQUIER, inspecteur de l'Enregistrement, Toulouse.
BOYER (J.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
BOYER-MONTÉGUT (R. DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, Cugnaux (Haute-Garonne).
BREILLAT, conservateur de la Bibliothèque de Versailles.
BREUIL (Abbé), professeur au Collège de France, membre de l'Institut, Paris.
Bruxelles, Bibliothèque de l'Université.

BULARD (M.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Nancy, correspondant de l'Institut, Toulouse.

Caisse d'Epargne de Perpignan.
CALMETTE (G.), à Perpignan.
CAMICHEL (Ch.), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Institut électrotechnique de Toulouse.
CARAMEL (G.), étudiant à Toulouse.
CARCOPINO (J.), membre de l'Institut, La Ferté-Saint-Aubin (Haute-Marne).
CARREZ (H.), professeur au lycée de Dijon.
CASTAN (Y.), professeur adjoint au lycée de Toulouse.
CASTER, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
CHARDONNAY, à Auch.
CHARLES-BELLET, directeur de la *Revue de Languedoc*, Albi.
CHARNIER (A.), à Toulouse.
Chateauroux, Archives départementales de l'Indre.
† CHAUME (Chanoine), professeur au Séminaire de Dijon.
CHRISTOFLE (M^me^), professeur à l'Institut normal d'études françaises, Toulouse.
COLL Y ALENTORN (Miquel), Barcelone.
COLL-ESCLUSE, à Perpignan.
COPPOLANI (Jean), aide-technique à la Faculté des Lettres de Toulouse.
CORRAZE (Abbé), à Toulouse.
COULET, DUBOIS et POULAIN, libraires, à Montpellier.
COUSSO, étudiant, à Toulouse.
COVENTRY, délégué du British Council, Toulouse.
CROY (Vicomte DE), archiviste paléographe, château de Monteaux (Loir-et-Cher).
CUITO (F.), à Perpignan.

DAUCET (R.), archiviste en chef du Tarn-et-Garonne, Montauban.
DAUTY (M^lle^ Th.), professeur au collège de jeunes filles de Rodez.
DAUVILLIER, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.
DAVID (H.), professeur à la Faculté des Lettres de Dijon.

DEBAT, à Auch.
DELARUELLE (L.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Toulouse.
DELARUELLE (Abbé E.), directeur du Grand-Séminaire de Toulouse.
DELARUELLE (F.), professeur au lycée de Toulouse.
DELAUNAY, librairie, Clermont-Ferrand.
DELIEUX (R.), Toulouse.
DELONCA (E.), l'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales).
DELVOLVÉ, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Toulouse.
DEMAGNY, professeur au collège d'Uzerche (Corrèze).
DEMOUGEOT (Mlle E.), monitrice d'histoire ancienne à la Sorbonne, Paris.
DENIAU (J.), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
DERROJA, chirurgien-dentiste, Perpignan.
DESPAX, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.
DEVAUX (Commandant), Perpignan.
DIDIER, libraire, Paris.
DIMON, professeur au lycée d'Albi.
Dijon, Bibliothèque de l'Université.
Dijon, Bibliothèque de la Ville.
DOLLÉANS, professeur à la Faculté de Droit de Paris.
DONAT (Mlle M.), à Toulouse.
DOSSAT, professeur au lycée Ingres, Montauban.
DOTTIN, recteur de l'Académie de Toulouse.
DRIOTON, librairie, Troyes.
DROUOT (H.), professeur à la Faculté des Lettres de Dijon.
DROZ, librairie, Paris.
DUCASSY (Dr), Perpignan.
DUCUING (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
DULOUT, instituteur, L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne).
DUPONT, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

ESCANDE, directeur de l'Institut électrotechnique de Toulouse.
ESCARTI, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

FABRA (P.), professeur de l'Université de Barcelone.
FABRE (Chanoine), directeur du Séminaire Léon XIII, Toulouse.
FABRE (Georges), à Toulouse.
FABRE (Dr Jacques), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
FACQUELIN (Mlle Andrée), étudiante, Toulouse.
FALCONETTI, professeur au lycée de Toulouse.
FAUCHER (Mlle J.), étudiante, Toulouse.
FAUCHER (Benjamin), archiviste en chef de la Haute-Garonne, Toulouse.
FAUCHER (Daniel), doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse.
FAURE (M.), professeur au lycée de Toulouse.
FERRAN (A.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
FLICHE (A.), professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, membre de l'Institut.
FOHLEN, étudiant, Toulouse.
Foix, Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.
FONT-RÉAULX (J.), archiviste en chef de la Drôme, Valence.
FOURCASSIÉ (J.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
FOURNIÉ (Mlle J.), bibliothécaire adjointe de la ville de Rouen.

GABOLDE (G.), professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.
GADRAT (F.), inspecteur général de l'Instruction Publique, Paris.
GALABERT (F.), archiviste-bibliothécaire honoraire de la ville de Toulouse.
GALTIER (E.), professeur honoraire, Rodez.
GANDILHON (A.), archiviste honoraire du Cher, Bourges.
GANDILHON (R.), archiviste en chef de la Marne, Chalons.
GANSHOF (F.-L.), professeur à l'Université de Gand.
GARIPUY (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
GARRIGUES (D.), directeur d'école honoraire, Toulouse.
GAULEJAC (DE), archiviste en chef de l'Aveyron, Rodez.
GAUSSEN (H.), professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.
GAVEL (H.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
GAVELLE, conservateur adjoint du Musée de Comminges, Labroquère (Haute-Garonne).

GIARD (Mme Ve), librairie, Lille.
GIRAULT (Mlle), Auch.
GIRAULT (Abbé), Nice.
GIROU (Dr) et sa famille, Carcassonne.
GODECHOT, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
GORON, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs, Toulouse.
GORSSE (P. DE), avocat à la Cour d'Appel de Toulouse.
GOT (N.), ingénieur agricole à Perpignan.
GRAILLOT (H.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Grenoble, Bibliothèque de l'Université.
GRIFFE (Chanoine), professeur au Séminaire de Carcassonne.
GROS, directeur du Collège Moderne Berthelot, Toulouse.
GUITARD (E.), conservateur du Musée Saint-Raymond, Toulouse.

HAURIOU (A.), directeur de l'Ecole nationale d'administration, Paris.
HÉBRAUD, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.
HENRY (Mlle S.), professeur au lycée de jeunes filles d'Albi.
HIGOUNET, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
HONNORAT (Mlle H.), professeur au lycée Longchamps, Marseille.
HUBAC, professeur au lycée Lakanal, Sceaux (Seine).
HUFSCHMITT, Mulhouse.
HUISMAN (G.), directeur général des Beaux-Arts, membre de l'Institut, Paris.

IMBERT (R.), avoué à Lavaur.
INGERSOLL (Miss Julia D.), Rockford College (Illinois, Etats-Unis).

KNUDSON (Ch.), professeur à l'Université de New-York.
KOESSLER, professeur au lycée de Dijon.

LABANDE, professeur au prytanée militaire, La Flèche.
LABROUSSE (M.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
LACHIÈZE-REY, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.

LAFFARGUE (Mlle), Montauban.
LAGARRIGUE (Mlle), inspectrice primaire, Perpignan.
LALONQUIÈRE (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles de Toulouse.
LAMBERT (E.), professeur à la Sorbonne, Paris.
LAPORTE (J.), secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres de Toulouse.
LATOUCHE (R.), professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, correspondant de l'Institut.
LAUMONIER (A.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
LAVAL (E.), archiviste en chef de l'Ariège, Foix.
LAVEDAN (P.), professeur à la Sorbonne, Paris.
LEBLANC (G.), professeur au lycée de Toulouse.
LEFEBVRE (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
LÉONARD, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.
LESORT, archiviste honoraire de la Seine, Versailles.
LESTOCQUOY (Abbé), Arras.
LETONNELIER (G.), archiviste honoraire de l'Isère, Grenoble.
LÉVIS-MIREPOIX (Duc DE), château de Léran (Ariège).
LIÉGEARD, archiviste paléographe, à Brochon (Côte-d'Or).
LIZOP (R.), professeur agrégé honoraire, docteur ès lettres, Toulouse.
LLECH (J.), expert comptable, Perpignan.
LOMBARD, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.
LOT (F.), membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne, Fontenay-aux-Roses (Seine).
LOUMAGNE (Mlle J.), étudiante, Toulouse.
Louvain, Bibliothèque de l'Université.
LUCOT, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Lyon, Bibliothèque de l'Université.
Lyon, Facultés catholiques.

MAGNIEN (V.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
MAGNOL, Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse.
MAILLAT (J.), professeur au lycée de Toulouse.
MALAFOSSE (Jehan DE), étudiant, Toulouse.

MARCEL (R. P.), secrétaire provincial des FF. MM. Capucins, Toulouse.
MARCHANT (Mme), à Toulouse.
MARCHANT (G.), à Auch.
MAREZ (A.), professeur au lycée de Perpignan.
MARGAIL (Commandant), à Oreilla (Pyrénées-Orientales).
Marseille, Bibliothèque de la Ville.
MARTIN (Roger), à Revel (Haute-Garonne).
MARTRES (Mlle Annie), étudiante, à Auch.
MENGAUD (L.), professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse.
Metz, Archives départementales de la Moselle.
MIAT (F.), directeur du Cours complémentaire, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
MIROT (L.), archiviste paléographe, Clamecy.
MONFRAIX (Mme J.), bibliothécaire adjointe de l'Université de Toulouse.
MONFRAIX (J.), attaché au cabinet du Gouverneur de Rhénanie-Hesse-Nassau, Wiesbaden.
MONSABERT (G. DE), magistrat honoraire, Toulouse.
Montpellier, Bibliothèque de l'Université.
Montpellier, Bibliothèque de la Ville.
MOREL (H.), professeur au lycée de Toulouse.
MOT (G.), à Carcassonne.

Nancy, Bibliothèque de l'Université.
Nantes, Bibliothèque de la Ville.
NELLI (R.), professeur au lycée de Carcassonne.
New-York, Columbia University Library.
NICOLAS et SORANT, librairie, Versailles.
NICOMÈDE, étudiant, Toulouse.
NIEL (Mme), économe du Collège J.-Fabre, Rodez.
NOUBEL (Abbé), professeur à l'Institut Catholique de Toulouse.
NUIXA (Chanoine), Perpignan.

Olver (Nicolau d'), professeur de l'Université de Barcelone.
Orsini, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Ourliac, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse
Oursel, bibliothécaire honoraire de la ville de Dijon.
Paillé (Mlle G.), professeur au lycée de jeunes filles de Pau.
Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archélogie.
Paris, Bibliothèque de la Sorbonne.
Paris, Fondation Catalane de l'Université.
Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes.
Paris, Séminaire d'Art du Moyen âge de la Sorbonne.
Pau, Escolo Gastou Fébus.
Perez (O.), étudiant, Toulouse.
Périer (Mme), Agen.
Perpignan, Caisse d'Epargne.
Perpignan, lycée de garçons.
Perrat, professeur à l'Ecole des Chartes, Paris.
Perrin (Ch.-Ed.), professeur à la Sorbonne, Paris.
Perroy (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
Pigasse (Me J.), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse.
Plantade, sous-préfet de Céret.
Pocquet du Haut-Jussé (B.), professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.
Poitiers, Bibliothèque de l'Université.
Pons (J.-S.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Porry (A.), professeur adjoint au lycée de Toulouse.
Prat (P.), archiviste en chef du département du Lot, Cahors.
Préfet (M. le) de la Côte-d'Or, Dijon.
Privat (Mme Ed.), libraire, Toulouse.
Puig y Cadafalch, directeur de l'Institut d'Estudis Catalans, Barcelone.
Puntous (Me), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse.

Raulet (A.), pharmacien, Nice.
Rennes, Bibliothèque de l'Université.

RENOUARD (Y.), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
REY (Raymond), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
RICHARD (Louis), archiviste paléographe, Cannes.
RISER (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
ROBAGLIA (Mme), Nice.
ROQUES (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Rouen, Bibliothèque de la Ville.
ROUFFIAC (G.), Toulouse.
ROVIRA Y VIRGILI, professeur de l'Université de Barcelone.
ROY (Louis), professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, correspondant de l'Institut.
RUBIÓ Y BALAGUER (Jordi), à Barcelone.

Saint-Denis (Seine), Bibliothèque de la Ville.
SALIES (P.), étudiant à Toulouse.
SALINGARDES, libraire, à Villefranche-de-Rouergue.
SALVAT (Chanoine), professeur à l'Institut catholique de Toulouse.
SAMARAN (Ch.), membre de l'Institut, directeur général des Archives de France, Paris.
SAPÈNE (B.), conservateur du Musée du Comminges, Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).
SCHUHL (P.-M.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
SENDRAIL (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
SENTOU (J.), professeur au lycée de Toulouse.
SERMET (J.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
SERRA-BALDÓ, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Toulouse.
SEVIN (Roger DE), inspecteur honoraire des haras, à Toulouse.
SOL (Chanoine), à Cahors.
SOLAGES (Mgr DE), recteur de l'Institut catholique de Toulouse.
SOLDEVILA (Ferran), archiviste de la Couronne d'Aragon, Barcelone.
SOREL (Dr), professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire.
SUBRA (A.), à Thuir (Pyrénées-Orientales).

TAILLEFER, (F.), assistant à la Faculté des Lettres de Toulouse.
THÈ (Mme P.), professeur au lycée de jeunes filles de Toulouse.
THÉRON DE MONTAUGÉ, à Colomiers (Haute-Garonne).
Toulouse, Académie des Jeux Floraux.
Toulouse, Bibliothèque de l'Université.
Toulouse, Bibliothèque de la Ville.
Toulouse, Ecole normale d'instituteurs.
Toulouse, Faculté des Lettres.
Toulouse, Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne.
Toulouse, Institut catholique.
Toulouse, professeurs d'histoire du Collège moderne de jeunes filles.
Toulouse, Société archéologique du Midi de la France.
Toulouse, Société des Toulousains de Toulouse.
TOURNIER (Mgr Clément), Toulouse.
TYLER, directeur des services américains d'information, Paris.

Université de Toulouse.

VERNET, professeur au lycée de Foix.
VIALA, Toulouse.
VIEILLARD (Mlle Jeanne), archiviste paléographe, Paris.
VILLAT, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Villefranche-de-Rouergue, Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue.
WOLFF (Ph.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

TITRES ET BIOGRAPHIE DE M. J. CALMETTE

Né à Perpignan le 1er septembre 1873.

Elève à l'Ecole des Chartes en 1896.

Archiviste-paléographe le 31 janvier 1900, premier de sa promotion.

Diplômé de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 1900.

Membre de l'Ecole Française de Rome, 1900-1902.

Docteur ès lettres, 1902.

Maître de conférences d'histoire à la Faculté des Lettres de Montpellier, 1903.

Professeur d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon à la Faculté des Lettres de Dijon, 1905.

Correspondant de la Real Academia de la Historia de Madrid, 1905.

Correspondant de l'Académie des Bonnes-Lettres de Barcelone, 1905.

Professeur d'histoire du Moyen âge et de la France méridionale à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1910.

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1928.

Chevalier de la Légion d'honneur, 1932.

Membre libre non résidant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), 9 mars 1934.

Mainteneur des Jeux Floraux, 1936.

Président de la Société Archéologique du Midi de la France, 1937.

Président de la Fédération des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 1942.

Correspondant de l'Institut d'Estudis Catalans, 1945.

LISTE DES PUBLICATIONS DE M. J. CALMETTE *

1° LIVRES

1. *La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve* (*843-877*). Paris, Bouillon, 1901, 1 vol. in-8 de 224 pages (BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES, fasc. 135). — Troisième médaille au concours des Antiquités Nationales, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1902.
2. *De Bernardo, Sancti Guillelmi filio* (*?-844*). Tolosæ, Privat, 1902, 1 vol. in-8 de 116 pages.
3. *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane* (*1461-1473*). Toulouse, Privat, 1902 (Thèse) et 1903 (BIBLIOTHÈQUE MÉRIDIONALE, 2e série, t. VIII), 1 vol. in-8 de 612 pages. — Prix de la Fondation Perret, décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1903. — Prix Delalande-Guerineau, décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1904.
4. *Bibliographie roussillonnaise* (en collaboration avec M. Pierre Vidal). Perpignan, 1 vol., 1906, in-8 de 558 pages (XLVIIe BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES).
5. *La Bourgogne* (en collaboration avec M. Henri Drouot). Paris, Laurens, 1 vol. illust., 1912, grand in-8 de 248 pages; 2e éd., 1929; 3e éd., 1939.

* *N. B.* — Les compte rendus, bibliographies et articles purement critiques ne sont pas compris dans cette liste.

6. *Cartulaire de l'Université de Montpellier*. Montpellier, Lauriol, 1 vol. 1912, in-4° de CLVIII-930 pages.
7. *François Rude*. Paris, Floury, in-4° de 200 p., ill. et pl. hors texte, 1920. — Couronné par l'Académie française.
8. *Histoire de Roussillon* (en collaboration avec P. Vidal). Paris, Boivin, in-8 de 268 p., ill. et pl. hors texte, 1923.
9. *La Société féodale*. Paris, Colin, in-16 de 217 pages, 1923; 2e éd., 1927; 3e éd., 1932; 4e éd., 1939.
10. *Mémoires de Commynes*. Paris, Champion, 3 vol. in-8 de XXXVI-257, 351 et 442 pages, 1924-1925. — Couronné par l'Académie française.
11. *Histoire de Bourgogne* (en collaboration avec Henri Drouot). Paris, Boivin, in-8 de 400 pages, ill. et pl. hors texte, 1928. — Couronné par l'Académie française.
12. *Louis XI et l'Angleterre* (en collaboration avec G. Périnelle). Paris, Picard, in-8 de XXIV-424 pages, 1930 (MÉMOIRES ET DOCUMENTS publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, XI). — Deuxième prix Gobert (deux fois) à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
13. *Le monde féodal* (coll. Clio, t. 4), avec avant-propos de S. Charléty, Paris, les Presses universitaires. 1934, in 8° de LII-450 pages; 2e éd., 1938, LV-496 pages; 3e éd., 1942; 4e éd. sous presse.
14. *L'élaboration du monde moderne* (coll. Clio, t. 5), Paris, les Presses universitaires, 1934, in-8° de XXXVIII-586 pages, 2e éd., 602 p., 1942.
15. *Atlas historique*. Paris, les Presses universitaires, 1936.
16. *Textes et documents d'histoire* (coll. Clio, t. 11), Paris, les Presses universitaires, 1937.
17. *L'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle aux guerres d'Italie*, t. VII de l'Histoire Générale de G. Glotz. Moyen âge, 1re partie : *la France et l'Angleterre en conflit*, Paris, les Presses universitaires, 1937 (en collab. avec E. Déprez), in-8° de XXI-580 pages.

18. *Le grand règne de Louis XI.* Paris, Hachette, 1938, in-8° de 272 p.
19. *L'Europe occidentale de la fin du XIV^e siècle aux guerres d'Italie,* t. VII de l'Histoire générale de G. Glotz, Moyen âge, 2^e partie : *Les premières grandes puissances,* Paris, les Presses universitaires, 1939 (en collab. avec E. Déprez), in-8° de 647 pages.
20. *L'effondrement d'un empire et la naissance d'une Europe* (*IX^e-XI^e* siècles). Paris, Aubier, 1941; in-8° de 268 pages.
21. *La formation de la France au Moyen âge* (coll. Que sais-je?) Paris, les Presses universitaires, 1942, pet. in-8° de 128 pages.
22. *Les Rois de France.* Paris, Editions Stock, 1943, pet. in-8° de 207 p.
23. *Les dernières étapes du Moyen âge français.* Paris, Hachette, 1944, in-8° de 255 pages.
24. *Chute et relèvement de la France sous Charles VI et Charles VII.* Paris, Hachette, 1945, in-8° de 255 pages.
25. *Charlemagne, sa vie et son œuvre.* Paris, Albin Michel, 1945, ill., in-8° de 319 pages, 1 carte.
26. *Charles V.* Paris, Fayard, 1945 (Les Grandes Etudes Historiques), in-8° de 372 pages.
27. *La formation de l'unité espagnole.* Paris, Flammarion, 1946, in-8° de 268 pages.
28. *Jeanne d'Arc* (coll. Que sais-je?) Paris, Presses Universitaires, 1946, in-8°.

2° TRAVAUX

1. *La question du Roussillon sous Louis XI,* dans les ANNALES DU MIDI, t. VII et VIII, 1895 et 1896. Tirage à part, Toulouse, Privat, in-8° 1896.
2. *Bulletin historique régional : Roussillon,* dans la REVUE DES UNIVERSITÉS DU MIDI, t. II, 1896.
3. *Observations sur les gloses malbergiques de la « Lex Salica »,* dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LX, 1899.

4. *Note sur les règles de l'affirmation et de la négation dans le dialecte parlé à Ferrières (Hérault)*, dans la ROMANIA, t. XXVIII.
5. *Etude sur les relations de Charles le Chauve avec Louis le Germanique et l'invasion de 858-859*, dans le MOYEN AGE, 1899.
6. *Un épisode de l'histoire du Roussillon au temps de Charles VII*, dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. I, 1900.
7. *Les origines de la première maison comtale de Barcelone*, dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE publiés par l'École française de Rome, t. XX, 1900.
8. *Documents relatifs à Don Carlos de Viane (1460-1461) aux archives de Milan*, IBID., t. XXI, 1901.
9. *L'avènement de Ferdinand le Catholique et la « leuda » de Collioure (1479)*, dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. I, 1900.
10. *Rampon, comte de Gerona et marquis de Gothie sous Louis le Pieux*, dans le MOYEN AGE, 1901.
11. *Documents relatifs à la prise de Perpignan sous Louis XI (1463)*, dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. II, 1901.
12. *Una informacion acerca de la sede de Barcelona en el año 1464*, dans la REVISTA DE LA ASOCIACION ARTISTICO-ARQUEOLÓGICA BARCELONESA, t. III, 1901.
13. *Notes sur Wifred le Velu*, dans la REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS, julio 1901.
14. *Libellus d'Antoine Pastor (1473)*, texte latin inédit publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. II, 1901.
15. *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans les ANNALES DU MIDI, t. XIV, 1902.
16. *Rapport sur une mission en Espagne*, dans l'ANNUAIRE de l'École pratique des Hautes Etudes, section des sciences historiques et philologiques, 1902.

17. *Une lettre close originale de Charles le Chauve,* dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXII, 1902.
18. *Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel,* dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXII, 1902.
19. *Un poème latin sur la prise de Perpignan sous Louis XIII,* dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. III, 1902.
20. *Mandement de Louis XI à Dunois (4 juin 1469),* IBID.
21. *Notice sur la seconde partie du manuscrit catalan P 13 de la Bibliothèque Nationale de Madrid,* dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LXIII, 1902.
22. *La légation du cardinal de Sienne auprès de Charles VIII (1494),* dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXII, 1902.
23. *La fin de la domination française en Roussillon au XV^e^ siècle. Etude d'histoire diplomatique,* dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, t. XLIII, 1902.
24. *Benoît XIII et le Muscat de Claira,* dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. IV, 1903.
25. *Sur la lettre de Charles le Chauve aux Barcelonais,* dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LXIV, 1903.
26. *L'élection du pape Nicolas V (1447),* dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXIII, 1903.
27. *Notes de Bibliographie catalane,* dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, t. IV, 1903.
28. *La France et l'Espagne à la fin du quinzième siècle. Du rôle de leur premier grand conflit dans l'élaboration du système politique moderne,* dans la REVUE DES PYRÉNÉES, 1904.
29. *Sur une lettre du grand Capitaine Gonzalve de Cordoue (14 mai 1495),* dans le BULLETIN HISPANIQUE, t. VI, 1904.

30. *Documentos para la historia de Gerona durante el siglo XV*, dans la REVISTA DE LA ASOCIACIÓN ARTISTICO-ARQUEOLOGICA BARCELONESA, t. IV, 1904.
31. *Les comtes d'Auvergne et les comtes de Velay sous Charles le Chauve* (en collaboration avec H. Patry), dans les ANNALES DU MIDI, t. XVI, 1904.
32. *Contribution à la critique des Mémoires de Commynes. Les ambassades françaises en Espagne et la mort de D. Juan de Castille en 1497*, dans le MOYEN AGE, 1904.
33. *Le « comitatus » germanique et la vassalité*, dans la NOUVELLE REVUE HISTORIQUE DE DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER, 1904.
34. *Un protestant de Montpellier réfugié à Londres en 1690*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, nov.-déc. 1904.
35. *Les abbés Hilduin au IX^e siècle*, dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LXV, 1904.
36. *Les comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve*, dans les ANNALES DU MIDI, t. XVII, 1905.
37. *Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477*, dans le BULLETIN HISPANIQUE, janvier 1905.
38. *L'origine Bourguignonne de l'Alliance austro-espagnole*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON, t. VIII, n° 2, mai 1905.
39. *L'histoire du Roussillon à travers les archives et les bilbiothèques de l'Europe*, dans la REVUE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON, janvier 1905.
40. *Epitaphes et poèmes sur Charles VII*, extraits des manuscrits de la reine (Bibliothèque vaticane), dans les MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXV, 1905.
41. *Le travail d'histoire moderne en province. La Bourgogne. Année 1904*, dans la REVUE D'HISTOIRE MQDERNE ET CONTEMPORAINE, nov. 1905.

42. *La correspondance de la ville de Perpignan de 1399 à 1659* (recherches dans les archives municipales de Barcelone), dans la REVUE DES LANGUES ROMANES, t. XLVIII, 5e série, t. 8, VI, novembre-décembre 1905, et années suivantes (en collaboration avec E. G. Hurtebise) (tirage à part, 1 vol. in-8°, Montpellier, 1927).
43. *Un incident franco-espagnol en 1484*, dans la REVUE DES PYRÉNÉES, 1er trimestre 1906, t. XVIII.
44. *La famille de Saint Guilhem*, dans les ANNALES DU MIDI, avril 1906.
45. *Gaucelme, marquis de Gothie sous Louis le Pieux*, IBID.
46. *Un jugement original de Wifred le Velu pour l'abbaye d'Amer*, dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LXVII, janvier-avril 1906.
47. *Les éléments communs et les éléments spéciaux dans l'architecture romane de Bourgogne*, dans la REVUE BOURGUIGNONNE, publiée par l'Université de Dijon, 1906, t. XVI.
48. *Un syndicat de scribes de la chancellerie aragonaise sous Ferdinand le catholique*, dans la REVUE DES PYRÉNÉES, 2e trimestre 1906, t. XVIII.
49. *La politique espagnole dans la guerre de Ferrare (1482-1484)*, dans la REVUE HISTORIQUE, t. XCII, 1906.
50. *Notes bourguignonnes (1re série)*, dans la REVUE BOURGUIGNONNE, publiée par l'Université de Dijon, 1907, t. XVII.
51. *Les lettres de Charles VII et de Louis XI aux archives municipales de Barcelone*, dans les ANNALES DU MIDI, t. XIX, 1907.
52. *Pierre Vidal et son œuvre*, dans la REVUE CATALANE, 15 août 1907.
53. *Quatre thèses de 1574*, dans le MONTPELLIER MÉDICAL, 1907.
54. *Note rectificative sur la date d'une lettre de Charles VII*, dans les ANNALES DU MIDI, janvier 1908.
55. *Els documents epistolars d'arxius y l'história de la llengua*, EMPORI, revista catalana mensual, Barcelona, XIII, juriol 1908. — PRIMER CONGRÈS INTERNACIONAL DE LA LLENGUA CATALANA, Barcelona, octubre 1906 [1908] (en français).

56. *Venise et les Maîtres vénitiens,* dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON, t. IX, n° 7, juillet 1908.
57. *Les historiens du Roussillon,* dans l'ANNUARI DEL INSTITUT D'ESTUDIS CATALANS, 1908.
58. *Un concours professoral à Montpellier au XVI^e siècle,* dans les ANNALES DU MIDI, t. XX-XXI (1908-1909).
59. *Le Roussillon* (en collaboration avec P. Vidal), dans la REVUE DE SYNTHÈSE HISTORIQUE, 1908-1909 et à part, Paris, Cerf, 1909, in-8.
60. *La question de l'histoire provinciale et l'exemple de la Bourgogne,* dans les ANNALES DE L'A. ET DU COLLÈGE, janvier 1909, Perpignan.
61. *La sculpture historique et patriotique de Rude,* dans Les Marches de l'Est, 1909, n° 3.
62. *Etudes sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne,* 2^e série. *Préface,* dans la REVUE BOURGUIGNONNE publiée par l'Université de Dijon, 1910, n° 1.
63. *Sur quelques travaux relatifs à la haute antiquité en Espagne,* dans la REVUE PRÉHISTORIQUE ILLUSTRÉE DE L'EST DE LA FRANCE, novembre-décembre 1909.
64. *Le génie sculptural de la Bourgogne et le dualisme gothique,* dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, 4^e série, t. XI, 1910.
65. *Note sur le mot « Cartipel »,* dans les ANNALES DU MIDI, t. XXII, octobre 1910.
66. *La domination française en Roussillon,* dans le BASSIN DU RHÔNE, novembre 1910.
67. *Raoul Glaber et la Bourgogne de son temps,* dans la REVUE DE BOURGOGNE, février 1911.
68. *L'apogée de la maison carolingienne, Charlemagne et Louis le Pieux,* dans la REVUE DES COURS ET CONFÉRENCES, 1910-1911.
69. *François Rude et le « Royal-Bonbon »,* dans les ENQUÊTES SUR LA RÉVOLUTION EN CÔTE-D'OR, fasc. 2, 1911.

70. *Aperçu du passé historique et artistique de la Bourgogne* (en collaboration avec Henri Drouot), dans *Dijon et la Côte-d'Or en 1911* (Congrès de l'A. F. A. S.).
71. *L'esprit bourguignon dans la miniature cistercienne du douzième siècle,* dans la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE BOURGOGNE (*Compte rendu,* 1911).
72. *Le projet de mariage bourguignon-napolitain en 1474, d'après une acquisition récente de la Bibliothèque Nationale,* dans la BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t. LXXII, 1911.
73. *Le testament artistique de Rude au Musée de Dijon,* dans la REVUE DE BOURGOGNE, 1912, n° 2.
74. *La politique espagnole dans l'affaire des barons napolitains (1485-1492),* dans la REVUE HISTORIQUE, t. CX, 1912.
75. *Antoine Rude ouvrier d'art,* dans les MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, t. XVI, 1912.
76. *La couverture de nef à Saint-Bénigne de Dijon au onzième siècle.* IBID.
77. *La frontière pyrénéenne entre la France et l'Aragon,* dans la REVUE DES PYRÉNÉES, t. XXV, 1er trimestre 1913.
78. *Notes bourguignonnes* (2e série), dans la REVUE BOURGUIGNONNE publiée par l'Université de Dijon, t. XXIII, 1913.
79. *A propos d'un duché de Roussillon au Xe siècle, dans* RUSCINO, avril-juin 1913.
80. *L'influence de Saint-Andoche de Saulieu sur les églises d'Avallon,* dans les MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, t. XVI, 1913.
81. *Les limites architectoniques du gothique bourguignon.* IBID.
82. *Contribution à l'histoire de l'empirisme médical,* dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE, 11e série, t. II, 1914.
83. *La politique espagnole dans la crise de l'indépendance bretonne,* dans la REVUE HISTORIQUE, t. CXVII, 1914.

84. *Contribution à l'histoire du commerce franco-catalan sous Charles VII,* dans les ANNALES DU MIDI, janvier-avril 1915.
85. *La langue catalane du Roussillon,* dans MONTANYES REGALADES, janvier 1916.
86. *Le problème des origines de Perpignan,* dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1914-1915 [1916].
87. *La crise actuelle du catalan,* dans MONTANYES REGALADES, revista tradicionalista del Rossello, 1916.
88. *Le siège de Toulouse par les Normands en 864 et les circonstances qui s'y rattachent,* dans les ANNALES DU MIDI, octobre 1917.
89. *Un foyer de vie catalane : l'Université de Perpignan,* dans la REVUE CATALANE, novembre 1919.
90. *Notes d'histoire anglo-franco-aragonaise,* dans les ANNALES DU MIDI, juillet-octobre 1919.
91. *Deux provinces sœurs : l'Alsace et le Roussillon,* dans MONTANYES REGALADES, octobre 1919.
92. *Une date de l'histoire du Roussillon, le tournant de 865,* dans la REVUE CATALANE, novembre 1919.
93. *Comment le Roussillon devint catalan.* IBID., mars 1920.
94. *Les origines légendaire et historique de la Catalogne,* dans L'AMITIÉ FRANCO-ESPAGNOLE, mars 1921.
95. *Quelques aspects de l'histoire du Roussillon,* dans RUSCINO, janvier-mars 1921.
96. *El feudalisme i els orígens de la nacionalitat catalana,* dans QUADERNS D'ESTUDIS, PUBLICACIÓ TRIMESTRAL DEL CONSELL DE PEDAGOGIA DE LA MANCOMUNITAT DE CATALUNYA, nos 47-48, 1921.
97. *Notes de paléographie hispanique,* dans les ANNALES DU MIDI, juillet-octobre 1921.
98. *L'aventure d'un évêque d'Elne sous Louis XI,* dans la REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU DIOCÈSE DE PERPIGNAN, mars 1922.
99. *Toulouse et les relations franco-anglaises sous Louis XI,* dans les ANNALES DU MIDI, janvier-avril 1922.

100. *Eléments pour une notice sur Jean Brassac (1747-1809)*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, n° 46, 1924.

101. *L'Europe carolingienne. — Le régime féodal. — La France capétienne. — La France sous les Valois*, dans HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, Paris, Larousse, 1925.

102. *A propos de la famille de Joffre le Poilu*, dans les ANNALES DU MIDI, 1925.

103. *Contribution à l'histoire du commerce catalan en Provence*, dans le BULLETIN DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, Sciences économiques et sociales, 1921-1922 [1925].

104. *Le sentiment national dans la marche d'Espagne au IX^e siècle*, dans les MÉLANGES D'HISTOIRE DU MOYEN AGE offerts à M. Ferdinand Lot. Paris, Champion, 1925.

105. *Les origines du duché de Bourgogne à propos d'un livre récent*, dans la REVUE DE BOURGOGNE, 15 juin 1926.

106. *Emigrants lyonnais à Barcelone en 1789*, dans les ANNALES DU MIDI, 1926.

107. *Notes Carolingiennes d'intérêt méridional*, dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, n° 47, 1926.

108. *Comtes de Toulouse inconnus*, dans les MÉLANGES DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, offerts à M. Antoine Thomas, Paris, Champion, 1927.

109. *La Cour des Valois de Bourgogne*, dans le JOURNAL DES SAVANTS, mai 1927.

110. *La famille de saint Guilhem et la descendance de Robert le Fort*, dans les ANNALES DU MIDI, 1928.

111. *Louis XI*, dans le JOURNAL DES SAVANTS, juillet 1928.

112. *Une manœuvre politique de Louis XI : l'aventure de l'évêque d'Elne, Charles de Martigny, ambassadeur de France à Londres*, dans la REVUE D'HISTOIRE MODERNE, mars-avril 1929.

113. *Les sept siècles de l'Université de Toulouse*, dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1929.

114. *Le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York,* dans les ANNALES DE BOURGOGNE, 1929.
115. *Le règne de Louis XII,* dans le JOURNAL DES SAVANTS, avril 1930.
116. *Un diplôme original du comte Fredelon,* dans les ANNALES DU MIDI, 1930.
117. *Le professeur Anglade,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1930.
118. *Ludwig XI,* dans le recueil intitulé MENSCHEN DIE GESCHICHTE MACHTEN, Vienne, 1931, t. II.
119. *Jeanne d'Arc,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1931.
120. *Campobasso,* dans les ANNALES DE BOURGOGNE, 1933.
121. *Les incidents municipaux de Perpignan en 1492 : épisode des relations franco-espagnoles,* dans les ANNALES DU MIDI, 1933.
122. *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e^ siècle,* dans le JOURNAL DES SAVANTS, avril 1933.
123. *Les statues de Saint-Bertrand-de-Comminges vues par M. Charles Picard,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1934.
124. *Campobasso et Commynes,* dans les ANNALES DE BOURGOGNE, 1935.
125. *L'art italien à Paris,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1935.
126. *L'art flamand à Paris,* ibid., 1936.
127. *Louis XI,* dans LES HOMMES D'ETAT, 1937, t. II.
128. *Le règne de Charles VII et la fin de la guerre de Cent ans,* dans CAMBRIDGE MEDIEVAL HISTORY, t. VIII, 1936.
129. *Un épisode des guerres de Cerdagne sous Louis XI* dans HOMENATGE A ANTONI RUBIO I LLUCH, Barcelone, 1936.
130. *Le mouvement ouvrier en France de 1830 à 1871, à propos d'un ouvrage récent,* dans la REVUE DE SYNTHÈSE, février 1937.
131. *Le vrai Louis XI,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1937.
132. *Qu'est-ce que le Moyen âge?* Ibid. — Discours de réception, dans le RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, 1938.

133. *Histoire et Biologie. La théorie ondulatoire du professeur Biró,* dans le BULLETIN DES AMITIÉS FRANCO-ETRANGÈRES, 1938.
134. *Réponse* au discours de réception de M. Joseph de Pesquidoux, dans RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, 1939.
135. *Saint Louis,* dans LES GRANDES FIGURES DE L'HUMANITÉ, Paris, Larousse, 1939 (sous la direction de S. Charléty).
136. *Conviction et objectivité en histoire contemporaine à propos d'un livre récent,* dans la REVUE D'HISTOIRE MODERNE, 1939.
137. *Le Sud-Ouest dans l'histoire de la France,* dans ETUDES RÉGIONALES POUR L'ENSEIGNEMENT. I. L'ORIGINALITÉ DU SUD-OUEST, 1941.
138. *L'Aquitaine carolingienne,* dans les ETUDES RÉGIONALES POUR L'ENSEIGNEMENT. II. ASPECTS HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU SUD-OUEST, 1941.
139. *La montée féodale à l'époque carolingienne,* dans les COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1941.
140. *Bourgogne et Midi à l'époque carolingienne,* dans les ANNALES DE BOURGOGNE, 1941.
141. *L'Europe, création du Moyen âge,* dans PYRÉNÉES, 1942.
142. *Souvenirs de Bourgogne,* dans AUTOUR D'UNE BIBLIOTHÈQUE, pages offertes à M. Charles Duval, Dijon, 1942.
143. *Le Languedoc dans l'histoire de France,* dans la REVUE DE LANGUEDOC, n° 1, 1944.
144. *Eloge de M. Henri Duméril,* dans le RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, 1944.

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE GÉNÉRALE

LE MOYEN AGE DEVANT L'HISTOIRE * [1]

J'avais pensé un moment à vous entretenir de quelqu'un des nombreux problèmes dont l'érudition se préoccupe à l'heure actuelle : tel, par exemple, celui que pose la chronologie si obscure, si incertaine, du règne de Clovis, dont les épisodes ont suscité et suscitent encore autour de nous des discussions très vives; mais j'ai renoncé à vous jeter au milieu d'un tel débat, craignant de donner à mon développement, *volens nolens,* une allure trop technique et peut-être une pente difficilement accessible à quiconque n'est pas familier avec les textes latins un peu rébarbatifs des Ve et VIe siècles.

J'avais pensé aussi un moment à vous parler de la barbe de Charlemagne, et j'ai renoncé également à ce sujet. Non que la question m'ait paru futile. A vrai dire il n'en est pas de plus sérieuse. Tout d'abord, il est assez piquant de constater ici que la barbe de Charlemagne est comme la personne de Clémence-Isaure : j'entends qu'elle n'a d'autre existence qu'une existence littéraire. On ne portait point la barbe au commence-

* Cet article a d'abord paru dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* de 1937, dans le *Bulletin des Amitiés franco-étrangères* (Toulouse, Privat, éd.), 1937, et le *Bulletin de l'Académie et de l'Université de Toulouse* (Toulouse, Privat, éd.), janvier 1938, p. 93-103.

1. Extrait du discours de réception prononcé le 25 avril 1937, à l'Académie des Jeux Floraux.

ment du IXe siècle, et les représentations authentiques du grand empereur le figurent toutes avec la moustache, mais menton rasé. Simple détail anecdotique, direz-vous? Nullement. Car si la barbe de Charlemagne a été imaginée, comme il semble, par l'auteur primitif et inconnu de la *Chanson de Roland,* c'est que, de son temps, rois et empereurs étaient barbus, si bien qu'à mon avis la meilleure façon de dater la plus illustre épopée de la langue française revient à formuler cette interrogation : à quel moment les grands personnages de la société franque ont-ils adopté la mode de porter toute la barbe?

Mais, je le répète, je n'ai pas retenu ce sujet : vous voyez maintenant pourquoi. C'est qu'il m'aurait très vite entraîné dans une direction non d'histoire à proprement parler, mais d'histoire littéraire.

Et c'est pourquoi, résolu à demeurer ce soir fidèle à mon domaine habituel, qui est le domaine proprement historique, je me suis arrêté à un autre parti, celui d'essayer de résoudre une question d'ordre tout à fait général : qu'est-ce que le Moyen âge? Qu'y a-t-il de légitime dans cette dénomination d'une grande période historique?

***

Et d'abord, quel est le sens, quelle est la portée de cette expression : le Moyen âge?

Evidemment, qui dit *Moyen âge* entend période intermédiaire; et tout aussitôt se dessine une division tripartite des temps : avant, pendant et après. Parler d'un âge *moyen,* c'est assigner un terme final à une période plus ancienne, qui ne peut être que l'*Antiquité;* c'est assigner un terme initial à une période plus récente, qui ne peut être qu'une *ère moderne.* Cette conception en trilogie a-t-elle toujours été celle des historiens? Et, si elle ne l'a pas toujours été, quand et comment l'est-elle devenue?

Remarquons que, bien entendu, ceux que nous appelons « les hommes du Moyen âge » n'ont jamais eu le sentiment de l'être : et ils ne le pouvaient pas, car ils éprouvaient naturellement et nécessairement le même sentiment que nous, celui d'être à l'aboutissement de l'évolution anté-

rieure, d'être « les hommes d'aujourd'hui ». C'est pourquoi ils s'opposaient d'instinct aux hommes d'autrefois et, quand ils parlaient de leur temps à eux, ils disaient « *moderno tempore* ». Bref, les gens du Moyen âge, ceux, par exemple, parmi lesquels, au XIVe siècle, a pris naissance votre Académie, Messieurs, auraient dit volontiers, si on les avait tant soit peu pressés : « Nous, les modernes! »

Déduisons aussitôt de là que l'homme cultivé du Moyen âge conçoit l'histoire en deux temps : l'Antiquité, qui est révolue; l'époque moderne, qui est en cours.

Mais alors, où commence l'ère moderne? Il ne semble pas qu'aucune coupure soit concevable, pour le Moyen âge croyant et pieux, en dehors de la coupure religieuse : l'apparition du christianisme ou son triomphe avec Constantin. Aucun texte médiéval, en tout cas, ne fait intervenir d'autre criterium. L'Antiquité est toujours représentée comme liée au paganisme. Nulle part n'apparaît l'idée, aujourd'hui familière, que les invasions barbares du IVe siècle ont marqué un tournant décisif dans les destins des hommes.

A quel moment se fait jour une idée différente? A quel moment la vision d'un triptyque vient-elle remplacer celle du diptyque? A quel moment voit-on poindre l'idée qu'un second stade de la vie sociale s'est, à son tour, terminé?

Aucune trace d'idée semblable n'est perceptible avant le XVe siècle. Mais il est très significatif qu'au XVe siècle et surtout au XVIe cette idée pointe et gagne du terrain[2].

Giovanni Andrea, évêque d'Aléria, distingue en 1464 : « le Moyen âge, et son propre temps[3]... » Ainsi, un lettré d'Italie se rend compte, alors que Louis XI commence à régner en France, qu'un tournant, — le tournant

2. Voir là-dessus G. L. Burr, *How the middle Ages got their name*, American Historial Review, XVIII (1912-1913), p. 710-726; XX (1914-1915), p. 813-814; et les remarques de Ferdinand Lot, *Histoire du Moyen âge*, I, introd., p. 1 (Histoire générale de Gustave Glotz).

3. « Mediae tempestatis tum veteres, tum recentiores usque ad nostra tempora... » (lettre au Cardinal Nicolas de Cues). Andrea est évêque d'Aleria, en Corse; il fut plus tard bibliothécaire du Vatican (Burr, *loc. cit.*, p. 813-814).

de la Renaissance, — vient d'inaugurer une nouvelle étape de la marche vers l'avenir.

Et en effet, c'est bien la Renaissance qui clôt l'époque à laquelle les hommes du Moyen âge avaient attaché l'épithète de « moderne ». Le vrai « moderne », n'est-il pas le « Renaissant » ? Le retour de flamme, dont le Renaissant a conscience, lui fait considérer comme une transition, comme un passage, — voire comme un tunnel obscur, — le temps, si long qu'il ait été, où cette Antiquité si chère était, à son sens de néophyte, inconnue ou mal connue. Cet orgueil de la civilisation classique retrouvée, cet enivrement de l'humanisme épanoui que traduit aux yeux et à l'oreille la préciosité d'un latin qui se complait à ses propres raffinements, cette aspiration d'un art capable de rivaliser par sa perfection avec les plus glorieux des chefs-d'œuvre grecs, ce bouillonnement d'idées neuves qui accompagne l'élargissement soudain des horizons, la conquête de l'Atlantique, bientôt l'annexion d'un monde insoupçonné par delà la ceinture inviolée des flots, tout ce renouveau enfin qui donne à la génération de la Renaissance la sensation si vive d'une seconde jeunesse et d'un champ illimité de progrès, voilà sans conteste le point de départ de cette notion inédite et orgueilleuse : après l'Antiquité, il y a eu un temps de gestation et d'élaboration; mais maintenant voici le jaillissement d'une humanité rédimée, retrempée dans une Antiquité exhumée pleinement et mieux comprise : aussi bien le mot même de Renaissance exprime-t-il justement cette sensation d'une reprise, d'un élan, d'une sève ascendante, d'une nouvelle vie.

Joachim von Watt, en 1518; John Heerwagen, en 1532; Hadrianus Junius, en 1575, emploient des expressions comme celles-ci : *medium aevum, media aetas, media tempestas,* c'est-à-dire, en toutes lettres, moyen âge, pour désigner l'autrefois le plus immédiat; et par delà le XVI^e^ siècle, au XVII^e^, on retrouve des locutions équivalentes sous la plume d'érudits tels que Casinius, Goldast, Voss et Horn[4].

Ne nous y trompons pas cependant. L'idée est encore une idée de sa-

4. Sans parler de Du Cange, dont le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (1678) évoque la même idée fondamentale.

vants. Elle n'est pas entrée dans le domaine des notions courantes. A dire vrai, elle n'y entrera pas de longtemps encore.

Dans son célèbre *Discours sur l'histoire universelle,* qui date de 1681, Bossuet n'a aucun soupçon d'un Moyen âge quelconque. Pour lui l'Antiquité va jusqu'à Charlemagne, et, après lui, l'ère moderne commence. Même vision du passé chez Voltaire, écrivant en 1756 son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations,* et les grandes œuvres encyclopédiques de la littérature classique — *Dictionnaire* de Trévoux et *Encyclopédie* de Diderot, notamment, — suivent la même tradition.

Ainsi, l'enivrement de la Renaissance passé, il semble que l'idée qu'elle avait fait sourdre s'efface. La coupure, dirait-on, n'a pas été si décisive. Le recul du temps paraît avoir atténué l'impression, peut-être trop présomptueuse, de ceux qui, dans la spontanéité de l'élan, avaient goûté avec tant de volupté à la fontaine de Jouvence.

Or, voici que plus de recul encore ramène à l'impression première. Le classicisme est fils de l'humanisme. Il répudie le gothique; puis, le romantisme le découvre à nouveau. Comment, en fin de compte, se représenter la courbe des temps? La pensée des historiens oscille et se cherche. Une dernière hésitation se trahit encore à la fin de la Restauration : Guizot professe un cours qui fait sensation en Sorbonne, de 1828 à 1830, sous ce titre : « Histoire de la civilisation depuis la chute de l'Empire romain »; et il fait paraître ces leçons à partir de 1828 en les plaçant sous cette rubrique : « Cours d'histoire moderne ». Par contre, Ovide Des Michels publie une *Histoire générale du Moyen âge*[5] en 1829 et 1831 : titre caractéristique, ouvrant de franches perspectives; enfin, voici la partie gagnée : en 1838, les programmes scolaires consacrent définitivement cette expression — Moyen âge, — que dix ans plus tôt Guizot lui-même semblait

5. Le t. I (Paris, Colas) s'ouvre par un chapitre sur « la décadence de l'Empire Romain ». Il n'a pas été poussé plus loin qu'un t. II arrêté à 888. Déjà, l'auteur avait fait paraître en 1823 un manuel sous le titre : *Tableau chronologique de l'Histoire du Moyen âge,* et en 1827, un précis de l'Histoire du Moyen âge commençant à la première Croisade, ouvrages qui eurent de multiples éditions. C'est évidemment par là que l'expression *Moyen âge* a pénétré dans les sphères pédagogiques. Ovide Chrysorthe Des Michels était recteur à Aix.

ignorer ou répudier; désormais l'expression sera constante, officielle, indéracinable.

Il n'y a plus à constater que quelques tâtonnements quant au point de départ ou quant au point d'arrivée de l'époque historique ainsi qualifiée. On situe le point de départ au temps des invasions, le plus souvent à la mort de Théodose, en 395, ou mieux à la chute du dernier empereur de Rome, en 476, et le terme final, après avoir été longtemps fixé à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, — à quoi aurait souscrit sans hésiter notre parrain de tout à l'heure Andrea, — est plutôt aujourd'hui, et plus judicieusement ramené à 1492.

Je ne discuterai point ces dates arbitraires[6], car le débat serait de peu d'intérêt; mais, en revanche, ce que je voudrais examiner devant vous, c'est, comme je l'ai annoncé en commençant, la légitimité de cette division tripartite des temps, la justification de cette qualification, maintenant traditionnelle, de l'époque qu'on intercale entre l'Antiquité et l'ère moderne.

Et, en premier lieu, — question préalable si j'ose dire, — y a-t-il vraiment une époque intermédiaire?

Une objection se dresse d'emblée. Envisager comme *intermédiaire* une époque c'est, qu'on le veuille ou non, la qualifier *époque de transition*. Mais toute époque n'est-elle pas une transition? L'histoire, comme la Nature, ne fait pas de saut : *non facit saltus*. Quel siècle n'est pas un passage entre celui qui le précède et celui qui le suit? Les siècles les plus éclatants de la civilisation, — fût-ce celui de Périclès, fût-ce celui de Louis XIV, — ne font pas exception. Le XVII[e] siècle, dont la France est à juste titre si fière, n'en est pas moins celui qui l'a menée de la verdeur encore rabelaisienne d'un Henri IV aux raffinements exquis de la Régence. Et si toute époque est transitoire par essence, — parce que la vie histo-

6. Sur les diverses dates proposées ou adoptées, voir F. Lot, *op. cit.*, p. 2. Pirenne a suggéré de ne pas rechercher dans les invasions germaniques le fait initial d'une nouvelle période, mais d'en reculer le point de départ jusqu'au VIII[e] siècle, l'événement essentiel étant, à son sens, la rupture de l'axe méditerranéen par les Sarrasins. Cf. à ce sujet mon livre, *Le Monde féodal*, p. 208.

rique, comme la vie individuelle, s'écoule sans interruption dans le devenir homogène du temps, — alors, n'est-ce pas *ne rien dire* ou proférer une *tautologie* vaine et dangereuse, que de parler d'un temps intermédiaire, d'un *moyen* âge? Car enfin, tout âge est un moyen âge et nous-mêmes nous serons un jour des médiévaux pour nos successeurs.

Il est vrai.

Pourtant la réfutation n'est pas si pertinente qu'elle peut paraître, ni si décisive qu'elle a l'air de l'être à première vue. Si vraiment il existe entre l'*Antiquité* et les *Temps modernes* des contrastes fondamentaux, et si le millénaire qui sépare ces deux stades a ménagé le passage de l'un à l'autre, alors l'expression *Moyen âge* prend un sens profond, répond à une subsubstantielle réalité.

Or, précisément, il en est bien ainsi, et c'est ce que je vais essayer maintenant de mettre en lumière.

***

Considérons l'aspect du monde antique. Nul mieux que Bossuet n'en a compris et formulé la loi. C'est une succession de dominations qui se recouvrent et s'absorbent les unes dans les autres. Egyptiens, Assyriens, Mèdes, Perses se remplacent dans le rôle de peuples directeurs. La Grèce ajoute glorieusement et règne par l'esprit. Rome enfin édifie le plus vaste des empires antiques et réalise à la lettre le rêve des conquérants qui se sont essayés, de Ramsès à Alexandre, à se hausser à la toute-puissance. Une emprise totale du monde dit civilisé n'a-t-elle pas couronné l'orgueil du peuple-roi? D'Auguste à Constantin, une culture gréco-latine, assise autour de la Méditerranée, — *mare nostrum*, — se développe, fière à la fois de son éclat et de son étendue. Rome bat le rythme de l'univers : *orbis romanus*. L'unité de la *Romania* semble être décidément la formule d'une humanité adulte et supérieure, dont l'idéal est atteint. Unité, et aussi pérennité. Rome, Ville Eternelle. Tout ce qui est en dehors de cette unité est *Barbarie*. Comment ne pas diviniser l'Empire, quand il signifie civilisation? Comment ne pas diviniser l'Empereur quand il préside en majesté à cette forme souveraine et parfaite de la vie sociale?

Or, voici que le Christianisme triomphant ajoute encore à cette conscience de la supériorité romaine : la Rome de Pierre est encore plus que la Rome d'Auguste la capitale universelle. Chrétien, l'Empire devient, en quelque sorte, encore plus divin et plus sacré. Comment s'étonner, dès lors, si les invasions barbares, qui nous semblent emporter la condamnation de l'Empire et de l'unité qu'il représente, n'apparaissent nullement sous cet aspect catastrophique aux hommes du IVe et du Ve siècles?

Certes les générations qui précèdent et celles qui suivent les grandes invasions éprouvent cruellement les effets des crises qui tourmentent la société. Mais elles n'en aperçoivent en aucune façon les véritables conséquences. Ces générations souffrent de ces crises comme nous souffrons des crises qui s'abattent sur nous. Nul n'a le sentiment qu'un monde a péri, encore moins qu'une ère s'est close.

Assurément, la *décadence* du monde romain a été toujours placée par les historiens au point de départ des transformations qui ont marqué l'époque dite du *Bas-Empire;* mais on ne se mettait guère en peine, jadis, de scruter le contenu concret de cette notion de « décadence ». On s'en tenait volontiers aux belles phrases sonores des contemporains eux-mêmes, aux vitupérations surtout des Pères de l'Eglise, sévères au « siècle » et aussi éloquents à en flétrir les vices que peu précis à définir les causes et les caractères de cette « corruption » qu'ils dénoncent. Il a fallu les analyses patientes, minutieuses des érudits; il a fallu l'intervention des considérants économiques pour pénétrer ce phénomène complexe, mais capital qu'a été, dans les annales de l'Occident, ce fait essentiel : les invasions des IVe et Ve siècles[7].

Ce n'est pas seulement la disparition du sentiment militaire, miné par une longue paix, c'est peut-être davantage encore l'effondrement économique de l'Occident latin, qui a affaibli l'Empire. L'Occident consomme plus qu'il ne produit. Peuplée de riches qui entretiennent leur luxe aux dépens de l'économie générale, et de chômeurs officiels qui vivent à la charge de la collectivité, — *panem et circenses,* — Rome absorbe sans

7. On m'excusera, pour éviter ici une bibliographie qui alourdirait ces pages, de renvoyer simplement à mon ouvrage déjà cité p. 14, n. 6.

contre-partie. L'Orient est le pourvoyeur. Le courant à sens unique de l'or, qui fuit sans arrêt vers l'Est, est le signe tangible de cette balance déficitaire : les dévaluations successives, les thésaurisations, les chutes monétaires, autant de témoignages concordants. Ni richesse mobilière stable, ni crédit organisé : c'est la prédominance, de plus en plus exclusive, de la richesse foncière, de la vie de plus en plus rurale et locale.

Une vie rurale et locale, — disons : déjà presque seigneuriale — s'esquisse avant même les grandes invasions et les explique. En devenant à ce point terrien, l'Occident change de caractère et de cadre.

Or, toute transformation profonde de l'économie crée un malaise, qui devient vite intolérable : c'est ce malaise que ressentent précisément les témoins des invasions. Les invasions, à leur tour, accentuent, accélèrent l'évolution vers la vie rurale et locale. Ralentissement des courants commerciaux, difficultés de communications, adaptation des Barbares au travail des champs, tout contribue. Et quand le dernier empereur a été renversé à Rome, quand en 476 les insignes impériaux ont été envoyés à Constantinople par le chef hérule Odoacre, alors les rois barbares campés en Occident deviennent, comme le dit un auteur du temps, Marcellin, *sui juris*, c'est-à-dire indépendants. Du coup, au lieu de provinces romaines, on voit s'ériger dans l'ancien occident des royaumes de fraîche date : France mérovingienne, Espagne wisigothique, Italie ostrogothique.

Comment les contemporains n'ont-ils pas été frappés, comme nous le sommes, par ces changements prodigieux : à l'unité a succédé la pluralité; des Etats divers s'élèvent là où s'étalait largement un Empire.

Le fait caractéristique, c'est justement que ce contraste n'ait pas été perçu; c'est que la notion de l'Empire, écroulée dans les faits, ait subsisté intacte sur le plan de l'idée pure. Rome reste aux yeux de tous la capitale du monde. L'Empire demeure : n'a-t-il pas la solidité d'une mystique? Une mystique, étant de nature transcendante, échappe aux atteintes des contingences : la chance et la force sont sans prise sur elle.

L'Empire n'a donc pas cessé d'être; il se dérobe mal sous le mince vernis des royautés barbares. Il doit, de virtuel, redevenir réel. Toute âme éclairée aspire à le revoir à nouveau resplendir; elle a comme la nostalgie

de cette patrie d'élection, de ce paradis perdu. Or, le rêve des lettrés et des penseurs prend corps avec Charlemagne. Sous l'impulsion de celui qui ressuscite l'Empire à Rome, le jour de Noël de l'an 800, l'histoire paraît refluer vers sa source : et c'est un des rares retours en arrière des annales humaines. Le miracle carolingien va-t-il renouveler le miracle romain? Après une éclipse passagère, le monde reprendra-t-il son aspect d'autrefois? L'unité, que le dualisme de Rome et de Constantinople ne compromettait pas au IVe siècle, va-t-elle rayonner de plus belle? N'y aura-t-il qu'un seul Etat dans l'univers civilisé, la République chrétienne, gouvernée spirituellement par un pape, temporellement par deux empereurs, l'un et l'autre héritiers de César?

L'époque carolingienne est un moment solennel. L'histoire, dirait-on, est en suspens : elle hésite sur la direction à prendre. Retourner à l'unité? C'est la volonté des élites. Tous ceux qui réfléchissent croient le lien antique solidement et providentiellement renoué. Et peut-être, si le fils de Charlemagne avait eu son génie, ou, à défaut de génie, assez de talent pour sauvegarder l'œuvre paternelle, le nouvel Empire, raffermi, aurait pu avoir cette longue durée dont s'était flatté l'ancien et qui avait fait luire l'espoir de sa pérennité.

Mais le IXe siècle, à l'aurore unitaire, s'achève dans le crépuscule de la confusion et du morcellement. Causes occasionnelles? Certes. Et il serait facile de montrer, par l'analyse du règne de Louis le Pieux, combien la mêlée des partis et le choc des intérêts individuels ont fait de mal à l'unité. Mais, causes profondes, aussi; et surtout, causes économiques.

Economie et politique, en effet, évoluent difficilement à contre-sens l'une de l'autre. Or, c'était le cas au IXe siècle. Politiquement centralisateur et unitaire, l'Etat carolingien vit sous le signe d'une économie localisée. Ni les guerres et les conquêtes, ni la diplomatie, ni les vastes conceptions des lettrés n'ont rien changé aux pratiques matérielles de la vie quotidienne. Rien n'a été modifié à la distribution des richesses, à la circulation des monnaies, au rythme des échanges, aux conjonctures qui fixent les valeurs des choses et conditionnent les relations des hommes. On l'a dit avec raison : l'Empire carolingien, grande puissance politique,

n'a pas été une grande puissance économique. L'Occident doit s'adapter à l'économie fermée, et d'autant plus que l'axe méditerranéen s'est précisément alors rompu sous la poussée arabe, et c'est pourquoi, comme l'a montré Pirenne — non sans quelque exagération, il est vrai, — la vie carolingienne, plus encore que la vie mérovingienne, est une vie *sur place* : point de villes, des domaines ruraux, qui se suffisent à eux-mêmes; en vérité, pourrait-on dire, une autarcie; qui plus est : une autarcie villageoise.

Vie localisée, évolution sociale dont l'aboutissement se dessine et sera le type féodal : comment une pareille économie à force centrifuge pourrait-elle se concilier avec le concept politique de l'unité? Il faut que l'une des deux tendances contradictoires prenne le dessus; il faut ou bien que l'économie se rouvre, ou bien que l'édifice unitaire se disloque.

Or, il n'est au pouvoir de personne de rouvrir l'économie close. C'est donc la seconde hypothèse qui se vérifie, et le morcellement seigneurial en est la traduction sur la carte et dans les faits.

Et pourtant, la pensée ne peut se résigner à ce naufrage d'une chère utopie. Il reste, malgré tout, une notion mystique de l'Empire. Il reste plus encore une notion de la République chrétienne idéale. Et de même que l'Empire avait trouvé à s'accommoder de deux empereurs et de deux capitales, de même l'idée de chrétienté survit même à l'épreuve douloureuse du schisme oriental du XI^e^ siècle : il y a deux églises dans l'Eglise; la romaine et la byzantine.

Ainsi, l'unité antique conserve, malgré les faits, malgré les siècles écoulés, malgré les ruines, son emprise souveraine sur les âmes. Le Moyen âge, si fragmenté, si divisé, si localisé dans l'existence de tous les jours, demeure étrangement épris d'unité : il l'est à ce point que rien ne le passionne davantage que la fameuse lutte du Sacerdoce et de l'Empire, le duel émouvant des empereurs allemands et des grands papes qui, du XI^e^ au XIII^e^ siècles, se disputent, insensibles aux contingences, la direction du monde.

Or, tandis que les deux pouvoirs rivaux s'usent l'un contre l'autre, à la recherche d'une victoire impossible, — et impossible parce que l'unité,

enjeu de la querelle, est illusoire et condamnée, – pendant ce temps les faits continuent à se dévider à l'encontre de la mystique, et un monde à l'aspect nouveau, — un monde dont l'esprit ne voulait pas, mais qui s'impose à lui, se dessine, se modèle, décidément victorieux à partir du XIII[e] siècle.

L'économie a changé de sens au tournant du XI[e]-XII[e] siècles. La reprise de la Méditerranée par les chrétiens à l'occasion du grand élan des Croisades, la formation d'une bourgeoisie, classe nouvelle, adonnée avec acharnement au commerce et à l'industrie, une conjonction de circonstances d'une merveilleuse opportunité, et voilà l'autarcie qui cède la place à une économie qui tend vers le capitalisme et l'échange international. En même temps, le courant politique, féodalisé à outrance au IX[e] siècle et au X[e], obéit à une direction nouvelle, à une irrésistible force de polarisation : la tendance centralisée l'emporte à nouveau et succède à la tendance seigneuriale. Mais comme elle est conduite par les rois, cette évolution nouvelle va vers la formation des monarchies, c'est-à-dire vers la constitution d'Etats juxtaposés sur la carte. Derrière les rois, il y a les peuples. Partout, en Occident, les nationalismes affleurent. Le XIV[e] siècle en voit l'éclatante affirmation. France et Angleterre, aux prises dans la terrible épreuve de la guerre de Cent Ans, ont trouvé dans les péripéties dramatiques qui les affrontent, l'occasion de prendre conscience d'elles-mêmes. En face de l'Angleterre et de la France, nations désormais adultes, il y a une Espagne, que la *reconquista* laborieuse, réagissant contre le More, a dotée elle aussi d'un vif sentiment de son individualité; il y a une Italie qui, à défaut de cohérence territoriale, oppose son étincelante et fière culture à la brutalité des Barbares; il y a une Allemagne enfin, à laquelle la Maison d'Autriche grandissante commence à donner la prescience du rôle qu'elle pourrait jouer.

Et cette surrection de nations, qu'est-ce donc, sinon la répartition de l'Europe en *puissances* qui s'imposent mutuellement le respect de leur domaine et de leur dignité?

Des puissances? Une Europe? C'est bien là la nouveauté, et c'est tout justement l'aspect du monde moderne, par opposition à ce concept de

conquête dominatrice, à cette poursuite implacable d'un despotisme unitaire, qui avait hanté les monarques et les peuples de l'Antiquité.

***

Voici bien le contraste que nous cherchions. A dater de la fin du XV^e^ siècle, nul ne pourrait plus s'y tromper. Les Etats, constitués dans leurs cadres, sont irréductibles les uns aux autres. L'Angleterre n'a pu ni conquérir ni asservir la France. La France ni l'Espagne ne pourront au XVI^e^ siècle maîtriser l'Italie. Charles-Quint ne pourra pas davantage ressusciter Charlemagne et briser François I^er^. Louis XIV et Napoléon chercheront vainement à fonder une hégémonie française, et Guillaume II ne pourra pas plus qu'eux asseoir par la force la suprématie de sa race, le pangermanisme de ses rêves. Plus d'unification possible, plus d'impérialisme triomphant : l'ère en est close.

La pluralité, lentement élaborée, l'a définitivement emporté, et le monde, las de chercher la paix dans une unité de domination désormais irréalisable, doit se résigner à l'attendre de l'équilibre des Etats multiples, de l'instinct de conservation qui les conjugue à l'heure du danger, seul barrage efficace à l'ambition des conquérants, qu'ils soient des potentats ou des peuples...

Concluons. Entre ces deux aspects du monde, — l'unité antique, la pluralité moderne, — c'est bien vraiment le millénaire écoulé du V^e^ au XV^e^ siècle qui a ménagé le passage, à travers les hésitations, à travers les multiples virages d'une longue et pénible évolution. C'est parce qu'il nous a conduits de l'un des deux termes à l'autre que ce millénaire est réellement un millénaire de transition : l'éclat des grands siècles dont ce millénaire peut équitablement s'enorgueillir, — l'éclat même du grand XIII^e^ siècle, de ce siècle souverain de saint Louis et de saint Thomas qui peut se comparer aux plus glorieux des annales humaines, ceux de Périclès, d'Auguste ou de Louis XIV, — rien ne contredit le caractère général de cette suite de siècles qui, de saccade en saccade, mène de l'Empire en décadence à l'Europe organisée : il y a donc légitimement un *Moyen âge,* et le rôle de

cet *âge* dans l'ensemble de l'histoire apparaît à la fois comme nettement défini et comme indispensable à la vision harmonique de la courbe des temps.

Tripartite dans sa chronologie générale, l'histoire humaine l'est donc, et elle le restera jusqu'au jour où un aspect nouveau du monde, que nous n'apercevons pas encore, — mais qui s'élabore peut-être obscurément autour de nous à notre insu, — se sera découvert, puis imposé à son tour, faisant de l'histoire de l'avenir non plus une trilogie, mais une tétralogie.

HISTOIRE ET BIOLOGIE
LA THÉORIE ONDULATOIRE DU PROFESSEUR BIRO *

I

L'un des traits les plus frappants de l'histoire universelle est, sans contredit, l'apparition, de temps à autre, de poussées mongoliques : coups de boutoir portés à l'Est ou à l'Ouest, spasmes violents d'une race très caractérisée, toute en saccades, tantôt irrésistible, tantôt effondrée ou négligeable, renouvelant toujours le même rythme d'éclats fulgurants et d'éclipses totales.

Le professeur Biró[1], d'après les chronologies assez vagues qui sont communément admises pour les poussées mongoliques antérieures à l'ère chrétienne, constate que les grands mouvements des Mongols se reproduisent avec une périodicité à peu près constante d'environ trois cent soixante ans.

Il constate la même fréquence après Jésus-Christ. Par exemple, les grands périls qui menacent les confins du monde romain et où succombe Domitien († 96) sont dus certainement à des poussées exercées par les Hiong-Nou (Huns) redoutables en même temps à la Chine; trois cent soixante ans après, c'est Attila en Gaule (451). Interruption brusque à la mort du Fléau de Dieu. Mais trois cent soixante ans après c'est le début des incursions Pétchenègues et des raids hongrois. Les exploits de ces envahisseurs sont l'effroi de l'Occident pendant tout le IXe siècle. A trois cent soixante ans de l'apogée des Hongrois, c'est l'épopée de Gengis Khan,

* Cet article a d'abord paru dans le *Bulletin des Amitiés Franco-Etrangères*, (Toulouse, Privat, éd.), 1938, pp. 125-133.

1. *La Teoria ondulatoria de la Historia*, Buenos Aires, 1936.

nouvelle incarnation du Mongol, vers 1240, et le monde est tenu en haleine par un siècle et demi d'épouvante, jusqu'à la mort de Tamerlan en 1405. C'est le maximum de virulence du mongolisme. Environ trois cent soixante ans après le milieu de cette période d'exceptionnelle durée, une nouvelle poussée se produit, établissant la dynastie mandchoue en Chine. Le fondateur de cette dynastie, Hi-Tsoung, règne de 1621 à 1627, et presque un siècle après la force mongole est encore assez puissante pour infliger en Turkestan une leçon sévère au tsar Pierre le Grand.

Ainsi, en moyenne, tous les trois cent soixante ans, se manifeste une poussée, on pourrait dire une éruption du volcan mongol. A la moitié de la période qui sépare deux éruptions, c'est le calme, la dépression. Le monde oublie qu'il y a des Mongols. Puis, c'est le réveil de ce feu qui paraît souterrain. D'après ce rythme, une prochaine poussée mongole serait à prévoir vers l'an 2000.

II

Cette périodicité d'environ trois cent soixante ans est-elle le propre d'une race, en l'espèce la Mongolique? Nullement. Elle est la même partout ailleurs où il y a vraiment une « race ». La race mongolique est particulièrement pure, il est vrai, et pour ainsi dire intacte, préservée qu'elle est par son habitat. Mais on peut en dire presque autant des Germains. Eux aussi sont très caractérisés. Le « racisme » si orgueilleusement affirmé par eux s'explique justement par le sentiment qu'ils ont, — et qui est juste, — d'être un vrai bloc ethnique, quasiment impénétré et impénétrable. Donc, si le rythme de trois cent soixante ans est une règle, il doit se vérifier avec une particulière netteté dans l'histoire germanique.

Le professeur Biró le démontre, en effet.

Il part de Charlemagne, ce Franc, appuyé surtout sur la force de ses Francs de l'Est. Avec une étonnante maîtrise, il domine vraiment, en quelques années, le monde. Son génie réussit, parce qu'il a derrière lui une force massive. C'est vers 800 que l'œuvre s'affirme.

Or, ajoutons à 800 les trois cent soixante ans de tout à l'heure. Nous

sommes à 1160. C'est l'heure du grand élan de Barberousse († 1197) : l'éclat du Saint Empire Romain Germanique s'impose, la minute sonne de la plus grande gloire de l'Allemagne médiévale. Ajoutons à nouveau trois cent soixante ans, c'est 1520 : Charles-Quint est à pied d'œuvre, il a été élu empereur en 1519. Le XVI^e^ siècle est, assurément, un des grands siècles de l'Allemagne. A 1520 ajoutons 360, soit 1880 : plénitude du « II^e^ Reich ». Et voici, comparable à la grande période de Gengis Khan à Tamerlan cette période germanique exceptionnelle dont le « III^e^ Reich » bénéficie. Que la défaite subie sous le nombre lors de la guerre mondiale n'ait été qu'un accident, — et réparé comme on l'a vu, — c'est bien la preuve que le germanisme est en pleine montée raciale.

Ainsi, l'histoire allemande, du IX^e^ siècle au XX^e^, est une vérification éclatante de la périodicité de trois cent soixante ans.

III

D'autres exemples, tous concordants, sont empruntés par le Professeur Biró à des peuples et races très divers. C'est ainsi que le Japon, dont la montée actuelle se trouve mathématiquement à sa place par rapport aux précédentes, semble approcher de son point culminant, que l'hypothèse situerait vers 1950.

Lorsque deux races sont en contact, si les périodes de montée de l'une correspondent chronologiquement aux périodes de descente de l'autre, l'histoire de leurs rapports se traduit par des oscillations successives. Exemple très net : celui des Mongols et des Chinois. L'histoire de Chine est une alternance toujours recommencée d'invasions plus ou moins passivement subies et de libérations salvatrices. L'actuelle emprise du Japon sur le pays des Célestes s'intègre dans la série.

La coïncidence d'attaques extérieures virulentes avec une dépression raciale interne amène les grands effondrements de l'histoire. A cent quatre-vingt ans de Constantin, point de baisse extrême, l'empire romain ne peut résister à une poussée de Germains à cet instant même à leur zénith. En effet, trois cent soixante ans avant 800 font reculer à 440 : ruée bar-

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

bare qui secoue et détruit l'empire branlant des Césars[2]; entre l'éclipse de l'empire d'Occident et son rétablissement par Charlemagne, on retrouve, chose bien significative, le battement presque rigoureux des trois siècles et demi.

IV

Admettons donc que l'histoire humaine, dans son ensemble, obéit à ce rythme de trois cent soixante ans environ. L'amplitude de l'oscillation paraît à peu près invariable. Mais alors pourquoi ce rythme oscillatoire? D'où peut-il provenir?

Le Professeur Biró montre aisément qu'il ne peut y avoir là ni action du climat, ni influence du degré de civilisation, ni contre-coup des institutions. Le même rythme s'accuse dans les conditions les plus diverses et même les plus opposées.

D'après notre auteur, il ne peut s'agir que d'un phénomène d'ordre naturel, propre à la constitution intime de l'être humain. Il faut par conséquent demander la clef du mystère à la Biologie.

Le fait biologique par excellence, celui qui gouverne tous les autres, c'est le fait de la procréation. La procréation met en jeu l'activité sexuelle de l'homme et de la femme. L'activité sexuelle est inégale quant à sa durée suivant le sexe. On peut admettre que l'activité fécondante de l'homme dure en moyenne pendant quarante ans, celle de la femme pendant trente-six. Or,

$$40 \times 9 = 36 \times 10 = 360.$$

Ceci veut dire qu'au point de vue de la procréation dix générations de femmes ont la même durée active que neuf générations d'hommes et que

2. Les grandes invasions couvrent un espace d'un siècle environ; mais M. Biró fait bien observer à plusieurs reprises que la courbe correspondant à une période de montée raciale commence son ascension souvent soixante ou quatre-vingts ans avant d'atteindre le sommet et que parfois, comme il est dit ci-après, le sommet de la courbe affecte la forme d'un plateau et non celle d'un pic, c'est-à-dire que la partie haute demeure un temps assez long, parfois un siècle, à un niveau sensiblement égal.

la correspondance s'établit en trois cent soixante ans. Ce rythme de trois cent soixante ans au bout duquel un nombre défini de générations féminines correspond à un nombre défini de générations masculines est exactement le rythme que l'histoire dénonce comme étant celui qui scande les ascensions et les décadences raciales.

Pareille coïncidence peut-elle raisonnablement être tenue pour un pur effet du hasard?

Le Professeur Biró ne le croit pas.

Le synchronisme de dix oscillations féminines et de neuf oscillations masculines constitue ce qu'on appelle « battement » en mécanique statique. Ce battement est un rythme : rythme biologique et rythme historique. Ainsi on peut dire que la Biologie scande les mouvements du pendule historique. L'histoire est elle-même un phénomène oscillatoire. Le graphique se présente en ondulations. C'est, en définitive, la théorie ondulatoire.

Le Professeur Biró propose cette théorie ondulatoire comme une loi de l'histoire ayant valeur explicative et générale.

V

Reste à savoir pourquoi le rythme biologique peut déterminer le rythme historique.

Le Professeur Biró note que manifestement aux périodes d'apogée les races humaines sont caractérisées par une forte natalité et par une pureté extrême de leurs qualités spécifiques. Le Français des grandes époques par ses qualités et ses défauts rappelle le Gaulois classique. L'Allemand impérialiste et conquérant est le Germain de Tacite. Qu'est-ce à dire sinon que la montée d'une race est tout simplement le retour aux vertus ancestrales. L'apogée est un retour. Ensuite, avec le déclin, les vertus spécifiques s'atténuent ou se corrompent. On assiste à une dégénérescence. C'est la période de dépression, jusqu'au revirement lent ou brusque de la tendance, et au bout de la pente remontée on retrouvera même pureté et même potentiel que trois cent soixante ans plus tôt.

Cela posé, consultons les Biologistes. Les travaux de Mendel et de Morgan nous éclairent de la façon la plus sûre.

Morgan a étudié certaines espèces de mouches qui, se reproduisant toutes les trois semaines, lui ont permis d'observer plus de 250 générations équivalentes à sept mille ans de biologie humaine. Il a constaté que les caractères physiques contenus dans les germes de transmission se distribuent par les croisements d'une telle manière que les types purs cèdent la place à des hybrides dont il a étudié les variations. Mais le fait capital est celui-ci : le croisement, à un certain moment, d'une femelle avec un mâle appartenant à la génération antérieure à la sienne (croisement arrière) ramène le retour au type primitif.

Ce que le savant peut faire à son gré dans le cas de la mouche de laboratoire se réalise tout seul et naturellement pour les sociétés humaines. L'inégalité de la vie sexuelle entre l'homme et la femme oblige, dans les trois cent soixante ans, à l'équivalent du « croisement arrière » ramenant le type pur. Bien entendu, tout se résout par le jeu des moyennes. La montée raciale traduit l'augmentation, jusqu'au maximum, des sujets revenus à la pureté primitive. En fin de compte, c'est bien la biologie qui fait revenir la race à son point de départ, et cela périodiquement.

Les oscillations dénoncées par l'histoire sont par là même déterminées et justifiées.

VI

Il se produit toutefois des cas complexes lors des compénétrations et fusions de races.

Le Professeur Biró explique ainsi le cas spécial de la France.

Quelle qu'ait été l'assimilation des Barbares et des Gallo-romains quant à la culture, à la langue, etc., les deux facteurs subsistent au point de vue biologique et les germes qui proviennent de chacun d'eux conservent leur évolution propre. Chaque race composante demeure comme un levain dont les mouvements se communiquent à la masse. Il y a, de ce fait, dans les

destins français deux courbes distinctes au lieu d'une seule courbe, comme dans le cas simple de l'Allemand ou du Mongol.

Ces deux oscillations, qu'on peut dire l'une gauloise et l'autre germanique, ont entre elles un décalage de battement qui tend à s'atténuer par une attirance de la plus forte (la gauloise) sur la plus faible (la germanique) à cause de l'inégalité des deux masses. La distance chronologique des deux oscillations semble devoir se raccourcir progressivement jusqu'au jour de la fusion, qui est encore très éloigné.

L'histoire de France traduit, en attendant, la dualité des courbes. Ces courbes chevauchent l'une sur l'autre.

A la courbe germanique, portée haut par Charlemagne (800), appartient, vers 1150, le relèvement capétien; puis, au XV^e^-XVI^e^ siècle, le redressement de la fin de la guerre de Cent Ans aux Guerres de Religion, autrement dit de Charles VII à François I^er^; enfin, autour de 1800, la forte poussée de la Révolution et du Premier Empire.

Mais sur cette courbe à base franque chevauche l'autre courbe, celle qui vient du sol gaulois. A cette courbe correspond vers 1660, l'éclat de Louis XIV, et trois cent soixante ans avant, en 1300, le siècle de saint Louis (avec son point culminant sous Philippe le Bel), ou encore, trois cent soixante ans plus tôt, vers 940, la résistance carolingienne à la féodalité montante et à l'invasion teutonne des Ottons.

A l'heure actuelle, où en sont les deux courbes dont dépend notre sort à nous Français? L'une des deux courbes descend depuis Napoléon I^er^ et elle ne touche à son fond de baisse que cent quatre-vingt ans après 1800, donc vers 1980. Heureusement l'autre courbe, qui, à cent quatre-vingt ans de Louis XIV a touché son bas niveau vers 1840 (niveau qui a pu rester très bas encore en 1870) est en pente ascendante, corrigeant la pente descendante de la première courbe. L'étiage au total est franchement médiocre. La prochaine ascension, à trois cent soixante ans de Louis XIV, ne donnera sa plénitude que vers 2020.

A cette époque, la courbe germanique, aujourd'hui encore étale, aura plongé à sa dépression maxima, et les rôles seront une fois de plus inversés entre le Gaulois et le Germain.

Tels sont du moins les jugements et les pronostics du Professeur Biró. La théorie ondulatoire alterne savamment et opportunément les dures épreuves et les réconfortants espoirs.

***

Que penser de cette théorie? Je m'abstiens d'en tenter aujourd'hui l'examen, me bornant à un exposé objectif. Le temps me manquerait pour en entreprendre une discussion en règle, et il faudrait pour s'y engager avoir opéré des rapprochements, des recoupements minutieux, auxquels je n'ai pas eu le loisir de me livrer.

Je dirai seulement qu'à mon sens bien des facteurs variés[3] doivent jouer sans aucun doute en dehors de ceux dont fait état, dans sa brochure, bourrée de faits et de calculs, d'équations et de diagrammes, le Professeur Biró.

Mais il y a, cependant, des concordances troublantes. A les constater on se prend à penser que la Biologie peut fort bien jouer dans le fait historique, — fait humain, — un certain rôle, dont le quantum resterait à mesurer et dont il ne semble pas que les historiens proprement dits se soient jusqu'ici, avisés.

La Biologie science auxiliaire de l'histoire? Et pourquoi pas?

De toutes façons, le Professeur Biró, quelle que soit la fortune réservée par la critique à sa théorie ondulatoire, gardera le mérite d'avoir attiré l'attention sur des considérants, sur des aspects curieux de la destinée des peuples, qu'on n'avait, à ma connaissance, jamais mis avant lui en lumière.

3. Ce qui prouve que d'autres éléments interviennent, — sans doute des éléments de liberté humaine ou de spiritualité auxquels M. Biró ne fait point place, — c'est que certains faits ne cadrent pas avec la théorie : pour n'en citer qu'un, Otton le Grand, en Allemagne, correspond à la plus basse zone de la courbe entre Charlemagne et Frédéric Barberousse.

UNITÉ FRANÇAISE, DIVERSITÉ RÉGIONALE *

L'unité française nous paraît chose toute simple et qui semble aller de soi. Cette unité est si ferme, elle est faite d'un tel métal que nous ne concevons pas autrement les destinées des territoires qui la composent. En d'autres termes, l'existence d'une nation indivisible dans le cadre de la France nous paraît une nécessité historique. Pareil déterminisme est une pure illusion. La géographie fournit son décor à l'histoire, elle ne lui impose pas ses directives. Plusieurs Etats ont failli, au cours des âges, s'instaurer dans ce même cadre, et peu s'en est fallu que la France, comme les Balkans, offrît à l'avenir l'aspect d'une mosaïque d'Etats et non celui d'une cohérente unité.

Une vue, même superficielle et cavalière, de notre passé suffit pour en donner la sensation. A plus d'un moment, la Loire a failli être une frontière. Longtemps, France du Nord et France du Midi se sont opposées. Entre elles, le XIII^e^ siècle seulement a tranché le débat. Puis est venue la Guerre de Cent Ans, qui a paru, à plusieurs reprises, se résorber en un partage, autant dire un démembrement. Au XV^e^ siècle, la Constitution d'un Etat intermédiaire entre la France et l'Allemagne a été sur le point d'étaler largement, de la Somme au Rhône, une Monarchie bourguignonne touchant par ailleurs d'une part au Zuydersée et d'autre part au Bas-Rhin. Enfin qui pourrait assurer que, si le « fédéralisme », un moment fort vivace au sein du mouvement révolutionnaire, avait triomphé, une République fédérale, plutôt qu'unitaire, n'aurait pas recouvert le vieux royaume des fleurs de lis? Ces dangers sont passés, ces perspectives se sont évanouies, et l'histoire a scellé le destin de la France selon la formule de la plus parfaite unité.

* *Inédit.*

De multiples diversités sont néanmoins restées encloses dans cette unité française, et c'est justement ce qui en fait la richesse et la fécondité. Mais pour que la pluralité engendre l'harmonie, — non le chaos ou le désordre, — encore faut-il que soient réalisées certaines conditions indispensables. Comment et pourquoi le sont-elles dans le cas privilégié de la France? C'est ce que l'on voudrait préciser ici en quelques pages.

***

Et d'abord, le facteur *racial* ne saurait être mis *a priori* hors de cause. Il est à peu près impossible, en l'état actuel des connaissances, de démêler avec quelques chances de certitude, les facteurs ethniques primitifs auxquels correspondait cette population *gauloise* que les auteurs anciens de l'âge classique nous ont présentée tant bien que mal et d'ordinaire globalement. Nous ne préjugerons rien des composantes de cette première diversité initiale. Mais il est un fait hors de doute, et dont la constatation suffit à notre objet, c'est que, des facteurs multiples qui se sont croisés au cours des migrations et invasions de la préhistoire, comme aussi des apports que le Moyen âge commerçant y a ajoutés, un brassage assidu a fait un amalgame, d'où a surgi cet élément de force et d'équilibre que le Docteur Martial[1] a appelé la *race-résultat;* et celle-ci, avec des variantes dans les régions, a réalisé néanmoins dans l'ensemble une sorte de moyenne d'une homogénéité suffisante pour alimenter une histoire commune.

L'importance de cette moyenne, de cette homogénéité, acquerra tout son prix, si l'on songe que, dans les Balkans, qui servaient tout à l'heure de terme de comparaison, les noyaux de tribus hétérogènes ont eu beau tourbillonner les uns sur les autres, ils sont demeurés si compacts et si irréductibles les uns aux autres, qu'aucun pas n'a été fait vers une quel-

1. Docteur René Martial, *Les Métis*; Paris, Flammarion, 1941; *Français, qui es-tu?* Paris, Mercure de France, 4e édition, 1942. — L'élément le plus énigmatique est peut-être l'élément basque. Voir, du même Docteur Martial, *Origines des Basques*, Annales du Midi, 1941.

conque résorption : c'est pourquoi l'incompatibilité des facteurs juxtaposés demeure, après des siècles, aussi totale qu'au premier jour.

Ainsi, un postulat d'ordre biologique est à la base de l'unité et de la diversité françaises. Où que soit la clef du mystère[2], — qui n'est assurément pas du domaine de Clio, — il était opportun de marquer dès le début de cette esquisse, que l'anthropologie n'a pas prononcé de veto. Autrement dit, une unité a été physiquement possible. Condition nécessaire, mais nullement suffisante à la réalisation d'une unité.

***

Avec des variantes dans les régions, avons-nous dit. Précisément, c'est dans ces variantes que gît le secret initial des particularités régionales et locales. Cette *moyenne* dont nous venons de voir l'intérêt capital pour l'explication de l'unité, est faite à proprement parler, de *moyennes* variées, au pluriel, et nous entendons par là que chaque province, chaque vallée a fait, en réalité, sa moyenne. Une histoire locale bien conduite devrait définir ces variétés-clefs dont l'assemblage reconstituerait ce qui est l'essentiel de notre peuple : la variété dans l'unité.

C'est cette formule mystérieuse de l'ethnique locale qui doit, en dernière analyse, expliquer les particularités physiques, linguistiques, morales de chacun de ces petits peuples locaux dont l'addition et l'harmonie supérieure constituent le peuple français. Il y a, dans chacun de nos villages, un air de famille des habitants qui résulte justement de ce dosage *unique*, sur place, des facteurs raciaux dont ces habitants procèdent. Chacun de ces petits groupes intérieurs a traité à sa façon la langue latine, et de là sont nés, ces choses entre toutes précieuses : l'accent propre et le vocabulaire du terroir. Les traits moraux sont pareillement une résultante. Et c'est de la moyenne de ces résultantes locales qu'est faite, en définitive, la *résultante nationale* que nous appelons le caractère français.

2. Peut-être dans la théorie des *Sangs*. Il est possible que, plus avancée, cette science éclaire les destinées historiques.

***

La Gaule des temps classiques a été le premier aspect de cette unité diaprée dont les *pays* s'individualisent et parfois s'opposent.

On l'a remarqué bien souvent; le Gaulois décrit par César est le Français d'aujourd'hui, tout autant que le Germain de Tacite est l'Allemand de nos jours. Mais la constatation a une portée qu'on n'a pas toujours mesurée. Elle traduit la *constance* de la race et la permanence de ses éléments constitutifs, par conséquent ce qu'il y a en elle de spécifique et d'essentiel. C'est pourquoi les contemporains de Vercingétorix restent nos contemporains. L'auteur des Commentaires les pare des qualités et des défauts qui sont en eux ineffaçables. Il les montre braves, insouciants et légers, prompts à parler et à se laisser mener par la parole, plus accessibles aux sentiments qu'à l'intérêt, plus épris d'idéologie que de froides considérations positives, plus soucieux de critique que d'organisation, plus enclins à cultiver la division qu'à s'astreindre aux contraintes de l'union. L'événement n'a prouvé que trop combien ce portrait convient à l'habitant de la Gaule. Il n'a pas cessé de lui convenir; l'histoire en a apporté en surabondance les preuves, et c'est justement ce qui rend sensible cette vérité fondamentale : la France, en dépit des générations écoulées, demeure *Gauloise* au sens où ce mot désigne ce complexe ethnique de la *race-résultat* en son état fondamental.

Car les facteurs survenus plus tard, adventices et de médiocre densité, se sont fondus dans la masse que nous appelons gauloise, pour la commodité du langage. Ils n'en ont pas adultéré substantiellement la teneur. Germains ou Maures, Normands ou étrangers de races diverses sont venus comme des affluents du grand fleuve; ils en ont enrichi le volume, ils n'en ont pas sensiblement altéré les eaux. Ce n'est pas à des modifications de sang, c'est à l'éducation et aux contingences qu'il faut faire appel pour expliquer l'évolution subséquente.

***

Pendant cinq cents ans, — la plus longue période de ses fastes — notre pays s'est imprégné de romanité. *Gaulois* par la masse de sa population, il est devenu *latin* par son éducation. Et l'éducation, pour un peuple, comme pour un individu, vaut autant que l'ascendance.

La profondeur de l'imprégnation romaine se mesure par ce seul fait : la Gaule a adopté pour langue le latin. Elle s'y est habituée si bien que le français, issu en droite ligne du parler Gallo-romain, ignore, ou peu s'en faut, les racines pré-romaines. Culture du sol, mœurs, littérature, art, industrie, religion, tout est romanisé. Autun et Orange, Nîmes et Vaison, Arles et Fréjus se parent de prestigieux édifices et les monuments dont se décorent ces villes superbes sont indiscernables de ceux dont s'enorgueillissent les villes d'Italie. On vit à Lyon sur le Rhône, — ou dans cet autre Lyon, le Lyon des Convènes dont les fouilles en cours exhument les richesses à Saint-Bertrand-de-Comminges, entre Toulouse et Luchon, — comme à Ostie, comme à Pompéi.

On parle *Gallo-romain,* et cette langue qui évolue à son tour, suivant ses modes propres, sera ici le français, là l'occitan. De même le latin évolué de Rome ou de Pompéi sera un jour l'italien. Mais, prenons-y garde : cette évolution linguistique est exactement à l'image de l'évolution raciale dont nous avons défini tout à l'heure la moyenne et les variantes. Des dialectes multiples vont naître. A vrai dire, chaque province, chaque vallée, chaque village, a fait sa linguistique, puisque chacune aura son *patois* et son *accent*. La musique en traduit à l'oreille la composante spécifique. Comment expliquer autrement cette diversité de l'idiome, cette façon *sui generis* de traiter en chaque lieu les mêmes sons originaires? La meilleure carte des races est peut-être la carte philologique. En tout cas, dans l'image que nous offre aujourd'hui la France « romane », nous sommes en droit de voir le plus authentique témoin de cette *variété dans l'unité* qui justifie et explique toute notre histoire.

Le Haut Moyen âge a consolidé de façon décisive ces petites Frances,

dont l'assemblage constitue la plus grande France. Il les a consolidées en vertu d'une nécessité économique et grâce à la formule politique dont l'économie médiévale imposait l'application. Ici intervient l'évolution féodale[3]. Une transformation commencée à l'époque antique s'achève. La civilisation est devenue presque exclusivement rurale. La terre est la richesse principale. Les grands courants commerciaux se ralentissent. Les villes déclinent. La vie se polarise autour du Château, autour du Monastère, autour du Clocher. C'est la *Villa,* c'est-à-dire le domaine qui attire. C'est la Seigneurie qui enclôt l'horizon. Pendant des siècles, — du IVe au XIe au moins, — la France, comme tout l'Occident, a vécu ainsi *sur place.* Et c'est alors que sont nés librement les dialectes, alors qu'ils se sont enracinées à l'aise, alors que les populations, s'étant fixées, se sont développées suivant la loi du lieu. Les siècles suivants, malgré les grands courants dont ils se sont enorgueillis, ne déracineront pas ce que les siècles d'incubations, ceux où s'est enfantée la *race-résultat,* ont si profondément enraciné.

Ainsi s'est faite la France[4]. En vérité, elle n'a guère changé depuis lors. Du moins, les modifications qu'elle a subies ont été peu de chose en regard du fond permanent que les fluctuations apparentes recouvrent, qu'elles masquent peut-être, mais seulement aux regards inattentifs.

Français du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest, tous sont restés tels que les a façonnés l'histoire, mais elle n'a pu les façonner qu'avec la matière première qu'avaient fournie les brassages ethniques des temps primitifs.

En ce sens, — et la remarque vaut d'être faite, car on s'y est mépris, — il est juste de dire que, plus les temps révolus sont reculés, plus ils pèsent sur le présent, et davantage encore sur l'avenir.

3. Pour plus de précision sur ce point, voir mon livre : *L'effondrement d'un Empire et la naissance d'une Europe*, Paris, Aubier, 1941.

4. D'autant plus que la Monarchie française a respecté le particularisme local. Elle n'a fait la guerre ni aux dialectes ni aux coutumes. C'est la Révolution, qui, par peur du « fédéralisme », a suivi l'Abbé Grégoire dans ses anathèmes contre l'esprit provincial et inauguré en ce sens une politique vaine et néfaste qui n'a cessé que tout récemment.

***

A la lumière de ces considérations, quelques sommaires qu'elles soient, le régionalisme , le culte des idiomes provinciaux, l'histoire locale, le folklore prennent leur pleine signification. Les variantes dont se compose la *moyenne* française apparaissent non comme des souvenirs d'un passé mort que la curiosité seule pousserait à scruter, mais au contraire, comme des réalités vivantes, qui tiennent au cœur même du présent. La *moyenne* elle-même, cette moyenne qui est notre propre essence, est faite de leurs synchroniques vibrations. On respectera d'autant mieux l'unité qu'on respectera ces facteurs multiples dont elle est tissée et l'on ne saurait attenter à l'un de ces facteurs sans risquer de mettre en péril la résultante qui se dégage de leur ensemble, tout de même que l'on ne pourrait fausser l'un des instruments d'un orchestre sans compromettre la symphonie.

La conclusion de ces observations, volontairement brèves, sera par conséquent, fort claire : vouloir mieux connaître dans toutes les manifestations de leur vie profonde les cellules élémentaires qui composent ce corps organique et harmonieux que nous appelons notre patrie, c'est mieux connaître la France; faire du régionalisme bien compris, c'est fortifier l'unité française.

OBSERVATIONS SUR LA CHRONOLOGIE DU REGNE DE CLOVIS *

La chronologie classique du règne de Clovis avait été fondée traditionnellement sur quelques dates acquises de l'histoire générale et sur quelques crans d'arrêt tirés soit de Marius d'Avenches soit de Grégoire de Tours.

On admettait de façon courante que la mort de Childéric et l'avènement de Clovis devaient se placer en 481; que Clovis était mort en 511, après le concile d'Orléans, qui avait été le dernier grand acte de son règne. On plaçait à 486 la guerre contre Syagrius et la victoire de Soissons; en 493 ou environ, le mariage avec Clotilde; en 496, le baptême consécutif au fameux vœu prononcé sur le champ de bataille de Tolbiac contre les Alamans; en 500, la guerre de Bourgogne; en 506, l'entrevue de la Cure et l'alliance franco-burgonde; en 507, la guerre d'Aquitaine et la bataille de Vouillé.

De ces dates, certaines sont restées immuables et ont tenu. L'avènement de Clovis a été, il est vrai, légèrement déplacé par une excellente démonstration de Léon Levillain sur laquelle nous ne reviendrons pas ici[1] et en conformité de laquelle il convient de rectifier la succession de Childéric, qui est, en réalité, de 482 et non de 481.

Mais cette mise au point n'a aucune répercussion sur la date de l'épisode de Soissons[2], que réclame toujours l'année 486. Les dates

* Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1946.

1. Léon Levillain, *La conversion et le baptême de Clovis*, Revue de l'histoire de l'Eglise de France, 1935, p. 191.

2. Grégoire de Tours, *Historia*, éd. Omont, coll. Picard, Paris, 1886, I, p. 55. Le texte est : « His ita gestis, mortuo Childerico, regnavit Chlodovechus, filius ejus, pro

de 500, de 506 et de 507, de même que celle de 511 sont trop solidement établies pour pouvoir être ébranlées[3].

En revanche la date du mariage de Clovis et de Clotilde, celle de la guerre alémanique, celle du baptême ont suscité depuis quelques années de vives controverses. Ce sont elles que nous allons essayer d'éclaircir.

Pour mettre en doute la chronologie traditionnelle sur ces trois points, il a fallu battre en brèche l'autorité de Grégoire de Tours qui avait été respectée et scrupuleusement suivie par les historiens classiques.

Le premier coup a été porté contre cette chronologie lorsqu'a été démontré de pure légende hagiographique le vœu de Tolbiac. Dans ce récit, Grégoire s'est fait, un peu moins de cent ans après l'événement, l'écho d'une version sans fondement sérieux : l'argument que saint Avit de Vienne, félicitant Clovis de son baptême, ne fait aucune allusion ni au vœu ni au miracle est péremptoire et prouve surabondamment que cette belle anecdote d'édification, totalement inconnue de la génération de Clovis, a été imaginée après coup[4]. Mais on s'est peut-être trop hâté d'en déduire que la liaison chronologique entre la guerre alémanique et le baptême devait être tenue pour erronée. *A priori,* on serait plutôt enclin à penser que c'est la synchronie réelle entre les deux faits qui a permis à la légende d'établir un lien de cause à effet entre une victoire chèrement achetée, don de Dieu, et la grâce divine de la conversion, car il est aisé de comprendre que, dans le milieu

eo Anno autem Quinto regni sui, Siagrius Romanorum rex, Egidii filius, apud civitatem Sexonas (corr. Suessionas), quam quondam supermemoratus tenuerat, sedem habebat. Super quem Chlodovechus... »

3. La date de 500 a, comme on sait, la garantie formelle et positive de Marius d'Avranches.

4. Mgr Saltet, articles parus dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* publié par l'Institut Catholique de Toulouse, 1932. Cf. 1936-1937.

F. Lot, dans l'article cité ci-après *note 9*, a montré de façon décisive que la date de la lettre de saint Avit reste indéterminée, et que, par suite, on ne peut en rien tirer au point de vue de la chronologie, quant au bien ou mal fondé de la date inscrite dans l'*Historia*. Il a montré en outre que Clovis a certainement reçu le baptême avant le Burgonde Sigismond.

des clercs, l'un et l'autre privilège apparaissait à titre égal comme une bénédiction du Ciel[5]. Il est vrai qu'on s'est cru autorisé à déduire, d'une lettre de Théodoric le Grand à Clovis, incluse dans le Recueil de Cassiodore, que la guerre alémanique devait être reportée à une époque plus récente. Nous reviendrons tout à l'heure sur la déduction dont il s'agit.

Or, en même temps que la guerre alémanique était disjointe de la conversion, à laquelle Grégoire de Tours l'a liée dans sa narration, la date du baptême était par ailleurs contestée. A ce point vif du débat surgissait un problème d'historiographie, qui se présentait comme particulièrement troublant.

La date de 496 pour le baptême, — disons plutôt 497 que 496 compte tenu de la rectification de Léon Levillain touchant l'avènement, — avait pour elle la mention expresse de Grégoire. Celui-ci termine le chapitre relatif au vœu de Tolbiac au moyen d'une date conçue sous cette forme : *Actum anno Quinto decimo regni sui*[6]. Mais cette indication est-elle authentique? Cette façon chronographique de s'exprimer est contraire, dit-on, aux habitudes de Grégoire. Au surplus, la phrase manque dans certains manuscrits. Il faut voir dans cette fin de chapitre une interpolation. Elle est sans autorité.

Admettons un instant que la phrase ait été ajoutée au texte primitif. Il ne s'ensuivrait nullement qu'elle fût sans valeur, car, empruntée à un texte *chronographique,* comme on le suggère, elle aurait au contraire, du fait de cette origine, des chances d'autant plus grandes d'être exacte. Mais on n'a pas suffisamment remarqué que cette façon

5. Il faut incontestablement voir dans l'importance accordée, sous cette forme, à la bataille contre les Alamans, la preuve que les contemporaires avaient saisi la haute signification de l'épisode. Il est légitime d'en déduire que l'on a *senti,* au V[e] siècle, qu'en brisant l'invasion Alémanique, Clovis sauvait la Gaule de la Germanisation.

6. Grégoire, éd. citée p. 59. On objecte que, tous les manuscrits n'ayant pas cette mention, il faut la supposer ajoutée et non originale. Mais pourquoi ne pas dire, au contraire, que ceux qui ne la portent pas l'ont omise? Elle est beaucoup moins invraisemblable si on la rapproche des autres indications similaires de l'auteur rappelées à la note suivante.

de dater, dans l'*Historia*, à propos de Clovis, n'est point isolée et qu'à plusieurs reprises l'auteur procède de même, — sauf le détail de forme, — s'appliquant ainsi, avec une insistance qui trahit une méthode, à *dater des années du règne* les événements cruciaux[7]. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien il faut admettre que Grégoire a eu de son propre chef une chronologie bien assise du principat de Clovis ou bien qu'il l'a empruntée à un texte chronologique qu'il avait sous les yeux en écrivant et dont il a fait siennes les précisions. Et comme plusieurs de ces précisions sont très exactement confirmées par ailleurs, on doit en bonne critique faire crédit à celles dont on n'a pas le moyen de vérifier le bien-fondé. La conclusion qui s'impose est assurément qu'on ne peut écarter pareil témoignage qu'à condition d'y être acculé par une évidence contraire. Une telle évidence peut-elle être invoquée en l'espèce? Ainsi se pose, en fin de compte, le problème.

*
**

Le texte mis en concurrence avec celui de Grégoire n'est autre que la lettre de Théodoric à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de faire allusion. Il convient maintenant de s'y reporter[8].

7. Déjà dès le début, Grégoire a eu soin d'épingler la mention *anno autem Quinto* à la première guerre du roi franc (ci-dessus, note 1); il continue avec la mention *decimo regni sui anno* pour la guerre de Thuringe (éd. citée, p. 57), celle du vœu sous la forme relevée dans notre texte *actum anno quinto decimo regni sui*, après quoi il date la mort du conquérant *post Vogladensem bellum anno quinto*, et, enfin, il conclut sur la durée totale du principat en ces termes parfaitement justifiés : *fueruntque omnes dies regni ejus triginta anni* (éd. Omont, p. 71). De plus, le souci chronologique de Grégoire se traduit à tout instant par des expressions comme *tunc, interea, his ita transactis, post haec*, ou autres équivalents. Au total un cadre chronologique aux mailles serrées. On n'a pas assez prêté attention à cette préoccupation persistante de l'ordre des faits chez l'auteur de l'*Historia*. On peut l'expliquer justement par la possession d'un *chronographe* d'où il a tiré ses années chiffrées et la chaîne des événements.

8. La thèse qui sacrifie la chronologie de Grégoire à celle prétenduement déduite de la lettre de Théodoric a été surtout développée par A. Van de Vyver, *La victoire contre les Alamans et la Conversion de Clovis*, Revue belge de philologie et d'histoire, XV (1936), et XVI (1937), 1-2. Il existe de cette étude un tirage à part en deux fascicules avec pagination continue. Beaucoup de remarques faites par l'auteur

C'est une lettre non datée, mais comprise dans le recueil de Cassiodore, dont les plus anciennes pièces semblent correspondre par ailleurs à 506; la lettre, écrite au nom de Théodoric le Grand à Clovis, tend à obtenir de ce prince, vainqueur des Alamans, qu'il ne franchisse pas la frontière ostrogothique pour poursuivre les débris de ce peuple réfugié en Rhétie. Si la lettre n'est pas antérieure à 506, la victoire de Clovis sur les Alamans est forcément de dix ans plus récente que ne le dit Grégoire. C'est en vertu de ce raisonnement qu'on raye d'un trait de plume la mention *actum anno quinto decimo*, et l'on reporte la grande victoire franque sur les Germains à la 25e année du règne. L'argumentation a été réfutée de façon si pertinente par F. Lot[9], que je juge tout à fait inutile de reprendre l'analyse. Je rappelerai simplement que, d'après F. Lot et d'après le bon sens, il est arbitraire de poser en principe que les guerres alémaniques n'ont consisté sous Clovis qu'en une seule et unique bataille, tandis qu'il est beaucoup plus raisonnable de considérer l'intervention de Théodoric comme se rapportant non pas au lendemain de la bataille enregistrée par Grégoire, mais à la phase finale d'une lutte prolongée. F. Lot, qui accepte la date de 506 pour la lettre, montre de la façon la plus convaincante que cette date même n'annule en aucune façon celle de 496 ou 497 pour la première et éclatante victoire du Mérovingien, et que, par conséquent, on ne peut se servir de ce document pour réduire à néant la chronologie de *l'Historia*[10].

sont ingénieuses et précieuses, et méritent l'attention, bien que la thèse générale qu'elles sont destinées à servir ne puisse être retenue.

9. F. Lot, *La victoire sur les Alamans et la Conversion de Clovis*, Revue Belge de philologie et d'histoire, XVII (1938), 1-2. La réplique de l'auteur belge, *L'unique victoire contre les Alamans et la Conversion de Clovis en 506*, Revue Belge de philologie et d'histoire, XVII (1938), 3-4, contient d'intéressantes remarques, mais n'infirme pas substantiellement l'argumentation de F. Lot.

10. Néanmoins, malgré l'effort de Van de Vyver pour fermer la porte à cette hypothèse, je me demande si la lettre écrite par Cassiodore au nom du souverain ostrogoth est bien obligatoirement de 506, si un texte antérieur ne s'est pas intercalé, pour une raison ou pour une autre, au recueil. En effet, l'allusion à « l'antique tranquillité » des Francs et aux « nouveaux combats », où leur roi les a conduits, font vraiment trop visiblement allusion à un début de règne pour pouvoir se rap-

Il résulte de ces considérations que rien jusqu'ici ne permet d'écarter la date assignée par Grégoire ou par son interpolateur au tournant du règne dont nous traitons en ce moment.

Mais il y a un autre aspect du problème. La conversion du monarque franc est, de toute certitude psychologique, — indépendamment du récit circonstancié de Grégoire, — une conséquence directe de son mariage. Si l'on montre que le mariage est postérieur à 500, le baptême ne pourra être de 497 et les déductions tendant à rajeunir la conversion deviendront irréfutables. C'est pourquoi la date du mariage, qu'à la vérité Grégoire n'énonce nulle part, est, elle aussi, contestée. On l'a généralement placée par conjecture à 493 environ, compte tenu de l'ensemble de l'exposé présenté par le chroniqueur. Cette date a été écartée[11]. On déclare invraisemblable que Clovis ait épousé une Burgonde avant la guerre franco-burgonde de 500; on estime que l'union a dû être plutôt la sanction de la paix qui a suivi la guerre; bref, au nom de ce redressement de l'ordre des faits qu'on suppose faussée par Grégoire, on décale le mariage à 502-503, et on le rapproche de la guerre alémanique, transférée elle-même à 506, ainsi que la conversion, qu'on place aussitôt après la victoire sur les Germains rhénans; on aboutit ainsi à la chronologie suivante : 500, guerre franco-burgonde; 502-503, mariage de Clotilde; 506, guerre alémanique et baptême; 507, guerre wisigothique.

porter à une vingt-cinquième année (les subtiles exégèses de Van de Vyver sont impuissantes à dissiper cette criante invraisemblance) : aussi bien, il semble que les sentiments d'amitié entre Théodoric et Clovis, qui sont invoqués dans la lettre, conviennent beaucoup mieux autour de 496 qu'à 506, à la veille de la guerre franco-gothique. Il ne faut pas oublier qu'Alaric II a imploré et obtenu l'aide des Ostrogoths et qu'il s'est fait battre à Vouillé en 507 pour n'avoir pas attendu leur arrivée. A la veille d'intervenir par les armes en faveur du peuple frère, il est fort étrange que le roi d'Italie ait cru possible d'arrêter par pure exhortation diplomatique le roi des Francs dans une action punitive à l'égard des Alamans. Il y a là des considérations auxquelles on n'a pas assez pris garde. Il est plus logique de douter de la date réelle de la lettre que de la placer coûte que coûte à un moment où elle est en contradiction flagrante avec la conjoncture.

11. Voir, en particulier, A. Van de Vyver, étude citée, notamment XVI, 107, et tirage à part p. 85.

Malheureusement, il faut l'avouer sans ambages, c'est là de l'histoire romancée, ou, si l'on préfère, de l'uchronie. Ce n'est pas seulement l'*Historia* de Grégoire qui s'oppose à une pareille reconstruction des événements, c'est la réalité concrète qui ne peut s'en accommoder. Il y a, en effet, un élément qu'on a négligé et qui suffit à condamner l'enchaînement qu'on subroge à celui de la chronique : c'est la façon même dont a été réglée la succession du grand Mérovingien. Que nous dit, en effet, Grégoire au début de son livre III? Il nous apprend qu'en 511 la Gaule franque est partagée[12] entre les quatre fils du défunt: Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. On sait, à n'en pas douter, que Thierry, l'aîné, est bâtard, né d'une concubine avant le mariage de Clotilde; mais en nous avertissant que Thierry a déjà un fils *utile*, c'est-à-dire d'âge à servir en guerre, l'auteur a bien soin de nous faire savoir que les trois fils de Clotilde sont eux aussi déjà « d'une brillante vertu », par conséquent qu'ils ne sont plus des enfants, et il ajoute que la décision de marier à Amalric, fils d'Alaric, leur sœur, — que nous savons d'autre part porter le nom de Clotilde, — a été prise de concert par les quatre héritiers, dont c'est le premier grand acte politique.

Il faut écarter, tant à cause du texte de Grégoire[13] qu'à cause de tout l'appareil des faits subséquents, l'idée que les trois demi-frères de Thierry aient pu être en 511 des *mineurs*. Outre que la minorité aurait impliqué une tutelle — et qu'on n'aurait pas manqué alors de nous dire, à propos de partage, comment cette tutelle avait été organisée, — on n'ignore pas que le droit des mineurs est trop fragile à l'époque mérovingienne pour que le fait de trois rois mineurs en 511 eût pu

12. Ed. Omont, p. 76 : « Defuncte igitur Chlodoveche regi, quatuor filii ejus, id est Theodoricus, Chlodomeris, Childebertus atque Chlotcharius, regnum ejus accipiunt et inter se aequa lance dividunt. Habebat jam tunc Theodoricus filium, nomine Theodebertum, elegantem atque utilem. *Cumque magna virtute pollerent*, et eis de exercitu robor cupiosus inesset, Amalaricus, filius Alarici, rex Hispaniae, sororem eorum in matrimonio postulat, quod illi clementer indulgent et eam ipsi in regione Hispaniae cum magnorum ornamentorum mole transmittunt.

13. Le texte de Grégoire cité à la note précédente donne l'impression que les fils de Clotilde doivent être, à très peu près, de l'âge de Théodebert.

passer inaperçu. Et pour cause. La dévolution normale des royaumes et la suite des faits impliquent donc de toute nécessité la *majorité* des trois frères. Or, sans que nous puissions exactement placer Clotilde, future reine d'Espagne, dans la série des enfants de sainte Clotilde, nous sommes obligés tout au moins de tenir compte de ce trait, bien connu, et que rien ne permet de révoquer en doute, à savoir que les premires fils légitimes de Clovis sont morts en bas âge[14]; que, par conséquent, l'aîné des trois rois de 511, Clodomir, n'est pas l'aîné des enfants de Clotilde; que le prédécès de ceux qui ont vu le jour avant lui ne permet de situer sa naissance que trois ans au plus tôt après l'union de son père et de sa mère; qu'enfin le plus jeune des trois survivants, Clotaire, étant majeur en 511, a au moins 12 ans révolus à cette date : d'où il suit que, — tout calculé en fonction de ces données, — il faut attribuer au minimum 14 ans à Clodomir lors de son avènement, et il en résulte à l'évidence qu'à ce moment le mariage de ses parents est nécessairement vieux de 17 ou 18 ans environ. Or, en soustrayant 17 de 511, nous sommes ramenés *par la force des choses* à placer l'union de Clovis et de Clotilde à 493-494, date précisément à laquelle la situe l'ensemble du récit de l'*Historia*. La rencontre est mathématique. Elle ne peut être fortuite.

Or, ici, nous sommes sur le terrain de la pure et stricte logique, sans recours quelconque à un texte sur lequel on puisse épiloguer, et l'on voit en définitive quelle confirmation singulière la simple énonciation des faits positifs apporte à la chronologie traditionnelle[15].

14. Ed. Omont, p. 58-59.

15. Ceci n'enlève rien à la valeur des critiques justifiées qu'a soulevées l'interprétation du chroniqueur, se faisant l'écho des accusations tendancieuses répandues après coup contre la famille royale de Bourgogne; mais nous n'avons pas à envisager ici cet aspect de l'histoire du V[e] siècle, car nous nous bornons strictement à la discussion chronologique. A cet égard, tout consolide, on le voit, les crans d'arrêt de la chronologie adoptée par Grégoire. Nous ajouterons toutefois, à ce propos, une observation complémentaire. Il nous apparaît qu'indirectement la guerre de Bourgogne, fixée à 500 par Marius d'Avenches, implique l'antériorité de l'effondrement de la puissance alémanique. On concevrait, en effet, difficilement que les Alamans, à l'heure de leur grande puissance et de leur élan d'expansion, aient pu assister im-

En d'autres termes, la succession de 511, telle qu'elle s'est réglée, suffit à démentir la conception fantaisiste des rapports franco-burgondes substituée à celle qui ressort de l'*Historia*[16]. La manière dont s'aménage la monarchie franque de 511 est incompatible avec une chronologie qui placerait le mariage après la guerre de 500, et, du même coup, elle s'inscrit en faux contre le décalage du baptême à 506, car il apparait tout à fait inadmissible que Clovis ait pu être encore païen *treize années* après avoir épousé la princesse catholique qu'on lui avait manifestement donnée pour femme justement aux fins de l'amener à la religion du Christ.

***

La conclusion à laquelle nous sommes ainsi amenés se dégage aisément des explications qui précèdent. La chronologie de l'*Historia* en ressort *intacte* sur tous les points considérés comme litigieux. Il paraît donc conforme à la vérité historique de la maintenir, c'est-à-dire de situer le mariage de Clovis et de Clotilde vers 493, la grande défaite des Alamans, qui a de peu précédé le baptême, à 497, enfin de rejeter toute combinaison, si ingénieuse qu'elle puisse paraître, dont la conséquence serait d'ordonner autrement les faits liés entre eux dont on a tant discuté.

passibles et inertes à la lutte franco-burgonde et à la crise interne de la monarchie de Gondebaud. Cette seule abstention des voisins de l'Est prouve que la victoire de Clovis sur les Germains *a eu lieu avant* 500. Et l'on peut encore ajouter que, les Alamans étant autant les rivaux des Burgondes que des Francs, le rapprochement franco-burgonde auquel est lié le mariage de Clotilde peut fort bien avoir précédé la guerre alémanique et non suivi la guerre franco-burgonde. Mais il ne s'agit pas de substituer une histoire romancée à une autre.

16. Appliquons le calcul qui précède à l'hypothèse que préconise A. Van de Vyver : que trouvons-nous ? Mariée en 502-503, Clotilde a eu des enfants morts en bas-âge pendant 2 ans au moins; donc Clodomir n'a pu naître avant 505-506, Clotaire avant 508-509; donc, celui-ci a *deux ans* au plus à la mort de son père, et Clodomir *quatre ans*. La façon dont parle Grégoire des rois de 511 et la manière dont les choses se passent à ce moment sont en contradiction tellement flagrante avec de tels âges, qu'il n'y a vraiment pas lieu d'insister. En 524, Clodomir disparait en laissant *plusieurs enfants* : est-ce plausible s'il est mort à 17 ans ?

OBSERVATIONS SUR LA « MONTÉE FÉODALE » * A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

L'étude des institutions féodales a suscité et suscite encore des travaux plus ou moins célèbres, à vrai dire de mérite inégal, mais toujours utiles et, dont on peut dire qu'en attendant mieux ils ont d'ores et déjà permis de pénétrer fort avant dans la connaissance intime du processus juridique grâce auquel le régime de la seigneurie a pris la place du régime d'Etat tel que l'avait pratiqué la monarchie franque. Moins avancée est l'étude de la « montée féodale », si l'on entend par ce terme non plus le processus juridique, mais le cheminement de fait qui a conduit le fonctionnaire carolingien à la situation toute différente de *dominus* fédoal. Ici, à l'ordinaire, point de charte retentissante[1] qui puisse servir de jalon; point de texte narratif étendu qui puisse illuminer les épisodes : une poussière de mentions éparses, dont chacune, isolée, semble sans signification et purement occasionnelle; des événements décousus, dépourvus de relief, et d'intérêt en apparence menu, en somme des faits divers qui n'attirent guère l'attention de quiconque s'attache à l'histoire générale. C'est pourtant dans cette poussière d'informations, mal éclairée par les sources, qu'on peut découvrir, à condition de procéder aux recoupements et aux rapprochements nécessaires, le secret de la grande transformation, et qu'il doit être possible de trier les éléments essentiels d'une reconstitution de la « montée féodale », au sens où l'expression a été plus haut définie. L'objet de ces « observations » est de présenter et de discuter quelques exemples

* Cet article a d'abord paru dans les *Compte-Rendus de l'Académie des Inscription et Belles-Lettres*, 1941, p. 334-343.

1. Voir toutefois le cas fort curieux du diplôme de Fredelon, comte de Toulouse, que j'ai étudié dans les *Annales du Midi*, XLII, 1930.

parmi ceux que l'histoire peut glaner à travers les annales du IXe siècle pour rendre compte de cette « montée », à vrai dire le fait le plus significatif de la décadence carolingienne.

***

L'histoire carolingienne est avant tout, on l'a justement dit, l'histoire de quelques familles. De même que le sort de l'Empire est inséparable de l'histoire propre de la dynastie, de même le sort des unités territoriales, ces pièces de la mosaïque dont l'Empire se compose et dont la désagrégation détermine son démembrement, est inséparable de l'histoire des grandes lignées comtales.

La dynastie carolingienne en sa pleine maturité avait réussi un prodigieux redressement de l'autorité souveraine, une œuvre centralisatrice vigoureuse. On ne saurait contester que l'un des ressorts principaux de cette politique de grande envergure avait été la collaboration d'un personnel très zélé, très attaché à la Maison régnante, parce qu'il lui devait sa fortune, le personnel des comtes et des marquis, représentants attitrés du pouvoir et exécuteurs fidèles de ses ordres. Or, c'est un fait de primordiale importance que la plupart, — peut-être faut-il dire la totalité, — des ancêtres des grandes familles comtales — celles du moins pour lesquelles il est possible de remonter assez haut, — se révèlent originaires de cette même Austrasie dont les Pippinides, ancêtres des Carolingiens, sont eux-mêmes issus. C'est dans les rangs d'une aristocratie franque liée à elle par la parenté ou le voisinage que la dynastie a recruté ses collaborateurs immédiats. Le monde carolingien a donc été régi par un groupe compact de parents, de compatriotes et d'amis. Quelques clans aux puissantes ramifications, fortement rattachés au Palais, ont suffi. Remarquablement prolifiques, ils ont essaimé à travers l'Empire. Ils ont tenu partout les leviers de commande.

Pareil mode de recrutement des fonctionnaires n'est praticable, évidemment, que s'il s'agit d'un personnel peu nombreux. Mais tel était précisément le cas. Que fallait-il, en effet, au Palais carolingien ? Simplement, en sus des titulaires des offices palatins, qui pouvaient se compter sur les

doigts, un homme par comté, le comte. La plupart des vicomtes n'étaient que des recrues locales, sans espoir de s'élever plus haut. Le comte les choisissait et les tenait à sa discrétion. Les cas de futurs comtes qui débutent et se forment dans les fonctions vicomtales, étant issus de lignées puissantes, semble relativement tardif. Par suite, on ne peut guère chercher dans ce personnel subordonné autre chose que les éléments seconds, ceux d'une deuxième couche, pour ainsi dire, qui n'a fait que se surajouter à la première, sans avoir été, comme celle-ci, le ferment de la mutation décisive des valeurs.

***

Que les détenteurs de comtés à titre de fonctionnaires aient tendu de toute leur âme à s'y perpétuer d'une part, à s'y rendre héréditaires d'autre part, c'est bien ce qui, joint à leur lien de vassalité à l'égard des rois, peut seul expliquer leur enracinement au sol et la conversion de leurs attributions en pouvoirs propres. Mais ces aspirations ont été poursuivies par les intéressés le plus souvent au gré des circonstances et dans la mesure où ces circonstances le permettaient, sans plan d'ensemble, — au moins au début, — sans bruit et autant que possible par des subterfuges. Et c'est ce qui rend si difficile de les déceler.

Dans un travail récent, le chanoine Maurice Chaume a soumis à une analyse patiente et judicieuse la succession des comtes d'Autun au IXe siècle[2]. Il a montré que, parmi les premiers comtes d'Autun du régime, il y a deux ou trois Thierry qui appartiennent à la famille du fameux duc de Toulouse Guillaume, autrement dit saint Guilhem de Gellone, père du non moins illustre Bernard de Septimanie, comte de Barcelone et marquis de Gothie. M. Chaume suggère même l'idée que Bernard a géré en personne le comté d'Autun à l'aurore de sa carrière.

Arrêtons-nous un moment sur cette suggestion, qui mérite examen. M. Chaume part de ce fait, avéré, semble-t-il, que, parmi les Thierry comtes

2. *Les comtes d'Autun des VIIIe et IXe siècles.* Mémoires de la Société Eduenne, XLVIII, 1937. Joindre Léon Levillain, *Les Nibelungen historiques,* Annales du Midi, XLIX et L, 1937-1938.

d'Autun, figure le frère aîné de Bernard. Thierry avait laissé ses alleux et bénéfices en Autunois à son neveu et filleul Guillaume, fils de Bernard, et ce dernier les avait pris en charge au lieu et place de l'enfant que son âge frappait d'incapacité temporaire. Mais, d'autre part, Nithard[3] nous montre, quelques années après, le même Guillaume, au lendemain de la bataille de Fontenoy, dépêché par son père Bernard pour se recommander à Charles le Chauve victorieux « si honores quos idem in Burgundia habuit eidem donare vellet ». D'où M. Chaume infère qu'antérieurement à la première mention que l'on possède de son installation dans le Midi Bernard avait été investi du comté éduen. Nous voyons, en effet, plus tard, le second fils de Bernard de Septimanie, Bernard Plantevelue, réclamer âprement ce comté. Et ainsi nous saisissons une revendication familiale très nette. Mais on peut aller plus loin. Il faut établir une conjonction entre le texte de Nithard et le texte du *Manuel* de Dhuoda, où l'auteur, la propre mère de Bernard, prêche à Guillaume la fidélité à Charles le Chauve. Certes, comme l'a reconnu M. Chaume d'accord avec M. L. Levillain, la dévolution de l'héritage allant de l'oncle au neveu ne peut, en droit, s'appliquer qu'aux biens propres, non aux honneurs, c'est-à-dire aux fonctions comtales; mais si Bernard de Septimanie, ainsi que l'implique le libellé du *Manuel*, a reçu les alleux et bénéfices du décédé à titre de bail, afin de les conserver à Guillaume à sa majorité, n'est-il pas croyable qu'il a reçu aussi le *comitatus* afin de le conserver au même Guillaume, puisque c'est pour l'investiture de celui-ci, malgré son jeune âge[4], qu'est faite la démarche qui suit la journée de Fontenoy? On est ainsi conduit à se demander si, dès le temps de Louis le Pieux, on ne se trouve pas, en réalité, en présence d'une succession comtale déguisée, en présence d'une sorte de fiction grâce à laquelle *un mineur* hérite de façon masquée, par interposition de personne, — cas analogue à celui qui apparaîtra clairement et positivement sous Charles le Chauve à propos d'Angers et de Robert le Fort — en sorte qu'en définitive, c'est dans la dévolution d'Autun

3. Nithard, III, 2; Dhuoda éd. Bondurand 62.

4. Il n'atteignait sa majorité que le 29 novembre suivant (L. Levillain, *loc. cit.*, p. 363). Faire un comte à pareil âge ne peut s'expliquer que pour un cas exceptionnel.

qu'on enregistrerait, en dépit des apparences contraires, le premier point de départ saisissable de l'*hérédité future* des honneurs.

Il ne semble pas, au demeurant, que la candidature de Guillaume au comté d'Autun ait été positivement et pleinement satisfaite. Réservant l'avenir, le roi, tout en laissant le jeune homme se recommander à lui, le retint à ses côtés pour parfaire son éducation, et l'on peut en déduire que sous une forme non précisée, du moins pour nous, l'expectative ne porta pas pour lui ses fruits, car le père de l'aspirant au comté éduen allait rendre vains les conseils maternels, en entraînant son fils dans une vigoureuse action politique au profit de Pépin d'Aquitaine, exclusive, on le comprend de toute faveur à la cour de Charles. C'est pourquoi M. Léon Levillain a pu démontrer le fait précédemment insoupçonné que le petit-fils de saint Guilhem avait trouvé en fin de compte son comté fort lointain de la Bourgogne, à Bordeaux, où il ne pouvait, bien entendu, s'agir que d'une nomination pippinide. Cet envoi dans le Sud-Ouest n'empêcha pas, au surplus, Guillaume de courir de nouvelles aventures dans le Sud-Est, en Gothie et d'aller finir ses jours tragiquement à Barcelone en 849. Il y eut la tête tranchée. Or, si Guilaume s'est battu avec tant de rage pour avoir Barcelone, il apparaît ici comme visant avec acharnement un honneur de son père, éxécuté lui-même devant Toulouse en 844, et *la course à l'hérédité comtale* trouve en l'espèce dès cette époque une nouvelle et significative application.

Un écart d'âge assez marqué séparait les deux fils de Bernard de Septimanie[5] : Guillaume et Bernard Plantevelue. Par là s'explique la date tardive à laquelle se perçoit la revendication du cadet au comté bourguignon des Thierry. Mais cette poursuite inlassable d'une circonscription considérée décidément par les intéressés comme bien de famille n'est peut-être par là que plus éloquente. Quoi qu'il en soit, si l'on a égard à ses modalités, elle fournit des enseignements fort caractéristiques sur les initiatives de ce prétendant hardi que fut Bernard et, par voie de consé-

5. Dhuoda, p. 52. Bernard était né en 841 et héritait en 849 de son frère mort à vingt-quatre ans sans postérité.

quence, sur les péripéties par lesquelles ne craint pas de passer l'ascension féodale.

Bernard Plantevelue avait épousé Ermengart, fille du comte Bernard d'Auvergne et petite fille de Guérin, comte de Mâcon, le véritable gagnant et le bénéficiaire le plus avantagé de la bataille de Fontenoy. Est-ce par contrecoup de ce mariage, de cette alliance avec un clan bien vu, que Plantevelue, fils et frère de décapités politiques, obtient du roi, qui a pris ou approuvé d'aussi rigoureuses sentences, ce comté d'Autun si convoité que jadis son oncle, son père, son grand-père et son aïeul avaient gouverné? Toujours est-il que nous n'apprenons cette faveur qu'au moment où l'on va nous en annoncer la perte. Bernard, nous dit Hincmar, dans les *Annales* de Saint-Bertin, se cache dans une forêt et monte un guet-apens. Il voulait tuer le roi Charles, disent les uns, les comtes Robert le Fort et Rannoux, disent les autres. L'annaliste rapporte les deux versions sans se prononcer entre elles; il ajoute que le souverain, prévenu à temps, ordonna de saisir le conspirateur et de le lui amener, mais qu'il s'échappa. Aussitôt Charles le fit condamner par l'assemblée et donna son comté à Robert le Fort.

C'est par cette étrange aventure que Bernard Plantevelue, non moins porté aux équipées téméraires que son frère aîné le défunt Guillaume, fait son entrée dans l'histoire. De toute évidence, malgré son mariage et malgré l'attribution du comté d'Autun que ce mariage lui avait valu, le personnage était hanté par le souvenir des malheurs de sa famille. L'esprit de vengeance était en lui. Puisque les contemporains eux-mêmes ont hésité sur le point de savoir si l'attentat manqué visait le roi ou ses deux favoris principaux du moment, peut-être faut-il chercher les mobiles du guet-apens dans les griefs que Plantevelue pouvait nourrir contre Robert et Rannoux, autant que dans ceux, assez visibles, qui pouvaient l'exciter contre Charles le Chauve lui-même. La généalogie suffit à nous édifier. Robert était parent d'Aleran, naguère l'adversaire de Guillaume à Barcelone. Ce simple lien de famille éclaire la querelle. Il s'agit d'une rivalité de clan à clan. Et c'est tout un aspect très important des événements qui se dévoile. L'affaiblissement du pouvoir royal, par suite des chocs des partis et des compétitions princières, a pour corollaire la désunion des

grandes maisons comtales lancées, par leurs intérêts ou leurs passions, les unes contre les autres.

Maintenant Robert le Fort est devenu officiellement comte d'Autun. Or, le révoqué ne s'incline nullement. S'étant dérobé, il est revenu à Autun et marchande à main armée le terrain à celui que le roi a nommé à son lieu et place. Voici cette fois un fait d'une gravité insigne et qui n'avait jamais apparu dans les annales : un comté disputé pied à pied, contesté par le fonctionnire relevé de sa charge et détenu par lui malgré l'acte royal qui lui a donné légalement un remplaçant. Plantevelue n'agit-il pas comme s'il tenait Autun par droit héréditaire, non comme « honneur » et par collation conditionnelle du souverain? Comment ne pas apercevoir là quelque chose comme la naissance d'un droit nouveau en formation? Abus aujourd'hui, légalité demain : ainsi se substitue un régime à un autre.

Et si Plantevelue réussit à tenir en échec un guerrier d'aussi grand renom que Robert, ne serait-ce point que les Autunois sont pour lui? L'hypothèse est plausible. L'esprit public conspire contre la centralisation. Et s'il en est ainsi, nous verrions volontiers dans cette obstination victorieuse de l'ayant-cause des Thierry quelque chose de fort significatif encore : les populations faisant le jeu de ces ambitieuses familles comtales, elles-mêmes décidées à s'enraciner coûte que coûte au terroir où elles ont été, à l'origine, implantées.

***

Mais en se combinant avec les vocations héréditaires, l'enracinement au sol ne peut-il engendrer, pour certaines familles, un double habitat? L'exemple le plus net a été celui de la famille de Blois-Champagne qui, même en pleine floraison féodale, a fourni le spectacle d'une même dynastie dominant dans deux régions. M. Chaume, à propos du comté d'Autun, dans l'étude citée au début de ces pages, a attiré l'attention sur un cas plus éphémère, mais analogue, celui-là même de cette dynastie des Thierry, des Guilaume et des Bernard, dont il vient d'être question. Par

la double activité des membres de la famille un lien s'établit entre la Bourgogne et le Midi. Aucune solidarité n'apparaissait aux époques antérieures entre ces zones lointaines. Des relations s'accentuent entre elles, grâce à cette politique à double attache, avec une persistance si prolongée qu'elles paraissent devoir unifier leurs destins. Enumérant les comtes d'Autun de la période, M. Chaume souligne que, « sur les dix-huit comtes... sept appartiennent à la descendance masculine du premier comte carolingien, Thierry, beau-frère de Pépin le Bref; sept, peut-être huit, à la descendance féminine du même Thierry ».

M. Chaume n'a pas ajouté, — et ce n'était pas son sujet, — que parmi les collaborateurs de ces comtes ou de leurs successeurs on rencontre en pays bourguignon des Méridionaux avérés. Les subordonnés eux aussi voyagent ou émigrent. Le comte de Mâcon, détenteur à la fois de multiples comtés, qu'il s'appelle Plantevelue ou son fils Guillaume le Pieux, fondateur de Cluny, doit nécessairement déléguer, selon l'usage, à des vicomtes, les fonctions administratives qu'il ne peut partout exercer. Or, les vicomtes qu'on voit à Mâcon dès 884 sont selon toute apparence des hommes du Midi. Ils se nomment Racoux et Lieutaud. Racoux meurt en 915. Sa fille porte le nom tout à fait caractéristique de Tolosane. Elle a un mari méridional en la personne d'Aubry, vicomte lui-même à Mâcon en 940. C'est le fils d'Aubry et de Tolosane, Lieutaud II, qui, à l'exemple de tant d'autres, monte d'un degré, à l'extinction de la dynastie de Guillaume le Pieux, et devient comte de Mâcon, s'enracinant d'autant mieux sur les bords de la Saône qu'un mariage avec Ermengart, fille de Manassès, le fait beau-frère de ce puissant Gilbert de Vergy, arbitre incontesté de la Bourgogne de son temps.

Bien que ces derniers faits relatifs au Mâconnais n'aient pas attiré son attention, M. Chaume écrit en conclusion de son article sur Autun les lignes suivantes : « Les comtes d'Autun, en même temps que leurs comtés bourguignons, administrent presque toujours d'autres comtés, habituellement situés dans ce qu'on appelle aujourd'hui encore le Languedoc : c'est là d'ailleurs que plusieurs d'entre eux ont fait leur apprentissage du métier des armes... Est-il vraisemblable que des relations aussi

prolongées avec des pays méridionaux n'aient pas eu quelque influence sur le développement de notre culture locale, art, belles-lettres, procédés administratifs ou même échange de populations? Je pose le point d'interrogation sans vouloir y répondre : mais il y a là, j'en suis convaincu, un problème considérable. »

Ici, la « montée féodale »[1] ouvre des perspectives inattendues. Comment, en effet, ne pas songer à ce débat toujours renaissant sur les rapports entre le roman bourguignon et le roman languedocien? D'étonnantes affinités s'imposent : énigme résolue par les uns en faisant du Midi l'initiateur et de la Bourgogne l'imitatrice, par les autres en inversant les rôles. La dispute serait sans objet si une même équipe d'artistes, patronnée par des comtes et des vicomtes aux doubles attaches avait travaillé de part et d'autre. Car les générations des Guillaume le Pieux, des Racoux et des Lieutaud, des Tolosane et des Aubry, sont bien celles-là mêmes qui ont précisément présidé à l'élaboration du style monumental d'où est sortie l'éclatante éclosion de l'époque triomphale.

Si ces considérations s'avéraient de nature à éclairer la voie à l'archéologie, — et peut-être des noms d'artistes en confirmeront-ils l'exactitude, — il deviendrait alors possible de penser que la « montée féodale » n'a pas seulement une haute portée politique et sociale, mais aussi une haute portée culturelle, et qu'il conviendrait dès lors d'en scruter avec un soin plus minutieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les particularités et les contingences, même celles à première vue les plus effacées.

1. Nous extrayons de l'ouvrage de M. Calmette, *Charlemagne, Sa vie et son œuvre*, Paris, Albin Michel, 1945, p. 249, les lignes suivantes : « Quelques historiens estiment qu'on ne peut parler de *féodalité* tant que n'a pas apparu en pleine lumière, avec ses *caractéristiques juridiques*, le *fief*, au sens où l'on entend ce terme dans l'histoire du droit. Cette objection a été faite lors de la lecture à l'Institut de ma Communication sur la *Montée féodale*... C'est là une vue qui me paraît procéder d'une méconnaissance de certains aspects très importants de la réalité historique. L'objection n'est exacte que si le mot *féodalité* est, pris dans son sens strict, régime du fief; mais en fait, faute d'un autre nom, nous entendons couramment par féodalité le régime fondé sur... la seigneurie... Admettons que nous parlions ici de la féodalité *avant la lettre*; mais si l'on veut n'en parler qu'après la lettre, on a toutes chances de ne pas comprendre grand chose à son élaboration.

SAINT LOUIS *

Saint Louis est dans l'histoire une figure unique : c'est le chef d'Etat qui se laisse exclusivement diriger par sa conscience : une conscience chrétienne, mais une conscience de roi. La piété du fidèle n'a jamais fait tort chez lui à la mission du gouvernant; les devoirs de la religion même la plus dévote se sont conciliés à merveille avec le sentiment très net de ce qui se doit à la charge de la plus haute dignité temporelle. Rendant à Dieu tout ce qui est à Dieu, saint Louis n'oublie pas qu'il est lui-même aux yeux du monde un César, puisque, suivant le mot expressif du Moyen âge, le roi de France est « empereur en son royaume ».

Il était le fils de Louis VIII, roi de France et de Blanche de Castille, petit-fils par conséquent de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut, d'une part, et d'autre part d'Alphonse le Noble, roi de Castille et d'Eléonore d'Angleterre. Cette princesse, la propre mère de Blanche, avait rapporté en Espagne à la fois le sang des Plantagenets d'Anjou et de Normandie, et aussi celui de Guyenne. Ne descendait-elle pas, en effet, de la fameuse Eléonore d'Aquitaine, première femme de Louis VII, remariée à Henri II d'Angleterre, et dont le petit-fils régnait maintenant à Westminster, Henri III?

La régence de Blanche de Castille en France est demeurée célèbre.

* Cet article a d'abord paru dans l'ouvrage *les Grandes Figures*, sous la direction de S. Charlety; Paris, Larousse, 1939, p. 138-141. A la suite, p. 141-143, se lit un article de M. René Grousset intitulé *Saint Louis, le Croisé*.

Aussi les Croisades de Saint-Louis ne sont-elles pas abordées dans l'étude que nous reproduisons ici.

« Blanche, disent les grandes chroniques rédigées à Saint-Denis, gouverna non pas par vertu féminine, mais vertueusement comme si elle fût homme. » Autant dire que la mère de saint Louis avait toutes les qualités de l'homme d'Etat. Elle était femme pourtant et douée de tous les avantages physiques de la femme : « femme par le sexe, mâle par les desseins », écrit en propres termes le chroniqueur anglais Mathieu Paris.

Or, prenant en main la direction des affaires en novembre 1226, elle ne se contente pas d'assurer la stabilité des institutions et l'intégrité du domaine, de faire échouer la réaction féodale qui salua la disparition prématurée de Louis VIII, de résoudre le grave problème méridional que cette mort inattendue laissait en suspens et de régler pour le plus grand profit de l'unité française le sort du comté de Toulouse en deux étapes adroitement ménagées au traité de Meaux (1229) : cession immédiate des sénéchaussées de Beaucaire et Carcassonne, mariage de l'héritière de Raymond VII, Jeanne, à Alphonse de Poitiers, ce frère du jeune roi dont la complexion est telle que, voué à n'avoir pas d'enfants, il aura pour héritier le roi lui-même ou son successeur. Ce sont là des résultats substantiels, et qui font honneur à la première en date des Régences féminines de notre histoire. A vrai dire, pourtant, l'œuvre historique de la veuve de Louis VIII ne consista pas seulement à avoir remarquablement conservé et géré le patrimoine dont elle avait le dépôt; elle consista aussi, — peut-être faut-il dire surtout, — à préparer pour son destin le plus noble des Capétiens : l'éducation du saint roi est, à vrai dire, le titre le plus durable de Blanche à la reconnaissance de la postérité.

Educatrice de premier ordre, Blanche a trouvé, au surplus, dans l'aîné de ses nombreux enfants, un élève modèle et prédestiné. On ne saurait, en effet, s'y méprendre : la reine-mère n'a pas tout fait. Parmi ses douze fils ou filles, même en tenant compte que sept d'entre eux moururent en bas âge, tous ne furent pas des modèles d'édification. Laissons de côté le maladif et bien intentionné Alphonse, comte de Poitiers, qui devait consciencieusement jouer son rôle et habituer les fiefs toulousains à la main capétienne; si Isabelle fut une estimable abbesse de Longchamp, Robert d'Artois un brave et aventureux chevalier, Charles d'Anjou, futur roi de

Naples, sera en Italie et en Orient un conquérant insatiable et un impitoyable despote.

Louis, né en 1214, répond, lui, entièrement aux vœux de sa mère. Elle imprime dans son âme les principes de sa dévotion méticuleuse, à l'espagnole, et les commandements d'une morale très haute· elle lui inculque aussi le sens exact des réalités politiques Ce dernier enseignement trouvait pour se développer un terrain excellemment préparé. De ses multiples ascendances, l'enfant royal retient à la fois ce que chacune a de meilleur : le pragmatisme capétien, la vertu organisatrice des grands représentants de la dynastie angevine, la révérence au droit que la législation alphonsine a léguée au pays des fueros. Blanche aimerait mieux, disait-elle, voir son fils mort que le savoir coupable d'un seul péché mortel. La règle religieuse planera sur la raison d'Etat judicieusement interprétée et subordonnée aux impératifs de la foi.

Au physique, Louis ne devait pas grand chose, semble-t-il, à ses aïeux de France, d'Anjou, d'Angleterre ou d'Espagne. Le chroniqueur flamand Philippe Mousket fait positivement remonter son type à celui de Hainaut; c'est qu'il le tient manifestement de sa grand'mère paternelle, la toute aimable Isabelle de Hainaut, femme de Philippe Auguste : teint clair et cheveux blonds. Joinville le décrit comme un beau chevalier, grand, mince, svelte, à la figure très fine et très douce. Ses yeux bleus et purs sont « des yeux de colombe ». Il a, dit l'Italien Fra Salimbene, qui a été son hôte et s'est assis à sa table, « un visage angélique et une physionomie gracieuse ».

La prière, les mortifications et les œuvres pies jouent dans l'existence du saint roi un rôle de premier plan. Certains seigneurs s'en moquaient à leurs heures, sans méchanceté d'ailleurs, ils le surnommaient plaisamment le frère Louis. Oraisons prolongées au point de lasser l'entourage, abstinences cruellement sévères, lavement des pieds des pauvres les plus rebutants, soins donnés aux lépreux : si Louis IX se plaît à ces manifestations de l'humilité chrétienne, comme pour racheter ce que la pompe inévitable de la royauté coûte à la vocation qui volontiers eût fait de lui un moine, il convient, pour en juger sainement, de replacer ces pratiques

dans l'atmosphère du siècle. Henri III d'Angleterre a presque autant que son voisin de France le souci lancinant du compte de son âme au regard du Grand Juge et la hantise de l'autel.

Mais par où le fils de Blanche s'élève bien au-dessus de ses plus pieux émules, c'est d'avoir conçu et réalisé chrétiennement en son intégrité la mission de chef de peuple dont le sacre l'a investi. Louis IX raisonne sa foi. En ce contemporain de saint Thomas, l'accord est total entre la croyance et l'intelligence. Subordonnant à cet accord sa volonté qui est lucide et énergique, il amalgame la mystique et l'action. Une harmonie parfaite entre les convictions et les gestes fait la beauté de sa vie et l'impressionnante unité de son règne.

Respectueux de tous les droits, Louis respecte aussi le droit féodal. Sa vertu résout sur un plan idéal les antinomies que recèlent les réalités mouvantes : moment curieux et fugitif, halte où l'application de la loi morale suffit à assurer le fonctionnement simultané des principes opposés miraculeusement réconciliés. Une *monarchie féodale* s'adapte. Politique extérieure et politique intérieure se déroulent, rythmées l'une comme l'autre par le sens de justice qui dicte la solution des problèmes et déclenche les décisions.

Lorsque le débarquement des Anglais tente de renouveler les luttes féodales dans l'Ouest, en 1242, le petit-fils de Philippe-Auguste fait courageusement front contre le fils de Jean sans Terre. Il bat Henri III à Saintes. Du coup, la noblesse du Midi doit désarmer. Les fruits de la régence de Blanche ne seront pas compromis. Mais une paix de force n'est pas dictée au Plantagenet vaincu. Entre Henri III et Louis IX, qui sont beaux-frères, ayant épousé deux sœurs, Eléonore et Marguerite de Provence, — toutes deux issues de ce Raimond-Bérenger, habile marieur qui eut quatre filles et en fit quatre reines, — une sympathie et une estime mutuelles facilitent un rapprochement. Henri III visite Paris. On cause et l'on s'entend. Des clauses s'élaborent, sans hâte, et le traité de Paris de 1259 en arrête la formule équilibrée. C'est celle de la paix par le droit. Un arrangement amiable dénoue le vieil imbroglio des équivoques relations franco-anglaises. Ainsi Louis consolide les conquêtes de son grand'père, ainsi

Henri régularise la situation des terres françaises qu'il détient parce qu'il les a trouvées dans l'héritage paternel, et il se fait de bon gré pour ces fiefs vassal du Capétien.

Règlement tout pareil d'un autre imbroglio lointain qui s'est créé au cours des siècles dans les relations franco-aragonaises. Avec le grand roi catalan Jacques le Conquérant, et cette fois sans aucune guerre, le roi de France, au traité de Corbeil de 1258, liquide un passé devenu inextricable. Jacques abandonne tous droits ou prétentions à de multiples fiefs que sa dynastie peut revendiquer plus ou moins équitablement de ce côté-ci des Pyrénées, mais il garde la seigneurie de Montpellier, héritage de sa mère. Louis abandonne en échange ce qui pourrait rester des droits carolingiens sur la Catalogne et le Roussillon, devenus possessions de fait des comtes de Barcelone. Arrangement durable, car la frontière franco-espagnole du Pas-de-Salses, franchie temporairement par la France de Louis XI, ne se déplacera aux Albères qu'au traité des Pyrénées de 1659.

Cette façon de résoudre les questions litigieuses non par des contraintes, mais par des pactes de bonne volonté, fit grande impression sur les contemporains. L'esprit de justice du roi de France lui donnait une autorité telle que de tous côtés on soumettait les difficultés à son arbitrage. Les sentences, les *dits* de saint Louis sont la meilleure preuve de son rayonnant prestige. On les sollicite en Flandre, à Péronne, en Syrie, en Angleterre. Le *dit* d'Amiens de 1264, où Louis se prononce entre Henri III et ses barons, bien que répudié par ceux-ci marque une date mémorable.

A l'intérieur, le pieux roi trouve aussi dans sa conscience morale les règles sur lesquelles modeler ses actes. Un monarque soucieux de ses devoirs doit assurer à ses sujets une justice sûre et rapide, une administration scrupuleuse et attentive, une économie saine.

Pour remplir les devoirs d'un bon justicier, Louis ne se contente pas de juger parfois lui-même, ce qu'il fait du reste plus volontiers et plus complaisamment que ses prédécesseurs, — témoin ce célèbre chêne de Vincennes, immortalisé par Joinville, et au pied duquel, dit-il, le bon roi tranchait les causes les plus humbles, — il fait mieux et pour obvier à l'embouteillage des affaires devenues trop nombreuses devant la Cour,

il détache de ce vieil organisme à tout faire une commission purement judiciaire à laquelle restera le nom de Parlement : institution qui suffirait à l'honneur d'un règne, puisqu'ainsi s'est trouvée créée la grande juridiction de la France monarchique, destinée à faire régner la loi et les coutumes dans tout le royaume du XIII[e] siècle à la Révolution. Une commission semblable affectée aux finances et aux écritures qui s'y rapportent engendrera pareillement cette autre grande institution, la future Chambre des Comptes.

L'administration locale avait fait de grands progrès depuis un demi-siècle grâce à l'institution des baillis, ces préfets médiévaux, dont Philippe-Auguste avait emprunté l'idée à son rival le Plantagenet. Mais ces légistes, fonctionnaires de carrière, faisaient parfois trop de zèle. Ils avaient besoin d'un contrôle. A la veille de partir pour sa première croisade, conséquence d'un vœu prononcé au cours d'une maladie, le roi imposa des règles très strictes à la gestion des baillis et il créa pour les surveiller une véritable inspection générale, celle des « Enquêteurs royaux », en qui revivait le meilleur des anciens « missi dominici » de Charlemagne. Ces Enquêteurs, des clercs de préférence, firent une besogne dont les documents qui montrent leur activité apportent l'irrécusable témoignage.

La paix intérieure qu'assurait l'interdiction des guerres privées féodales et qui ne fut guère troublée que par quelques incidents locaux, — tel le soulèvement paysan de ces pastoureaux dont on a fort exagéré la gravité, — donna à la France de saint Louis une prospérité certaine : or, cette prospérité trouva sa sauvegarde et son renouveau dans la politique monétaire dont le point culminant est marqué par la grande ordonnance de 1265. Ne mettre en circulation sous les auspices du roi que des pièces dont la valeur réelle corresponde à la valeur nominale, n'est-ce point là honnêteté élémentaire aux yeux d'une conscience royale stricte? Ainsi, la loi morale du prince chrétien a pour corollaire la monnaie saine. Louis, pour la première fois depuis les Carolingiens, frappe l'or et il y rattache sa monnaie. En même temps, il ordonne que, sans attenter aux privilèges locaux des monnaies seigneuriales, la monnaie royale aura partout dans

le royaume cours légal. De la confiance ainsi restaurée découle l'élan des affaires et la prédominance de la devise capétienne. En donnant à la France de bonnes finances, saint Louis ajoutait la sanction la plus efficace à une bonne politique.

Il savait au surplus imposer même aux clercs, même aux prélats, même aux papes le respect de son autorité. Il se refuse à cesser de reconnaître l'empereur Frédéric II excommunié et il exige des évêques et des abbés en toutes circonstances qu'ils se plient docilement aux règles coutumières sur lesquelles s'appuie le pouvoir royal dans ses rapports avec les deux clergés.

Sévère aux juifs et impitoyable aux blasphémateurs, il inscrit l'assistance et la charité au programme de ses préoccupations constantes. Sans parler de ses aumônes larges et sans trêve, qui ont tant plaidé pour lui au procès de sa canonisation, quelques-unes de ses fondations ont traversé les siècles, tel cet Hôpital des Quinze-Vingts, institué au retour d'Egypte pour les croisés aveugles : initiative bien digne de celui qui avait manifesté en Orient son inépuisable abnégation en soignant « les Pestiférés de Jaffa ».

L'Orient, où saint Louis vaincu fit germer de ses désastres mêmes un regain du prestige occidental, était toujours présent à son esprit épris du sacrifice. N'avait-il pas, pour aider à épauler l'empire croulant des empereurs latins de Constantinople, acheté à l'un d'eux, Baudoin, la couronne d'épines? Et c'est pour contenir cette relique des reliques, telle une monumentale châsse, que le pèlerin inspiré fit bâtir dans l'enceinte du Palais, cette merveille, la Sainte-Chapelle, qui perpétue encore sous nos yeux en plein Paris, dans la pureté de ses lignes gothiques, la pure gloire du plus admirable des rois.

SUR UNE LETTRE DU GRAND CAPITAINE, GONZALVE DE CORDOUE *

(14 mai 1495.)

Parmi les documents de la Biblioteca Nacional de Madrid qu'il a entrepris de publier dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, D. Antonio Paz y Mélia a donné quelques lettres fort importantes du Grand Capitaine, Gonzalve de Cordoue[1]. Il est particulièrement désirable que cette correspondance soit mise au jour le plus tôt possible, car elle présente un intérêt vraiment exceptionnel, en raison du rôle joué par le Grand Capitaine dans les événements militaires et politiques de son temps.

Comme toute publication du même genre, la publication des lettres du Grand Capitaine soulève et soulèvera des problèmes d'identifications et de dates. Tel est précisément le cas de l'une des pièces imprimées par D. Antonio Paz y Mélia, sous le n° 3 de la série[2].

D. Antonio Paz y Mélia intitule cette pièce : *Carta de Gonzalo Fernandez al maestre Racional de Valencia, embajador del rey e de la reyna de España.* Il n'identifie pas autrement le destinataire de la lettre. Il n'identifie pas davantage le nom de lieu qui figure dans la date. *Castro Villar a. xiiij de mayo.* Enfin l'absence de millésime lui a suggéré une conjecture, car il met en note : *S. a. 1498* (*?*), exprimant par ce point d'interrogation l'hésitation qu'il a éprouvée au moment de suppléer au silence du document.

L'objet de la présente note est d'établir la date exacte de cette lettre,

* Cet article a d'abord paru dans le *Bulletin Hispanique*, T. VII, 1904, p. 157-158.

1. *Colección de Cartas originales y autógrafas del Gran Capitán que se guardan en la Biblioteca Nacional* (*Rev. de Archivos*, 1901, p. 335-340; 1902, t. II, p. 180-185).

2. *Rev. de Archivos*, 1902, t. II, p. 183 et suiv.

d'identifier le lieu où elle a été écrite et d'identifier aussi le diplomate auquel elle est adressée.

Tout d'abord, le millésime de la lettre peut se déduire avec certitude d'une phrase de son texte. Le Grand Capitaine s'exprime ainsi : « Asi que otro remedio sa de buscar, pues alli no lo hay, por que estas cosas stan en tal estado por la gente que yo he embiado a Monteleone, que no me queda fuerça *para pasar al rey como mandays* y devria ser, que ninguna cosa deseo mas...[3]. » Nous sommes en présence d'une allusion formelle au passage du roi de Naples de Messine en Calabre, événement qui se rapporte au 20 mai 1495. Ferrand II fut, en effet, débarqué par la flotte espagnole près de Monteleone, exactement à Terranova di Sibari, non loin de Castelvillari, dans la province actuelle de Cosenza[4]. D'où il résulte, avec toute l'évidence désirable, que la lettre est de 1495 et non de 1498, comme le proposait D. Antonio Paz y Mélia.

Le lieu d'où Gonzalve écrit à l'ambassadeur des rois catholiques, *Castro Villar*, est justement *Castrovillari*, en Calabre, dans la province de Cosenza, et il est tout naturel de voir le Grand Capitaine campé, le 14 mai 1495, tout près du point où débarquera Ferrand II. D'ailleurs, la lettre dont il s'agit fourmille de renseignements sur l'entrée en campagne de l'armée espagnole destinée à reconquérir sur les Français le royaume de Naples. Replacée dans son cadre et à sa date, elle constitue certainement une source historique de toute première valeur.

Il reste à déterminer quel est le destinataire de la lettre écrite, le 14 mai 1495, par le Grand Capitaine. La phrase même que j'ai citée tout à l'heure, pour en tirer le millésime, peut servir ici encore à nous mettre sur la voie. En parlant de Ferrand II, Gonzalve dit *al rey*, sans déterminatif. Cette absence de déterminatif implique qu'il s'agit d'un roi bien connu de son correspondant, et, puisque ce correspondant est un ambassadeur, nous sommes amenés à croire qu'il s'agit vraisemblablement du roi auprès duquel cet ambassadeur est accrédité, ce qui revient à dire que le desti-

3. *Loc. cit.*, p. 183.

4. Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII en Italie*, p. 604, avec renvoi à Sanuto, Cf. B. de Mandrot, éd. de Commynes, t. II, p. 231, note.

nataire de la lettre doit être l'ambassadeur espagnol auprès du roi de Naples. Cette déduction, tirée du texte même de la lettre, trouve sa confirmation définitive dans un passage de Zurita. Cet historien cite comme ambassadeur envoyé à la cour de Naples par Ferdinand le Catholique, à la fin de l'année 1494, Joan Ram, « maestre racional de Valencia[5]. »

Ainsi le document publié par D. Antonio Paz y Mélia, sous le n° 3 de la série des lettres du Grand Capitaine, a été adressé de Castrovillari, en Calabre (province de Cosenza), le 14 mai 1495, par Gonzalve de Cordoue au *mestre racional* de Valence, Joan Ram, ambassadeur de la Cour d'Espagne auprès du roi de Naples.

5. Zurita, t. V, f° 52, r°, col. 2. « Al mismo tiempo embio el rey a Napoles a Juan Ram Escrivá de Romaní, maestre racional de Valencia. » Il y a une notice sur lui dans Ximeno, *Escritores del reyno de Valencia*, t. I, p. 64.

UN SYNDICAT DES SCRIBES DE LA CHANCELLERIE ARAGONAISE SOUS FERDINAND LE CATHOLIQUE *

L'histoire de la Chancellerie aragonaise n'a jamais été faite, non plus que l'étude diplomatique approfondie des actes de cette chancellerie. Mais l'érudit que tentera cette matière trouvera sans doute peu d'épisodes aussi curieux et aussi piquants que celui auquel fait allusion le titre de la présente note. Il s'agit d'une *Companya,* d'un véritable syndicat professionnel, formé, avec l'autorisation de leurs chefs, par les scribes de la chancellerie d'Aragon sous le règne de Ferdinand le Catholique.

Le document qui nous renseigne sur cette institution se trouve en tête du registre 3819 de la *Cancelleria* aux Archives royales de Barcelone. Il est compris en dehors de la foliotation de ce registre et ne porte aucune date. Peut-être même la teneur n'en est-elle pas complète[1]. Mais il est vraisemblable que le texte qui nous occupe est de 1491, car les actes transcrits au registre 3819 commencent à ce millésime[2].

Quoi qu'il en soit de sa date exacte, ce document est des plus intéressants. Il nous révèle que des difficultés se sont élevées entre les scribes de la chancellerie au sujet de la distribution du travail et du partage des bénéfices qui proviennent des consultations, recherches et copies demandées dans les registres. Pour couper court à ces difficultés, les scribes se sont avisés de se constituer en *Companya general,* en vertu de statuts

* Cet article a d'abord paru dans la *Revue des Pyrénées,* (Toulouse, Privat éd.), T. XVIII (1906), p. 275-278.

1. Ci-dessous, p. 62, note 3.

2. Le registre 3819 contient des pièces datées de 1491 à 1497 inclus.

pour lesquels a été sollicitée et obtenue la triple approbation du chancelier, du vice-chancelier et du protonotaire. Ces statuts règlent à la fois le travail et la participation aux bénéfices de chacun. Les sommes versées pour travaux accomplis à la chancellerie seront mises en commun. Elles seront centralisées entre les mains d'un commissaire (*semmaner*), élu par ses collègues et soumis mensuellement à la réélection. Un second commissaire, élu de même, tiendra les comptes de gestion. Les deux *semmaners*, chargés ainsi respectivement du maniement des espèces et de la tenue du *libre* de comptabilité, feront, à la fin du mois, la répartition des sommes reçues entre tous les scribes. S'ils ne paraissent pas avoir bien rempli leur office et respecté le serment prêté par eux de faire les parts « selon leur conscience », il appartiendra à la majorité de leur donner des successeurs.

Les *semmaners* ne font pas seulement la répartition du bénéfice mensuel réalisé par la *Companya;* ils font aussi la distribution de la besogne que la *Companya* doit accomplir. Que si l'un des scribes se refuse à fournir le travail qui lui est ainsi dévolu, les *semanners* le pointeront. La présence au bureau est obligatoire pour tous, et les heures sont même strictement fixées. La séance du matin commence à neuf heures, celle du soir à trois heures; nul ne peut quitter la place sans avoir terminé sa part de travail. Tout scribe venu en retard sera pointé. L'absence sans motif légitime entraîne de plein droit la perte de toute participation aux bénéfices de la journée. Une tolérance, toutefois, est admise par ce sévère règlement. La *Companya* consent que chacun de ses membres puisse être exempté un jour ou une demi-journée. Cette sorte de congé mensuel n'est point, il est vrai, entièrement gratuit; mais celui qui se l'accorde ne subit qu'une perte minime : quatre sous, s'il s'agit d'une journée entière; deux sous, s'il s'agit d'une demi-journée. Encore, cette déduction sur le total du mois est-elle plus modérée, lorsque la part réelle à percevoir pour le jour ou la demi-journée d'absence n'atteint pas cette somme de deux ou de quatre sous. Au demeurant, les *semmaners* sont juges des excuses qui peuvent être exceptionnellement produites en faveur d'un absent.

Telles sont les dispositions essentielles de ce règlement singulier, dont je transcris d'ailleurs ci-dessous le texte tel qu'il figure au registre.

Capitols e concordia feta entre los scrivans de registre sobre la companya entre ells feta per utilitat, beneffici e repos, pau e tranquilitat ques espera seguir entre aquells, e per tal que la Magestat del Senyor Rey sia servida de les fahenes de la Cort, ab expres consentiment e feta paraula per lo senyor prothonotari als reverendissimes canceller e vicanceller de Sa Alteza.

Primerament que tots los scrivans de registres facen companya general de totas les coses e fahenes ques faran e registraran axi en lo registre de la cancellaria com de la de Sicilia e altres coses ques traguen dels dits registres, empares, obligacions, dupplicades copies, cerques e altres emoluments en qualsevol manera provenints de les dites cancelleries.

Item que tots los scrivans dels registres sien tenguts venir tots jorns mati e vespere e star en la scrivania e fer les fahenes que per los scrivans o semmaners los seran donades e quey hagen a venir de mati a les nou hores e apres dinar a les tres hores e aqui hagen star fins les fahenes que hi seran sien expedites o hagen expedit sa porcio. E si a la dita hora noy seran, sien tantots puntuats per los scrivans qui lavos seran.

Item que fasan dos repartidors de les fahenes e rebedors de les pecunies ques exhigiran de les formes e registres e altres emoluments, losquals se hagen a fer a les mes veus que si troberan, e que cascun mes si conexeran que aquells tals scrivans o repartidos no haverse be en ço que hauran a fer, se ajusten los dits scrivans, remoguen e confirmen aquells segons los paria, a les meus veus, e que los dits scrivans o repartidos hagen fer jurament sobre los sants quatre Evangelis de haverse be e lealment en ço que hauran a fer, e que repartiran aquelles matexes peccunies que pendran de les parts quant mes possible los sia, dels quals semmanés la hu dells tinga un libre e l'astre los dinés.

Item que si algun scriva no volra pendre o fer la fahena que lo dit semmaner li donera, pux legittima scusa no tinga, que lo dit semmaner lo puxa puntuar e aço tantes vegades com recusera de no voler fer la dita porcio, e fasa jurament o semmaner de no donar per malicia ni per altra cosa mes part a huns que altres sion segons sa consciencia poch mes o menys.

Item per quant algunes vegades algu per occupacio de mayors negocis no pora venir a fer sa part en la dita scrivania, e en aquell dia se podien exhigir fahenes en que ell hauria treballat, que per lo dit dia si noy vindra e no fara sa part, li sien levats quatr sous, e si la meytat del dit dia, la meytat de la dita porcio, entes empero si la dita porcio de aquell dia pujarie mes dels dits quatre sous e sino y bastaria no li sia levat sino ço que lin vindra, en aqueste manera que no puxe en la scriviania cometre sa part mes de una vegada. E en cas que lo dit scriva fasa offici de no venir a la dita scrivania, en tal cas que no haya part del dia que

fallira, e aço sia a conexença dels semmaners, que per virtut del juament exequten.

Item que tots los dits scrivans que vuy son aci hajen a jurar a Nostre Senyor Deu sobre les sants quatre Evangelis de tenir e servar la dita companya a coneguda e beneplacit del senyor prothonotari e de son loctinent.

Item si algunes differencies o altercacions haura entre los dits scrivans o entre los semmaners e scrivans per causa de les fahenes o alias que aquelles sien vistes declarades e levades[3].

3. Le texte est ici arrêté. Peut-être est-il incomplet, car il semble que les conditions dans lesquelles les difficultés entre les membres du syndicat doivent être résolues auraient besoin d'être précisées.



DEUXIEME PARTIE

HISTOIRE MÉRIDIONALE

LE LANGUEDOC DANS L'HISTOIRE DE FRANCE*

Patria linguae occitanae : ainsi nomme-t-on en latin — dans les documents officiels — en français Pays de Langue d'Oc — la province méridionale qui s'incorpore définitivement au domaine de la monarchie française à l'heure où s'éteint la maison raymondine des comtes de Toulouse. C'est en 1271, pour être précis, que succombent Jeanne de Toulouse, fille de Raymond VII, et son mari Alphonse de Poitiers, aux suites de la terrible peste qui a frappé, à Tunis, le frère d'Alphonse, le saint roi Louis IX, et c'est l'héritier du plus vertueux des souverains, c'est Philippe III le Hardi qui recueille, presqu'aussitôt après l'héritage royal laissé par son père, le 25 août 1270, l'héritage comtal de son oncle et de sa tante. Ainsi l'avait réglé par avance, depuis 1229, le traité de Meaux ou de Paris (les deux appellations sont admises par l'histoire), ce chef-d'œuvre de la diplomatie de Blanche de Castille, la reine prévoyante à qui revient l'honneur d'avoir dénoué, au mieux des intérêts français, le grand et redoutable problème des destinées du Midi.

Pays de langue d'Oc, disons-nous. Ainsi il apparaît qu'entre toutes les provinces dont se compose la France royale, la nôtre jouit de cet unique

* Extrait de la *Revue de Languedoc*, N° 1, 1944.

privilège : être appelée du nom de la langue qu'elle parle traditionnellement. L'idiome propre du Languedoc, c'est l'Occitan. Et pour le faire remarquer au passage, c'est bien à tort que quelques puristes ont critiqué l'emploi de cette expression, « l'Occitan », pour désigner le dialecte qui règne chez nous, sous prétexte que les auteurs anciens l'appellent en général *limousin* ou *provençal*. Termes qui ne sauraient nous convenir, car ils sont de portée par trop restreinte. *Patria linguae occitanae*. C'est le XIV^e^ siècle qui, à tout instant, enregistre en ces termes l'existence de la langue occitane. La baptiser ainsi n'est donc pas l'invention arbitraire de linguistes modernes, en mal d'une formule adéquate, forgée tant bien que mal, c'est tout simplement au contraire reprendre la dénomination officielle du plus authentique Moyen âge.

*
**

Mais l'occitan, c'est-à-dire en somme le latin évolué à l'intérieur de notre domaine, n'a pris sa forme et n'a atteint sa maturité qu'à une date assez avancée de l'époque médiévale. Avant que ce domaine ait reçu de son développement linguistique le nom qui lui est demeuré, aucun terme géographique ne désignait l'ensemble des territoires qui le composent, des Cévennes à la Gascogne (Pays des Vascons) et du Rhône aux Corbières, le long de la mer latine : nous disons aujourd'hui Haut-Languedoc, Bas-Languedoc.

Or de même que la France, qui doit son nom aux Francs, a une histoire avant leur arrivée — ou si l'on veut, une préhistoire — de même le Languedoc a un passé antérieur à la fixation de l'Occitan. On n'en saurait sous-estimer l'intérêt ou déconseiller l'étude. Bien au contraire. Nos origines, comme toutes les origines, sont infiniment précieuses à scruter. C'est d'abord le littoral méditerranéen dont les populations primitives, longtemps livrées à elles-mêmes, évoluant presque en vase clos, ont été appelées à participer aux civilisations anciennes d'Orient par les Phéniciens, les Phocéens, les Carthaginois et les Grecs, enfin par les Ro-

mains : avec eux, sous le nom de *Narbonnaise,* tel un pont jeté entre la *Provintia* — la Provence — et l'Espagne, préalablement conquise, cette façade maritime inaugure en Gaule la pénétration de la culture latine, grâce à la navigation, grâce davantage peut-être à cette fameuse route carrossable, modèle des voies romaines chez nous, la belle route empierrée qu'on appelle la voie domitienne, du nom du proconsul qui présida à sa construction, Domitius Aenobarbus.

Et c'est ensuite — car les Romains du littoral doivent se garder contre les barbares de la Gaule intérieure — l'édification de cette forteresse avancée de Toulouse — futur Château Narbonnais — qui tient solidement le coude de la Garonne. Autour de ce point stratégique s'irradie, dans toutes les directions, l'occupation du peuple roi. Vienne alors César, le conquérant de génie : au lendemain de sa victoire la Gaule entière, y compris les deux futurs Languedoc, va participer largement à la vie de ce majestueux Empire Romain, dont la carrière prestigieuse, en vertu d'un privilège unique jusqu'ici, a résumé les destins de la civilisation humaine pendant tout un demi-millénaire.

César et les auteurs latins qui le suivent appellent *Aquitains* les habitants du sud-ouest. L'Aquitaine de l'auteur des *Commentaires* — ces élégants « communiqués » de la grande guerre des Gaules — enveloppe donc le Haut-Languedoc de l'avenir. César lui-même en décrit le sol et les tribus: il connaît mieux que personne leurs ressources et leurs tempéraments : cette Ariège, qui, dit-il, produit du fer et des hommes, ou ce Quercy qui, un temps, tint les légions en échec. Heureuse défaite, en fin de compte, que celle qui termine, en 52 avant Jésus-Christ, cette guerre de sept ans par le tragique épisode d'Alésia : les cinq cents ans de la paix romaine vaudront à notre région, comme à la Gaule tout entière, outre de magnifiques restes monumentaux qui font notre émerveillement, ces deux legs incomparables : une langue, une religion.

Notre Bas-Languedoc ne compte-t-il pas une ville où se dressent encore aujourd'hui quelques-uns des plus superbes, des plus représentatifs, parmi les monuments romains de la Gaule? C'est Nîmes, la ville

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

des Arènes, la ville de la Maison Carrée. La métropole trépidante que fut Narbonne, ville de deux cent mille habitants et port rival de Marseille à l'apogée de sa gloire, n'a rien gardé de sa parure antique.

Mais, dans le Haut-Languedoc, des fouilles patientes ont permis d'exhumer — soit à la villa *Chiragan* (Martres-Tolosanes), soit à la cité de *Lugdunum Convenarum* (Lyon des Convènes, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne) — des édifices, des œuvres d'art, des objets de toutes sortes qui meublent trois musées et qui suffiraient pour démontrer avec quelle intensité tout ce pays a vécu de la vie gallo-romaine, avec quelle efficacité il en a reçu les bienfaits, dans l'ordre économique, industriel, agricole, intellectuel, social, religieux. Toulouse, qui n'a gardé, des temps impériaux, que quelques pans de murs, a été du moins, pour les poètes latins, *Tolosa Palladia*. Il faut entendre « Toulouse Palladienne » au sens de « Toulouse cité des lettres et des arts ». Ne l'est-elle pas resté?

Le christianisme, cet autre cadeau magnifique de Rome, se répand au IIIe siècle. Une basilique chrétienne qu'on peut dire à bon droit la plus ancienne des Gaules (car elle est contemporaine des basiliques de Rome ou de celles de notre Afrique du Nord), étale son plan inviolé sur le sol de Saint-Bertrand. De Toulouse, gagnée au Christ par saint Sernin au IIIe siècle, la religion de l'avenir s'est répandue dans les villes et dans les campagnes : facteur moral d'une valeur incalculable qui s'ajoute à ceux qui nous étaient déjà venus, dans l'ordre matériel ou intellectuel, de la Rome païenne. Aucun de ces germes de civilisation ne périra.

***

Un nouvel aspect succède à l'aspect gallo-romain. L'Antiquité se clôt par des invasions barbares. Notre domaine fait maintenant partie de la monarchie wisigothique qui enjambe les Pyrénées. Toulouse en est, pour un temps, la capitale. Mais il ne faut pas s'y tromper. Les Wisigoths n'ont pas rompu le lien avec la splendeur impériale. Bien au contraire. Ces parvenus, ces intrus, loin de chercher à détruire, s'évertuent de leur mieux à

assimiler, à imiter. Leurs constructions, encore visibles à la Cité de Carcassonne, se distinguent mal des authentiques legs gallo-romains. Ainsi s'explique ce fait essentiel que, malgré les invasions et les guerres, l'imprégnation latine subsiste. Mieux encore : elle pénètre en profondeur. Le Moyen âge en héritera, et bientôt toute une civilisation méridionale — floraison tardive de la latinité — atteindra avec la « Courtoisie », avec les chants de nos troubadours immortels, à un éclat incomparable.

Mais voici qu'un grave péril s'annonce. La vague musulmane, qui a déferlé sur l'Espagne wisigothique au VIII[e] siècle, franchit les Pyrénées. Le Bas-Languedoc est submergé. Le Haut-Languedoc, que les Francs, entre temps, ont enlevé aux Wisigoths, est entamé. Les recherches récentes du chanoine Contrasty ont révélé toute l'étendue des incursions et des dévastations sarrasines dans le bassin de la Garonne. Charles Martel, dont la légendaire masse d'armes arrête les Arabes à Poitiers en 732, reconquiert ce bassin en totaliié; il ressaisit même le haut cours de l'Aude. mais c'est seulement son fils Pépin le Bref qui rejette les musulmans en Espagne après la prise de Narbonne en 759.

Cette fois, les Francs ont incorporé les deux futurs Languedoc à leur Etat, maintenant consolidé et largement étalé sur la carte. C'est la préfiguration de ce qui va être l'Empire de Charlemagne. Avant et après l'homme de génie qui restaure en Occident, à la Noël de 800, l'idée impériale, les Francs, comme les Wisigoths, respectent la culture acquise, et bientôt même ils la développent. L'heure a sonné de la « Renaissance Carolingienne ». Le Bas-Languedoc, qu'on appelle à présent Septimanie, et le Haut-Languedoc, qui se polarise lentement autour du Comté carolingien de Toulouse, gardent leur originalité dans la symphonie des peuples qui composent le nouvel empire et participent à sa renaissance, et c'est justement pourquoi cette originalité retrouve la plénitude de sa vertu sous la forme des Etats féodaux qui, à l'époque suivante, se dégagent de l'unité éphémère; la décadence carolingienne les fait apparaître à partir du X[e] siècle : Septimanie, Comté de Toulouse, Duché d'Aquitaine, Marche d'Espagne.

Et tandis que la Septimanie s'égrène en multiples seigneuries dont

aucune n'est et ne sera apte à prendre le dessus, dans le Haut-Languedoc, au contraire, qui commence à prendre forme, on voit une seigneurie de premier rang s'ériger autour du comte de Toulouse, qui sera l'un des « Pairs de France ». Qu'est-ce à dire? La famille raymondine de nos comtes héréditaires s'est profondément enracinée au sol. Elle jette dans l'histoire générale un éclat rayonnant. Son plus illustre champion, Raymond IV, est l'un des chefs de la première Croisade; il va mourir glorieusement en combattant pour le Christ — et aussi pour sa fortune à lui — à Tripoli de Syrie, dont il s'intitule comte. Autour des Raymonds, autour des Guilhems de Montpellier, autour des Guilhems de Poitiers, une culture d'Oc donne sa mesure. Au XII[e] siècle, elle atteint son apogée dans un milieu ensoleillé de vie facile et de musicales chansons.

C'est le temps où, dans toute la « mouvance » du royaume des fleurs de lis, auquel nos seigneurs se rattachent par les liens peu serrés de l'hommage féodal, une civilisation *sui generis,* régionale et locale, s'épanouit à l'aise. Chez nous, la langue, la littérature et l'art brillent au point d'illuminer l'Occident tout entier. Dante hésitera à écrire sa Divine Comédie en Occitan. Quel plus bel hommage pourrait nous être rendu?... Communautés rurales, villages, bourgs et villes prennent alors leur physionomie propre. Physionomie souvent maintenue intégralement jusqu'à nos jours ou presque. Autour du clocher encore debout, combien de générations ont connu les bonnes et les mauvaises heures? Et c'est bien pourquoi l'histoire locale de notre Moyen âge est si instructive et si révélatrice. On n'en saurait trop encourager l'étude, car chaque vallée, chaque mont, chaque paroisse devrait avoir sa monographie.

Dans ce creuset médiéval, les classes sociales se stratifient, une prospérité naît, une solidarité se dégage.

Un temps dominée par les Sarrasins, — navigateurs, commerçants et pirates — la Méditerranée est reconquise par les chrétiens. Les Croisades accentuent et conditionnent ce renouveau plein de promesses. Narbonne n'est plus la grande cité maritime de jadis, mais Montpellier du moins a un port et, comme l'ont si bien montré successivement Germain d'abord, puis Louis Thomas, l'activité montpelliéraine a revendiqué sa belle part

dans l'œuvre de la navigation et de la colonisation dans le Levant. Toulouse, elle, devient par excellence la ville du pastel. La terre se couvre de moissons. Un peu partout les moulins tournent. Aux moulins à vent, imités peut-être de ceux de Syrie, s'ajoutent, sur les fleuves, à Toulouse notamment, les moulins à eau — moulin du Château, moulin du Bazacle, sur la Garonne — en même temps que l'agriculture s'émancipe et améliore ses méthodes; ici comme ailleurs, l'attelage perfectionné du bœuf et du cheval, selon le mode nouveau, imaginé par un bienfaiteur anonyme de la paysannerie au x^e siècle, affranchit l'homme de son labeur écrasant de principale bête de somme, et fournit au travail des champs et des métiers cet appoint toujours capital pour une civilisation, un moteur; le moteur animal, jusqu'alors presque incapable de rendement, est alors aussi puissant qu'aujourd'hui.

On ne peut comparer cette révolution — mise en lumière un peu avant la guerre actuelle par le regretté commandant Lefèvre des Noettes — qu'à l'introduction moderne de la vapeur ou à l'entrée en scène, plus moderne encore, de la fée électricité.

***

Ainsi, la vie locale s'élargit et progresse. Le mieux-être poursuit sa marche. La « nuit du Moyen âge », que d'outrecuidants détracteurs du passé ont pris plaisir tant de fois à flétrir de leurs sarcasmes, n'est qu'un mirage de leur ignorance. En réalité, le Moyen âge a été fécond, et non seulement il a enrichi, par des innovations pratiques fort pertinentes, le patrimoine légué par les anciens, mais encore il a façonné la France et il a assuré la précieuse, l'indispensable unité.

La vie locale, disons la floraison d'un régionalisme médiéval, ne saurait, en effet, contredire en rien la marche vers l'unité. Il s'agit de cette unité supérieure que Charlemagne a tenté sous la forme de l'empire et que les rois de France poursuivent dans le cadre plus modeste du royaume. La pluralité féodale n'empêchera pas la reconstruction capétienne. Une à une les régions s'y agrègent. Le Languedoc n'y fera pas exception. Il y

est amené par un contre-coup de la crise religieuse et sociale que déchaîne l'hérésie albigeoise brisée par une croisade tragique, la croisade de Simon de Montfort. Et nous voici ramenés à notre point de départ, au temps où s'opère la soudure ménagée par cette Blanche de Castille dont nous vantions tout à l'heure l'adresse : héritière à la fois de Simon de Montfort et du dernier Raymond, la dynastie royale est finalement la bénéficiaire de cette Croisade qui, par surcroît, a refait, avec l'aide de l'Inquisition, l'unité religieuse — et donc morale — de la France du midi et de la France du nord. Le traité de 1229 a donné la partie septentrionale du Bas-Languedoc, la Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, à saint Louis, et il a assuré à son fils avant même sa naissance l'expectative de tout le reste. Episode qui contient en puissance tout l'avenir. Le Languedoc ne prend pas seulement son nom, il devient partie intégrante de la monarchie nationale.

*
**

Désormais l'histoire de France est une.

Il faut entendre en ce sens que l'histoire générale du « royaume » remplaçant la « mouvance » féodale, est la résultante des histoires provinciales et aussi que l'histoire provinciale est faite des contre-coups de l'histoire générale. N'allons pas en conclure que l'histoire provinciale a perdu son intérêt propre. Il n'en est rien. C'est par elle au contraire que l'histoire générale peut s'enrichir et se rénover. Elle ne saurait donc être ni trop cultivée ni trop favorisée.

La France prospère de la première moitié du XVI[e] siècle par exemple doit son éclat à la richesse de ses provinces, au pastel, au blé, aux draps de Languedoc, aussi bien qu'aux vins de Bordeaux. Les guerres de religion, malheureusement ici comme ailleurs, remplacent cette prospérité par le désordre et la misère; elles dressent bandes contre bandes, villes contre villes, telle la catholique Toulouse en face de la huguenote Montauban. Alès, Nîmes, Montpellier, Cordes, Saint-Antonin jouent leur rôle dans les continuels à-coups des interminables « guerres de religion » qui

abattent ou mutilent tant de monuments et qui sèment tant de ruines. Henri IV, à qui revient la mission de refaire la France épuisée, est un Gascon de pure race, un homme d'Oc, sinon un Languedocien. En lui s'incarne, à une heure cruciale, l'originalité provinciale au service de l'unité. Les campagnes de Louis XIII contre les protestants ménagent autour de Saint-Antonin des épisodes qui, pour n'avoir pas obtenu dans les manuels d'histoire la place qu'y tient La Rochelle, n'en éclairent pas moins un des chapitres les plus mouvementés de la dictature de Richelieu, tandis qu'un autre chapitre de cette même dictature s'endeuille, à nos yeux, de la révolte et de l'exécution du duc de Montmorency, décapité dans la Cour Henri IV du Capitole de Toulouse.

Mais pourquoi pousserions-nous plus loin cette revue cavalière des siècles proches de nous dont la sucession se précipite? A vrai dire, partie intégrante d'une France qui va toujours davantage vers la centralisation, le Languedoc, comme les autres provinces de la vieille France, ses sœurs, offre à chaque tournant, à qui sait scruter ses annales, des traits frappants et concrets propres à illustrer chacune des périodes de l'histoire nationale. La province languedocienne, avec ses deux capitales, Toulouse et Montpellier, avec la complexité de sa vie administrative, a été décrite souvent, d'après un livre devenu classique, comme la province type du temps de Louis XIV. Qu'il s'agisse, d'autre part, de nos intendants du XVIII[e] siècle, ces administrateurs attentifs, qui auraient pu faire faire à la France, si la Cour avait mieux compris et mieux secondé leurs efforts, l'économie de la Révolution; qu'il s'agisse de nos « Etats », si soucieux de la prospérité et si consciencieux animateurs d'un régionalisme bien entendu, digne de servir de modèle à l'avenir; qu'il s'agisse de la Révolution, dont les scènes tragiques méritent certes l'étude, mais qui doit être retenue surtout en ce qu'elle a continué et développé l'œuvre de la Monarchie; qu'il s'agisse de l'Empire, de la Restauration et des régimes qui ont suivi, l'histoire provinciale et locale offre à profusion les exemples, les faits, les hommes, qui permettent de mieux se représenter ce que fut, en sa réalité vivante et concrète, chacune des étapes de notre passé mouvementé.



Mieux pénétrer ce passé, voilà bien l'une des tâches que se propose la nouvelle revue dont on a bien voulu me demander d'écrire l'article liminaire. Régionalisme et unité ne sont pas termes antinomiques, et bien s'en faut. Ce sont termes complémentaires. Le culte des idiomes locaux et de leur littérature, l'art local, l'histoire locale, loin de nuire à la sauvegarde plus que jamais désirable de notre unité nationale, doivent contribuer à lui conférer la plénitude de son sens et à la mettre en sa parfaite valeur. Car l'unité nationale est faite tout justement de la multiplicité harmonieuse des diversités provinciales. On respectera d'autant mieux l'unité qu'on respectera les éléments dont elle est tissée. On travaillera d'autant mieux à notre avenir qu'on interrogera davantage le passé, qu'on saura mieux entendre, mieux interpréter et mieux utiliser ses leçons.

COMTES DE TOULOUSE INCONNUS *

Peut-être s'étonnera-t-on, au premier abord, du titre de cette étude. Pour le justifier, il suffit pourtant de rappeler que la liste des premiers comtes de Toulouse, malgré les travaux successifs des érudits[1], comporte encore d'importantes lacunes. Les observations qui vont suivre sont destinées à combler certains vides et à préciser, chemin faisant, quelques points de l'histoire méridionale sous Louis le Pieux.

Le plus ancien comte de Toulouse de l'époque carolingienne est, sans aucun doute possible, Chorson[2], dont la carrière comtale est depuis longtemps localisée de 778 à 790.

Son successeur est non moins certainement le fameux saint Guilhem, cousin de Charlemagne, et connu plus encore dans la littérature épique que dans l'histoire[3]. Saint Guilhem fut comte et duc de 790 à 806. Mais la question reste posée de savoir quel fut, en 806, le remplaçant du glorieux conquérant de la marche d'Espagne, lorsqu'il se retira du monde pour

* Extrait des *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et ses amis*, Paris, H. Champion, 1927, p. 81-88.

1. Voir notamment, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 219 et suiv.; *ibid.*, la note de Mabille, p. 295 et suiv.; F. Lot, *Fidèles ou Vassaux?* p. 93, et suiv.; J. Calmette, *Les comtés de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, XVII (1905), p. 5. et suiv.

2. Les textes relatifs à ce personnage ne laissent aucune incertitude ni sur sa double qualité de comte et de marquis ou duc de Toulouse, ni sur les dates le concernant. Cf. Mabille, *loc. cit.*, p. 295-296. Rappelons à ce propos que la dignité de duc ou marquis, à cette époque, ne signifie rien autre chose que le commandement militaire exercé, sur le groupe des comtés formant le duché ou marche, par l'un des comtes de ce groupe.

3. Mabille, *ibid.* p. 296; J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*, dans les *Annales du Midi*, XVIII (1906), p. 145 et suiv.

vivre désormais en simple moine pieux dans cette abbaye de Gellone qu'il avait fondée et qui devait conserver son nom[4].

Après saint Guilhem, le premier nom dûment inscrit à ce jour sur la liste des comtes carolingiens de Toulouse est celui de Bérenger. Mais ce personnage n'est révélé comme comte par les documents qu'à partir de 819[5]. Il est vrai que Mabille a conjecturé que Bérenger était comte depuis 817, date de l'important remaniement opéré en conséquence de l'*Ordinatio Imperii*[6], et par lequel la grande marche méridionale de saint Guilhem avait été coupée en deux, la façade méditerranéenne, du Rhône à l'Èbre, formant la Gothie[7], érigée en marche distincte de celle de Toulouse et séparée du royaume d'Aquitaine[8].

L'hypothèse de Mabille, qui consiste à faire remonter les fonctions comtales de Bérenger de 819 à 817, pour les faire coïncider avec l'*Ordinatio Imperii*, a pour elle une grande vraisemblance. Mais la chronologie n'en est guère modifiée, car il subsiste un hiatus entre la retraite de saint Guilhem et l'*Ordinatio* : autrement dit, la période comprise entre 806 et 817 reste libre et attend son titulaire.

Précisément, il nous semble que ce titulaire n'est pas introuvable et qu'on est autorisé à insérer ici le nom du comte Bègues ou Begon (Bigo). Toutefois, pour justifier cette insertion, une discussion est nécessaire.

Reconnaissons d'abord qu'aucun acte ne nous offre Begon comme agissant directement en qualité de comte en Toulousain. Au surplus, il est bien clair que, si un tel acte existait, ce personnage aurait depuis longtemps reçu des érudits le titre de comte de Toulouse, comme ses prédécesseurs ou successeurs pour lesquels la preuve directe peut être adminis-

4. Saint-Guilhem-le-Désert, près d'Aniane (Hérault).

5. Mabille, *loc. cit.*, p. 297.

6. Sur la haute portée politique de ce grand acte, voir ma thèse latine, *De Bernardo, sancti Guillelmi filio*, Toulouse, 1902, in-8°, p. 42 et suiv.

7. On appelle cette nouvelle marche dans les textes *Septimania*, *Gotia* ou *marca hispanica*, nom plus particulièrement réservé à la partie transpyrénéenne.

8. En d'autres termes, le royaume d'Aquitaine donné par Louis le Pieux à Pépin diffère de celui que Louis avait reçu de Charlemagne; il est amputé de la partie méditerranéenne (Bas-Languedoc, Roussillon et Cerdagne, Catalogne).

trée. C'est donc à une démonstration indirecte qu'il faut, de toute nécessité, recourir.

Malgré sa vaste étendue, le Toulousain n'épuisait pas, au moment qui nous intéresse, l'activité administrative du comte résidant officiellement au Château Narbonnais de Toulouse. Bien au contraire, débordant au delà du pays ariégeois, — alors partie intégrante du *comitatus tolosanus*, — l'activité du comte de Toulouse au IXe siècle franchissait les Pyrénées et s'étalait sur le rebord sud de la chaîne, recouvrant les *pays* ou *pagi* de Pallars et de Ribagorza[9]. Ceux-ci n'étaient que des annexes, des glacis défensifs; toujours menacés par les Maures, ils ne devaient avoir, à notre connaissance, d'existence propre et de comtes particuliers qu'aux abords du Xe siècle au plus tôt[10]. Or, la situation géographique de ces annexes était telle que leur rattachement ne pouvait se faire qu'à l'un des grands comtés limitrophes : ou bien au comté de Toulouse, ou bien au comté d'Urgel. En fait, nous constatons que, chaque fois qu'un comte du IXe siècle agissant en Pallars ou en Ribagorza nous est connu d'ailleurs, il s'agit d'un comte de Toulouse. Tel est le cas pour les comtes les plus connus du Toulousain sous Charles le Chauve : Frédelon, Raimond, Bernard[11]. Le même rattachement s'affirme sous Louis le Pieux, puisque Bérenger, dont il vient d'être question, se manifeste, lui aussi, comme comte de Toulouse agissant en Ribagorza[12].

9. Voir sur cette région Serrano y Sanz, *Noticias y documentos históricos del condado de Ribagorza*, Madrid, 1912, in-8° (*Junta para ampliación de estudios e investigationes cientificas, centro de estudios históricos*); F. Valls Taberner, *Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça*, Barcelona, 1918, in-4° (*Estudis Universitatis Catalans*).

10. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 11.

11. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 5 et suiv., après Serrano y Sanz, *op. cit.*, p. 102 et suiv., cite les chartes dont il s'agit. Valls Taberner a parfaitement raison d'établir que ces chartes, empruntées au Cartulaire d'Alaon, ne doivent pas être écartées sous prétexte que cette abbaye a fourni un faux célèbre. Les actes dont il s'agit ont, au contraire, tous les caractères de l'authenticité, au moins quant au fond.

12. F. Valls Taberner, *ibid.*, p. 4, n. 2, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 47 verso. « In Christi nomine Berengarius, vir inluster, chomis. Notum sit omnibus fidelibus nostris qui in pago Orritense chommanent, quia ad isto abate nomine Teuderedo cella nostra qui dicitur in honore sancte Marie et sancti Petri seu ceteras ecclesias que ad ipsum monasterium pertinent, quicquid Crischonius abba antecessor habuit vel quidquid condercere vel de heremo traere potuerit, is in omnibus pleniter et perdona-

Précisément l'acte qui nous montre Bérenger en cette qualité est immédiatement précédé, dans le Cartulaire qui nous l'a conservé, d'un acte similaire où le comte agissant en Ribagorza se nomme « Bigo, vir inluster, comis »[13]. Il est donc naturel de considérer Begon comme le prédécesseur de Bérenger dans le comté même de Toulouse[14].

Au demeurant, pour refuser la qualité de comte de Toulouse à Begon, il faudrait ou bien lui attribuer le comté d'Urgel, ou bien admettre l'érection pour lui d'un comté éphémère de Ribagorza non rattaché à l'un des grands comtés voisins. Mais précisément à Urgel la place n'est point libre à la date considérée; elle est occupée à ce moment par le comte Fredol[15]. D'autre part, qu'il puisse s'agir, dans la personne de Begon, d'un petit comte propre au Ribagorza, c'est ce qui ne peut être soutenu un seul instant. Begon, en effet, n'est point une mince figure. C'est l'associé de saint Guilhem dans l'œuvre de la conquête de la marche hispanique, le lieutenant choisi par le vainqueur pour annoncer au Palais la prise de

vimus, ita ut nullus eum se[u] suos monachos contangere nec ipsum nec suos homines inquietare presumat, sed ipso abbate Teuderedo liceat ipsum monasterium consistentem liceat (*sic*) pro domno imperatore ejusque filiis vel pro me Deum exorare; propterea nobis placuit ut manu propria subter firmaremus, ut ipsis fideles nostri firmiter hoc sciant et intelligant. Et quicquid ad ipsum monasterium annis preteritis tam terris [quam] vineis ad ipsa loca pertinent licenciam ipse Teuderedus abbas abeat perquirendi vel possidendi. Sig┼num Berengarii comitis. Anania presbiter, jussus Berengario comiti, scripsi. »

13. F. Valls Taberner, *ibid.*, p. 3, n. 1, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 47 verso. « In Christi nomine, Bigo, vir inluster, comis. Cognoscant omnes fideles nostri qui in pago Orritense comanent, qui[a] ad isto presbitero nomine Crisogonio cella nostra que dicitur in honore sancte Marie et sancti Petri, erimo posita, et ad condirigendum vel laborandum diebus vite sue perdonavimus, ita ut nullus eam contangere nec ipsum nec suos homines ibi commanentes inquietare non presumat, sed ipso presbitero Crisogonio liceat in ipso monasterio Alaon pro domno imperatore, ejus filio Holodogo rege, vel pro me Dominum exorare; propterea nobis placuit ut manu propria subtus firmaremus, ut ipsi fideles nostri firmiter hoc sciant et intelligant. Et quicquid ad ipsum monasterium annis preteritis, tam terris [quam] vineis ad ipsa loca pertinent (*sic*) licienciam ipse Chrisogonus abbas abeat perquirendi vel possidendi. Sig┼num Bigoni, comiti. »

14. La possibilité d'un comte de Toulouse, répondant au nom de Bigo, a été entrevue par F. Valls Taberner, *loc. cit.*, p. 3, et il convient, en convertissant ici en démonstration une hypothèse timide, de féliciter l'érudit catalan de sa clairvoyance.

15. J. Calmette, *Les premiers comtes carolingiens d'Urgel* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, XXII (1902), p. 93.

Barcelone en 803, le « cher Begon » (*Bigonem amatum*) maintes fois cité par Ermold le Noir, le favori du roi d'Aquitaine Louis le Pieux, et, qui plus est, son beau-frère[16] : ce qui, du même coup, fait d'Alpaïde, fille de Charlemagne, une comtesse de Toulouse[17].

La personnalité de Begon achève d'éclairer l'événement qu'on peut, en toute vraisemblance, rapporter à 806. Au moment où saint Guilhem, las du monde, se décidait à prendre pieusement sa retraite, nul ne pouvait trouver étonnant qu'un gendre de l'empereur succédât à un cousin de l'empereur, que le lieutenant succédât à son chef. C'est pourquoi il nous paraît légitime de conclure que le remplaçant de saint Guilhem, en Toulousain aussi bien qu'en Ribagorza, ne fut autre que Begon.

Au surplus, voici une coïncidence chronologique capable, croyons-nous, d'apporter, s'il en est besoin, une confirmation décisive en faveur de la déduction qui précède. Nous connaissons la date d'obit de Begon[18] : il mourut exactement le 28 octobre 816. Or, c'est 817 que le remaniement territorial déterminé par l'*Ordinatio Imperii* dédouble la marche dont Begon, en 806, avait reçu la charge totale. Du vivant de son beau-frère, Louis le Pieux aurait difficilement souscrit à une mesure administrative dont la conséquence aurait été de diminuer la circonscription de la marche toulousaine à la tête de laquelle avait été placé le comte de Toulouse en tant que marquis. A dire vrai, une vacance était nécessaire pour permettre le dédoublement de la marche de saint Guilhem[19]. C'est la mort de Begon qui a été l'occasion de ce dédoublement. Cette opération a donc été en relation avec la disparition de Begon et la dévolution de

16. F. Lot, *Bègues*, dans la *Romania*, XXVI (1897), p. 569, fait de Begon le gendre de Louis le Pieux, mais par suite d'une confusion déjà commise par Flodoard, *Historia ecclesiae remensis*, IV, 46. Alpaïde, femme de Begon, est fille de Charlemagne. Cf. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, 1925, in-8°, p. 127, note, et, pour la discussion de l'origine d'Alpaïde, notre compte rendu dudit ouvrage dans les *Annales du Midi*, 1926.

17. Cette dernière remarque peut avoir son intérêt. Les dons traditionnellement prodigués aux églises de Toulouse ou de son comté par Charlemagne ont pu avoir, de ce fait, quelque réalité, et ceux dont on a la preuve peuvent trouver leur explication, grâce à l'intervention d'Alpaïde. Aussi bien, il suffit ici de suggérer, simplement, au passage, ce considérant, qui ne saurait être négligeable.

ses dignités. Et dans la distribution, Bérenger a bien reçu le comté de Toulouse et le titre de marquis, mais il a été marquis d'une marche diminuée, amputée de tout ce que l'*Ordinatio Imperii* distrayait du nouveau royaume d'Aquitaine[20].

De ce qui précède, il résulte bien clairement que le rattachement à Toulouse des pays de Pallars et de Ribagorza a été permanent au IXe siècle. A cet égard, l'usage des chartes comtales nous vaut une série impressionnante, témoignant de cette continuité[21]. Le rattachement du Pallarès et du Ribagorza est un fait acquis sous Begon, parce qu'il l'était déjà sous saint Guilhem; il se poursuit après Begon. En 817, ces deux *pays* auraient pu se souder à l'Urgel et passer dans la nouvelle marche créée sur la façade méditerranéenne de l'empire; mais ils restèrent, au contraire, liés à la marche et au comté de Toulouse[22], puisqu'on les trouve aux mains de Bérenger, et plus tard aux mains des comtes de Toulouse nommés par Charles le Chauve, Frédelon et ses successeurs[23].

Nous appuyant sur cette union, qui n'est point conjecturale mais bien établie, nous sommes dès lors en mesure de combler une autre lacune de

18. *Obituaire de Saint-Germain-des-Prés* dans *Notices de la Société de l'Histoire de France*, p. 26.

19. On observe de même qu'en 865, lorsque Charles le Chauve opérera un nouveau dédoublement de la marche gothique, il profitera de la disparition d'Onfroy. Voir J. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, XIV (1902), p. 193; *Le siège de Toulouse par les Normands en 864 et les circonstances qui s'y rattachent*, dans la même revue, XXIX (1917), p. 153.

20. Par la suite, on constate une tendance persistante des marquis à reconstituer à leur profit l'unité de la marche primitive, Bérenger lui-même, Bernard de Septimanie et Onfroy s'y sont épuisés. Sans doute, les contestations dont était l'objet le partage de 817 permettaient de remettre en question la séparation des marches.

21. Voir cette série de chartes comtales d'Alaon et d'ailleurs dans Valls Taberner, *op. cit.*, p. 3, 4, 5, 7, 9.

22. Ce tracé de la limite des deux commandements créés en 817 a eu les plus grandes conséquences. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison pour laquelle le Pallarès et le Ribagorza n'ont pas fait partie de la future Catalogne, dont les remaniements de 817 et de 865 ont fixé les contours. Cf. sur cet aspect de la question, J. Calmette, *Le Sentiment national dans la marche d'Espagne au IXe siècle*, dans les *Mélanges F. Lot*.

23. C'est ce que démontre la série des chartes visées ci-dessus, p. 183, n. 3.

nos listes comtales et d'inscrire à son rang un autre comte de Toulouse inconnu. Il s'agit cette fois de Galindo.

Un document nous montre ce personnage agissant en Ribagorza comme successeur de Bérenger[24]. Ce document n'a pas, il est vrai, de date certaine, mais comme il est nécessairement de 837 au plus tard[25], et comme Bérenger a vécu jusqu'en 835, la date du document est comprise dans des termes assez étroits. Que Galindo ait été, lui aussi, autre chose qu'un simple comte de Ribagorza, c'est ce dont nous ne saurions douter car il ne s'agit pas d'un médiocre personnage, il s'agit de Galindo fils d'Aznar[26].

Malheureusement la carrière de Galindo comme comte de Toulouse est obscure. Elle ne dut pas être bien longue, puisque, lors des troubles qui décimèrent l'empire au lendemain de la mort de Louis le Pieux, le comté de Toulouse fut disputé entre des compétiteurs différents[27], sans aucune mention de Galindo. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder les problèmes que soulève la crise qui s'ouvre en 840. Qu'il nous suffise d'avoir complété de deux noms et de quelques précisions chronologiques l'histoire du comté de Toulouse, au IXe siècle.

24. F. Valls Taberner, *op. cit.*, p. 4, n. 3, d'après le Cartulaire d'Alaon, fol. 65 verso. « In Dei nomine, Galindo, Deo favente, chomis. Notum sit omnibus fidelibus nostris qualiter petiit industrie nostre abba Asaldus in pago Orritense monasterium chujus vocabulum est Alahone, ubi vaselia fondata esse dinoscitur in honore sancte Marie et sancti Petri, seu ceteras ecclesias que ad ipsum pertinent monasterium, quicquid Theodoredus abba, ejus antecessor, habuit vel quicquid de heremo restaurare potuerit in omnibus liceat eis quieto ordine habere vel possidere et sub nostra tuitione consistere, ita ut nullus enim vel suos monachos nec homines suos contangere vel inquietare presumat, sed ipso abbate Asaldo Alahone monasterium consistentem liceat ei vel suos monachos pro domno nostro imperatore prolisque ejus vel pro me Domini misericordiam exorare; propterea nobis placuit ut manu propria subter firmaremus, ut a fidelibus nostris verius credatur et firmior abeatur. Et quicquid ad ipsum monasterium pertinet, tam terris quam vineis, licenciam habeat ipse Asaldus perquirendi vel possidendi. Eles, in Dei nomine, presbiter, jussus scripi. Signum † Galindo comiti. »

25. En 837, un nouvel abbé d'Alaon, Centul, succède à Asald.

26. J. Calmette, *Les premiers comtes carolingiens d'Urgel, loc. cit.*, p. 92.

27. Mabille, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 297.

NOTES CAROLINGIENNES D'INTÉRÊT MÉRIDIONAL *

I. — *L'origine d'Alpaïde, comtesse de Toulouse.*

Dans une communication précédente sur les *comtes de Toulouse inconnus*[1] j'ai eu l'occasion de nommer la comtesse Alpaïde (en latin *Alpaïs, Alpaïdis*), femme du premier de ces comtes inconnus, Begon. Alpaïde est-elle fille de Louis le Pieux, comme l'a admis M. Ferdinand Lot[2], ou fille de Charlemagne, comme l'assure M. l'abbé Chaume dans un ouvrage plus récent? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

Voici comment se pose exactement la question : *Les Annales Laurissenses*, source contemporaine de premier ordre, appellent Begon « Bego primus de amicis regis, qui et filiam imperatoris duxerat uxorem. » Cette mention étant inscrite dans lesdites Annales à l'an 816, date à laquelle le roi d'Aquitaine et l'empereur se confondent dans la personne de Louis le Pieux, tout le monde a considéré, avant M. l'abbé Chaume[3], que, dans la phrase ci-dessus, le mot *regis* et le mot *imperatoris* désignent tous deux Louis, de sorte que Begon était dit gendre de ce prince. Telle avait été déjà, au surplus, l'interprétation de Flodoard au dixième siècle[4].

Mais M. Chaume entend le texte autrement. Pour lui, *regis* et *imperatoris* dans le texte visé désignent deux personnages différents : le roi,

* Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 47.

1. *Comtes de Toulouse inconnus*, séance du 2 février 1926. Ce travail est publié in-extenso dans les *Mélanges Antoine Thomas*, Paris, in-8°, 1926.

2. F. Lot, *Bègues*, dans la *Romania*, XXVI (1897), 569.

3. Abbé M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne, première partie, histoire politique*, Dijon, 1925, in-8°, p. 126, note 10.

4. *Historia ecclesiæ Remensis*, V, 461.

c'est Louis; l'empereur, c'est encore Charlemagne. Il est vrai qu'en 816 Charlemagne n'est plus. Mais, dit M. Chaume, « Louis continue jusqu'à son sacre (automne 816) à être pour les contemporains *le roi*, tandis que Charlemagne restait « *l'empereur* » et l'annaliste a fait, justement, ici, cette distinction.

L'argumentation de M. l'abbé Chaume est quelque peu sommaire, comme il est inévitable au cours d'une simple note; mais elle ne laisse pas d'être impressionnante. Il semble bien, en effet, à y réfléchir, que si dans la pensée de l'Annaliste le roi et l'empereur étaient confondus, la phrase se présenterait autrement. Dire de Begon qu'il est d'une part ami du roi, d'autre part gendre de l'empereur, est anormal si roi et empereur coïncident. M. Chaume fait nettement d'Alpaïde (ou, comme il traduit, Aupaïs), une fille de Charlemagne; bien plus, il précise qu'il doit s'agir d'une fille naturelle du grand empereur, d'une sœur de Pépin le Bossu, née, comme lui, de « l'Alsacienne Amaudru (Himiltrudis), fille ou petite-fille du comte Eberhard ». Cette précision se justifie, aux yeux de M. l'abbé Chaume, du fait qu'on retrouve dans la postérité de Begon et d'Alpaïde « le nom d'Evrard déjà porté par un fils légitime d'Amaudru, l'archevêque Ebbon de Reims ».

Personnellement, je ne suis pas convaincu qu'il faille identifier le nom d'Everard ou d'Ebbon, ni qu'Amaudru nièce d'Ebbon soit nécessairement identique à Amaudru mère de Pépin le Bossu. Par conséquent, j'ai de forts doutes sur la solidité des raisons invoquées par M. Chaume pour justifier la place précise qu'il assigne à notre comtesse dans la généalogie carolingienne. Mais il se trouve que je suis ramené, par d'autres voies, à lui assigner exactement la même place et à situer Alpaïde parmi les enfants de Charlemagne et d'Amaudru, fruits de cette union illégitime, la première de toutes, contractée dans sa jeunesse par le fils de Pépin le Bref avant le moment où, probablement en 770, la pression de sa mère, la reine Berthe, lui fit épouser cette fille de Didier, roi des Lombards, qu'on appelle traditionnellement Désirée dans tous les manuels, bien qu'en réalité l'histoire véridique en ignore absolument le nom.

La démonstration de la place qu'il convient de reconnaître à Alpaïde

dans la généalogie carolingienne peut s'aménager de la façon suivante : tout d'abord le texte des *Annales Laurissenses,* faisant, en 816, de la femme de Begon une fille d'empereur, ne souffre que deux alternatives : Alpaïde est nécessairement née soit de Louis le Pieux soit de Charlemagne. Or, il y a une considération chronologique péremptoire qui empêche de la croire fille de Louis. En effet, Alpaïde et Begon ont eu deux fils dont l'un, Lisiard, était déjà comte de Paris à la mort de son père, en 816[5]. Vers cette date, Louis le Pieux n'avait guère plus de quarante-cinq ans : il ne pouvait être le grand-père d'un comte de Paris. D'où cette conséquence qu'Alpaïde ne peut avoir été fille de Louis. Dès lors, il ne reste plus que l'autre alternative : Alpaïde fille de Charlemagne.

Reste à déterminer de laquelle de ces nombreuses unions, légitimes ou libres, Charlemagne eut Alpaïde. Ici encore, la qualité de Lisiard, comte de Paris en 816, fournit la réponse. Lisiard, si jeune comte qu'on l'imagine, ne peut être né qu'avant 795. A le supposer né à cette date, Alpaïde aurait été mariée au plus tard en 794. Qu'on la suppose unie à Begon à douze ans, âge minimum, on voit qu'elle ne peut être née après 782. En 782 vit encore la reine Hildegarde, morte en 783. Ainsi, Alpaïde ne peut avoir pour mère l'une des femmes qui ont succédé à Hildegarde. Mais d'autre part, elle ne peut être fille d'Hildegarde, car les enfants de cette reine, frères et sœurs de Louis le Pieux, nous sont nominativement connus. Il faut par conséquent reculer la naissance d'Alpaïde avant l'union de Charlemagne et d'Hildegarde. La princesse lombarde étant écartée puisqu'elle n'a pas eu d'enfants, il reste que seule Amaudru remplit les conditions pour avoir été la mère d'Alpaïde. L'opinion de M. l'abbé Chaume se trouve, de la sorte, mathématiquement vérifiée : Alpaïde est bien fille d'Amaudru ; elle est sœur de Pépin le Bossu ; elle est née avant 770, date du mariage franco-lombard. Dans ces conditions, il n'y a rien que de fort naturel à voir Lisiard, fils d'Alpaïde, exercer les fonctions de comte de Paris en 816.

On serait tenté peut-être d'opposer à cette conclusion le témoignage

5. Abbé Chaume, *op. cit.*, p. 126 et p. 176, n. 2.

d'Éginhard. Cet auteur, dans la *Vita Karoli*, affirme que Charlemagne ne consentit à marier aucune de ses filles; il donne, de plus, la liste des femmes, légitimes ou non, de Charlemagne, et la nomenclature des enfants issus de ces unions : Alpaïde n'y figure point et son mariage avec Begon semble infliger un démenti à Éginhard[6].

Toutefois, il faut observer qu'Éginhard ne nomme pas Amaudru. Il parle incidemment ailleurs de Pépin le Bossu sans mentionner sa mère et il le cite en dehors de sa liste d'enfants de Charlemagne, liste où Pépin le Bossu n'est pas compris. On s'explique donc, dans cette même liste, l'omission d'Alpaïde, sœur de Pépin. Ailleurs encore, Éginhard dit que Rotrude était la fille aînée de Charlemagne. Or, Rotrude était fille d'Hildegarde. Elle était nécessairement plus jeune qu'Alpaïde. Ainsi, en appelant Rotrude l'aînée des princesses, Éginhard témoigne qu'il ne pense, à ce moment, qu'aux filles légitimes de son héros, et, de même, c'est aux filles légitimes seules qu'il doit penser dans le passage où il relate la répugnance de l'empereur à se donner des gendres.

Ne nous étonnons pas, au surplus, si notre comtesse n'est pas née de légitime mariage, car, durant le haut Moyen âge, beaucoup de grands personnages ont eu une semblable origine. Charlemagne lui-même, si notre chronologie est exacte, était né avant le mariage de la reine Berthe avec Pépin le Bref. L'intérêt du rôle joué par la femme du comte Begon dans notre midi toulousain n'en est en rien diminué : il en est plutôt augmenté de ce fait qu'elle a été non la petit-fille, mais la fille du grand empereur, et que son union avec Begon, remontant à une date plus ancienne, a eu une plus longue durée.

II. — *Onfroy, marquis de Gothie.*

Onfroy (*Humfridus*), marquis de Gothie, essaya, comme on sait, en 864, de ravir le Toulousain au comte Raymond Ier. Il y réussit même

6. Eginhard, *Vita Karoli*, 18, 19; éd. Halphen, p. 60 et vuiv.

momentanément. Mais, chassé par les *missi* de Charles le Chauve, il dut évacuer le Midi et s'enfuir en Italie, disparaissant brusquement, du même coup, de l'horizon de l'histoire. J'ai étudié ailleurs[7] cet épisode final de la carrière d'Onfroy; mais l'ouvrage récent de M. l'abbé Chaume[8], en fournissant des données nouvelles, me donne l'occasion de revenir sur ce personnage.

Je remarque d'abord que M. Chaume a ignoré mon article rappelé ci-dessus, et, loin de l'incriminer, je m'en réjouis, en ce sens que, sur les points où il se rencontre avec moi, il m'apporte de la sorte une confirmation nouvelle et indépendante. C'est ainsi que, dans mon étude, j'avais fait du marquis de Gothie un des fauteurs de la révolte de Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve, et non, comme l'avait soutenu M. Levillain, un fidèle de Pépin d'Aquitaine. M. Chaume situe comme moi, et en dehors de moi, le personnage dans le jeu des partis carolingiens.

Approfondissant l'histoire de la région bourguignonne et provençale du moment, M. l'abbé Chaume est amené à montrer les répercussions de ce mouvement créé autour de Charles l'Enfant et lui donne une amplitude plus grande qu'on ne l'avait soupçonné jusqu'ici. Par là, notre auteur ne se borne pas à confirmer, sans le connaître, le point de vue que j'avais indiqué, il l'élargit et le complète. La mainmise momentanée d'Onfroy sur Toulouse devient un des éléments d'un vaste complot formé autour de Charles l'Enfant. Au chef connu de ce complot, le comte Etienne, il faut ajouter, outre Onfroy, le fameux Girard de Roussillon dont la politique hostile à Charles le Chauve est fort bien analysée par M. l'abbé Chaume. Le trait le plus neuf et le plus intéressant de cette analyse, c'est d'établir un lien politique et peut-être généalogique inattendu, et jusqu'ici tout au moins insoupçonné, entre Onfroy et Girard.

Onfroy, d'après M. l'abbé Chaume[9], serait frère d'Isembard II, comte d'Autun, et fils comme lui de Guérin (*Warinus*), comte de Mâcon, person-

7. *Le siège de Toulouse par les Normands en 864 et les événements qui s'y rattachent*, dans les *Annales du Midi*, octobre 1917.

8. Cf. ci-dessus, p. 79, n. 3.

9. Chaume, *op. cit.*, p. 204.

nage nommé marquis de Toulouse par Charles le Chauve au temps de la guerre fratricide développée entre 840 et 843 : marquis *in partibus*, pourrait-on dire, le Toulousain comme toute l'Aquitaine étant, aux dates énoncées, en possession de Pépin et non point de Charles le Chauve. Mais ces considérations — si l'on tient pour exacte la filiation proposée par M. Chaume et soutenue avec des arguments qui sont sérieux sinon absolument péremptoires, — nous expliqueraient assez bien comment Onfroy entreprend son coup soudain sur Toulouse. Il pouvait y avoir dans cette ville des amis de Guérin et Onfroy devait espérer en eux. Ces intrigues préalables cadreraient assez bien avec la mention des *Annales de Saint-Bertin* à propos de l'attentat d'Onfroy : « Humfridus, Gothiae marchio, sine conscientia Karoli, factione subito more Tolosanorum, qui comitibus suis eamdem civitatem supplantare sunt soliti, Tolosam Reimundo subripit et sibi usurpat. » Ce qu'avec assez de bonheur M. l'abbé Chaume traduit ainsi : « Onfroi enlève Toulouse au marquis Raimond et s'y installe, en s'appuyant sur une des factions qui, dans cette ville, sont toujours prêtes à renverser leur comte[10]. »

Or, si Onfroy est frère de Girard, et si l'on considère qu'à ce même moment Girard est en rébellion contre Charles le Chauve, tandis qu'une révolte, combinée par le comte Etienne, beau-père de Charles l'Enfant, se déclenche avec cet objectif de faire de ce prince un roi effectif d'Aquitaine, tout s'éclaire et les événements auxquels participe le marquis de Gothie s'engrènent dans un système cohérent, parfaitement défini. Il serait difficile de ne pas être ici pleinement d'accord avec M. l'abbé Chaume et de ne pas louer l'adresse avec laquelle il a relié les faits méridionaux avec ceux qui ont eu pour théâtre, en synchronie, la Bourgogne et la Provence.

Il est curieux aussi de noter, à ce propos, l'activité d'Onfroy en Bourgogne, cette activité que M. Chaume explique en faisant d'Onfroy un fils de Guérin, un frère d'Isembard, activité qui, même si la filiation proposée était contestée, demeurerait très digne d'attention. Or, la Bourgogne, en même temps que le Midi, avait déjà occupé, avant Onfroy, d'autres mar-

10. Chaume, *op. cit.*, p. 225.

quis de Gothie : Ouri (*Odalricus*) et saint Guilhem lui-même. Il y a eu, au neuvième siècle, une liaison continue, ou au moins habituelle, entre la région bourguignonne et la région occitane. Cette liaison se constate sans qu'on l'ait jusqu'ici expliquée. Peut-être les éclaircissements nouveaux qui nous sont apportés de Bourgogne[11] pourraient-ils servir de points de départ à des rapprochements inaperçus et de nature à permettre de pénétrer plus avant dans la connaissance de ces coins encore obscurs de l'histoire du neuvième siècle.

11. *Chaume, op. cit.*, p. 106, note 7.

L'AQUITAINE CAROLINGIENNE*

L'époque carolingienne[1] représente pour notre Sud-Ouest, comme pour toutes les régions de l'Occident, une époque à la fois très caractéristique et tout à fait décisive. Caractéristique, puisque l'ère carolingienne est l'une des étapes maîtresses de l'évolution historique. Décisive, car la façon dont le monde carolingien a été démembré a commandé tout l'avenir. Incorporé dans le vaste empire fondé par Charlemagne, ce pays va participer tout naturellement à la civilisation que le génie du grand empereur a marquée de sa puissante empreinte. Mais, — fait essentiel à noter, — dans cet Etat où prévaut, dans son ensemble, un concept unitaire et centralisateur, l'Aquitaine, c'est-à-dire la vaste zone comprise entre la Loire et les Pyrénées, revêt tout de suite une individualité significative. Tous les manuels d'histoire rappellent que Charlemagne a maté, au début de son règne, une révolte des Aquitains. Il a en effet triomphé de l'épreuve. L'Aquitaine s'est soumise. Or, à son retour de l'expédition d'Espagne, au lendemain de Roncevaux, en 778, le souverain franc érige cette même Aquitaine en royaume et lui donne pour roi son jeune fils Louis, qui vient de naître.

Que signifie cette érection en royaume? Evidemment elle suppose que Charlemagne a perçu la vibration d'un sens national chez les Aquitains, une individualité assez forte pour exiger ou tout au moins postuler des

* Extrait des *Etudes Régionales pour l'Enseignement*. II. *Aspects historiques et géographiques du Sud-Ouest*, pp. 73-80.

1. L'étude détaillée de cette période a été faite par Léonce Auzias, *L'Aquitaine carolingienne*, Toulouse, 1937, Bibliothèque méridionale, 2e série, t. XXVIII.

égards spéciaux. Un seul pays, au surplus, est traité sur le même pied que l'Aquitaine, l'Italie, que l'épée carolingienne a conquise de haute lutte. Là, Charles, qui a placé d'abord sur sa tête la couronne de fer des Lombards, la cède à son fils Pépin. Des deux côtés, même mesure prise, même méthode appliquée : n'est-ce pas là un parallélisme saisissant?

Toutefois, il ne faudrait pas s'y tromper. Là où les textes carolingiens disent « roi » et « royaume », nous dirions plutôt vice-roi et vice-royauté. Il n'a jamais été dans la pensée de Charlemagne d'aliéner la Gaule d'au delà la Loire ou la Lombardie d'au delà des Alpes. Lui seul reste souverain. Donner à des royaumes mineurs des rois mineurs, n'est-ce pas la meilleure formule pour concilier l'unité supérieure de l'Etat franc avec une certaine décentralisation morale et administrative? Pratiquement, les conseillers placés à côté des « rois » sont une délégation du Palais et il est bien entendu qu'en toute circonstance grave il en sera référé au Palais lui-même, c'est-à-dire au gouvernement central du monde carolingien.

Au demeurant, Louis, d'abord trop jeune pour être autre chose qu'un figurant, a toujours été, même majeur, un fils docile très respectueux des prérogatives paternelles. Aucun heurt n'a jamais rompu à aucun moment l'harmonie des rapports entre le royaume aquitain et l'Empire dont Louis devait hériter en 814.

Comme tout le reste de l'Etat franc, l'Aquitaine est divisée en comtés : ce sont, à vrai dire, les départements du IXe siècle, et l'on peut considérer que les comtes en sont les préfets, à condition d'ajouter que ces fonctionnaires carolingiens sont, en même temps que des administrateurs, des généraux et des présidents de tribunal. Tel est, par exemple, à Toulouse, Guillaume, autrement dit saint Guilhem de Gellone, ainsi nommé du couvent, proche d'Aniane (dans l'Hérault), où il devait aller mourir dans la retraite après en avoir été le fondateur. Comte à Toulouse, Guillaume était, de plus, marquis ou duc. Ces termes étaient alors synonymes. Qu'est-ce à dire? Le régime militaire du temps groupait les contingents de chaque comté autour de chaque comte. Mais, lorsqu'une armée importante se formait pour une guerre et comprenait les contingents de plu-

sieurs circonscriptions comtales, il fallait bien à cette armée plus vaste un commandement en chef. Ce commandement était dévolu à l'un des comtes, et c'est ce comte qui, tout en restant comte dans sa propre circonscription comtale, prenait, en outre, le titre de marquis ou duc pour exprimer son grade militaire supérieur. En fait, Guilhem de Gellone fut en permanence comme une sorte de généralissime du Midi face aux Musulmans d'Espagne. En cette qualité, il fut chargé de la défense du front pyrénéen. Ce cousin de Charlemagne était, il convient de l'ajouter, investi d'une confiance totale. Aussi bien était-il le principal conseiller du jeune roi Louis, sur le même plan, à cet égard, que son intime ami, Benoît d'Aniane, le grand abbé, le propagateur ardent et résolu de la « règle bénédictine ». Les deux ministres du roi Louis présidaient à la sauvegarde et à la bonne administration du royaume et l'abbé d'Aniane était plus spécialement commis à la stabilité religieuse, au statut monastique et à la multiplication méthodique des établissements conventuels, ces foyers de vie spirituelle assurément, mais aussi colonies agricoles, car s'il ne faut pas oublier que l'enseignement et l'assistance sociale étaient à cette époque entièrement à la charge des monastères, il ne faut pas oublier davantage que le travail de la terre était l'une des besognes imposées au moine bénédictin, en sorte que, sans parler ici des écoles et des institutions de charité, le défrichement du sol, la mise en culture des jachères a été l'une des œuvres les plus fécondes du labeur monastique à l'époque carolingienne : rien de moins qu'une transformation heureuse et profonde des conditions de vie dans une société où l'existence est essentiellement rurale et où la richese principale, presque la seule richesse faut-il dire, est la richesse foncière.

Ainsi orientée vers la prospérité, l'Aquitaine du roi Louis semble couler des jours heureux. Non toutefois sans quelques à-coups, notamment ce raid sarrasin de 793 qui fut chez nous le dernier des raids terrestres de Musulmans d'Espagne[2] et auquel Guillaume réplique par la créa-

2. Guillaume fut battu par les Musulmans parvenus aux abords de Carcassonne, mais il leur infligea de telles pertes que, s'ils s'en allèrent avec leur butin, ils ne

tion de ce glacis défensif, aménagé sur le revers des Pyrénées méditerranéennes, qu'on appela « Marche d'Espagne », future Catalogne[3].

L'extension carolingienne ainsi réalisée amplifiait considérablement le *duché* de saint Guilhem; il le laisse intact, ainsi poussé à l'Ebre et enrichi des comtés pyrénéens, quand, prenant sa retraite à Gellone, il cède sa place à Bégon, son second. Bégon était marié à une fille (illégitime) de l'Empereur, Alpaïde. Il faut donc se représenter, entre 806 et 817, ce couple prestigieux habitant le château Narbonnais, la vieille forteresse romaine, résidence traditionnelle, à Toulouse, des gouvernants du Moyen âge, et qui ne devait disparaître de la topographie qu'à la Renaissance[4].

***

Louis le Pieux, ex-roi d'Aquitaine, a succédé à l'Empire depuis 814. L'histoire générale nous apprend éloquemment ce que fut ce règne impérial, coupé de troubles déconcertants et d'âpres guerres civiles, où l'unité ne pouvait que sombrer. Dans les remaniements territoriaux qui sanctionnent ces luttes incessantes, il importe de retenir tout d'abord ce fait que l'un des fils de Louis, Pépin, est désigné comme roi d'Aquitaine; l'individualité de cette zone est donc maintenue. Mais voici un second fait : le lien entre l'Aquitaine et les marches tend à se desserrer. Après la mort de Bégon, en 817, Barcelone et les comtés sis entre l'Ebre et le Rhône forment un commandement militaire distinct et, tandis que Béranger a succédé à Bégon à Toulouse, on voit un des fils de feu saint Guilhem, Bernard de Septimanie, d'ailleurs très mêlé aux querelles du règne de Louis, commander sur le littoral méditerranéen. Les crises succèdent aux crises, les partages succèdent aux partages dans cette décade fatale de 830 à 840 qui termine tragiquement le principat du fils de Charlemagne : période

revinrent plus. La bataille dite de Villedaigne ou de l'Orbieu, serait plutôt une bataille de l'Orbiel, d'après l'abbé Griffe, *Annales du Midi*, 1941.

3. Léonce Auzias a montré que la prise de Barcelone, fait capital de la contre-offensive chrétienne, est de 803 et non de 801, comme on l'a dit généralement.

4. Château Narbonnais et Saint-Sernin figurent symboliquement dans les armoiries toulousaines.

malheureuse qu'une période plus triste encore suit, celle de la « guerre fratricide » entre les fils du défunt, terminée par ce traité de Verdun de 843 qui fait désormais de la dignité impériale un décor et un titre honorifique, l'unité étant rompue et le démembrement en royaumes étant chose acquise. Cette fois royaume signifie bien royaume au sens habituel du terme, et il n'est plus question de vice-royauté. Chaque Etat est indépendant : une Europe multiforme se dessine. Dans cet Occident qui prend figure nouvelle, que va devenir le Sud-Ouest?

Pépin, fils de Louis le Pieux, était mort du vivant de son père et en révolté. Aussi son père avait-il donné son lot à Charles le Chauve. Le fils de Pépin, Pépin II d'Aquitaine, n'en avait pas moins réclamé l'héritage. Allié de Lothaire dans la guerre fratricide, il avait combattu à Fontenoy (la bataille de Fontanet des vieux historiens). Mais son allié l'avait trahi à Verdun : le traité de 843, procédant à un partage tripartite, avait bel et bien sacrifié Pépin et mis l'Aquitaine dans la France de Charles le Chauve.

Or Pépin n'accepte pas cette solution, qu'il tient pour une injustice. Il prétend régner sur le Sud-Ouest. Charles, lui, entend au contraire appliquer sans correction le texte de Verdun. Querelle infiniment grave. Car elle dépasse les intérêts princiers en cause. Il s'agit de toute autre chose que du sort d'une lignée ou d'un droit individuel. Il s'agit de la future unité française : elle sera exclue de l'avenir historique si la Gaule est coupée en deux par la Loire et si dans son cadre antique il y a place pour deux Etats souverains.

Charles le Chauve assiège en vain Toulouse en 844; mais il la prend en 849. Pépin a commis des maladresses; malgré quelques retours éphémères de fortune, il est condamné. Au reste, Charles le Chauve fait opportunément la part à l'esprit toujours chatouilleux du régionalisme méridional : il ressuscite la formule du royaume mineur au profit de ses fils, Charles l'Enfant d'abord, Louis le Bègue ensuite, et gagne ainsi un temps précieux.

Le quart de siècle qui s'écoule alors est, en effet, un temps de profondes transformations. La centralisation brisée cède la place à l'émiette-

ment. La force centrifuge l'emporte et fait son œuvre. Comme l'Empire s'est disloqué, les royaumes tendent à se désagréger en unités locales toujours plus réduites. C'est la carte féodale qui est en train de se dessiner. C'en est fait. L'Aquitaine sera trop vaste pour qu'une même âme puisse en animer les trop lointains contours. Les comtés deviennent des mondes. La vie rurale limite les horizons. Elle fait graviter chacun autour du clocher voisin ou du château proche. La montée féodale bat son plein. Le résultat, c'est que la constitution d'un royaume d'Aquitaine a disparu des perspectives de l'histoire. La seule possibilité qui demeure ouverte à la survie relative de l'esprit régional dans le Sud-Ouest sera la constitution d'un duché aquitain; or, cette formation, d'ordre féodal, est beaucoup moins dangereuse à l'unité future, car le duché sera nécessairement compris dans le cadre du royaume de France et l'hommage du duc garantira toujours, au moins en droit, la subordination, gage d'un retour futur à l'unité substantielle.

Toutefois, l'une des manifestations de cet élan irrésistible des forces centrifuges qui entraîne l'histoire au X^e^ siècle, c'est que, bien vite, le comté de Toulouse se détache du duché d'Aquitaine. L'Aquitaine est devenue la Guyenne. Et certes, *Guyenne* n'est que la traduction en roman du latin *Aquitania*; mais, historiquement, la Guyenne des comtes de Poitiers et de Bordeaux diffère, quant au contenu, de l'Aquitaine originaire, puisque, maintenant, Toulouse s'en prétend exempte, la famille de ses comtes, la maison raymondine, revendiquant la pairie au même titre que le duc voisin et orientant plutôt vers la Méditerranée et même la Provence son ardente et ambitieuse activité.

***

Ainsi, en face des comtes-ducs de Poitiers, les Guilhems d'Aquitaine, se dressent les Raymonds. Le Sud-Ouest est dédoublé. Il y a deux grands États féodaux du Midi. Une même civilisation, il est vrai, les solidarise, en dépit de la politique, une même littérature surtout, celle des troubadours. Mais nous sortirions des limites de cette esquisse à vouloir empiéter sur ce domaine qui est celui de la langue d'Oc.

Ce qui, du moins, reste bien dans les frontières de cette étude, c'est de faire sa part à cette « montée féodale » dont nous venons de constater à quel point elle est liée aux événements directeurs des IXe et Xe siècles.

A Poitiers et à Toulouse, comme ailleurs, des compétitions de clans sont la menue monnaie des annales de ces deux siècles tourmentés. L'histoire carolingienne, on l'a dit avec raison, est par excellence l'histoire de quelques familles. La dynastie carolingienne, en sa pleine maturité, avait réussi un prodigieux redressement de l'autorité, une centralisation vigoureuse, et l'un des ressorts principaux de cette politique de grande envergure avait été la collaboration d'un personnel très zélé, très attaché à la Maison régnante, parce qu'il lui devait sa fortune. C'était le personnel des comtes et des marquis. Or c'est un fait que la plupart, — peut-être faut-il dire la totalité, des ancêtres des grandes familles comtales, — celles du moins pour lesquelles il est possibe de remonter assez haut dans leur généalogie, — se révèlent originaires de cette Austrasie dont les Pippinides, ancêtres des Carolingiens, sont eux-mêmes issus. Quelques clans aux puissantes ramifications ont suffi. Remarquablement prolifiques, ils ont essaimé à travers l'Empire. Ils ont partout saisi les leviers de commande. Tel saint Guilhem, cousin de Charlemagne, et ses fils. Mais à travers la décadence carolingienne ces fonctionnaires deviennent des vassaux et des seigneurs. Ils s'approprient les pouvoirs qui échappent au souverain : c'est la féodalisation en marche.

Or, ce n'est pas la famille de Guilhem qui fournira à Toulouse sa dynastie féodale. Elle s'éteint, en effet, prématurément. Les Raymonds, qui seront par excellence les féodaux du Toulousain, sont issus de Raymond Ier, comte sous Charles le Chauve. Raymond Ier avait succédé à son frère Frédelon, habile manœuvrier, qui, en 849, avait rendu non sans quelque complaisance la ville défendue par lui au nom de Pépin, et l'avait ensuite reçue du vainqueur : mesure qui en dit long sur le rôle du personnage. La dynastie raymondine ainsi inaugurée se perpétuera, et son histoire sera celle même du comté de Toulouse.

A Poitiers, les Guilhems jouent un rôle tout à fait parallèle. Ils ont pour fondateur ce Rannoux, beau-frère de Robert le Fort, qui combattit

avec l'illustre guerrier contre les Normands. Un moment mis à l'écart au profit des descendants de saint Guilhem, les ayant-cause de Rannoux reprennent pied à Poitiers à l'extinction de l'autre maison. Autant que les Raymonds, ils bénéficient de cette heureuse chance. Eux aussi ils fourniront, à l'instar des Raymonds, une longue série de grands féodaux, et leur postérité ne s'éteindra qu'avec la trop fameuse Éléonore d'Aquitaine, deux fois reine, en France d'abord, en Angleterre ensuite. Montée encore plus éblouissante que celle qui a fait de notre Raymond IV le chef croisé, un comte quasi-souverain de Tripoli en Syrie.

Ainsi s'élabore, à l'époque carolingienne, la destinée des fiefs de premier rang, dont se composera la France capétienne. Le IXe et le Xe siècles ont été au premier chef des siècles de gestation. Caractéristiques, disions-nous, et décisifs, ces siècles l'ont été, et d'autant mieux que les tendances qui les ont orientés et les contingences qui se sont joué à travers ces tendances ont façonné, en fin de compte, une société nouvelle, cette société médiévale, dont la vie éminemment locale s'oppose si nettement au concept unitaire et centralisateur dont s'était inspirée, aux abords et aux alentours de l'an 800, l'idée de la résurrection impériale.

QUATRE THÈSES DE 1574

conservées aux Archives de la Faculté de Médecine de Montpellier. *

Parmi les documents que renferment les Archives anciennes de la Faculté de médecine de Montpellier, il n'en est peut-être pas de plus intéressants que ceux dont le texte, signalé au Congrès des Sociétés savantes de 1907[1], est publié *in extenso* ci-après pour la première fois.

Il s'agit de quatre thèses professorales produites pour le concours ouvert par la Faculté, en 1574, en vue de donner un successeur au professeur François Feynes, décédé. Quelques explications préalables ne sont pas inutiles pour permettre d'apprécier l'intérêt de ces thèses et de replacer le concours dans son milieu.

Lorsqu'au XVI[e] siècle une des quatre chaires royales devenait vacante à la Faculté de Médecine de Montpellier, un concours était institué parmi les docteurs par-devant les professeurs royaux en exercice et le candidat reconnu le plus apte était présenté à l'évêque pour être agréé par lui, en sa qualité de conservateur des privilèges de l'Université.

Les épreuves du concours consistaient dans la soutenance publique d'un certain nombre de *points*[2] « baillés[3] » au candidat par le jury quinze

* Cet article a d'abord paru dans le *Montpellier médical*, 2[e] série, T. XXV, 1907.

1. Séance tenue à Montpellier, le 3 avril 1907. Le Congrès avait mis à son programme la question suivante : Indiquer les diplômes des Universités françaises et étrangères ainsi que les thèses imprimées ou manuscrites antérieures à la Révolution conservées dans les dépôts publics ou privés. C'est pour répondre à cette question que les thèses de 1574 furent signalées.

2. Généralement les points étaient au nombre de douze.

3. C'est-à-dire « donnés ».

jours à l'avance. La soutenance durait trois jours. Avant la séance, le candidat remettait des *thèses* ou *conclusions*, c'est-à-dire un résumé des réponses qu'il entendait faire au jury sur chacun des points proposés.

Ce sont les thèses des quatre candidats de 1574 qui font l'objet de la présente publication. Certes, au point de vue de l'intérêt scientifique, il appartient d'en juger en détail à ceux-là mêmes que désigne spécialement leur compétence en la matière. Mais si, à une date bien définie, près de cinquante questions sont posées à quatre docteurs qui résument et motivent sur chaque point leur opinion, l'ensemble de ces questions et de ces réponses ne saurait manquer d'apporter des renseignements précis et précieux, car elles reflètent nécessairement les préoccupations de l'Ecole et de la science médicale elle-même à un moment donné, ainsi que les théories et les tendances qui se partageaient alors les esprits. C'est sans étonnement, du reste, que l'on verra voisiner des questions philosophiques et des questions de pure pratique : la question du principe vital revenir sous toutes ses formes et alterner avec celle de la purgation ou de la saignée.

Au point de vue de l'histoire de la Faculté et de l'enseignement au XVI[e] siècle, les thèses de 1574 ne sont pas moins curieuses. Le concours pour la succession de François Feynes s'était ouvert, en effet, dans des conditions particulièrement délicates. Une chaire vaquait déjà, celle du chancelier Antoine Saporta, contentieuse à cette heure entre Jean Saporta, fils du défunt, et son concurrent, Nicolas Dortoman. Le jugement du concours institué entre ces deux rivaux avait donné lieu à un procès[4] qui se poursuivait en ce moment même devant le Conseil du Roi. Il en résulte que, à la date où Feynes disparaissait, sur les quatre chaires royales établies à la Faculté, deux se trouvaient sans titulaire, en sorte que deux examinateurs seulement pouvaient siéger dans un jury de concours : le chancelier Laurent Joubert et Jean Hucher.

Aussitôt que la chaire de Feynes fut devenue vacante par le décès de

4. Il était rare que les vacances de chaire n'eussent pour conséquence l'ouverture d'un procès, Lorsque François Feynes mourut, son procès avec Jean Blezin, son compétiteur, était encore pendant.

son titulaire, un prétendant se mit en avant, l'Espagnol François Sanchez. C'était le philosophe plus tard célèbre, tout jeune encore, docteur frais émoulu de la Faculté. Mais son prestige était tel qu'il ne doutait pas de son triomphe. L'usage était que le candidat fît précéder la « dispute » d'une sorte de compliment. Or, le compliment de Sanchez en dit long. C'est aux autorités de la ville qu'il s'adresse et il plaide sa cause sans faire aucun sacrifice à la fausse modestie. L'intérêt de la Faculté, l'intérêt de Montpellier même n'est-il pas de faire bon accueil à tout homme de valeur, d'où qu'il vienne? Aussi bien, à lire les thèses de ce jeune et brillant candidat, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour la netteté et la vigueur de ses réponses. Cette impression est d'autant plus vive que le second candidat qui se présente est loin d'avoir les mêmes qualités. C'est Jean Blezin, dit Schyron. Il était le doyen, c'est-à-dire le plus ancien des docteurs. Candidat perpétuel à toutes les chaires royales vacantes, il n'en obtint jamais aucune. Déjà pourtant, en 1574, il compte surtout sur les droits de l'ancienneté et l'apologie convaincue qu'il en fait ne va pas sans allusion malveillante au danger que peut faire courir à la Faculté un engouement irréfléchi pour un jeune étranger dont le talent de parole ne saurait remplacer l'expérience.

Mais voici qu'un nouveau champion se présente, c'est Jean Saporta lui-même, le propre fils du chancelier défunt. Dès ses premières paroles, il est visible qu'il vient moins pour se faire juger que pour recueillir un héritage. Le *fait du prince* est d'ailleurs intervenu en sa faveur. Le Conseil du Roi, embarrassé pour trancher le débat entre Jean Saporta et Nicolas Dortoman, a trouvé dans la disparition de Feynes un moyen ingénieux de résoudre le problème en donnant satisfaction à l'une et l'autre partie : on annulera le concours et les deux chaires royales seront attribuées d'office à Saporta et à Dortoman.

L'arrêt du Conseil ainsi rendu évinçait à la fois Sanchez et Blezin. En vain le chancelier Joubert essaya-t-il de protester au nom des privilèges de la Faculté. La seule satisfaction qu'il obtint fut de pure forme : Jean Saporta voulut bien accepter de concourir pour la chaire de Feynes au lieu de la revendiquer, à la condition toutefois que son succès fût garanti

d'avance, et, comme la volonté royale était irrésistible, cette soutenance, plus fictive que réelle, fut acceptée par le jury dont elle était sensée sauvegarder les droits.

Un quatrième candidat s'était cependant fait inscrire, un jeune docteur du nom de Pagesi; il avait même remis ses *Conclusions;* mais on ne l'admit pas à la soutenance, et cette exclusion était, en somme, logique, puisque la chaire était désormais attribuée[5].

Les documents qui suivent comprennent donc : 1° les thèses de François Sanchez, soutenues les 2, 3 et 4 août 1574; 2° les thèses de Jean Blezin, dit Schyron, soutenues les 7, 8 et 9 octobre; 3° les thèses de Jean Saporta, soutenues les 15, 16 et 17 octobre; 4° les thèses de Berm. Pagesi, qui ne furent pas admises à la soutenance publique.

Toutes ces thèses sont autographes[6]. Deux d'entre elles portent, au dos et en marge, des notes d'une écriture fine et serrée, encombrée d'abréviations, inscrites de la main de l'un des juges, le chancelier Laurent Joubert. Ce sont tout simplement des notes de soutenance. Pour l'une des questions posées à Blezin, la plume alerte de l'examinateur a même consigné le dialogue avec le candidat. Grâce à ces notes rapides, peut-être uniques dans leur genre, il nous est possible aujourd'hui de nous faire une idée de ce qu'étaient, à Montpellier, les soutenances de thèses il y a plus de trois cents ans.

Un dernier mot avant de laisser la parole aux concurrents. Peut-être semblera-t-il surprenant au premier abord que des pièces d'un si vif intérêt soient demeurées inédites jusqu'à ce jour, et qu'en particulier M. Germain en ait ignoré l'existence alors qu'il écrivait son savant mémoire sur *les anciennes thèses de l'Ecole de Médecine de Montpellier*[7]. Mais, à la réflexion, on ne saurait s'en étonner. De son temps, en effet, le désordre

5. Toutes les pièces originales relatives au concours de 1574 se trouvent aux archives de la Faculté de Médecine, où elles ont été classées dans la liasse D 8.

6. Originaux, archives de la Faculté de Médecine de Montpellier, cote ancienne : Sac 7 régences; cote actuelle : D 8. Les thèses de 1574 sont les plus anciennes que possède la Faculté.

7. Académie de Montpellier, *Mémoires de la section des lettres,* 1886, t. VII, p. 560 et suivantes.

complet dans lequel gisaient les liasses aux archives de la Faculté y rendait toute recherche impossible, et M. Germain ne pouvait espérer en tirer profit; aussi s'était-il résigné à se contenter des ressources accessibles qui lui étaient offertes, se bornant au dépouillement des registres et à l'examen des manuscrits de la Bibliothèque. Ses successeurs, plus heureux, seront en mesure d'ajouter, sur chaque question, à ces sources d'information, l'appoint, plus précieux encore, des documents originaux.

DOCUMENTS

I

Thèses de François SANCHEZ, 1574, 2-4 août.

Ampliss. D. Gubernatoris Curiae Senatoribus aequissimis et prudentissimis, Franciscus Sanchez Bracharensis D. medicus S.

Jamdudum perspecta mihi humanitas vestra (amplissimi senatores) qua quemlibet sic amice recipitis ut nullus unquam a vobis vacuus discesserit, coegit me, superioribus diebus, ut ultimam supremamque doctoratus lauream impetraturus, vos rogarem eam praesentia vestra illustrare velletis. Quod vos (mirum quanto literatos viros prosequamini amore) mihi exterae nationis homini, nunquamque antea vobis cognito, non denegastis, imo libentissime concessistis, pauloque post opere complevistis opus sane tantis viris dignum, nullisque non decantandum seculis, omnique mihi aevo memorandum. Quo quantum me vobis devinxeritis incredibile sane est, effecistis quippe ut vestrae confidens liberalitati vos iterum compellare audeam, sub nomineque vestro in publicum prodir tentem. Magna mihi subeunda pugna est, de re certatur magna regia professione, multique mihi sunt rivales a quibus obruerer solus, nisi magno aequitatis protegar clypeo. Quae cum in vobis tantum splendeat magnam mihi vincendi conciliat spem. Excipite igitur jam benigne me auxilio, consilioque egenum, non tamen doctrina, qua qui caret exulet a vobis, etiam multo comitatus auxilio. Suscipite miserum extraneum, qui patriam, patrem, charosque reliquit affines, ut Academiae subveniret vestrae quae tantis quondam exaltata encomiis lapsura jam ruinam minatur, nisi fortes ei supponantur postes. Ape-

rite doctis viris brachia vestra, imo a finibus terrae quaerite qui Musoeum, urbemque ornent vestram. Pellite ignorantiam, omni urbi Musoeque exitiale malum : haec sola vobis alienigena sit, proprii quos virtutis honestat titulus, cives. Qui Justinianum, Bartholum, Baldumque exteros colitis authores, ducesque sequimini, cur me ob hoc condemnabitis quia hispanus sim? An non damnandi magis qui, in Gallia nati auctique, nullum ei proferunt fructum, quam qui in Hispania natus, in eaque eruditus, omnia consumpsit bona Galliae doctrina ut prodesset sua? Nobis quidem, ut et vobis, duces Hyppocrates Galenusque sunt, alter ex Coo, ex Pergamo alter, Groecos Latinosque, quin et Arabes valde colimus, qui et unde sint non curamus, dum quae ad morborum curationem attinent nobis recte praescribant. An vos Justiniano, nos Hyppocrati ineptum praeferemus Gallum, quia hic vestras, illi alieni sint? Non, credo. Excipit Hispania doctos Gallos, excipit Italia, plures ego illic vidi, vos quoque hic novistis plures. Excipite igitur et vos bona ingenia, fovete bonos animos, promovete bene incepta studia, sicque fiet ut undique ad vos affluant viri docti qui Academiam, urbem, totumque decorent regnum. Jam ergo ad vos accedo supplex, tanquam ad sacram anchoram, omni destitutus favore praeterquam divino, solo fidens ingenio meo, humanitateque vestra, cui has comitto studiorum, vigiliarumque mearum primitias, quas precor earumque authorem nomine tuemini vestro. Aliter enim non video quomodo tot perversas evasuroe sint linguas incolumes. Quod si evaserint totam earum, meique salutem vobis debebo, fatebor, referamque acceptam dum vita manebit. Valete, viviteque felices quantum vixisse feruntur primi patres.

Quaestiones medicae triduo agittandae in scholis regiis Montspelii pro regia professione.

I. — *Uter pastus frugalior esse debeat prandium an coena?*

Natura eadem que nobis calorem indicit, cujus perpetua actione in humidam substantiam tandem absumitur corpus nostrum, eadem nobis appetendi, coquendi et assimilandi cibi eodem medio calore, quo ejus actio aliquantulum, si non omnini, retundatur, facultatem concessit. Hic porro calor duplex est, subjecto differens, motu et origine. Alius qui a primis principiis cuilibet insidet parti ab ea indissolubilis, nisi per mortem, alius qui a corde continuo fluit, spiritu per totum sparsus corpus, cujus praesentia primus fovetur et emicat.

Quae in corpore eduntur actiones omnes, medio utroque eduntur calore quo copiosiore, dum modo limites sanitatis non excedat, foeliciores, parciore debilio-

res sunt eaedem. Porro ejus qui influit motus perpetuus tum ad exteriora, tum ad interiora est, hoc noctu, illud interdiu fit. Unde extimarum partium nutritio interdiu melius perficitur, intimarum vero noctu.

Ergo frugalius prandium esse debet.

II. — *An vir faemina calidior?*

Omnium animalium perfectissima sunt in quibus distincti sexus. Porro, in his, ut materia forma, passumque agente, sic in omnibus inferior faemina mare. Hic ad actionem omnino natus et negocia, illa ad passionem solum et otia, quorum duorum haec ut calorem significant minorem, sic et minorem efficiunt. Illa contra majorem tum denotant tum reddunt.

Omni fere actio medio calore fit : hoc ergo fortiore melior actio et contra fiet. Mas autem naturales omnes, multoque magis animales actiones praestantissimas edit, femina contra infirmissimas.

Calidior ergo vir.

III. — *An vitalis facultas a naturali diversa?*

Anima principium est actionum omnium quas animata edunt corpora. Quae duplex summo genere distincta, naturalis scilicet et animalis, innumeras sub se continet species : hoec animalium, illa plantarum. Hinc bos et equus specie differunt quamvis utrumque anima praeditum sensitiva, sic cerasus et pomus, quibus anima naturalis ambobus. Facultatibus quaelibet praedita est, quibus munera exercet sua, quibusque alia ab alia diversa nimis est, hinc lupus agnum, canis catum, hic illum et murem odit.

Jam omni animae commune est vitali esse praeditam facultate, quinimo primus ejus actus est vivificare. Hoc autem nil aliud est quam corpori cui insidet alimentum trahere, retinere, concoquere, assimilare, sibique similem generare. Has naturales nostri vocant facultates a vitali male distinguentes, cum pulsifica non omnia praedita sint animalia, vitali autem omne animatum.

Non igitur diversa, etc.

IIII. — *An respiratio omnibus animalibus necessaria?*

Respiratio motus est thoracis et pulmonum, quo aer ad interiora corporis trahitur, cum ad caloris refrigerium, tum ad ejus in universum corpus distributionem, mediis spiritibus, expelliturque ut secum abducat quae in corpore superflua sunt excrementa. Haec, cum cor principium sit influentis caloris, proindeque calidissimum omnium quae in corpore nostro sunt, propter id praecipue facta est.

Ubicumque finis deest, ibi et quae ad finem media necessaria erant. Perfec-

tissimis autem animalibus solum esse cor, pluribus aliis minime ostendit experentia : unde et frigida eo nomine facile quis colliget, quo fit ut pauco egeant cibo, cum majorem conficere non possint, nec necesse habeant, minorique aeris refrigerio, cum potius calore egeant.

Quare non necessaria omnibus animalibus respiratio.

V. — *Utrum ad sanitatem commodius vinum aut aqua?*

Uno cibo et potu inter ea quae extra nos sunt sanitas maxime conservatur. Illo ut quod effluxit caloris vi substantiae nostrae restituatur (quod praecipuum conservationis est caput) ; hoc ut illum coctioni, alias enim combureretur, aptiorem humiditate reddat sua, maceret et fluidum faciat, quo melius per totum transmittatur corpus. Hoc aqua optime explet, illud panis et caro.

Caeterum vinum calidum et siccum, humidis frigidisque naturis convenientissimum est, parce tamen sumptum, alias perniciosissimum, calidis vero et siccis hoc nocentissimum, commodissima aqua. Mediis naturis modico solum aqua tincta vino. In universum aqua nulli tam noxia ut vinum, omnibus commoda.

Commodior ergo aqua.

VI. — *Utrum remedium tolerabilius pueritiae purgatio an phlobotomia?*

Purgatio est humorum qui vel qualitate sola, vel quantitate sola, vel utroque peccant evacuatio. Haec maximis naturae commodis, nulla ejus substantiae jactura, obitur, si debito pharmaco, idoneo tempore, justaque quantitate, praescribatur, alia plura adfert incommoda, inter quae gravissimum illud hyperiatharsis est. Omni aetati, si morbus eam expetat, convenientissima, nisi ex accidenti quid eam intercipiat.

Phlobotomia evacuatio est sanguinis vel quantitate sola, vel qualitate sola, vel utroque peccantis. Hujus quam purgationis (si utraque recte prescribatur) minor utilitas, commoditasque; nullus quippe tam malus sanguis est, cui aliquid boni non sit, ut plurimum major pars, quoque, melioris defectu, non potiantur partes. Humore autem simplici excrementitio, nulla (eas excipio quae ei excipiendo dicatae sunt) nutritur pars.

Igitur tolerabilior purgatio, etc.

VII. — *An exanthematis purgatio et phlobotomia conveniant?*

Exanthemata parvi sunt tumores exteriora corporis occupantes, alias omnia, alias nonnulla, quandoque et interiora etiam occupant tuncque grave malum.

Horum materialis causa humor est naturam quantitate vel qualitate premens, quae proinde ad cutem eum propellit, initio morbi cum fortiol, in fine cum debilior, illic fere major quantitas, hic deterior qualitas, illic spes major salutis, hic (nisi critica sit eorum eruptio, ut quandoque fit) nulla.

Qui putret aut putruit sanguis, aut corrupti humoris permixtione inquinatus est in venis, eisdem apertis, statim educendus antequam corruptio ulterius procedat, nisi ad interiora natura vergatur. Hoc, ubi totum corpus aut majorem ejus partem morbus occupat. Si quis intro coerceri suspicetur humor, leni ejiciendus medicamine. Si jam universus exteriora teneat, neutrum conducit.

Quare conveniunt, etc...

VIII. — *Utrae evacuationes utiliores, sincerae an variae?*

Evacuatio alia a natura, alia ab arte facta. Utraque (si talis sit qualis esse debet) noxius a corpore humor exit. Porro solent quandoque plures in corpore redundare humores, aliquando unus solum, hicque alias naturae magis infestus, ut atra bilis et aeruginea, alias minus, ut pituita et bilis flava. Quod si plures sint, vel singulis dejectionibus mixti redduntur, vel sinceri, ita tamen ut modo sola bilis, deinde melancholia, tandem atra bilis ejicitur, vel contra. Denique variae quandoque dejectiones sunt vel omnes simul, vel quaelibet per se ab eodem humore, facta tamen ejusdem mutatione aut in melius, ut in suppuratione. aut in pejus.

Plura mala pejora sunt uno. Proinde prestat unum in corpore abundare humorem quam plures, dummodo non maxime infestus sit naturae, alias enim melius est ex aliis aliquid inesse, quam pessimum unum solum. In variegatis et diversis, si ad melius mutatio fiat, conducit, sive in una, sive in pluribus contingat dejectionibus, sin minus, malum. Ut plurimum tamen sincera potior varia esse solet.

Igitur sincerae utiliores, etc.

IX. — *An vertigini arteriotomia utilis?*

Vertigo turbulentus est spiritus vel vaporis, in ventriculis cerebri motus, quo quis visu privari videtur, omniaque in girum verti apparent. Hujus autem causa spiritus vel crassus, fuscusque, vel purus vaporibus permixtus, vel simplex, ab aliqua commotus causa, ut ab ira, rerumque rotantium intensiore aspectu. Hic in cerebro primo est, illi quandoque in eodem gignuntur, tuncque primarius est affectus, quandoque ab inferioribus ascendunt partibus, et tunc per consensum.

Contrarium contraria sunt remedia : quae igitur ab infernis ascendunt, si a cruditate fiant, calore impediuntur, si a nimio calore, frigore hi potius fumi, illi vapores dicentur. Qui in cerebro ejusque arteriis fervidus nimis calidusque sanguis et spiritus est, evacuatus morbum tollit.

Ergo arteriotomia utilis, etc.

X. — *An in purgatione ut phlobotomia justus terminus esse possit lypothimia?*

Lypothimia subita est animi defectio, quae a pluribus excitari potest causis, ab evacuatione saepissime, non solum benigni humoris ut sanguinis in abundanti phlobotomia, sed maligni, ut in disruptione magni aposthematis, apertione thoracis in impiis, et ventris in hydropisis, denique in nimia purgatione vel natura vel arte facta. Quibus quidem casibus non ob spiritum dissolutionem, ut quidam causantur, evenit lypothimia, sed ob subitam mutationem quae naturae, etsi ad melius fiat, infesta est.

Medicus naturae imitator, ejusque observator, aegri vires quantum fieri poterit custodire debet, potiusque infra earum posse quam supra in omni medicatione consistere. Quas cum tantum atterat lypothimia, quae mortem quandoque asciscit, maxime vitanda est. Ea tamen quae a phlobotomia excitatur, minus periculosior est, cum in nobis sit vacuationem statim sistere. Quod in purgatione non licet.

Quare non est justus terminus, etc.

XI. — *Quorum morborum certius est judicium acutorum an diuturnorum?*

Acuti morbi sunt, qui cereliter vehementerque cursum peragunt suum. Horum variae recensentur species, dierum numero solum diversoe. Perperacuti, qui intra quatriduum finiuntur, peracuti, qui intra 7 m, valde acuti, qui intra 11 m, vel 14 m, acuti simpliciter, qui intra 20 m, acuti ex decidentia, qui intra 40 m. Cronici contra vel diuturni dicuntur qui longum durant tempus, facilesque toleratu sunt. Illorum materia ut plurimum calida, aut principi parti magna frigidi humoris infensa copia : horum vero crassus, viscidus, frigidusque humor longe a principibus distinctus partibus.

Acuti morbi ut plurimum exitiales esse solent. Longi contra. Illis ut mobilis et turgens materia, sic variae incertaeque motiones multiplicia, atrociaque simptomata. His contra, ut fixa materia est frigidaque, sic aut nulla aut pauca admodum simptomata, quae aut nil durant, aut eadem permanent. De mobilibus autem, subitis et inordinatis incerta deliberatio, de ordinatis, lentis, fixisque certa pronunciatio fit.

Igitur diuturnorum certius judicium.

XII. — *Utrum convenientius disentericis vomitus an purgatio?*

Dysenteria multiplex dici solet, propria est qua intestina bilis alterutrius, aut salsae pituitae acrimonia ulcus patiuntur, cum alvi fluxu. Qui autem hanc committit humor, si a toto fluat corpore, malum, si a parte solum fluxit, minus. Vomitus rejectio est ejus quod in stomacho est per superiorem regionem. Inasuetis, hyberno tempore, pingui corpore, longo collo, stricto pectore, caput dolentibus, stomacho aut aliquo ex visceribus circa illum affectis, non administrandus.

Quo natura movet, illuc movendum, dum per loca conferentia fiat. Ab externis ad interna noxia materia nec trahenda, nec repellenda, nisi illuc fluens majus damnum, huc tracta minus adferat. Praestat partem unam affectam esse pluribus, nisi illa nobilis, hae vera ignobiles, tunc enim contra melius est. Qui autem intestina ulceravit humor, idem melius stomachum.

Convenientior ergo purgatio.

Asserebat Franciscus Sanchez Bracharensis, medicinae doctor, Monspellii in aula regia, pro regia professione, die 2° augusti et toto biduo sequenti anni M.D.L.X.X.IIII.

II

Thèses de Jean BLEZIN, dit SCHYRON, 1574, 7-9 octobre.

Conclusions rendues par M. Jan Blasin.

Amantissimis concivibus suis Jannes Blezinus, doctor regens et collegii medicorum Decanus, S.P.D.

Non paucis ab hinc annis (amantissimi concives) subhorta est inter doctores de praemio regio collegii non levis controversia disceptatione. Quae, cum ob temporis injuriam ab hujus litis censoribus et aestimatoribus non potuerit plane dilui aut dirimi, in haec tempora denuo assurrexit. Cujus quidem volui vos monitos, ut vobis placeat, per vestram humanitatem, rerum collegii aliquam curam habere. Etenim id, exterorum nonnullorum et novorum Arpinatum labore, convellitur concutiturve; ut certo presagire possim (nisi quamprimum medicinam adhibeatis) ruinam in propinquo esse; quod scio facietis. Est enim urbis hujus, ut vulgo fertur, flos selectissimus, quem arctissime odorabimini, et ob illius eximiam fragrantiam, quam diligentissime observabitis. Id fiet, si ta-

lia praemia non in quoscunque conferantur, sed in bene de collegio meritos (plantae non ante proseminant aut fructificant quam fluorerint, nec ullum stirpium aut animantium genus), nobis innuentes debere teneri in quibuscunque gradum suum, et ordinatim nos quooptandos esse. Quid? dicet aliquis. Et si novus sit tyro, attamen magnam spem majores natu in eo collocarunt : orator est copiosus et gratus, poeta egregius. Quid tum? Florentissima haec scola non tam disertos exquirit, quam longo rerum usu obfirmatos. Equidem si tales tantum seliguntur, futurum est propediem ut collabatur funditus haec medicorum Universitas. Novum enim non est. Etenim eorum garrulitate Comici saeculo tota est destructa respublica. Quaerit Comicus qui dextruxere rempublicam. Poetae et oratores novi. Ne igitur, concives, haec vestra tam celebris Universitas collabatur ac ruat, procurabitis diligenter, ut in defunctorum locum experti magis sufficiantur, et longuo rerum usu periti. Hoc si feceritis, eam producetis in longos annos, utpote qui sunt columina et fulcra communitatis. Potestis, sit vobis, res est curae, convenire reliquos regios professores, eosque consolari, aut quasi manu ducere, qui vestra concilia perlibentur excipient, et de his eos rogare. Sunt enim mirifice in res collegii affecti. Nequidem ex vobis unus commode medici opera potest carere. Ut igitur, dum fert necessitas, possitis propicium vobis seligere, est quod illius expectationem in publicis certaminibus concitetis. Ita fiet, ut et praesentes adsitis, quae praesentia non parum commendat nostras actiones. In significationem curae rerum nostrarum, amorisve in me vestri, a vobis etiam atque etiam deposco, ut nobis vestram operam in tantis his collegii necessitatibus non denegetis. Hoc si feceritis, ne totum collegium devincietis. Et valete. Et aedibus nostris.

QUAESTIONES

Quaestio prima.

Utrum salubrior a pastu, quies an motus?

Cum praestanti aeternaeque naturae fuisset consultum hominem non aeternum, sed dissolubilem edere in lucem, eum necessitatibus immensis obnoxium prodidit, cum ex quatuor elementorum compage ipsum affabre fabricasset. Etenim illum effluvio substantiae triplicis subjecit, fami, siti negnon[9] reliquis alterationibus. Quamobrem quàm maximè sollicita natura in hanc necessitatem esculenta poculentave mortalibus dedit, suaque beneficentia terrae et aquis

9. *Sic.*

foecunditatem est eargita, quae ad mortalium perennitatem, fruges et cibos cujuscunque generis potionesve profert. Quibus (quantum potest) dicta dissolubilis substantia recolligitur aut quodam modo reficitur. Ut vero id contingeret, quoniam oportet simili similem substantiam refici, cùm nihil melius possit ad dictam reparationem progigni, sanguine sanguinem, sanguinisque materiam, in quibus sanguis produceretur et per quem nos donavit, in primis, dentium connexu conjunctissimo, quibus tanquam pistrino quodam cibus tuditatur et subigitur, ne densitate sua et soliditate, ventriculum alioquin fluctuantem et imbecillum agravet aut oneret, ut cum Avicenna dicamus mansu cibaria crudis cujuspiam concoctionis reportare rudimenta. Quae ubi contigit cibus per oesophagum in ventrem illabitur, in quo cum desidet, conficitur ac nativo illius calore conquoquitur, et in cremorem ptisanae similem mutatur. At vero, cum dictus ventriculus organum sit quasi infinitum, distinctaque sint in eo spatio, sit orificium, sit fundum atque illius medium, memoramus a pastu tantillulum esse deambulandum, quo exculenta poculentave illabantur in sui fundum. Nec tantum, sed et in eum usum pyra, pomaque citonia, similiaque sunt seligenda, quae ut sunt gravia, in altum ac deorsum tendunt, cibosque compellunt.

Corpus vero movere, ut ante pastum est salutare, sic a pastu intrepide (ventriculo alioquin ut est dictum fluctuante) commovere est insalubre, at quiescere oportet. Quo et vegetiùs agat calor nativus et sedatiùs, et ne importuno motu ab hepate chilus sitius[10] quam par sit rapiatur, et tandem sanguis crudior ab eodem proferatur. Adde quod motus interrompit ventriculi functionem et cibos in eo fluctuare facit.

Ergo quiescere est satius.

Quare salubrior est a pastu quies quàm motus.

Questio secunda.

An cum fructibus horaeis panis comedendus?

Miserta de nobis mens aeterna, cum intueretur variis nos alterationibus ac perturbationibus calidi, frigidi, siccive quasi confici, nec non a secundis et tertiis qualitatibus, singulari immanitate et crudelitate praedita fuisset, nisi ad levamen dictarum afflictionum mortalibus nihil quicquam dono dedisset, quo per aestatis aestus perfruerentur, illius vehementiam deleniret demulceretve. Quod cùm non contigit, fructus varios pro quaque anni parte, aut qui et asservari possint effuse est effusa : ωραίους potissimum vere, aestate et autumno : qui

10. *Sic.*

cùm copioso madeant humore exuberentve. Dictus humor, quia posset plus aequo ventriculum lubricare laxareque, sicque illius firmitudinem infirmare, merito eos fructus cum pane mandimus, ut ille humorem ebibat quasi excedentem (nisi studium sit plane alvum movere) eodemque repediamus celeriorem dicti succi decursum ad hepar, a quo et a venis estivo tempore, quam maximè expeditur. At et saepe ab iisdem avide accitur. Qui ubi in dictas venas decursus est, natura mollitur[11] in substantiam nobis familiarem commutare, cujus substia cum repugnet, neque nos alere possit, contingit ut delitescens in dictis venis (nisi per urinas aut sudores effluat) computrescat, morbosque ex putredine ortos proferat. Cum vero eos cum pane mandimus, cum panis furfuraceum ac terrenum deorsum tendat similiter et ille succus illabetur per inferiorem sedem, sicque morbos quamplurimos praescindemus, si cum pane illis perfruemur ac voluptuabimur. Praeterea quae fluxiliora sunt ea cohiberi debent : at vero fructus horaeis panis est comedendus.

Questio tertia.

An carnes animalium veneno necatorum sint venenatae?

Quemadmodum homo variis ac diversis exaedificatus est partibus, solidis, carnosis, parenchymatis et spirituosis, similiter bruta animentia dictis conflata sunt. At vero cùm impetu solo, sensu non ratione ducantur, quodvis obvium mandunt et edunt, cùm illis sit satis semel quocumque modo ventrem saburrasse, nullo habito delectu. An cibus, alioquin solitus, sit intoxicatus, eum famelice excipiunt. Ast tandem commissi poenam luunt. Namque illico venenum excedit suam vim in propinquiorem objectam partem, nimirum in ventriculum. Sicque ut ventriculum aut delaceret dilanietve, aut illius innatam caliditatem suffocet extinguatve; aut si leves sit, simili qualitate nos afficiat, sicque ut veneni virus per meseraicas venas serpat ad hepar, ab hepate ad cor recta eat. Quod cum afficit, non procul abest a vitae discrimine. Sic ut edendo non esse nec intestina, nec hepar, aut cor existimem. Carnosam vero substantiam impunè quidem eam edi posse, nisi virus per eam substantiam perepserit, affirmamus. Ubi vero animal ob venenum obit, cum argumentum sit succubuisse veneno, partes easdem eodem esse infectas tradimus, ab iisque esse longè latèque abstinendum. Quod ita conficio : venenatum id est quo veneno est affectum : carnes animalium veneno necatorum veneno affectae sunt, ergo carnes tales sunt venenatae.

Quare carnes animalium veneno necatorum sunt venenatae.

11. *Sic.* pour *molitur.*

Quaestio quarta.

An ovorum usus nephriticis et febrientibu tutus?

Haec est ovorum essentia et materia, ut ea levissima de causa afficiatur altereturve. Cum vero ventriculus febrientium adeo exardescat exestuetve, contingit ut ova potius caloris vehementia computrescant, quam quod laudabilem succum praebant. Cum igitur periculum sit, ne ob insignem hepatis caliditatem novique alimenti penuriam, is ovorum succus ab hepate pertrahatur inque venas rapiatur, tutius est abstinere quàm cupiditatem explere. Quamvis ex ovis sit victus humidus, cumque ova consistentiam habeat[12] crassam et viscidam maxime ex albumine, non potest non eundem proferre sanguinem. Cujus momenta aliqua si cum urinis in renes illapsa sint, renum calore fit ut is crassus sanguis solidescat, tandemque soliditate sua et duritia renum unitatem concutiat, sicque nephritis exilit, si communi medicorum opinioni insistendum est. Eaque sit epoche : quod fovet alicujus mali causam, id est fugiendum : ova febres fovent et nephritim, ergo ova fugienda.

Quare ovorum usus nephriticis et febrientibus est parum tutus.

Quaestio quinta.

An vulnus contusum agglutinantibus ritè curetur?

Ubi ἐχχύμωσις advenit, accuratum opportet chirurgum in remediis propriis adhibendis. Cùm enim ex contusione continui in parte sic facta solutio, capillares vaenae aut aliae frangantur, ex his dissiliat sanguis, partium succus exprimatur in parte, cum sanguis tum succus inhaerrent neque discuti possint, extra suos limites necessario computrescunt. Qui cum a nobis sint planè alieni, per facultatem expultricem permoventur. At vero ea est imbecillior quae possit tantam peccantis materiae molem extrudere. Quare cùm parti imputrescat, medici immitati naturae modum, similiter appositis remediis putrefacere solent : unde suppurantia adhibent. Ea enim simili partis natura pus accelerant, tum demum exinaniunt. Cum vero agglutinantium natura sit plane dispar, nullaque insint labia divisa aut effatu digna, ab his in dictis vulneribus contusis planè est abstinendum. Eritque haec nostra epoche : quilibet morbus sua propria exquirit remedia, vulneri contuso agglutinantia non sunt propitia, at suppurantia; ergo vulneri contuso apposita sunt suppurantia.

Quare vulnus contusum non agglutinantibus curatur.

12. *Sic.*

Quaestio sexta.

An purgatio et phlebotomia ictibus et morsibus virulentis conveniant?

Si quis nunc sit a scorpione aut phalangio ictus, cum virus nondum irrepserit in intima, huic non purgatio, non phlebotomia est adhibenda, at quae foras id proliciant. Si vero jandiu virus istud intro delituerit, humoribus et sanguini se immerserit, haud dubiè infecit sanguinis massam virulentia sua. Cum autem non commodius sanguis viciatus exoneretur, quàm venae sectione, phlebotomiam in ictibus inveteratis comprobamus. Quod si temporis diuturnitate κακοχυμια obvenerit, cum similiter purgantibus tollatur medicamentis, dicimus ictibus et morsibus virulentis et phlebotomiam et purgationem convenire. Quod ita paucis contrahi potest : purgatio cacochimae est, phlebotomia plaethorae. In ictibus et virulentis morsibus recentibusque nulla cachochimia, nulla plethora praesens adest : ergo in his nec purgatio, nec phlebotomia convenient.

Quare ictibus et morsibus virulentis nec purgato, nec phlebotomia conveniunt.

Quaestio septima.

An suppuratio fiat a calore innaturali?

Conspicuum est quamcunque corporis etiam minimam particulam incito calore quodam esse donatam, quo quidem dictae minimae particulae alimentum suae nutritoni pelliceant; at vero et aliquandiu id asservent, quo id conquocant, et si quid insit alieni protrudant. Hoc cùm sit si contigerit praeter naturam humorem quempiam in partem aliquam derivasse, cum is humor par caecos corporis meatus non possit exilire aut digeri, cumque, ut est dictum, par[s] quaeque incito quodam calore sit munita, quo quae in eam influunt subigantur, se erigit calor, se er[ig]it coctrix facultas, et is calor qui non naturalis, sed secundum naturam, et tametsi suppurantia medicamenta videantur secum ferre dicto calori quid simile et extrinsecum, nihilominus opus omne calori incito partis est tribuendum, qui suppurans in medicamentum, tanquam innaturale, reducat de potentia in actum. Id quod etiam hoc syllogismo rectè confici videtur : Quiquid[13] est causa causae est et causa illius effectus : sed dum suppurant medicamenta, per partis calorem suppurant. Ergo suppuratio non fit a calore innaturali.

Quare suppuratia non fit a calore innaturali.

13. *Sic.*

Quaestio octava.

An destillationes capitis hyeme frequentiores quam aestate?

Pro quatuor anni partibus, et aetatis gradibus, diversos humores vigere ostendit eventus morborum, qui hac vel illa emergunt. Cum aestate bilis excedat, mirum non est si febres tam continùe quam intercidentes nos affligant, herpetes et erysipelata, phlegmone erysipelatodes, ac cumsimiles afflixiones. Cum autem hyeme ex adverso pituita exuberet excelletve, frequentes sunt eo tempore distillationes, rauscedines[14], κόρυζαι et gravedines in valde senibus. Cùm enim frigecit[15], fit ut a frigore cerebrum rarum et spongiosum, quasi convellatur ac comprimatur, et maximè cùm eo tempore dictum cerebrum exundet sanguine frigido et acoso[16], si quae pars alia utpoteque et eo alatur sanguine et omnium corporis partium est frigidissima. Quod cum se exonerat id quidem facit aut in oculos, aures, nares, palatum, bronchia et ventriculum. Aestate cùm sui aestu dictum cerebrum exarescat, bibliosor[17] sanguis fiat, destillationes capitis tam frequentes quam hyeme non adveniunt. Lippitudines tamen frequentiores. Sic ergo disputo: id frequentius fit, quod ad id est proclive. At destillationes hyeme procliviores quam aestate. Ergo hueme frequentiores.

Quare distillationes capites[18] hyeme frequentiores quam aestatu[19].

Quaestiq nona.

An continentes phthisi magis obnoxii salacibus?

Qui salaciores sunt, et illi continentibus calidiores et humores habent calidiores, qui cum in pectus, et pulmones instillant cùm quandam acrimoniam circumferant, fit ut levis pulmonum substantia facilè et recipiat, et ulceretur. In continentibus vero cùm humores tranquilli, mites et sedati sint, facessunt in corporis et cerebri alimoniam, maximè cùm dicti humores naturalem suam habeant conditionem; nec in his, ut in salacibus, vis naturae est exoluta. Venere enim intempestiva quam plurimum infringimur ac debilitamur, ut rara excitamur ut qua veluti gravi quodam pondere liberemur. At vero intempestivo cum cohitu tam humoris quàm spirituum ingens fiat dissolutio, qui spiritus et hu-

14. *Sic* pour raucedines.
15. *Sic* pour frigescit.
16. *Sic* pour aquoso.
17. *Sic* pour biliosor.
18. *Sic* pour capitis.
19. *Sic* pour aestate.

mores totam hanc corporis οἰκονομίαν regunt et continent, mirum igitur non est si salaces continentibus φθύσι sunt magis obnoxii. Quod quidem hoc unico complector syllogismo : in quem morbum procliviores sumus, in eum incidimus; salaces in phtysin continentibus sunt procliviores, ergo in phthysin potius incident quam continentes.

Quare salaces continentibus magis sunt phtysi obnoxii.

Quaestio decima.

An gravis et foetidus odor juvet suffocatas?

Cùm primo parenti conclusum esset a se genita omnia successione quadam propagare, iisdem similiter dedit in quibus et per quae perennarentur, verbi causa stirpibus et plantis (in terra tanquam fertili quodam agro) ingeneravit semina, quae suo quaeque loco suoque tempore tempestivè proseminarentur, ut ex his tandem ille primus parens hominibus sua semina prescripsit agrumve appositum in quem menderentur prescripta semina, agrumque illum naturae uterum appellavit. Is, ut corporis caeterae partes, suas patitur afflictiones et valetudines, ut suam habet voluptatem et sensum. Ventriculus dulcibus subsultat, amaris inhorrescit. Dum uterus constat, oblectatur odoris, cùm a sua discescit[20] constitutione non illis amplius voluptuatur, sed contrariis, ut ventriculus amaris, reffocillatur. Similiter uterus odoribus gravibus et foetidis non parum recreatur.

Quare gravis et foetidus odor juvat suffocatas.

Quaestio undecima.

An ὀφθαλμιαν *et famem vini potio tollat?*

Misera haec nostri corporis constructio variis diversisque est objecta affectionibus. Ignata[21] nobiscum est nostri ruina. In dies exhauritur primum illud humidum primigenium, ut minime sit mirandum, si saepenumero concidamus animi deliquio, siti, fame. Quod cùm Deus ille bonus praesentiisset sua benignitate in tanto cibariorum numero huc unum praetulit vinum, sane quàm maximè commendandum et laudandum. Si quid enim sit quod promptè famen[22] deleniat, id equidem est. Id enim quàm celerrimè vertitur in sanguinem, qui nos alit,

20. *Sic*, sans doute pour discessit.
21. *Sic* pour innata.
22. *Sic* pour famem.

effluviumque triplicis nostrae substantiae opportunissimè restituit. Vinum igitur in his casibus bibemus et adbibemus. Nec solum ad hos, at vero et ad οφθαλμιαν. Nam cum aliqua obtingat potius sanguinis quadam acrimonia, quam ipsius redundantia, adveniens a vino sanguinis magna copia, sanguinis effluentis in oculos acrimoniam demulcet ac contemperat : et ita οφθαλμιαν tollit.

Quare οφθαλμιαν et famen[23] vini [p]otio tollit.

Quaestio duodecima.

An vinum arthriticis concedendum?

Qui vult vivendi legem accomodatam aegrotis definire, debet imprimis morbi essentiam perspectam habere. Elucidabitur vero si ipsum affectum resolvamus in causas suas. Si arthritis sit a pituita, arthriticus incolumiter sufferet vini penetrationem et tenuitatem. Hac enim infringet humoris cruditatem et frigiditatem. Si vero a bile est, cum vinum similiter sit calidum et partivum tenuium[24] id bilem exacerbabit et exacuet, sicque fiet ut altius in articulos se insinuet, affectumque ampliet. Quod est praeter medicorum consilium.

Quare vinum arthriticis quibusvis non est concedendum.

De his respondebit Blezinus, doctor regens et decanus, in scholis medicorum, proemii regii ergo, die 7a mensis octobris et biduo sequenti.

Quare rogat, etc.

Notes ajoutées a la suite du compliment et avant les questions[25].

Motum a pastu salubrem esse.

Si motus est insalubris, bonum est cibos manere crudos, nam alteratio et chyli generatio motus sunt.

R.[26] De latione intelligo.

Latio et cibi et ventriculi est necessaria, cibi ad fundum, ventriculi per partes suas, quod fit opera villorum.

R. Non totus movetur.

23. *Sic* pour famem.
24. *Sic.*
25. Ce sont les notes de soutenance, dont il est question à la fin de l'introduction ci-dessus, voir p. 98.
26. Responsio. C'est le candidat qui réplique.

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

Totum simul moveri oportet et sentimus, dum se contrahit ad cibos arcte complectandos. Unde rigor, velut uteri concipientis et vesicae, urina excreta.

R. Totius corporis motum intelligo.

Corpus agitare confert duobus nominibus : 1° succussione, melius clauditur os superius, ut in saccis, 2° calor excitatur qui coquat, ventilatione excitatur melius quam fit agitatione ut arteriarum.

R. Nocet magis quam prosit.

Experentia docet juvare, nam deambulatio suadetur a vulgo ad digestionem; vulgus a peritis fuit doctum. Item saltatio a pastu fieri solet.

Après la panse vient la danse.

R. Nocet, hinc puellarum foedus color.

Contra rustici omnes et artifices idem agunt et sunt robustiores otiosis a pastu. Pueri assidue moventur, iidem multa conficiunt alimenta.

Phlebotomia nunquam convenit[27].

In pestilenti morbo nec phlebotomia, nec purgatio convenit. Solvitur morbus venenatus omnis eruptione exacta. Res neutro convenit.

Aut. Eras. Ratio divina et humana. Non sunt facienda mala. Contraria contrarii scurantur. Ergo non phlebotomia, quae est praeter naturam, scilicet vulnus et excretum. Sanguinis copia minuitur recte inedia, frictionibus, ligaturis, fotibus, exercitatione. Sanguinis malignitas non tollitur phlebotomia, quia sine delectu vacuat et eadem proportio remanet cum virium (scilicet spirituum) jactura. Ligatura plus allicit quam vulnus in phlebotomia.

Purgatio non convenit.

In venenata materia, venenatum remedium non convenit, tale est cathartícum. Humorum agitatio est verenda ne pertetri vapores principes partes laedant; nam camerina mota est gravior.

Cathartica evacuant bilem utramque et pituitam, non venena, quae tota substantia sunt inimica, his tamen conveniunt alia pharmaca. Galenus : phlegmagogum, cholagogum, etc. agit in naturam si non comperiat hostem, etiam

27. Les notes précédentes visaient la question I et les suivantes correspondent à la question VI : *An purgatio et phlebotomia ictibus et morsibus virulentis conveniant.*

benignum, alioquin non fugaret. Attractio similitudine substantiae, ergo assimilatum trahet magis (phlegmagogum, cholagogum, etc.), cessare trahere. Quae similiora trahent magis[28].

NOTES MARGINALES DE LA MÊME MAIN QUE LES NOTES PRÉCÉDENTES ET PLACÉES EN REGARD DE LA SIXIÈME QUESTION[29],

In principis morborum, si quid, non viribus constantibus, vacuatio fierit decet.

Initio pestis utrumque convenit, non deinceps.

Cacochymiae debetur purgatio, at tum cacochymia est : ergo nunquam erit locus phlebotomiae.

III

Thèses de Jean SAPORTA, 1574, 15-17 octobre.

Poins randus par Monsieur Saporta et disputés le 15 octobre 1574.

Universo medicorum collegio J. Saporta S. P. D.

Voluntas vestra (viri percelebres), quae in me patremque meum fuit semper propensissima, facit ut hodie nihil eorum praetermittam, quae ad vestram voluntatem explendam conferre existimem. Sic enim improbus, si sacrosanctae Academiae nostrae jura infamari ac funestari patiar. In quibus colendis et observandis summam mihi posui sanctitatem. Quare si nostrum studium vos probare, si Antonii Saportae, piissimi defuncti patris, beneficia grata vos memoria prosequi cognovero, enitar, contendam, efferram ut nec meam in hac medica palestra diligentiam, nec assuetam in hoc certamine studii desiderare possitis. Has igitur disputationes medicas, vestro jussu susceptas, accipite velim judicium observantiae, pignus animi, obsidem meae perpetuae voluntatis. Quod si non admodum perpolitae sint, partim augustiae temporis, partim studiorum nostrorum intermissioni tribuetis atque expectabitis ex me aliquid et vestro fortasse et meo nomine dignius.

28. La rédaction rapide de notes décèle leur valeur mnémotechnique dans l'esprit de l'examinateur. Aussi bien la hâte est-elle plus sensible encore dans l'écriture et l'usage des abréviations.

29. Ces notes marginales semblent être des observations de détail, destinées à compléter l'antithèse dont les notes précédentes exposent la substance.

Quaestiones medicae a professoribus regiis mihi traditae disputandae per triduum.

An facultates quaedam sint influentes.

Anima suis facultatibus stipata et circumcincta semper universum corpus perlustrat, totaque totos infusa per artus hanc agitat molem[30]. Etenim, cum illae animae sint proprietates, omnibus pariter corporis particulis insidere est necesse.

Ergo nullae facultates sunt influentes.

An functiones principes anima in cerebri sinibus an in ipsius corpore exerceat.

Quoniam anima imaginum comprehensione perficitur, hae tenui profluentique spirituum corpori insidere nequeunt, quo cerebri ventriculi circumfluunt. Ex hoc efficitur animae principes actiones in cerebri sinibus nequaquam exercere posse.

An ἀιμάτωσις *venis an parenchymati sit tribuenda.*

Duae in sanguine notantur, color et substancia. A venis substanciae temperationem, a parenchymate utrumque sanguis mutuatur.

Ergo ἀιμάτωσις venis et parenchymati est tribuenda.

Dentes an sentiant.

Dentes peculiari tectus symtomate afficiuntur, ἀιμωδίαν Graeci nominant, vulgus stuporem et congelationem. Quod cum ita sit, dentes sentiendi vim habere concludere par est.

An spiritum copia laedat.

Spiritus nihil aliud existit quam calidum innatum; quod quum musquam vitio detur, spiritum quoque copiam imprimis optandam esse putamus.

Ergo spiritum copia nusquam laedit.

Num dolor repentina sit mutatio.

Nulla immoderantia furtim genita creataque dolorifica est, nam quae aetatum decursu et annorum periodo inducitur nullum dolorem infligit.

Ergo dolor repentina est mutatio.

An caro sit pars corporis.

Quaelibet corporis pars certam convenientemque figuram et incrementi me-

30. Réminiscence de Virgile, *Aeneide*, VI, vers 727.

tam a natura accepit. At caro peculiari forma destituta est nec certo incremento finitur.

Ergo caro pars corporis non est.

An nigra urinarum subsidentia ex mortificatione a frigore inducta, proficisci possit, ut censuit Galenus.

Quandiu in vivis est animans, tandiu calor corpus tuetur et sustinet, quo fit ut in corpore vivente tanta non possit consistere frigiditas quanta sedimentis urinae nigris reddendis sufficiat.

Ergo nigra urinarum subsidentia ex mortificatione a frigore inducta profiscisci nequit.

An transacto morbi principio vena congruenter incidatur.

Quoties vires sunt insigniter labefactatae, toties a venae sectione est supersedendum, transacto vero morbi principio, vires sunt insigniter labefactatae.

Non igitur transacto morbi principio vena congruenter secatur.

An certum febris hecticae signum ex urinis duci potest.

Quum per febres hecticas solidoe partes, non humores in vasis conclusi, afficiuntur, harum in urinis nullum vitium demonstratur.

Ergo nullum hecticae febris signum ex urinis duci potest.

De his, respondebit Joannes Saporta in scholis regiis medicorum, die veneris per triduum.

NOTES AU DOS[31].

I

Eadem est ratio quam astrorum : horum vis non est ubique, sed influit, comitans lumen. Hoc si defluit, illa quoque scilicet vehitur.

Si pulsifica vis non influit, ligata arteria pulsabit, nam sanguine et spiritu plena est.

Facultas insidet partibus et immediate spiritibus. Ergo moventur et influunt cum spiritibus, nam, motis nobis, moventur, etc.

Visifica influit et effluit, quia visio fit extramittendo, non mittitur spititus, nam momento non attingeret astra. Ergo est facultas, res scilicet incorporea. Si est corporea res, ut spiritus, per poros tunicarum exit : ergo dispersus, et tot res videbuntur quot sunt pori.

31, Notes de soutenance.

Anima bruti influit a parentibus, ergo et facultas.

Ergo omnes sunt insitae et nulla facultatum communicatio, nullus consensus, etc.

II

In sinibus exercentur. Substantia vulnerata, non cessat animalis functio, ut cessat compressis ventriculis in contusione, vel plenis in apoplexia.

IV

Thèses de Berm. PAGÈS, 1574; s. d.

Conclusions randues par Monsieur Pagesi qui n'ont été disputées causant l'inhibition faite par Monsieur le Mareschal.

QUESTIONES MEDICAE.

An surdos natura mutos esse opportet et contra.

Omnis evis[32], quae in nobis fit actio atque cognitio (quam etiam intelligentiam dicere solemus) ab hisce rebus tracta est, quae sub sensum recidunt. Qui quinario numero comprehensus, omnes quae hominem afficere possunt qualitates deprehendit. Audiendi facultas sonos deprehendens magno, majori oculus commodo, a natura, quo disciplinam rudis et ignarus homo capesceret, et a belluis distaret, concesse est. At qui ea, vel natura, vel vitio ingenito a prima in utero conformatione, privantur, ut non ἄφωνους ita αλαλους et loquelae expertes esse convenit.

Oratio enim etsi homini propter ejus supra reliqua animantia excellentem naturam et exactiorem organorum conformationem, propria, non tamen ingenita, sed disciplina et studio (ut et artes) comparatur; et ut quem natura surdum et mutum progenuit, is non potest geometriam edoceri, sic surdus hominum loquelam non percipit. Non tamen ἀλαλία surdidatem invehit, cum, ut in quimera, ita organa disparia disjunctaque sint, nec ad hanc illa nocumenti quicquam afferat.

Quare surdi natura muti sunt : non contra.

32. *Sic.*

Utra facultas animalis facilius leditur : externa an interna?

Cerebrum, ex solo semine ortum, sensu nullo preditum, homini magnum ob multiplices functiones cogitationis, memoriae, rationis, motus ac sensus, quarum principium est : non ad cordis refrigerationem datum est. Earum quasdam in sinu suo, idonea structura et temperie, cogitationem, memoriam et ratiocinationem exercet. At motum et sensum foras expromit : qui, externorum instrumentorum ope et uberiore spiritu facultatis vectore, actionem perficiant. Atque ut locis seclusae, ita etiam dispariter laeduntur.

Principes namque tutissimo loco conclusae validoque cranii ambitu obvallatae sola temperie, non multo animali spiritu egentes, non nisi a valida morbosa vi percelli possunt, quae cum commeatum vitalis aurae in cerebrum frequens praepediat unde animalis spiritus gignitur copiosè externis fonctionibus necessarius et partium externarum temperiem labefactet, eas cito contulit, juvante objecti plerumque magnitudine.

Quare animalis facultas externa quam interna facilius leditur.

An aegro et sano gratissimus cibus dandus?

Corpus hominis, in continuo triplicis substantiae fluore constitutus, diu durare non posset, nisi jactura accepta novi adventu alimenti similis repararetur. Id cibus et potus non quivis sed speciei et individuo familiaris, tum sapore, tum substantia gratus. In sanis et aegris (quorum amborum in nutriendo hic scopus est, ut naturalis status servetur, et amissus recuperetur) ceteris commodius praestat. Perpetuum autem est naturali appetencia ferri in commodidatem non in lesionem corporis.

Enim vero gratissimos cibos ventriculus arctius et lubentius complectitur (quod non minimum ad concoctionem momentum) ac illi sanitatem facilius conservant et morbum pugnacius demoliuntur, tum justiore similitudine, tum aptiore contrarietate, cujus plerumque sola natura conscia est.

Quare et sano et aegro semper est gratissimus cibus dandus.

Quo morbi tempore victus et evacuatio largior convenit?

Maximos natura morbos non evincit, facile leves per se sanat medios expugnat commodo victu et evacuatione adjuta : quorum alteram causam morbosam tollit, imminuit, corpus pondere pressum levat, alterum vires recreat, conservat, adauget, idoneo tempore adhibitum. Si quidem ut importuno tempore irrita et noxia est evacuatio, ita cibus suspectus est, quum vel minimam portionem innoxie sumi non posse in morbo citra occasionem satis constet.

Ac ut status parcissimum principium parcum cibum postulat, morbi auctio liberior crudidate et magnitudine symptomatum (quae in aliis temporibus cibos

dehortantur), a viribus corporis perpetuo indicatione sumpta, pleniorem admittit. Evacuatio vero, cum dupliciter perficiatur, purgatione et sanguinis missione, haec usque initio aptior, ut illa in turgente materia aut sequaci. In aliorum morborum incremento tum plenior victus, tum purgatio quo manifeste humor malus concoquitur, salutem afferunt.

Quare in incremento victus et evacuatio largior convenit.

Utri morbi periculosiores, aestivi an hyemales, seniles an juveniles?

Etsi omnes morbos omnibus temporibus posse fieri certum est et omnibus hominis aetatibus advenire, tamen frequentius alli hyeme alli aestate suboriuntur, et alii senes alii juvenes corripiunt, ut aetatis ac anni tempestatis temperies his vel illis favet aut repugnat : quorum magnitudinem arguit vel eos committens humor, bilis enim utraque sanguine et pituita majores morbos proferunt vel loci natura princeps; principibusve inserviens vel cacoithia, unde periculum majus imminet languescentibus presertim viribus nec impetum ferre valentibus.

Huic tertiana exquisita, febres ardentes, vomitus, alvi profluvia, quartanae quaedam, lippitudines, aurium dolores, oris exulcerationes, genitalium putredines, estivi morbi juventutem corporis robore florentem raro enecant : at laterales morbi, pulmonis inflamationes, gravedines, raucedines, tusses, apoplexiae et ceteri hujusmodi hyemales fere senibus commoriuntur aut alios comprehensos pessime habent, quin et seniles morbi sunt juvenilibus majores.

Quare periculosiore huemales aestivis et seniles juvenibus.

Qua accessionis febrilis parte sommus utilior?

Somnus, cerebro proprius sensus communis affectus, calorem et sanguinem introrsum revocans, concoctionem promovet, vires reficit, corpus perpetuo humectat, tempestive adhibitus : sed intempestivus excrementa gignit, moratur, detinet, effluxum omnem preter sudorem cohibet; membrorum ob calidi inopiam; confractionem, profundum soporem invehit, exacerbationibus morborum (non pari tamen pondere) perniciosus.

Accessio namque, totius circuitus deterrima pars, divina vi, plerisque in morbis, certo temporum intervallo, recurrens, in principium, incrementum, statum ac declinationem divisa : si prioribus tribus suis partibus somnum conciliat, habitum corporis vel magis ac magis refrigerat, vel extrudenda excrementa internis partibus infigit, vel evacuationem inhibet, quae mala in declinatione morbi omnino evitantur.

Quare in declinatione accessionis somnus utilior.

An laringotomia in ullo strangulatu aggredienda?

Pulmo, trachia arteria, fauces, principes partes (cum nec vim, nec materiam aliis partibus ex se tamquam a fonte manantem habeant) haberi non debent, cordi tamen inspiratione et expiratione ita subserviunt ut cessante earum munere strangulatus moriatur homo. Cujus rei metum columelae inflammatio ac angina, morbi acutissimi, fauces precludentes frequenter inferunt. Cui malo saepe nec revulsione, nec derivatione, nec humoris discutione tentata, satis citum auxilium prestante, apertione asperae arteriae aer cordi prebendus est.

Quid autem mirum? Si huic malo soepe inter anulos (Groeci βρογχια appellant) sectione constante, robore obita, ex qua nulla inflammatio, nullus metus mortis, nec nimia pulmonum refrigeratio, aestuante febre, corpore timetur, aer immissus prodest? In desperatis satius est aliquod praesidium experiri etiam exquisite extremum.

Quare in aliquo strangulatu laringothomia aggredienda.

An castratione elephantiasis ulla sanabilis?

Elephantiasis universi corporis morbus, non solo aere sed hausto humore contagiosus, ae saepe sponte genitus ab atra bile venenatam qualitatem per putredinem adepta (venenum enim humanis corporibus et innascitur et per multos annos sine noxa detinetur) suscitatur; terrenum ullum humorem hepar calidius, sanguinem exurendo, parit. A quo viscere, tanquam fomite, in universum corpus, una cum viru horrendam deformitatem pariens, diffunditur.

Hoc malum, et si raro sanescit, cum ad actum (Graeci ἐνεργείαν vocant) pervenit, tamen tolli castratione potest, aut ita tegi ut curatum videatur. Intemperies enim hepatis imminui, non omnino, incolumi animante, toli potest. Cum autem alia multa imbecillius tum haec valde immutat partium principum constitutionem, formam quasi virilem tollit, pilis corpus spoliat, pinguedinem inducit. vocem ex canora in gracilem immutat, humiditate corpus replet certissima frigidi humidique temperamenti signa, quod huic morbo expeditum est remedium.

Quare castratione elephantiasis quispiam sanari potest.

An boulimi et caninae appetentiae curatio eadem?

Ventriculus, appetentiae sedes, prima officina concoctionis, duplici vehementi fame (Βουλιμον Graeci vocant και κυνοδειν[33] ορεξιν) interdum, ex dissimili tamen causa, etsi conjunctam[34] eandem habent, afficitur. Illum enim refri-

33. *Sic*, vraisemblablement pour κυνοειδῆν.
34. *Sic*.

geratio saepius externa ventriculi, mox in resolutionem et appetentiae carentiam desinens, comite saepe animi deliquio, excitat : hanc frigidus acidusque succus, ventriculo toto immersus, progignit, subsequente absumptorum vomitione, non cessante interim appetentia.

Evincitur autem non dissimili, sed eodem genere remediorum quae frigus tiam desinens, comite soepe animi deliquio, excitat : hanc frigidus acidusque tollant, humiditatem inferant locis quibus insident. In Βουλίμῳ enim orificium stomachi magis, in canino appetitu totum ejus partis corpus laborat, ab acido humore imbutum.

Quare Βουλίμω et caninae appetentiae curatio eadem.

Utra elephantiasis certiora indicia : extremorum insensibilitas et grana sub lingua, an oculorum et aurium rotunditas?

Signa, non eadem vi semper predita, ex sua natura certitudinem nullam afferunt. Patognomonita vero, tanquam morbi fidelissimi comites, illum perpetuo comitantur ac veluti digito demonstrant. Ex quorum genere rotunditas oculorum et aurium, superciliorum crassities ac depilatio, nasus simus, cum interna exulceratione, esse peribentur in elephante.

At insensibilitas extremarum partium et extuberationes sub lingua, etsi cum multis ομονιμοις aliis conjuncta τεκμαρσιν elephantis efficiunt.

Non tamen sola illa duo per se eum ostendunt. Torpor enim a frigore et grana ab humore crasso, non tamen elephantis veneno individuo infecto, gigni potuerunt.

Qua elephantis certiora sunt indicia rotunditas oculorum et aurium, quam grana sub lingua aut insensibilitas extremorum.

Utra dejectio melior simplex an varia?

Dejectionum varia vis, nullo non occurens tempore, index salutis, et mortis, longitudinis et brevitatis morborum, vel ut simplex, vel ut varia, spectatur. Atque haec, perpetuo mala, corporis constitutionem et dejectam temperiem pene demonstrat et obsessam; simplex autem non nisi bono esse solet.

Etenim haec, legibus naturae obtemperans, uno infecto colore secernitur, illa velut satellitio stipata variis colorum generibus substancia dissimilibus permiscetur, quibus cum natura confligens aut eorum impetum sustinens in maxima dampna ruit. Unius modi enim dejectio amica naturae : difformis malo esse solet.

Quare dejectio melior simplex quam varia.

Estne mucus, lithiasi affectorum comes, proxima calculi materia?

Lithiasis, hominibus peculiaris, in renibus astrictioribus et calidioribus sevum, soepe a crassa terrenaque pituita eam in arenulas unde calculus concrescit mucoso humore glutinatus excoquentibus, gignit[35]. Interdum a renibus ubi rudimentum accepit delapsus in puerorum vesica frequentius consedit et in majorem molem ab humore simili attollitur, non autem a muco in urinis apparente.

Illae[36] enim, ex ventriculo partim attractus, partim ex reliquis vesicae alimenti quod prae ejus imbecillitate assimilari non potuit genitus lentus quidem est, at ejus humor minimus in lapidem qui ex siccata portione terrena consurgit, durescere non sinit, nec pars exanguis nervosa, frigida patitur.

Quare mucus, lithiasi affectorum comes, proxima calculi non est materia.

Ponebat Berm. Pagesius, doctor medicus, de iis pro professione regia vacante ex obitu D. Franc. Feynei in aula majori scholarum regiarum medicinae responsurus 4to men. febru. Horis pomeridianis et triduo sequenti.

35. L'auteur avait d'abord écrit *concrescit* qu'il a barré pour écrire *gignit*.
36. *Sic*, probablement pour *ille*.

TROISIEME PARTIE

HISTOIRE DU ROUSSILLON ET DE LA CATALOGNE

QUELQUES ASPECTS DE L'HISTOIRE DU ROUSSILLON*

Dans une promenade à travers notre passé, je voudrais attirer votre attention sur quelques aspects, particulièrement caractéristiques. Et le premier de ces aspects sera comme il convient un aspect géographique. La terre réagit sur l'homme, si l'homme réagit sur la terre. La moitié du passé roussillonais s'explique par ce seul considérant : le Roussillon est une frontière.

Frontière naturelle, qui s'impose avec toute l'énergie d'une donnée première. De toutes les frontières de l'Europe, la frontière pyrénéenne est la plus nette de traits, la plus franche de lignes, la plus hardiment dessinée par la nature. Dans des régions aux profils indistincts, — telle notre France du Nord, — il serait peut-être malaisé de faire saisir à des enfants le sens exact de cette expression une frontière naturelle. Ici, bien au contraire, l'expression en soi-même est éloquente. La chaîne des Pyrénées est bien le type parfait de la frontière naturelle.

Frontière naturelle, et, faut-il ajouter, frontière continue. Les Pyrénées, en effet, ne bornent pas seulement notre horizon roussillonnais, elles règnent tout le long du grand isthme français que resserrent, d'une

* Conférence faite à Perpignan et publiée dans *Ruscino*, année 1921, p. 59-76.

part, le golfe du Lion, d'autre part, le golfe de Gascogne. Même aux extrémités où elle s'abaisse et se laisse traverser plus facilement, la chaîne des Pyrénées garde les rectitudes de sa direction et la précision de son axe; le mur se perce de quelques portes, mais il reste le mur. Telle est la sensation nette, immédiate, que suscite le simple examen de la carte ou la simple vision de la réalité.

Le savant, le spécialiste qui ne se contente pas de la sensation, mais scrute les éléments et les causes, n'est pas d'un autre avis. Loin de contredire, il renchérirait plutôt. Les Pyrénées sont pour le géologue une frontière plus spécifique encore que pour le géographe. Comme le Caucase, qui leur fait un si visible pendant à l'autre bout du continent européen, les Pyrénées séparent deux mondes. Et l'esprit spéculatif, hardi, celui aux yeux duquel le détroit de Gibraltar, cassure accidentelle, n'est, après tout, qu'un fait divers de l'histoire moderne de la Planète, n'hésiterait pas à dire que les Pyrénées sont la véritable limite de ces grands ensembles qui se nomment l'Europe et l'Afrique.

***

Adossé aux Albères, face à la Méditerranée, — cette mer par excellence des civilisations antiques, — le Roussillon apparaît avec son caractère de frontière dès le premier épisode classique par lequel se marque son entrée dans l'histoire.

Nous sommes en 218 avant Jésus-Christ. Annibal, marchant contre Rome, ébranle son armée et la porte d'Espagne en Gaule. Il se dirige vers Ruscino. En vain, Rome a tenté de parer le coup, de mettre dans son jeu les valeureux habitants de notre pays. Une ambassade de cinq respectables sénateurs est venue des bords du Tibre pour plaider chez-nous la cause de la ville aux Sept Collines. Mais Rome est loin, les Carthaginois sont proches. Et les sénateurs éconduits, voici que débouche des cols pyrénéens la brillante avant-garde des futurs vainqueurs de Trasimène et de Cannes. Quelle impression de force et de prestige dut faire sur nos ancêtres cet imposant défilé : ces cuirasses brillantes, ces cavaliers numides caracolant sur leurs chevaux nerveux, ces fron-

deurs baléares aux mouvements souples que les vases peints ont perpétués pour l'enchantement de nos yeux, et plus encore peut-être, ces éléphants de guerre, les tanks vivants de la stratégie africaine!

Au surplus, le redoutable chef de cette magnifique armée vient à nos ancêtres la main tendue. Il a convoqué les vieux du pays à Ruscino. Il n'a pour eux que des présents et de bonnes paroles. Comment lui refuseraient-ils le passage libre qu'il demande à travers leur territoire?

***

Or, cet épisode, Mesdames et Messieurs, n'est pas seulement une belle aventure vécue par nos lointains aïeux. Elle nous apporte son enseignement; elle nous révèle un aspect caractéristique de notre passé. Car, ce territoire dont le grand Carthaginois demande le passage, c'est le territoire compris entre les Albères et le Pas de Salses, c'est notre Roussillon. Les Albères sont par conséquent dans le monde antique la limite des peuplades hispaniques et du sol gaulois.

Ainsi, le Roussillon est un morceau de la Gaule, les Roussillonnais sont des Gaulois. Ils le sont au temps d'Annibal, ils le sont au temps de César, d'Auguste ou de Constantin : fait essentiel, incontestable au demeurant, et que tous les faits subséquents confirment.

Voyez avec quelle aisance la conquête romaine a suivi en Roussillon la conquête de la Narbonnaise : c'est le corollaire qui suit le théorème. La proximité de Narbonne ne fait que rendre plus étroite la solidarité de notre littoral avec celui de cette province à laquelle préside cette préfecture de Narbonne aux deux cent mille habitants, métropole latine par excellence de la Méditerranée occidentale.

Personne n'ignore l'importance extrême des Voies Romaines, l'expression la plus significative peut-être de la géographie historique dans l'Antiquité. Précisément la grande voie romaine menant de Gaule en Espagne traverse de part en part le Roussillon; l'Espagne commençait au point de franchissement de la chaîne, au lieu dit Summum Pyrenaeum, c'est-à-dire au sommet des Pyrénées.

***

Mais, pensez-vous peut-être, importe-t-il vraiment que nous soyons des Gaulois ou des Gallo-Romains? N'est-ce point là une bien vieille, trop vieille histoire? Et d'avoir été des citoyens catalans, des sujets aragonais, voire des sujets espagnols du temps d'Olivarès, tout cela n'efface-t-il point en nous cette hérédité si ancienne, et sans doute périmée?

Quelle erreur ce serait, Mesdames et Messieurs, que de penser ainsi! Bien au contraire, la plus ancienne histoire est celle qui pèse le plus sur nous. C'est parce que nos ancêtres étaient des Gaulois que nous sommes aujourd'hui des Français et de bons Français.

Rappelons-nous une des plus belles paroles qui aient été dites, et par celui, précisément, qui fut l'auteur responsable de notre définitif retour à la France : le Cardinal de Richelieu. Il résumait sa politique éminement nationale en cette formule : Mettre la France en tout lieu où fut la Gaule. Mettre la France en tout lieu où fut la Gaule, c'était, au temps de Richelieu, faire toucher de nouveau la France à ces deux frontières naturelles, le Rhin et les Albères; c'était reprendre ces deux provinces, le Roussillon et l'Alsace, ramener au foyer de la vieille patrie ces deux sœurs perdues.

Touchante fraternité, Mesdames et Messieurs, entre l'Alsace et le Roussillon; émouvante fraternité que celle de ces deux provinces lointaines dans l'espace et proches par le cœur, émouvante à cette heure surtout où, après une nouvelle et cruelle séparation, l'Alsace vient d'opérer un nouvel et heureux retour.

Et pouvons-nous rappeler en passant ce parallélisme suggestif de l'histoire, sans songer qu'il fut donné justenment à un grand Roussillonnais, le Maréchal Joffre, de dire le premier à des Alsaciens, en 1914, que leur pays redevenait Français pour toujours.

Et pourquoi l'Alsace est-elle si spécifiquement, si substantiellement française? Parce qu'elle était gauloise, comme le Roussillon était gaulois, et parce que le sang gaulois ne se prescrit pas.

Ce sang, Mesdames et Messieurs, circule aujourd'hui dans nos veines. Les contingences historiques qui ont passé n'ont pas atteint l'intégrité profonde de ce sang qui est le nôtre et qui était celui des barbares gaulois dont les yeux s'emplirent de la vision des éléphants d'Annibal, ou des Gaulois romanisés qui parcoururent la voie romaine aux larges dalles, et purent y contempler des cortèges somptueux, comme celui d'Hélène, mère de Constantin, la princesse qui a donné son nom, Elne, à la vieille cité préhistorique et proto-historique d'Illibéris.

***

Des contingences historiques, disais-je, ont passé, et ces contingences historiques s'interposent entre nos ancêtres gaulois et nous, comme des contingences aussi, et du même ordre, se sont interposées entre l'Argentoratum gallo-romain et le Strasbourg d'aujourd'hui : Contingences, nouveaux aspects de notre histoire, sur lesquels il convient maintenant de tourner notre attention.

L'extension de la domination romaine, devenue maîtresse exclusive de l'Occident, avait entraîné la création d'une province de Tarraconnaise, symétrique de la Narbonnaise, de l'autre côté des Albères. La Cerdagne, avec Llivia pour centre, y fut annexée. Ce fut la première coupure entre la Cerdagne et le Roussillon ,coupure qui demeure, d'ailleurs, purement administrative. Aussi bien, la même civilisation se développe alors dans tout le monde latin. La romanisation recouvre comme d'un vernis brillant le métal différent des races limitrophes. De cette civilisation calme et heureuse Ruscino était le centre dans notre région, et les belles fouilles de MM. Thiers et Aragon, qui nous dévoilent la vie intime de cette humble mais intéressante sous-préfecture des temps impériaux, attestent assez éloquemment la pénétration de la latinité dans notre vieux sol gaulois.

Les Invasions Barbares surviennent. Elles entraînent un bouleversement complet de tous les cadres anciens de la géographie historique. Que dis-je? La géographie physique elle-même en est bousculée : les

Pyrénées n'arrêtent pas plus les migrations des peuples que le détroit de Gibraltar.

Au hasard, des dominations fragiles s'échafaudent dans l'entrecroisement des migrations, le choc des guerres, le tourbillonnement des races, le déchaînement des appétits et des violences. Submergé successivement par les Wisigoths, les Arabes, les Francs, notre pays fait partie d'Etats éphémères dont il est tantôt le Nord et tantôt le Sud, et qui, desservis par l'épée seule, tiennent aussi peu compte de la configuration du sol que des différences ethniques ou des affinités économiques. Mais ne dit-on pas que le temps se venge des œuvres édifiées sans son concours? De même les Empires nés au gré des seules circonstances, au mépris des lois profondes et éternelles qui conditionnent la terre et les hommes, passent et s'effacent. La géographie peut être méconnue des conquérants, elle reprend un jour ses droits : à l'imprescriptibilité du sang s'ajoute l'imprescriptibilité de la nature parmi les principes les plus fondamentaux de l'histoire.

*
**

A la vague sarrasine venue des profondeurs de l'Afrique et de l'Asie réplique l'effort carolingien. D'un élan vigoureux, il balaye le flot arabe, et le littoral méditerranéen perdu du Rhône aux Albères est de nouveau recouvré. Ce pays, appelé maintenant Septimanie, se reforme d'un seul tenant comme aux temps romains.

Seulement la politique carolingienne ne s'en tient pas aux frontières naturelles. C'est chez elle un système que de les dépasser, de créer, au-delà, des glacis de protection. Ce système défensif appliqué à l'Espagne musulmane se traduit, dans la zone qui nous touche, par le refoulement des Arabes jusqu'à l'Ebre, par la formation de comtés hispaniques : Girone, Barcelone, Vich, Urgell.

La conquête de Charlemagne n'eût été qu'un épisode comparable à l'épisode arabe, — dramatique et infécond — si elle n'avait porté en elle des germes de vie. Ce qui fait l'imcomparable valeur de la conquête carolingienne, c'est qu'elle a secoué les germes de développement, suscité

des consciences. Une Catalogne fortement individualisée s'est révélée au Moyen âge. C'est au IXe siècle qu'elle commence à palpiter. Une révolte, celle de Bera en 820; un soulèvement violent et prolongé, celui d'Aizon et Willemund en 826 et 827 : ce sont là, disons-le hardiment, les premières manifestations historiques du catalanisme. Un sentiment national anti-franc se fait jour dans les comtés subpyrénéens. Un phénomène important explique ce mouvement : c'est la colonisation intense qui se développe au IXe siècle, émigration curieuse d'Espagnols venus des profondeurs de l'Espagne musulmane, et qu'attire le sol chrétien, qu'attirent les privilèges consentis. Le gouvernement carolingien appelle ces immigrants. Comme aujourd'hui, il s'agit d'une crise de main-d'œuvre, d'une réfection de la prospérité compromise par les guerres; il s'agit, de plus, d'une sauvegarde militaire, de la formation de contingents toujours prêts et capables de s'opposer sur place à la ruée sans cesse menaçante des Sarrasins. De ce milieu bouillonnant d'indigènes et d'immigrés surgit, et c'est le point essentiel, un nationalisme catalan. Le mot même de Catalogne n'existe pas encore; il y a la Catalogne historique. Et ce nationalisme, d'abord latent, à peine perceptible pour nous à travers les Annales dans l'éclair fulgurant de quelque épisode, triomphe tout à coup avec éclat dans la personne de ce héros épique du IXe siècle barcelonais, ce fameux Joffre le Poilu, dont M. Vidal a rénové avec tant de brio, dans un livre récent, l'histoire légendaire.

Joffre le Poilu n'est point, comme le Guillaume Tell des Suisses, un être imaginaire. Joffre a existé, l'imagination n'a fait qu'embellir une histoire vraie au fond. Joffre tue le comte franc Salomon, se substitue à lui et fonde la première maison comtale de Barcelone. Autour de lui se gouperont les autres comtés catalans et le Principat de Catalogne naîtra de son geste décisif. Geste décisif en effet, celui de ce Joffre, contemporain de Charles le Chauve, par qui se décide la formation, l'essor d'une des nationalités les plus riches, les plus brillantes du Moyen âge, cette nation catalane à laquelle nous autres Roussillonnais, fils de la Gaule, nous avons la fierté d'avoir été apparentés.

*
**

Comment le Roussillon gaulois s'est-il apparenté à la Catalogne d'outre-monts? C'est le tournant de 865, sur le chemin de notre passé, qui va faire surgir devant nos yeux ce nouvel aspect de notre panorama historique.

Conformément au régime carolingien, le pays reconquis sur les Arabes avait été divisé en comtés, les comtés étant à la monarchie carolingienne ce que les départements sont à la France d'aujourd'hui. En outre, comme il était d'usage au voisinage des frontières, le commandement militaire d'un certain nombre de comtés était concentré entre les mains de l'un des comtés, revêtu du titre de duc ou de marquis, termes rigoureusement synonymes dans la langue officielle de ce temps-là. Le territoire correspondant au commandement d'un marquis prenait le nom de marche.

Sous Charlemagne, le puissant comte de Toulouse, Saint-Guilhem, cousin second de l'empereur, cumule à lui seul tous les commandements militaires du Midi, face aux Arabes. Après lui, son commandement fut coupé en deux : il y eut une marche de Toulouse d'une part, et, d'autre part, une Septimanie ou Gothie s'étendant le long du littoral du Rhône à l'Ebre. Rien ne fut changé d'un demi siècle et plus à cette repartition. Mais en 863, survint un incident. Un marquis de Gothie, Onfroy, osa tenter de reconstituer à son profit l'ancien commandement unique de Saint-Guilhem; il enleva Toulouse au comte et marquis Raymond. Le roi, Charles le Chauve, sévit. Onfroy dut lâcher prise et s'enfuir. Alors, pour affaiblir la puissance décidément trop fort encore et trop dangereuse du marquis de Gothie, Charles, en 865, coupe de nouveau en deux la marche : il fit uneSeptimanie au Nord, une marche d'Espagne au Sud. Seulement, par une fâcheuse méconnaissance de la géographie et de l'histoire, le Palais carolingien fixa la limite des deux nouvelles circonscriptions non aux Pyrénées, mais aux Corbières.

***

Il ne saurait vous échapper, Mesdames et Messieurs, à quel point une telle mesure était grave. Charles le Chauve croyait ne tracer qu'une limite administrative à l'intérieur de son royaume. En réalité, il opérait une coupure en pleine chair de l'ancienne Gaule. Du coup, le Roussillon était arraché à la Septimanie, à la Narbonnaise gallo-romaine à laquelle il tenait par ses fibres ancestrales; il était, avec la Cerdagne, soudé à ce groupe de comtés hispaniques dont la dynastie de Joffre le Poïlu allait faire la Catalogne et qui devait, au x[e] siècle, se séparer de la France. Voilà comment s'opéra, — on peut dire par accident, par surprise, — la soudure de nos comtés aux comtés catalans.

La soudure pourtant eût été fragile, si elle ne se fût opérée à la faveur de circonstances propres à la consolider. Mais justement l'immigration espagnole, dont j'ai montré l'effet de l'autre côté des Pyrénées, s'était aussi produite, quoique dans une mesure atténuée, chez nous. Elle avait apporté à notre fonds gaulois des éléments nouveaux, actifs, vibrant à l'unisson de ceux qui, de l'autre côté de la montagne, alimentèrent le nationalisme catalan en effervescence.

Ainsi, le Roussillon s'apparente à la Catalogne. Comment s'étonner si le sens gaulois s'oblitère pour un temps? A cette heure qui reconnaîtrait la Gaule? C'est le miroir brisé féodal où nul ne retrouvera, pour des siècles, l'image claire de la Patrie d'autrefois.

Alors, le Roussillon devient catalan. Mais il ne cesse pas d'être gaulois. On ne cesse pas d'être le fils de sa mère. Le Roussillon gaulois le restera, en raison de l'imprescriptibilité du sang. De même, les Pyrénées resteront la frontière franco-espagnole voulue par la géographie, à raison de l'imprescriptibilité de la nature.

***

Le Roussillon associé aux destinées catalanes du Moyen âge, c'est

là un des aspects carctéristiques de notre passé, à condition d'en bien saisir la portée et le sens.

Le Moyen âge a été proprement l'école des peuples. Les entités historiques d'Occident, rajeunies par les invasions et les colonisations des temps barbares, ont subi à l'époque suivante une nouvelle éducation. Puis, l'époque moderne a été l'âge mûr, l'âge adulte, conditionné par cette éducation.

Nos ancêtres ont été à l'école catalane. Ils n'en ont pas seulement appris la langue, qu'ils ont adoptée, à l'heure où justement du latin allaient se dégageant les langues romanes. Ils ont adopté aussi la culture catalane, les idées catalanes. Et qui n'aurait, alors, du x^e^ au xv^e^ siècle, adopté les idées catalanes si libérales, si largement humaines.

La Catalogne du Moyen âge a été un des Etats les plus libres de l'Europe. Dans le Principat catalan, plus encore qu'en Angleterre, s'est développé un régime constitutionnel et parlementaire, qui, au sein de la monarchie aragonaise à laquelle l'a subordonné le jeu des hérédités princières, réalise une très nette autonomie. Cet Etat est autonome et, par surcroît, fortement décentralisé, l'esprit municipal y manifeste une intensité singulière. L'élan catalan devient si hardi, qu'au xv^e^ siècle une franche évolution se dessine vers la formule républicaine et l'indépendance. Cet élan se brise contre la volonté d'un roi d'Aragon clairvoyant et résolu : Jean II.

Pour mater les Catalans, Jean II fait un pacte avec son voisin le roi de France, Louis XI. Il signe avec lui le traité de Bayonne du 9 mai 1462. Pour prix de son aide, le roi de France recevra le Roussillon et la Cerdagne. En principe, les deux comtés ne sont qu'engagés à la France comme caution des frais avancés par elle. Mais Louis XI entend si bien garder le pays qu'aussitôt l'occupation, il invoque le droit de conquête et traite sans ménagements le pays conquis.

Ce fut à cette heure de l'histoire, Mesdames et Messieurs, un malentendu tragique entre Louis XI et nos ancêtres; et Louis XI en est seul responsable. Le problème roussillonnais a été placé par lui sur le faux terrain de l'idée de conquête. Bien plus : Louis XI, mutilant les pri-

vilèges et libertés de Perpignan et de nos autres villes, apparaît comme un despote, un tyran qui arrache aux Roussillonnais les libertés catalanes.

Le Roussillon se cabre aussitôt. Une haine violente contre Louis XI, contre la France brutale et tyrannique qu'il personnifie, anime nos aïeux. Si être français signifie perdre ses libertés, le Roussillonnais préfère rester catalan.

C'est pourquoi les Perpignanais de 1473 reçoivent en sauveur ce Jean II qu'ils reniaient dix ans plus tôt et qui, ayant su entre temps se réconcilier avec la Catalogne, est venu bravement jeter hors de nos murs la garnison française.

Ce sont alors de beaux épisodes héroïques : c'est Jean II d'Aragon jurant aux Perpignanais assemblés dans l'église Saint-Jean de ne pas quitter la ville avant de l'avoir délivrée de tout péril; c'est le siège de 1473, tenté sans succès par le beau-frère de Louis XI, Philippe de Savoie; c'est le siège de 1474, après le départ de Jean II rassuré par l'ouverture de négociations trompeuses; la famine, la chasse aux rats dans nos rues, et finalement la capitulation de 1475, signée seulement, tant nos ancêtres ont de scrupules, avec la permission de Jean II. Puis, sous la seconde domination française, abominablement oppressive par ordre exprès de Louis XI, la colère monte encore contre un régime de revanche de plus en plus violent. Et c'est enfin le soupir de soulagement lorsque Charles VIII, successeur de Louis XI, rend le Roussillon à Ferdinand le Catholique, en 1493, par le traité de Barcelone.

***

Charles VIII rendait la conquête de son père; mais le Roussillon n'allait plus retrouver cette douce vie du Principat autonome qu'il avait tant regrettée sous le joug de Louis XI. De profonds changements s'accomplissaient en Espagne.

Par son adresse diplomatique, égale à son énergie, Jean II avait ménage l'unité espagnole au profit de son fils Ferdinand le Catholique,

marié à Isabelle de Castille. L'Espagne moderne est créée. Son centre de gravité sera Madrid et non Barcelone. Dès lors, une évolution centralisatrice et compressive va étouffer l'autonomie catalane. Cette tyrannie destructrice des libertés provinciales et municipales que nos ancêtres ont si mal supportée d'un roi de France, c'est de la Cour d'Espagne, de Charles-Quint, de Philippe II, de Philippe IV, du comte-duc Olivarès qu'il faudra la subir. La Catalogne s'insurge là-contre. C'est la grande révolution des Segadors.

Un roi de France, un grand ministre, — Louis XIII, Richelieu, — comprennent le parti à tirer de l'aventure.

Comment le Roussillon qui n'a pas voulu être français au XV^e^ siècle le sera-t-il au XVII^e^ et le restera-t-il? C'est un aspect encore de notre histoire, celui par lequel je veux finir.

***

Ce fut un étrange siège, celui qui fut mis devant nos murs par les armées de Louis XIII, un siège qui ne ressemble guère à ceux de 1473 ou de 1475, si ce n'est par les souffrances. Dans la ville morne deux officiers castillans commandaient : le marquis Flores d'Avila, don Diego Cavallero. Eux et leurs hommes traitaient les Perpignanais en ennemis. Ceux-ci le leur rendaient bien. Le canon castillan seul tenait les habitants en respect, mais ils étaient de cœur avec les Français assiégeants. Cette fois les rôles étaient renversés. Aux côtés du maréchal de La Meilleraye, chef de l'armée royale, on voyait de brillantes figures : Turenne, Cinq-Mars, Schomberg, Fabert. Un moment les opérations qui se déroulaient sur notre coin de terre furent le point de mire de l'Europe. Car la résistance espagnole était impressionnante. Quelque trois mille hommes tenaient; espagnols de naissance en minorité seulement, mais tous vétérans de la guerre de Trente Ans, débris de cette vieille infanterie de l'armée d'Espagne, dont parle Bossuet, et qui avait dans le monde une réputation méritée de froide endurance et d'inébranlable opiniâtreté.

Non moins persévérante et résolue était l'attaque Richelieu et Louis XIII s'étaient transportés à Narbonne pour suivre les évènements; et si le Cardinal, malade, ne put aller plus loin, le roi du moins poussa le 22 avril 1462 jusqu'à Saint-Estève : il s'installa dans la métairie d'En Joan Pauques, depuis connue sous le nom de Mas del Rey.

Enfin, sans ressources et sans secours, les généraux castillans durent se résigner à se rendre. Les honneurs militaires, qu'ils avaient bien mérités par leur héroïsme, leur furent accordés. Les vaincus sortirent par la porte de Canet, ils défilèrent devant les vainqueurs rangés en bataille. Et l'on raconte que le marquis d'Avila, en quittant la place qu'il avait si vigoureusement défendue, descendit de cheval, mit genoux en terre, salua les armes d'Espagne sculptées sur la porte; puis ce rude soldat eut un geste émouvant : son bras dessina une croix sur la ville comme pour dire à Perpignan, au nom de son pays, un adieu éternel. Sanctionné par le traité des Pyrénées du 7 novembre 1659, le retour du Roussillon à la France était, en effet, définitif.

***

A coup sûr, Mesdames et Messieurs, l'effondrement du catalanisme au XVII^e^ siècle explique en partie le succès de l'œuvre d'assimilation poursuivie chez nous au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle par la monarchie française. Barcelone retombée aux mains des successeurs d'Olivarès ne saurait exercer l'attraction d'autrefois. On ne pourrait nier que l'œuvre de nos intendants de Roussillon eût été autrement difficile si de l'autre côté des Albères se fût dressé le Principat libre et prospère de jadis. Ne nous y trompons pas cependant. Cette œuvre eût échoué, elle n'eût pas été du moins complète et définitive si le Roussillon n'avait été français d'instinct et par vocation héréditaire.

En d'autres termes, c'est l'imprescriptibilité du sang gaulois qui explique le succès de la francisation du Roussillon. Et ceci nous ramène à cette vérité fondamentale que j'énonçais dans la première partie de cette conférence : la plus ancienne histoire est celle qui pèse souvent du poids le plus lourd.

Faut-il illustrer cette vérité par des faits? Voyez les nationalités ressuscitées, Pologne, Bohême, qui se lèvent pour proclamer la pérennité des droits du sang. Voyez la Grèce qui reprend pied sur ce rivage grec d'Asie où mourut Thémistocle, et dont les aspirations s'étendent jusqu'au lieu où fut Troie, *ubi Troja fuit,* et où resplendirent bien avant Homère les armures d'Achille et d'Agamemnon. Et nous-mêmes, Mesdames et Messieurs, nous les Français, pourquoi parlons-nous d'une Syrie française? Parce que le nom franc au IXe siècle fut synonyme, en ce pays lointain, de protection occidentale et de culture chrétienne. Si bien que le général Gouraud a pu entrer triomphalement à Damas parce qu'il y a beaucoup plus de mille ans des ambassadeurs de Charlemagne avaient noué des relations étroites avec le fameux calife de Bagdad Haroun-al-Raschid.

Comment dès lors nous étonner si le sang gaulois s'est retrouvé français chez nous comme en Alsace?

***

Mais, Gaulois et Français, nous sommes Catalans par notre Moyen âge. La Gaule est notre mère, la Catalogne fut notre institutrice après Rome. Gallo-romains nous fûmes et Gallo-catalans : et certes, cela ne nous fait pas moins français, mais cela nous vaut notre originalité parmi les français.

Cultivons cette originalité savoureuse. C'est elle qui nous assigne notre place entre les diversités régionales dont est faite l'admirable unité de la France. Car l'unité de la France n'est pas, — heureusement, — l'uniformité. Quoi de plus différent que le Roussillonnais et le Flamand? Quoi de plus différent que le Breton et le Provençal? C'est cette diversité qui fait précisément l'harmonie française, dans toute la richesse dans toute la plénitude de sa vertu civilisatrice à travers le monde.

Contribuons-y, Mesdames et Messieurs, pour notre part, suivant l'axe de notre passé bien compris, et par là, nous serons, s'il se peut, meilleurs Roussillonnais, c'est-à-dire meilleurs Français.

DEUX PROVINCES SŒURS : L'ALSACE ET LE ROUSSILLON*

Voici l'Alsace, notre Alsace, redevenue française. Il n'est pas assurément un coin de France qui n'ait tressailli à la vision de notre drapeau tricolore flottant à nouveau sur la flèche élancée et triomphante de la cathédrale de Strasbourg. Mais il me semble que, plus qu'ailleurs encore, en Roussillon, pareil événement a dû émouvoir les âmes, les porter à la méditation.

Ce n'est pas seulement qu'il ait échu à un grand Roussillonnais, le maréchal Joffre, de dire le premier à des Alsaciens le mot désormais célèbre : « Vous êtes redevenus Français à jamais. » C'est aussi qu'un parallélisme historique saisissant rapproche, dans l'évolution des temps, malgré l'éloignement de l'espace, ces deux provinces si noblement patriotes : le Roussillon et l'Alsace.

Si la frontière antique de la Gaule était au Rhin, elle était aussi aux Pyrénées. Lorsque Annibal se met en marche de l'Espagne sur Rome, il traverse les Albères et reçoit à Ruscino les premiers chefs Gaulois dont il foule le territoire. Plus tard, le Roussillon Gallo-Romain fait partie de la Narbonnaise. De même l'Alsace fait partie de la Gaule romaine : Ruscino et Argentoratum (Strasbourg) se font pendant. Au temps des invasions, les Alamans submergent un moment l'Alsace; les Sarrasins submergent un peu plus tard le Roussillon. Mais ces deux ouvriers de la même œuvre, Clovis et Charlemagne rétablissent la situation. Le premier délivre l'Alsace; le second, par l'épée du fameux duc Saint-Guilhem, rejette les Maures sur les Pyrénées, puis sur l'Ebre. L'immense empire carolingien déborde au-delà des limites gauloises,

* Extrait de *Montanyes Regalades*, T. IV, 1919, p. 165-167.

en Germanie aussi bien qu'en Espagne. Mais voici que la décadence carolingienne a des deux côtés les mêmes effets. Alors glissent hors de France, comme deux morceaux extrêmes d'un même ensemble, l'Alsace et le Roussillon.

Au IXe siècle le traité de Verdun démembre l'antique Gaule; il donne à la France de Charles-le-Chauve la frontière de la Meuse, au mépris du principe des nationalités, en dépit même de la géographie. C'est alors la mutilation inexpiable qui engendre le duel séculaire de la France et de l'Allemagne. La première guerre franco-allemande est celle de 858-859. Un instinct longtemps inconscient de reconstitution territoriale inspire le long effort de la France vers l'Est, tandis que l'instinct du brigandage germanique inspire cette politique de proie que caractérisait déjà Tacite. *Germanos ad praedam.*

Au IXe siècle aussi le Roussillon glisse hors de France. Ce n'est pas, il est vrai, un traité qui ampute l'ancienne Gaule; mais pour être moins tragique, la séparation n'en est pas moins grave. Un remaniement de la Marche de Gothie, sous Charles-le-Chauve, soude le Roussillon, détaché de la Septimanie, aux comtés hispaniques reconquis sur les Sarrasins : Urgel, Vich, Gérone, Barcelone. Ainsi se forme la Catalogne, soudée bientôt elle-même à l'Aragon. Par là se trouve déterminée à travers la longue et sombre période qui avoisine l'an mil, la destinée de notre Moyen âge.

Or, de même qu'annexée à l'Empire Germanique, l'Alsace conserve sa vocation éternelle vers la France, héritière imprescriptible de la Gaule, de même le Roussillon, bien qu'associé à la monarchie aragonaise, conserve sa vocation vers la France. La frontière des Pyrénées reste une frontière naturelle et nationale, comme celle du Rhin. En vain cette double notion semble-t-elle périmée. Le souvenir, le sentiment, en demeure latent. La tentative prématurée du XVe siècle n'en compromet point le succès. Et c'est au XVIIe siècle que, pour continuer le parallélisme, les fautes du IXe siècle sont brillamment réparées. A la même époque, et par la volonté du même génie politique, l'Alsace et le Roussillon retrouvent leur patrie.

Richelieu formulait son programme en ces termes : Mettre la France en tout lieu où fut la Gaule. Cette formule impliquait comme corrollaire ces deux désannexions, celle de l'Alsace, celle du Roussillon. Le traité de Westphalie qui rend l'Alsace à la Gaule, le traité des Pyrénées qui lui rend le Roussillon, sont des fruits de la même pensée, des conséquences du même principe.

A l'heure où l'Alsace revient au foyer dont l'arracha le Barbare, pour un demi-siècle, n'est-il pas touchant pour nous, Roussillonnais, de pouvoir dire qu'historiquement l'Alsace et le Roussillon sont deux provinces sœurs ?

ORIGINES LEGENDAIRES ET HISTORIQUES DE LA CATALOGNE*

Il y avait une fois un comte de Barcelone qui s'appelait Joffre d'Arria[1]. On l'appelait ainsi parce qu'il possédait le fier château d'Arria, en Roussillon, au lieu dit aujourd'hui Ria, bien connu pour ses mines. Joffre d'Arria était un magnifique seigneur, un vaillant guerrier. Chef d'un comté frontière, revêtu du titre de marquis de Gothie, il passait sa vie l'épée à la main, le casque en tête, à combattre pour l'empereur et pour le Christ, à pourfendre les infidèles ennemis de la Croix, ces Arabes ou Maures d'Espagne qu'on nommait aussi Sarrasins, et qui inquiétaient constamment les chrétiens des deux côtés des Pyrénées. Car on était, en ce temps-là, sous le règne de l'empereur Louis le Pieux, fils de Charlemagne.

Comte de Barcelone et marquis de Gothie, Joffre était le chef de toutes les troupes chrétiennes d'une très vaste circonscription militaire, la marche de Gothie ou de Septimanie, appelée encore quelquefois marche d'Espagne, et qui comprenait, du Rhône à l'Ebre, le long territoire en façade sur la Méditerranée correspondant au bas Languedoc, au Roussillon, à la Catalogne d'aujourd'hui.

Joffre avait épousé la belle princesse Almira, de sang royal, et d'elle il avait un fils. Ce fils était né dans un moment de détresse, lors d'une de ces ruées sarrasines qui semblaient devoir anéantir les espérances chrétiennes. « Au milieu de ces ténèbres, dit un chroniqueur, une étoile

* Conférence faite à Toulouse et publiée dans l'*Amitié franco-espagnole*, 2e année, 1921, N° 4, p. 44-48.

1. M. Pierre Vidal a dernièrement amplifié en un roman historique fort attachant : *Les gestes de Joffre d'Arria et de son fils Joffre le Poilu*, Perpignan, Barrière, in-4° 1920.

se montra au ciel, projetant une éblouissante lumière, annonciatrice d'un heureux événement : ce fut la naissance de Joffre le Poilu. »

Joffre le Poilu : tel est le nom et le surnom de ce fils de Joffre d'Arria, voué par la Providence aux plus hautes destinées. Joffre le Poilu est donc un Roussillonnais, c'est-à-dire (soit dit ici par parenthèse) de même origine que le maréchal Joffre, en sorte que le chef des Poilus de la Grande Guerre est en même temps l'homonyme et le compatriote, et peut-être — qui sait, rien n'étant impossible, du moins en imagination — un descendant lointain de ce fameux Joffre le Poilu, né sous le très pieux empereur Louis, fils de Charlemagne.

***

Quoi qu'il en soit, la jeunesse du Poilu fut traversée d'épreuves, comme il convient à la jeunesse d'un héros. Son père avait éloigné, d'un effort vigoureux, le péril arabe, et, tandis que son fils grandissait, il avait gagné à la cour, par ses brillants services, un grand renom. Mais un grand renom suscite toujours l'envie.

Un seigneur surtout était jaloux de Joffre d'Arria, un seigneur perfide et capable de tout pour arriver à ses fins, le franc Salomon, comte de Roussillon et de Cerdagne. Tandis que Joffre passait sa vie dans sa marche, sans cesse aux prises avec les Maures, jouissant de rares instants de repos auprès de la vertueuse comtesse Almira, l'intrigant Salomon passait presque tout son temps à la Cour, calomniant avec art celui dont il convoitait la place. Charles le Chauve avait succédé à son père Louis le Pieux : Salomon avait enveloppé le nouveau souverain de ses perfidies : « Joffre d'Arria, lui disait-il, est ambitieux et égoïste : il veut se rendre indépendant à Barcelone, il médite de s'y ériger en roi. » Et le trop crédule roi Charles s'émut.

Il envoya des *missi,* des commissaires chargés d'amener Joffre en sa présence afin de l'obliger à s'expliquer sur les soupçons que l'on avait conçus à son endroit.

Au reçu de l'ordre, le noble comte de Barcelone s'indigna. Mais il

se savait innocent. Il était sûr, devant le roi, de dissiper tous les doutes. Il partit donc avec les *missi,* malgré les supplications de la comtesse, agitée de sombres pressentiments, et il emmena avec lui le jeune Poilu, superbe adolescent de douze ans.

Or les *missi* étaient tous amis et complices du fourbe Salomon. Eux aussi, ils savaient Joffre innocent et ils comprenaient bien qu'en présence du roi il aurait tôt fait de les confondre. Ils surent habilement susciter, en route, une querelle avec Joffre, et comme celui-ci, exaspéré par les basses accusations qu'on lui lançait à la face, avait fait le geste instinctif de mettre la main à la garde de son épée, aussitôt tous se jetèrent sur lui et Joffre fut assassiné.

Seul le jeune Poilu, les yeux encore remplis de cette vision d'horreur, parvint jusqu'au trône royal. Les meurtriers racontèrent l'affaire à leur façon et le monarque ne douta point que le comte de Barcelone fût coupable. Néanmoins il reçut l'orphelin avec bonté et il chargea de son éducation le comte Baudouin son gendre.

Auprès de Baudouin, le jeune Poilu n'oubliait point le drame. Il avait compris que le vrai coupable était Salomon, véritable auteur de la catastrophe, bénéficiaire du meurtre, car le calomniateur était maintenant, à la place de sa victime, comte de Barcelone et marquis de Gothie.

Baudouin et sa famille adoucissaient pourtant de leur mieux l'exil du jeune homme. Baudouin était un vieil ami de Joffre d'Arria. La comtesse de Flandre, Judith, fille de Charles le Chauve, avait pris en affection l'élève de son mari. C'était une femme au cœur chaud et tout le monde, dans l'empire, connaissait ses aventures. Elle avait été enlevée toute jeune par le comte Baudouin; les amoureux s'étaient enfuis du palais et le roi Charles avait eu bien de la peine à pardonner aux audacieux. Maintenant la vaillance de Baudouin et la grâce de Judith avaient conquis la faveur après le pardon et le souverain aimait beaucoup la petite-fille que le couple lui avait donnée, la gentille Gunédilde.

Voici que Gunédilde et Joffre le Poilu sont élevés ensemble en Flandre, et ce qui devait arriver arriva. De fille plus belle et plus sage que Gunédilde, on n'en avait jamais vu. De chevalier plus beau, plus hardi

que Joffre, on n'en avait jamais vu. Et un jour, Joffre et Gunédilde s'aperçurent qu'ils s'aimaient, et ils s'aimèrent si bien que Judith s'en aperçut aussi, elle qui était experte en la matière. Alors elle fiança les jeunes gens et l'on convint que le mariage serait célébré dès que le Poilu aurait recouvré le comté et la marche que son père avait tenu avec tant d'éclat.

***

Joffre avait désormais double raison de reprendre Barcelone : venger son père, mériter la jeune fille qu'il aimait. Et Salomon était toujours le maître à Barcelone! Joffre, « monté, dit un chroniqueur, sur un cheval noir comme le fiel de sa vengeance », partit de Flandre pour les pays où s'était déroulée son enfance. Il traversa la France, la Bourgogne, l'Auvergne, la Septimanie; il suivit la vieille route romaine de la voie Domitienne qui passe à Narbonne; il revit, à partir de Salses, le Roussillon, sa patrie. Il franchit l'Agly près de la grande ferme bénédictine qu'on appelait *Ripas altas*, Rivesaltes. Et voici Joffre, de Rivesaltes, sur la Têt. La ville de Perpignan n'existait pas encore. Seules, les constructions déjà serrées d'une villa en marquaient le futur emplacement, cette villa que, du reste, on nommait déjà « Perpignan », du nom d'un ancien propriétaire. Joffre laissa à sa gauche la vieille cité romaine de Ruscino, à cette heure bien délaissée, et, sans s'arrêter à cette capitale antique du Roussillon, auquel elle a légué son nom, Joffre poursuivit sa course. Son cheval noir l'entraînait toujours. Il avait hâte de le porter au château de Ria, cadre aimé de son enfance. Là, le hardi chevalier retrouvait les bons serviteurs qui avaient autrefois amusé ses jeunes ans de leurs récits légendaires; à présent, vieillis, mais toujours fidèles, ils le mettaient au courant des événements locaux, afin de lui donner les moyens de combiner l'accomplissement de sa vengeance.

Pour dépister les espions de Salomon, Joffre s'habilla en pèlerin. Il invoqua la protection divine et se mit en chemin vers Barcelone. Après plusieurs jours de marche, il parvint à l'une des portes de la très

fameuse cité, *famosissima civitas,* comme l'appelle l'ami et le biographe de Charlemagne, Eginhard.

Sitôt qu'il eût franchi l'enceinte, le faux pélerin alla droit à la maison où s'était retirée la sage et prudente Almira, sa mère, la vaillante veuve qui attendait depuis longtemps, mais avec une inaltérable confiance, l'heure bénie de la revanche.

Il apprit qu'en ce moment le comte Salomon était en Cerdagne, il avait coutume, en effet, de passer le fort de l'été du côté d'Hix, en ces régions vertes et fraîches que dominent les neiges altières du Carlit. Mais on savait le jour de son retour au palais comtal, ce palais à la haute tour dressé en face de la cathédrale Sainte-Eulalie, elle aussi toujours à la même place. Et lorsque Salomon, de retour, apparut au bas du perron du palais, s'apprêtant à gravir les marches, Joffre, qui le guettait, surgit, se jeta sur lui, sa bonne épée à la main, et le transperça : le félon était mort.

⁂

Or, soyez bien sûrs que nul ne pleura le comte et le marquis Salomon, méchant homme, odieux à tous et étranger au pays. Tout Barcelone approuva Joffre et l'acclama. Non seulement le jeune homme épousa Gunédilde, mais le roi, enfin détrompé sur le compte de Salomon, accorda sa succession au fils d'Almira. Joffre le Poilu fut donc, comme l'avait été son père, comte de Barcelone et marquis de Gothie.

Encore plus brillant guerrier que son père, il illustra sa race par d'innombrables exploits. Non seulement il gagna une immense renommée par ses campagnes contre les Maures d'Espagne, mais encore il remplit le monde de sa gloire en allant combattre les Normands. Sa réputation était telle que le roi Charles, menacé dans le Nord, par ces terribles pirates, fit appel au brillant mari de sa petite-fille. On vit Joffre et ses vassaux charger en Picardie les redoutables Normands, et ce fut la plus belle victoire du siècle.

Malheureusement, le comte de Barcelone avait payé son triomphe de son sang. D'un coup d'épée dans le flanc, un Normand lui avait

fait une profonde blessure. On avait transporté Joffre dans sa tente et il était couché, versant son sang généreux, quand le roi, prévenu, accourut pour féliciter le vainqueur. « Que puis-je faire pour vous, noble et vaillant guerrier? Faites-moi connaître vos désirs et il n'est rien au monde que je ne fasse à votre honneur. » Joffre alors montra au roi son écu doré mais sans armoiries et sollicita de lui un blason. Avec l'assentiment du prince, il en dessina lui-même l'emblème : trempant ses doigts moins le pouce dans le sang de sa blessure, il le passa sur le champ doré de l'écu, et c'est l'origine des quatre barres rouges des armes catalanes, *les quatre barres de sanch*.

***

Sans doute n'avez-vous point trop de crainte sur les suites de la blessure sanglante. Comme vous l'avez deviné, Joffre guérit. Mais Charles le Chauve ne s'était pas borné à donner à Joffre les armoiries glorieuses : il avait fait plus pour récompenser le sauveur de son Etat. Il lui avait concédé la Catalogne en franc-alleu, c'est-à-dire la souveraineté du pays. Les descendants de Joffre héritèrent de cette souveraineté et ainsi fut fondé le principat de Catalogne. Telle est la légende, héroïque et sentimentale à la fois des origines catalanes.

***

Dans cette légende traditionnelle, qui remonte très haut et qu'ont répétée avec mille variantes les vieux chroniqueurs, quelle est la part d'imagination, la part de réalité? Nous le verrons tout à l'heure. Pour le moment, quittons la légende pour l'histoire, plus austère certes, mais qui a aussi son attrait. Faisons un bond en arrière dans le temps : en nous éloignant en apparence de notre sujet, nous prendrons l'élan qui nous y portera plus vite et plus droit.

Nous sommes en 218 avant Jésus-Christ. Annibal, entreprenant le coup de tête génial de son expédition contre Rome, ébranle son armée et passe d'Espagne en Gaule. Il se dirige vers Ruscino, cette ville antique

que je nommais tout à l'heure. En vain Rome avait essayé de parer le coup et de mettre dans son jeu les habitants du pays de Ruscino. Une ambassade de cinq respectables sénateurs était venue des bords du Tibre sur les bords de la Têt pour plaider la cause de la ville aux sept Collines. Mais Rome était loin, les Carthaginois étaient proches. Et, les sénateurs éconduits, voici que débouche des cols pyrénéens la brillante avant-garde des futurs vainqueurs de Trasimène et de Cannes. Quelle impression de prestige et de force dut faire sur les Barbares des bords de la Têt cet imposant défilé, ces cuirasses flamboyantes, ces cavaliers numides caracolant sur leurs chevaux nerveux, ces frondeurs baléares aux mouvements souples que les vases peints ont perpétué pour l'enchantement de nos yeux, et plus encore peut-être ces éléphants de guerre, les tanks vivants de la stratégie africaine!

Mais le redoutable chef de cette magnifique armée vient aux Barbares éblouis la main tendue. Il a convoqué les vieux du pays précisément à Ruscino. Il n'a que des cadeaux et de bonnes paroles à leur adresse. Il leur demande le passage libre à travers leur territoire et il l'obtient.

Or, cet épisode n'est pas seulement une belle aventure vécue par les lointains aïeux des Roussillonnais d'aujourd'hui; c'est, en même temps, un enseignement pour nous, parce qu'il résulte d'un fait fondamental de la géographie historique. Le territoire dont Annibal demande et obtient le passage, c'est le territoire compris entre les Albères et le Pas de Salses, première étape des Carthaginois hors d'Espagne. Le Roussillon est un morceau de la Gaule, et ce fait incontestable est confirmé par tous les faits subséquents. Avec aisance, la conquête romaine suit en Roussillon celle de la Narbonnaise. La proximité de Narbonne ne rend que plus étroite la solidarité du littoral roussillonnais avec celui de cette province gallo-romaine à laquelle préside justement cette préfecture de Narbonne aux deux cents mille habitants, la grande métropole latine de la Méditerranée occidentale.

L'extension de la domination romaine en Espagne avait amené la création de l'autre côté des Pyrénées d'une province de Tarraconaise, symétrique de la Narbonnaise. La Cerdagne, avec Llivia pour centre,

y fut annexée. Ce fut la première coupure entre la Cerdagne et le Roussillon, coupure qui demeure d'ailleurs purement administrative. La même civilisation se développait désormais dans tout l'occident latin. La « romanisation » recouvrait de son vernis brillant le métal différent des races limitrophes. De cette civilisation calme et heureuse, Ruscino, illuminé par Narbonne, était l'un des foyers, et les belles fouilles récentes qui nous révèlent la vie intime de cette humble mais intéressante sous-préfecture des temps impériaux, attestent assez éloquemment la pénétration de la latinité dans ce vieux coin du sol gaulois.

***

Les invasions barbares surviennent et entraînent un bouleversement complet de tous les cadres anciens de la géographie historique. La géographie physique elle-même en est bousculée : les Pyrénées n'arrêtent pas plus les migrations de peuples que le détroit de Gibraltar. Au hasard, des dominations fragiles s'échafaudent dans l'entrecroisement des migrations, le choc des guerres, le tourbillonnement des races, le déchaînement des violences. Successivement les Wisigoths, les Arabes, les Francs ébauchent des Etats éphémères qui, dessinés par l'épée seule, tiennent aussi peu compte de la configuration du sol que des différences ethniques ou des affinités économiques.

A la vague sarrasine venue d'Afrique et d'Asie réplique à son tour l'effort carolingien. D'un élan vigoureux, il balaie le flot arabe et le littoral méditerranéen perdu du Rhône aux Albères est de nouveau recouvré. Ce pays, appelé maintenant Septimanie, se reforme d'un seul tenant comme aux temps romains.

Or, la politique carolingienne ne s'en tient pas aux frontières naturelles. C'est pour elle un système que de les dépasser et de créer au delà comme des glacis extérieurs de protection. Ce système, appliqué à l'Espagne musulmane, se traduit par les conquêtes de Charlemagne, la formation des comtés hispaniques, Gérone, Barcelone, Vich, Urgel.

Voici donc un fragment important de l'ancienne Tarraconaise rattaché

à la Gaule méridionale. Entre Toulouse et Barcelone, un lien inattendu est créé.

Conformément au régime carolingien, le pays reconquis sur les Arabes avait été divisé en comtés. Les comtés étaient à la monarchie carolingienne ce que sont les départements à la France d'aujourd'hui. En outre, comme il était d'usage au voisinage des frontières, le commandement militaire était concentré entre les mains d'un des comtes de la région; ce comte était revêtu du titre de duc ou marquis, termes rigoureusement synonymes dans la langue officielle de ce temps-là. Le territoire correspondant au commandement d'un marquis prenait le nom de marche. Ainsi s'expliquent ces mots : comte, marche, marquis dont nous avons relevé l'emploi dans le récit légendaire des gestes de Joffre le Poilu.

Sous Charlemagne, le puissant comte de Toulouse, le fameux saint Guilhem, cousin second de l'empereur, avait cumulé à lui seul tous les commandements militaires du Midi face aux Arabes. Il était duc ou marquis, et sa marche comprenait tout le front méridional de Toulouse à Barcelone et de Barcelone à Nîmes.

Après lui, ce vaste commandement fut coupé en deux : il y eut, d'une part, la marche de Toulouse, et, d'autre part, la marche de Gothie ou d'Espagne, tout le long du littoral du Rhône à l'Ebre. Rien ne fut changé de plus d'un demi-siècle à cette distribution. Mais en 863 survint un grave incident. Un marquis de Gothie, le comte de Narbonne, Onfroy, osa tenter de reconstituer l'ancien commandement unique. Il avait déjà la partie méditerranéenne, de Nîmes à Barcelone, il convoita Toulouse et il s'en saisit, l'enlevant à Raymond, le fondateur de l'illustre dynastie raymondine des comtes de Toulouse. Raymond périt, semble-t-il, dans cette affaire. Mais Raymond et sa famille étaient en grande faveur auprès du roi Charles. Le roi sévit contre Onfroy. Celui-ci dut lâcher prise et s'enfuir. Il disparut et l'histoire perd sa trace, tandis que le fils de Raymond, Bernard, prenait paisiblement possession du comté et du marquisat de son père.

Or, le roi entendit donner à l'équipée une sanction. La puissance

du marquis de Gothie lui parut excessive et dangereuse. Il coupa en deux cette marche. Il fit une Septimanie au nord, une Marche d'Espagne au sud. La limite des deux circonscriptions fut fixée non aux Pyrénées, mais aux Corbières.

⁂

Peu d'actes ont eu plus de conséquences en histoire que cet acte de Charles le Chauve en 865. Charles croyait ne tracer qu'une limite administrative à l'intérieur de son royaume. En réalité, son geste allait bien au delà. Du coup, il traçait le cadre territorial de la future Catalogne; et, dans ce cadre, de l'un des éléments de la future Espagne, il incorporait, sans souci de la géographie ni de l'histoire, ce morceau de la vieille Gaule : le Roussillon. Le Roussillon, en effet, était arraché à la Septimanie, à cette Narbonnaise romaine et pré-romaine dont il avait fait partie au temps d'Annibal, d'Auguste, de Constantin. Par là naissait pour l'avenir la grave question de la frontière pyrénéenne, l'un des aspects de ce problème vital de l'histoire de France, le problème des frontières naturelles dont la question du Rhin, la question d'Alsace, a fait partie au même titre.

Mais la marche nouvelle, la Marche dite d'Espagne, comprenait, outre le Roussillon et la Cerdagne, les comtés subpyrénéens : Urgel, Vich, Gérone, Barcelone, et c'est là précisément la Catalogne primitive. C'est donc Charles le Chauve qui, de cette Catalogne, a dessiné les contours et l'acte de 865 n'est rien de moins, en somme, que l'acte de naissance de la Catalogne.

Toutefois, pour résoudre historiquement le problème des origines catalanes, il ne saurait suffire d'un cadre territorial, d'un élément matériel, autant dire d'un corps. A ce corps il faut une âme. Pour que la Catalogne se détachât de la France, il fallait à ce corps un esprit local pour l'animer. Mais ici n'avons-nous pas affaire à un insaisissable, à un impondérable? En des temps si reculés, est-il possible de surprendre autre chose que des faits matériels : des pensées, des sentiments?

⁂

Un fait d'une grande signification indique le chemin. La conquête carolingiennne s'était accompagnée, dans la région pyrénéenne, d'une colonisation continue d'éléments espagnols. Emigration curieuse et qui rappelle, avec plus d'intensité, le phénomène auquel nous assistons depuis la guerre. Comme aujourd'hui, il s'agissait d'une crise de main-d'œuvre, d'une réfaction de la prospérité compromise par les invasions. Les documents du temps nous parlent à tout instant de terres incultes, les *hermes*, et les indigènes, *pagenses*, ne peuvent venir à bout de les rendre à la culture. Le gouvernement carolingien, agissant en gouvernement réparateur, appelle des colons des profondeurs de l'Espagne musulmane. C'est une trouvaille du génie de Charlemagne : ses successeurs l'imitent. Aux immigrés qui viendront habiter en terre chrétienne, on donnera tous les privilèges de sujets carolingiens et ils jouiront, en outre du privilège très spécial dit *privilège d'aprision*, c'est-à-dire qu'ils pourront acquérir possession légale de toute terre qu'ils mettront en valeur en attendant qu'au bout de trente ans elle leur soit assurée en toute propriété : grand avantage, certes, en un temps où la richesse foncière est dominante, et l'*aprision* attire durant un siècle dans les marches des milliers et des milliers de bras. Le Languedoc, le Roussillon, surtout la Catalogne future se repeuplent ainsi. Un élément ethnique nouveau et frais vient s'amalgamer au fonds local, et, comme toujours en pareil cas, l'avive, et c'est de ce milieu bouillonnant, de cette race en formation que surgit, au IX^e^ siècle, une conscience nationale.

⁂

Que se passe-t-il? Quelques événements — muets en apparence, éloquents en réalité — nous révèlent ce qu'on pense et sent dans cette marche extrême de l'Etat carolingien. Par exemple, le premier comte de Barcelone, Bera, installé en 801, est accusé de trahison en 820 et remplacé. Or, Bera, nous dit-on, est un Goth, c'est-à-dire un homme

du pays. Son cas est clair : il est jugé trop favorable à ses compatriotes : donc il y a déjà un esprit local. Voici que Bera est remplacé par Bernard de Septimanie, l'un des fils de saint Guilhem : c'est l'homme du palais, l'agent de la réaction centralisatrice. Une lutte est désormais engagée entre ceux que l'on peut bien appeler les comtes de gouvernement et l'esprit local. A travers tout le IXe siècle, nous assistons, malgré l'insuffisance de nos sources, aux péripéties de ce duel : telles, vers 850, les luttes d'Aleran et de Guillaume où, dans l'éclat fulgurant d'un épisode, le conflit des deux tendances apparait particulièrement violent. Désormais, Charles le Chauve ne nomme plus à Barcelone que des comtes francs, des hommes du Nord. Tel est ce Franc Salomon, que nous trouvons vers la fin du règne et en la personne duquel s'opère pour nous le contact entre l'histoire et la légende.

Salomon est-il si méchant homme qu'on le dit? Je ne sais. Mais ce que je vois bien, c'est qu'il est l'homme du roi, l'homme du palais, l'homme de la centralisation. Et Joffre le Poilu, qui tue Salomon — car il le tue et le remplace, en effet, — Joffre, je le vois bien aussi, est un indigène, Roussillonnais de naissance peut-être, en tous cas un Catalan.

Catalan, il l'est assurément. Il n'est point fils de Joffre d'Arria, mais, comme je l'ai établi et comme tout le monde l'admet maintenant, il est fils de Sunifred, comte d'Urgel et de Cerdagne, lui-même descendant de l'*hispanus* Azuar. Il n'est point fils d'Almira, dont on chercherait vainement le nom dans un document authentique, à moins que les philologues, parfois si ingénieux, ne voient là une forme du nom de la femme authentique de Sunifred, la comtesse Ermessinde. Et s'il est bien vrai que la femme de Joffre s'appelait Gunédilde — Winidilda dans les chartes — celle-ci n'était nullement fille des époux romanesques Baudouin et Judith. Son père était un second Sunifred.

L'imagination populaire a donc amplement brodé sur la généalogie du Poilu. Imaginaire aussi, bien entendu, la campagne de Joffre en Picardie et sa victoire mirifique sur des Normands. Certes, les annales du IXe siècle, en bien des passages, nous parlent de batailles livrées aux

Normands; pas une ne cite Joffre parmi les vassaux du roi qui, tel Robert le Fort, l'ancêtre des Capétiens, s'illustrent dans des combats comme celui de Brissarthe, en Anjou. Enfin, peut-être au cours de sa carrière aventureuse — mais si peu connue! — Joffre fut-il blessé au flanc; du moins il ne demanda ni ne dessina — tant pis pour le geste héroïque! — le blason aux *quatre barres de sanch* : car le blason était chose inconnue au IXe siècle; l'usage des armoiries chevaleresque est un emprunt à l'Orient et date des Croisades.

⁂

Il ne reste donc rien, dira-t-on, de la légende pourtant si séduisante de Joffre le Poilu? Quelle erreur ce serait de conclure ainsi! Bien au contraire, la légende, dégagée de ses ornements littéraires, des amplifications variées dont l'enveloppa l'imagination des générations successives, apparaît riche de substance historique. Sans elle, la surrection d'une Catalogne au Xe siècle serait inexplicable. Car Joffre est et reste l'incarnation de l'esprit catalan.

En lui les aspirations de la race, perceptibles seulement jusqu'alors dans la lueur rapide d'une sèche mention annalistique, éclatent au grand jour. Toutes les inventions que l'on prête au héros tendent à faire de lui un champion local contre l'odieux étranger Salomon, et il n'est point jusqu'aux vilenies, arrangées sinon inventées, dont on charge la mémoire de ce méchant intrus, qui ne trahissent la haine des Barcelonais pour l'homme du palais, c'est-à-dire en ce temps reculé, une opinion publique, quelque chose comme un nationalisme.

Ainsi, quand il s'agît des origines catalanes, la légende est inséparable de l'histoire. L'épopée de Joffre le Poilu, fondateur du principat catalan au IXe siècle, éclaire la réalité historique et s'explique par elle. Car s'il est absolument controuvé que Charles le Chauve ait accordé la souveraineté de la marche à Joffre — comme je l'ai prouvé — il n'en est pas moins vrai qu'en acceptant de le faire comte et marquis aux lieu place de Salomon, le roi consacrait d'une façon irréparable pour

ses droits la victoire de l'esprit local sur la centralisation. Autour de Barcelone, centre de gravité d'un nouveau système politique, les autres comtés de la marche graviteront jusqu'au jour où le comte de Barcelone les possédera tous et le principat se trouvera constitué.

Le principat de Catalogne, détaché de la France carolingienne, formera donc au Moyen âge l'une des pièces de cette mosaïque qu'on appelle alors « les Espagnes ». Le monde carolingien, à vrai dire, fut aux Etats du Moyen âge ce qu'au dire des astronomes la nébuleuse primitive fut au système solaire. Comme autant de planètes, les unités historiques du Moyen âge occidental se détachèrent de la masse primitive de l'empire carolingien. La marche dessinée par Charles le Chauve en 865 est précisément l'une de ces unités. Sans doute les rois de France perdirent de ce côté l'un des joyaux de leur couronne. La France de Charles le Chauve, amputée par le traité de Verdun du côté du Rhin de l'Alsace, fut amputée aussi du côté des Pyrénées et du Roussillon. Mais si l'Alsace était une terre gauloise, la Catalogne subpyrénéenne n'avait jamais appartenu à la Gaule, limitée aux Albères.

Aussi bien, ceux qui étaient à la peine méritaient d'être à l'honneur. La monarchie franque en décadence était incapable de protéger efficacement les comtés transpyrénéens contre les Maures, encore moins était-elle capable de refouler les Maures et de reconquérir l'Espagne à la chrétienté. Cette tâche glorieuse, ce fut celle de Joffre le Poilu, de ses descendants, de leurs compagnons. Les émigrés espagnols et les Goths, amalgamés dans la Catalogne naissante, ne furent pas seulement les bons laboureurs qui, des hermes incultes, firent l'un des pays les plus riches, les mieux cultivés, les plus prospères de l'Europe; ils furent aussi les bons soldats qui versèrent leur sang pour leur patrie et œuvrèrent pour la chrétienté : les soldats de Joffre le Poilu au IXe siècle, comme les Poilus du maréchal Joffre au XXe, ont lutté et vaincu pour la civilisation.

NOTES SUR WIFRED LE VELU*

I. — Du surnom de « Pilosus » donné a Wifred.

Le premier auteur qui donne, à notre connaissance, à Wifred le surnom de « Pilosus » est le moine anonyme de Ripoll, qui écrivit, au XIII^e^ siècle les *Gesta Comitum Barcinonensium;* cet auteur s'exprime, en effet, en ces termes : « in quibusdam insolitis hominis partibus erat pilosus in corpore unde et Pilosi nomen accepit[1]. » Wifred devrait donc son surnom à ce fait qu'il était velu en certaines parties du corps où l'homme n'a généralement pas de poil. D. Prospero de Bofarull[2] attribue à l'anonyme de Ripoll l'invention du surnom que l'histoire a conservé à Wifred. Toutefois, l'opinion courante est que ce surnom était ancien et que l'explication seule doit être laissée à la responsabilité de l'anonyme.

Mais que faut-il entendre par ce mot de *pilosus?* M. Balari[3] a proposé, tout récemment, et soutenu une interprétation nouvelle et, au premier abord, fort ingénieuse. Ducange, dit-il, donne comme synonymes les trois expressions suivantes : comes hirsutus, comes pilosus, comes silvester. D'autre part, l'équivalent du latin « comitem quem Theutonici dixere pilosum » est l'Allemand *Raugraf,* comte des broussailles, titre féodal qui appartint au Moyen âge à plusieurs dynasties comtales du pays rhénan et subsiste encore dans la maison d'Ober-Salm. M. Balari en conclut que Wifred était, lui aussi, un comte des broussailles. Au IX^e^ siècle, le comté de Barcelone était très broussailleux; Aizon l'avait horriblement

* Extrait de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos,* julio 1901.

1. *Marca Hispanica,* col. 539.

2. *Condes Vindicados,* I, II.

3. *Orígenes hist. de Cataluña,* p. 178-179. Je renvoie à cet ouvrage pour les références correspondant aux textes qu'invoque M. Balari, en vue de justifier ses rapprochements.

dévasté et nous lisons dans un acte de 941 : « condam jamdictus Wifredus comes venit cum suis fidelibus in jamdicta valle qui erat in deserto posita et sic reprehendit jamdicta valle cum suis villaribus et terminavit eam... sic conlocavit nos vel alios parentes nostros ad habitandum et edificavimus ibidem domos, curtes, hortos, vineas, molendinos et terras de eremo ad cultura produximus. »

L'explication de M. Balari a été, semble-t-il, généralement bien accueillie. M. Miret y Sans[4] considère la preuve comme faite. Un érudit français, M. Pierre Vidal, a été pareillement séduit par les rapprochements de M. Balari, si l'on en juge d'après l'analyse qu'il en donne[5].

Ces rapprochements ne me paraissent pourtant pas justifiés. Pour que l'interprétation proposée fût bonne, il faudrait tout d'abord que le comté de Barcelone eût été par excellence un comté broussailleux. Pour essayer de l'établir, M. Balari rappelle : 1° les dévastations d'Aizon[6]; 2° l'acte de 914, cité ci-dessus[7]. Mais ni les dévastations d'Aizon ni l'acte de 914 ne sauraient rien prouver en l'espèce. En premier lieu, les dévastations d'Aizon sont antérieures de près d'un demi-siècle à l'apparition de Wifred dans le comté de Barcelone; en outre, ces dévastations se sont exercées, aussi bien que dans le comté de Barcelone, dans les comtés de Gerone et de Vich. Quant à l'acte de 914, il est d'autant plus hors de cause qu'il fait uniquement allusion à des biens situés dans la vallée de Ripoll. On ne peut vraiment trouver une preuve de ce fait que le comté de Barcelone était un comté broussailleux par excellence dans un acte qui parle des broussailles du comté de Vich. En réalité, M. Balari aurait pu trouver sans peine, pour tous les comtés de la marche, des textes analogues à celui de 914. Mais précisément de cette uniformité des textes, il résulte que les herbes et les broussailles ne constituent point une caractéristique de l'un des comtés de la marche par rapport aux autres.

Néanmoins, admettons un instant l'explication de M. Balari au sujet

4. *Inv. hist. sobre el vizcondado de Castelló*, p. 21, note 3.
5. *Revue d'Hist. et d'Archéol. du Roussillon*, I, 102.
6. *Vita Hludovici* et *Ann. Einhardi*, 826.
7. Arch. de la Cor. de Arag., *Miron*, n. 3.

du mot « pilosus ». Si l'épithète se rapporte non pas au personnage mais au comté, on doit le trouver appliqué non pas seulement à un comte en particulier, mais à une série de comtes. Tel est, de l'aveu de M. Balari, le cas des *Raugrafen* : le titre appartient non pas à tel ou tel comte, mais à la dynastie. Tout comte du comté broussailleux est appelé comte des broussailles. Rien de pareil ne se présente pour Barcelone. Le parallélisme établi par M. Balari n'est donc nullement fondé. Seul, de tous les comtes de Barcelone, Wifred a reçu le surnom de « pilosus ». On observera, par surcroît, que Wifred, avant d'être comte de Barcelone, a été comte d'Urgel[8]. Pourquoi les broussailles de Barcelone avaient-elles donné à Wifred son surnom plutôt que celles d'Urgel?

L'épithète de *pilosus* ne fait donc aucune allusion au comté gouverné par Wifred. Il s'applique à Wifred lui-même. Comme tout surnom, il procédait du désir ou du besoin de distinguer deux ou plusieurs personnages. Peut-être voulait-on distinguer le comte de Barcelone du comte de Gerone, son homonyme, celui-là même que les chroniqueurs catalans, afin de le distinguer aussi, ont appelé Wifred de Arria[9].

Reste l'interprétation du mot *Pilosus*. En l'absence de toute indication contraire, l'explication la plus simple est encore la meilleure : le sens le plus probable est ceui de « velu ». Les surnoms de l'époque carolingienne sont empruntés à une particularité morale ou physique. Au surplus, il existe un parallélisme absolu entre le surnom du comte de Barcelone et le surnom du roi de France. *Carolus Calvus* et *Wifredus Pilosus* s'opposent terme à terme : le sens de l'adjectif *calvus*, appliqué au souverain, entraîne celui de l'adjectif *pilosus*, appliqué au feudataire. A moins qu'un écrivain aussi ingénieux et plus hardi encore que M. Balari n'entreprenne d'expliquer le surnom donné par ses contemporains au petit-fils de Charlemagne comme signifiant « roi du pays déboisé[10]. »

8. Botet y Sisó, *Condado de Gerona, Condes beneficiarios*, p. 59.

9. Sur l'erreur qui consiste à prendre Wifred de Gerone pour le père de Wifred le Velu, voir *Les Origines de la maison comtale de Barcelone*, dans *Mélanges* publiés par l'*Ecole française de Rome*, t. XX, p. 299 et suiv.

10. Balari, *op. cit.*, p. 179, oppose ce que j'appellerais le sens topographique du mot *calvus* à celui de *pilosus*, comme celui de deux contraires.

II. — Wifred a-t-il été marquis.

La qualité de marquis, généralement reconnue à Wifred, a été remise récemment en question par M. Botet y Sisó[11]. A ses yeux, en effet, le seul texte qui, en 875, donne au comte de Barcelone la qualification de marquis, est suspect. Bien plus : le marquis de la marche était alors Bernard. Ce personnage n'était pas seulement chef d'une partie de la marche, comme on le croit universellement, mais il dominait aussi bien à Barcelone qu'à Narbonne : il n'y a donc pas de place pour Wifred marquis. Il faut admettre que l'acte qui lui accorde ce titre, et que nous ne possédons pas en original, a été interpolé.

L'opinion générale est que, depuis 865, l'ancienne marche avait été divisée en deux marches distinctes : Gothie propre ou Septimanie et marche d'Espagne[12]. En 875, il y avait par conséquent un marquis en Gothie, Bernard fils de Blichilde, et un marquis de la marche d'Espagne, Wifred. La thèse de M. Botet y Sisó repose sur ce fait qu'il nie la réalité de la division de la marche. Selon lui, Bernard a possédé l'ancienne marche dans son intégrité. A l'appui de son système, M. Botet y Sisó invoque un diplôme expédié, de Troyes, le 9 septembre 878, par Louis Le Bègue, en faveur de Frodoin, évêque de Barcelone, et de son église[13]. On y lit la phrase suivante : « Concedimus insuper ei tertiam partem telonei, sicut Bernardus, marchio noster, per preceptum genitoris nostri, ei accepit. » M. Botet conclut de ce texte que Bernard, fils de Blichilde, était aussi bien marquis à Barcelone que sur le versant septentrional des Pyrénées, et que, par conséquent, la division de la marche ne s'était point réalisée.

11. *Condes benef.*, p. 60 et suiv.

12. Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, nouvelle édition (Privat), II, 317-318. Bernard, fils de Blichilde, fut le premier marquis de la Gothie propre; Salomon fut peut-être le premier marquis de la marche espagnole. Wifred, en tout cas, est marquis à Barcelonne en 875. *Annales Bertiniani*, 865, et D. Bouquet, *Rec. des Hist. de France*, VII, 89 note.

13. *España Sagrada*, t. XXIX, ap. XIII, p. 458 et suiv. Le diplôme est conservé sous forme de copie dans le Cartulaire de la Cathédrale de Barcelone appelé *Liber Antiquitatum*, t. I, f° 1.

Il me parait impossible d'interpréter de la sorte le texte du diplôme pour Frodoin.

La phrase visée par M. Botet y Sisó est assez incorrecte et le sens n'en est pas très clair. Mais un rapprochement de dates, auquel M. Botet y Sisó n'a point pris garde, s'impose. Louis le Bègue, en août de cette année, vient de tenir, précisément à Troyes, un plaid pendant lequel Bernard, fils de Blichilde, a été révoqué de ses fonctions et dépouillé de ses honneurs[14]. Le 9 septembre, le roi ne peut appeler le fils de Blichilde *marchio noster* : celui qu'il désigne par ce titre doit être le successeur du fils de Blichilde, c'est-à-dire le marquis Bernard, fils de Letgarde, tout récemment nommé. Dès lors, le diplôme de 878 n'a plus la portée qui lui était attribuée. Le sens en est tout autre : le fils de Letgarde aurait été gratifié d'un revenu dans la marche sous Charles le Chauve, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas marquis, et, pour une raison qui nous échappe, le revenu en question est transporté par Louis le Bègue à l'église de Barcelone. Visiblement, on ne peut arguer d'un tel document pour nier la division en deux marches de l'ancienne Gothie. Il faut donc tenir pour indubitable cette division, attestée par Hincmar[15]; et dès lors, en face de Bernard, il y a place pour le marquis Wifred. En effet, aucune raison ne subsiste plus qui permette de refuser à Wifred le titre de marquis : un document le lui accorde expressément; de ce document, dont l'original est perdu, subsistent deux copies anciennes[16] qui présentent de nombreuses et importantes variantes, mais qui sont d'accord sur la qualification de Wifred. Cet accord suffit pour qu'en bonne critique, et en l'absence de tout argument à l'encontre, nous devions admettre l'existence de cette qualification dans l'original perdu. Il y a donc lieu, jusqu'à preuve du contraire, de conserver à Wifred le titre de marquis.

14. *Ann. Vedast.* (Monumenta Germaniæ hist. *Scrip.* I, 517.)
15. *Ann. Bert.*, 865.
16. *Renaixensa*, any VII, 254 et suiv.

III. — La prétendue souveraineté de Wifred.

La question de la souveraineté de Wifred est l'une des plus graves parmi celles que soulève le problème si compliqué des origines catalanes. Faut-il admettre, comme on l'a maintes fois affirmé, que Charles le Chauve a donné à Wifred le Velu une souveraineté de droit en vertu d'un diplôme?

Le document unique, allégué par ceux qui soutiennent la réalité de cette collation de souveraineté, est un acte de vente fait par le petit-fils de Wifred, le comte et marquis Borrel, à un certain Ansulfus. Cet acte, que Bofarull cita pour la première fois[17], renferme le passage suivant: « Ego Borrellus, comes et marchio, vindo tibi alodem meum proprium qui mihi advenit per vocem genitoris mei et parentum meorum et parentibus meis advenit per vocem precepti regis Franchorum, quod fecit gloriosissimus Karolus de omnibus fiscis vel heremis terre illorum[18]. » Le raisonnement de Bofarull est le suivant : puisque, d'une part, Borrel est fils de Suniaire et petit-fils de Wifred et de Winidilda, puisque, d'autre part, ces derniers ont acquis « per vocem precepti regis Franchorum, quod fecit gloriosissimus Karolus de omnibus fiscis vel heremis terre illorum », la conséquence immédiate est que Charles le Chauve avait donné à Wifred toutes les terres fiscales et tous les hermes du comté, c'est-à-dire le comté lui-même et la souveraineté. Bofarull considérait par suite que la souveraineté de droit, simple conjecture jusqu'à lui, était désormais établie sur un témoignage irréfragable.

D. Joaquín Rubió y Ors[19] a fait à la théorie de Bofarull une objection fort sérieuse. Partisan de la souveraineté de fait, cet érudit observe que « fiscis vel heremis » désigne simplement des terres et qu'autre chose est une donation territoriale, si étendue soit-elle, autre chose une reconnais-

17. *Condes Vindicados*, I, 16. Le nom de l'acheteur a été mal lu, et depuis mal reproduit.

18. Arch. de la Cor. de Arag. *Seniofredo*, núm. 69.

19. *Memorias de la R. Acad. de B. Letras de Barcelona*, IV, 574.

sance de souveraineté. Charles le Chauve a abandonné au puissant comte les terres fiscales et les terres incultes du comté; mais il ne s'ensuit pas qu'il ait rendu le comté indépendant.

Enfin[20], M. Balari a repris le document invoqué par Bofarull et l'a soumis à une analyse détaillée en vue de réfuter l'objection de M. Rubió y Ors, et d'établir que l'acte de Borrel implique réellement la collation de la souveraineté à Wifred. M. Balari affirme tout d'abord que la souveraineté de droit a un autre fondement qu'une confusion entre la possession des terres fiscales et la souveraineté, confusion qui, dans l'argumentation de Bofarull, lui paraît plus apparente que réelle. Il traite ensuite successivement les points suivants : 1° identité du vendeur; 2° identité du souverain dont émane le diplôme pour Wifred; 3° sens du mot *fiscus*; 4° sens du mot *heremum*. Sur les deux premiers points, il n'y a rien à dire, car nul n'a jamais contesté la sincérité de Borrel ni le droit qu'avait Charles le Chauve d'expédier des diplômes dans la marche. De même, il est clair que le mot *fiscus* désigne, au sens que l'on peut appeler territorial, une terre fiscale, une part du domaine du prince. Mais le nœud de la discussion est, pour M. Balari, dans la cession des hermes. La possession des hermes, en effet, appartient, dit-il, au prince, en tant qu'attribut de la souveraineté : par conséquent, l'abandon des hermes équivalait à l'abandon de la souveraineté, et il demeure prouvé que l'indépendance du comté catalan a eu une origine juridique : elle découle d'un précepte carolingien[21].

L'argumentation de M. Balari est fort séduisante : à première vue, elle paraît péremptoire et l'on peut être tenté de penser que son livre, d'ailleurs si imporant, résout d'une façon définitive, en faveur de la souveraineté de droit, l'un des problèmes les plus discutés de l'histoire primitive de la Catalogne. Mais, à la réflexion, on ne tarde guère à se convaincre que la démonstration est beaucoup plus spécieuse que solide. En pre-

20. *Origenes*, p. 336 et suiv.

21. « De todo lo dicho se desprede que resulta plenamente probado el origen indudable de la soberanía de derecho concedida á Wifredo I, conde de Barcelona. » On ne saurait être plus affirmatif.

mier lieu, toute l'argumentation échafaudée tant par Bofarull que par M. Balari tombe d'un seul coup, parce qu'elle repose entièrement sur un contre-sens grammatical commis dans l'interprétation de l'unique texte invoqué. En second lieu, si l'on accepte la théorie, elle conduit à une absurdité logique. Enfin les déductions que l'on tire du document sont absolument démenties par des documents et des faits authentiques postérieurs.

1° *Objection grammaticale.* — Le texte de la phrase sur l'interprétation de laquelle est construite toute la théorie de la souveraineté de droit, est, on se le rappelle, la suivante : « Ego Borrellus, comes et marchio, vindo tibi alodem meum proprium, qui mei advenit per vocem genitoris mei et parentum meorum, et parentibus meis advenit per vocem precepti regis Franchorum, quod fecit gloriosissimus Karolus de omnibus fiscis vel heremis terre illorum. » M. Balari, qui la comprend comme Bofarull, donne cette traduction castillane : « Yo Borrell, conde y marqués, te vendo el alodio mio propio, que adquirí por derecho de sucesion de mi progenitor y de mis abuelos, y á mis abuelos les provino del derecho derivado del precepte ó privilegio quel el gloriosísimo Carlos, rey de los francos, hizo de todos los fiscos y yermos de ellos (*de los francos*). » Or, cette traduction est visiblement fautive : tout latiniste, exempt de préoccupations historiques et soucieux uniquement de la langue, fera rapporter *illorum* à *parentum* et traduira : Je, Borrel..... je te vends mon aleu propre que j'ai acquis par droit de succession de mon père et de mes aïeux, et à ces derniers il provient du diplôme que leur fit le glorieux roi Charles... au sujet de toutes leurs terres fiscales et incultes.

En d'autres termes, le diplôme invoqué était tout simplement une de ces confirmations générales de biens, dont il y a tant d'exemples; elle avait été accordée, selon l'usage, par le souverain franc à Wifred et à sa femme, afin de leur servir de titre de propriété; et c'est pourquoi Borrel l'invoque lorsqu'il s'agit de vendre une terre à Ansulfus. On sait que les terres incultes ou hermes s'acquéraient le plus souvent par voie d'aprision et que les biens acquis par aprision étaient eux-mêmes ordi-

nairement confirmés par diplôme royal. De même, les rois confirmaient presque toujours les terres fiscales données par leurs prédécesseurs. Il est donc extrêmement naturel que, par diplôme, Charles le Chauve ait rendu, en faveur de Wifred, une confirmation générale, comprenant à la fois les terres fiscales qu'il possédait et les hermes qu'il avait acquis. Quant à l'interprétation de *terre illorum* comme équivalent de *terre Francorum*, elle est d'autant plus insoutenable que jamais, dans aucun texte de l'époque, narratif ou diplomatique, on n'a trouvé l'expression *terra Francorum* pour désigner le domaine du prince franc.

2° *Objection logique.* — Si, malgré les objections qui précèdent, on veut entendre de la sorte l'expression *terre Francorum*, il arrive que l'on prouve beaucoup plus qu'il ne faut prouver. Si Charles le Chauve, en effet, avait concédé à Wifred le Velu tous les biens fiscaux et tous les hermes du domaine franc, et si de cette donation résultait la souveraineté, ce n'est pas le comté de Barcelone, c'est tout l'empire carolingien qu'aurait abandonné le petit-fils de Charlemagne au petit-fils d'Aznar[22] : une pareille conséquence condamne les prémisses. Il ne sert de rien de dire que Borrel sous-entendait « dans le comté de Barcelone », car alors il n'y a pas de raison pour ne pas circonscrire la portée de la donation à l'aleu même vendu à Ansulfus. Le mot *omnibus* serait dépourvu de sens. Bien plus, la terre vendue à Ansulfus est située dans le comté de Vich[23] : on ne peut donc l'invoquer en aucun cas à propos du comté de Barcelone.

3° *Preuves historiques.* — La première objection historique qui se dresse contre les partisans de la souveraineté de droit est une objection d'ordre général : la collation de la souveraineté, dans la forme que l'on indique, serait, dans l'histoire du IX^e^ siècle, une exception unique. A priori, il importe de se défier d'une série de déductions conduisant à des résultats aussi inattendus.

22. Sur la véritable généalogie de Wifred, voir *Mélanges* publiés par l'*Ecole française de Rome*, t. XX, p. 299 et suiv.

23. M. Balari n'a pas remarqué cette circonstance, qui, à elle seule, suffit pour détruire ses conclusions. Mais elle a été signalée par M. Rubió y Ors, sans qu'il en ait tiré d'ailleurs toutes les conséquences qu'elle comportait.

Mais si nous pénétrons plus avant, ce n'est pas seulement l'invraisemblance que nous rencontrons, c'est l'impossibilité.

Le diplôme de Charles le Chauve pour Wifred le Velu était libellé, comme l'indique l'acte de Borrel qui le cite, au nom de Charles roi. Partant, sa date, d'ailleurs inconnue, était antérieure à l'élévation de ce prince à l'empire, en 875. Or, un acte émané de Charles empereur, c'est-à-dire un acte postérieur, félicite les Barcelonais de leur fidélité[24]. Puisque les Barcelonais sont après 875 les fidèles de l'empereur, n'en résulte-t-il pas clairement, pour quiconque connaît le sens précis du mot *fidèle* à l'époque carolingienne, que Barcelone, après 875, fait partie de l'empire au même titre que n'importe quel comté? D'où il suit que Charles roi n'a pas abdiqué la souveraineté dans un comté où il affirme lui-même la posséder après son couronnement comme empereur.

Il y a plus. Le propre fils et successeur de Charles le Chauve, Louis le Bègue, concède, le 9 septembre 878, des biens sis dans le comté de Barcelone, à l'évêque Frodoin et à son église[25]. Ainsi, la couronne, après Charles le Chauve, dispose de biens et de revenus dans ce comté : de toute évidence, Charles n'avait pas fait l'abandon total que l'on prétend à Wifred le Velu. Le diplôme de Louis le Bègue suffit pour prouver sans réplique, à lui seul, que l'interprétation qu'on donne du diplôme de Charles ne répond pas à la réalité des faits.

Ainsi, l'histoire est d'accord avec la logique et avec la grammaire. De la triple démonstration qui précède, il résulte que l'acte de Borrel, dont on avait cru pouvoir tirer un si grand parti pour éclairer l'origine du comté catalan, est bien éloigné de présenter un pareil intérêt historique. A vrai dire, il n'a d'autre mérite que de citer un diplôme perdu de Charles le Chauve. Ce diplôme était exactement conçu selon les formules ordinaires des donations et confirmations de propriétés, telles que nous les connaissons par des centaines d'exemples; et, bien que la perte d'un diplôme carolingien, quel qu'il soit, mérite d'être regrettée, on se consolera plus facilement de sa disparition en songeant qu'au lieu de nous livrer le

24. Arch. de la Cath. de Barcelone, orig. parchemin.
25. *España Sagrada*, t. XXIX, ap. XIII, p. 458 et suiv.

secret des origines catalanes, il nous aurait seulement fourni la liste plus ou moins précise des biens que possédaient, avant 875, Wifred et Winidilda.

Il faut donc renoncer définitivement à faire sortir de l'acte exhumé par Bofarull une collation de souveraineté, qui eût été, du reste, trop en dehors des habitudes carolingiennes pour être vraisemblable. C'est ailleurs qu'il convient d'aller chercher les origines du comté catalan, lorsqu'à la faveur de la décadence de l'empire fondé par Charlemagne, la marche se détache peu à peu pour former, en fait, un véritable Etat, où, de l'antique domination franque, il ne subsiste plus qu'un souvenir dans les formules usitées pour dater les actes.

A PROPOS D'UN « DUCHE DE ROUSSILLON » AU X^e SIECLE*

La dissertation d'Alart, que *Ruscino*[1] vient de réimprimer, — et qui semble rendre un regain d'actualité à la polémique soutenue en 1867 par l'érudit archiviste contre l'ingénieux autant que fantaisiste Pi-Roussillon, — appelle le rapprochement avec le passage ainsi conçu dû à la plume de l'un de nos médiévistes actuels les plus éminents, M. Ferdinand Lot[2] : « A deux reprises, on voit Guifred, « comte d'Ampurias », Pierrelatte et Roussillon, se rendre auprès de Louis IV solliciter des diplômes pour Saint-Michel-de-Cuxa et Saint-Pierre-de-Besaudun... En 981, il obtient du roi Lothaire, mais sans qu'il pût aller le trouver, un acte confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Genès-de-Fontaines qu'il venait de construire[3]. Il est remarquable que dans ce diplôme, il est qualifié, ou plutôt se qualifie (car l'acte a été visiblement rédigé d'après des indications fournies par lui ou ses olbigés) de *dux Rossilionensis pagi*. Ce titre ambitieux est sans doute une marque de la haute idée que lui donnait la possession de quatre ou cinq comtés. Au Roussillon, à Pierrelatte, à Ampurias, on doit ajouter le petit comté de Conflent et peut-être celui de Besalu : on ne s'expliquerait pas autrement qu'il sollicite de Louis IV des diplômes pour les abbayes de Saint-Michel et de Besaudun... Il n'en reste pas moins curieux que, pendant quelques années, le Roussillon, uni au Conflent, à Ampurias, à Besalu, à Pierrelatte, peut-être à la Cerdagne (car il est douteux qu'Oliba Cabreta ait été comte de ce pays) et même au Bergadan, ait constitué un petit duché ».

* Extrait de *Ruscino*, 1913, p. 129-131.

1. *Ruscino*, 1912, n° 4, p. 433 et suiv.
2. *Etude sur le Règne de Hugues Capet*, Paris, 1903, p. 212, n° 4.
3. *Recueil des Historiens de la France*, IX, 646.

Négligeant, — au moins aujourd'hui, — les multiples questions qui se trouvent impliquées dans ce passage, je trouve assez piquant de retenir que M. Lot a pris bravement parti dans la polémique locale de 1867, — dont il ignore tout naturellement l'existence, — et que sa sentence est en somme favorable à Pi-Roussillon, à l'encontre d'Alart, sur le point le plus vif du débat.

La jolie réplique d'Alart doit-elle donc être tenue pour caduque?

J'estime, pour ma part, que le problème avait été mal posé dès l'origine. Pi et Alart étaient l'un et l'autre convaincus que les termes comté et duché s'opposaient, au x[e] siècle, et répondaient à des entités fixes. C'était l'erreur de leur temps, celle qui a causé tant de confusions aux auteurs anciens et nouveaux de l'Histoire générale de Languedoc[4], et qui n'est point entièrement dissipée aujourd'hui. A la vérité, les circonscriptions carolingiennes étaient fluides et mobiles. Un comte qui réunissait sur sa tête plusieurs comtés pouvait bien obtenir, — circonstances aidant, — la dignité de duc et s'en parer légitimement sans qu'après lui, à raison même de la dispersion des comtés qu'il avait de son vivant cumulés, la notion de duché subsistât[5]. Tel dut être le cas pour le duché très réel auquel présida un temps Guifred, sans qu'il y ait lieu de croire, comme le proposait trop facilement Alart, à une erreur de chancellerie carolingienne, et sans qu'il y ait lieu d'admettre non plus la permanence de la qualité ducale, ainsi que le réclamait Pi-Roussillon.

Quoi qu'il en soit, la présente note justifierait, s'il en était besoin, la publication faite à nouveau de l'article d'Alart; n'est-ce pas, au surplus, suivre l'exemple d'Alart lui-même que de mettre au point ses conclusions?

4. Voir les exemples caractéristiques cités par moi à propos des comtes de Toulouse et de Rodez dans les *Annales du Midi*, 1905. Le titre de *comes*, porté par les marquis et ducs carolingiens, surtout lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leurs fonctions comtales, est constant et ne peut être opposé. On trouvera de fréquents exemples dans mon *De Bernardo*, Privat, 1902, à propos des ducs de Septimanie Saint-Guilhem et Bernard.

5. Aussi, la constatation d'Alart touchant les fils de Guifred est-elle toute naturelle et dépourvue de force probante quant à l'objet de la discussion.

LE PROBLEME DES ORIGINES DE PERPIGNAN*

Les origines de Perpignan, obscures, comme les origines de la plupart de nos villes, ont donné lieu à trois légendes : une *légende linguistique,* une *légende poétique* et une *légende archéologique.*

I

La légende que j'appelle *linguistique* peut se résumer en peu de mots.

Il y eut, rapporte-t-on, un immense incendie dans les montagnes de l'Albère. Les pâtres, fuyant ce formidable embrasement, s'en vinrent dans la plaine et construisirent leurs cabanes, ainsi que leurs bergeries, sur les bords de la Tet, en un lieu désert sis au bord de cette rivière, lieu qu'ils appelèrent *Pyrepinia,* par corruption postérieure *Perpinya,* nom catalan de Perpignan : vocable qu'à grands renforts de rapprochements linguistiques, grecs et phéniciens, on traduit par les mots : commencement d'incendie.

La traduction a suffi visiblement à faire imaginer l'aventure, qui n'a rien d'historique et n'est bâtie que sur une combinaison de voyelles et de consonnes.

II

La légende poétique[1] est plus gracieuse, mais elle repose également sur un jeu de mots.

Il y avait autrefois aux Cortals, — nous dit-on cette fois, — dans ce

* Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France,* N° 43, 1914-1915, pp. 78-86.

1. Voir les traditions relatives au Perpignan primitif, Pierre Vidal, *Hist. de la ville de Perpignan,* Paris, Welter, 1907, p. 1 et suiv.

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

pauvre village de la froide montagne de la Tausse (en catalan *la Tosa*, en face du Carlit), un homme qui s'appelait *Pierre Pinya* (en catalan *Pere Pinya*). Dégoûté de la vie monotone et triste que mènent les bouviers à près de deux mille mètres d'altitude, Pere résolut de changer de pays. Un jour donc, que la neige avait fondu, Pere descendit; il vint sur les bords de la Tet qui passe au pied des rudes escarpements de la Tausse et, s'adressant à la rivière, — puisque c'était au temps où les rivières entendaient et parlaient, — il lui tint à peu près ce langage :

« O toi qui descends tous les jours dans la plaine ensoleillée, guide-moi, je veux y aller aussi.

— Suis-moi, lui répondit la Tet, et je te montrerai le chemin. »

Notre bouvier se mit à pousser vivement devant lui ses bœufs attelés à la charrue, il suivit le flot échevelé et bondissant.

Il parvint à une plaine dominée par deux gros mamelons, non loin de la mer. Et la Tet dit à Pere Pinya :

« Arrête-toi ici, laboure et cultive cette terre, moi, j'arroserai tes champs. »

Pere Pinya s'arrêta, en effet, dans ce pays inhabité, mais fait de terre grasse, limoneuse et vierge.

L'homme traça avec sa charrue un sillon sans fin, et dans l'espace ainsi circonscrit, sous le ciel bleu et clément de la plaine hospitalière, il se construisit un logis. Ses bœufs aidant, il fit rendre à la terre généreuse leur nourriture et la sienne.

Cette maison unique engendra une ville, ce sillon devint un fossé et se doubla d'une muraille.

Romulus n'a-t-il pas fondé Rome à peu près de même?

Aussi le poète catalan, Jacinto Verdaguer, l'a-t-il rappelé en vers inoubliables :

Com Romulus un dia del Tibre en la ribera
Defreix ab sa carreta rodeja un tros de pla;
Alli planta una casa, un camp y una olivera;
Ara es ciutat la casa, mur ampla la rodera:
Lo mur de Perpinya!

Et Pere Pinya donne son nom à la capitale du Roussillon ainsi que Romulus avait donné le sien à la Ville Eternelle.

III

Voilà, certes, qui appartient bien nettement au folk-lore, et si un édile soucieux de légende a commémoré le fabuleux paysan de la Tausse en donnant à une rue de Perpignan le nom bien local de *Pere Pigne,* personne ne croit à l'étymologie fantaisiste que supposerait pareille origine, mais qu'admettaient sans sourciller certains auteurs du seizième siècle et même de temps moins anciens.

Et pourtant, la *légende poétique* embellie par le verbe étincelant de Verdaguer contient plus de vérité, peut-être, que la troisième légende, celle que j'appelais, au début de cette causerie, d'une expression qui a pu paraître un peu irrévérencieuse, la *légende archéologique.*

Ici, nous entrons dans un domaine plus austère et qui requiert une critique attentive.

IV

Si personne plus ne croit, et depuis longtemps, aux effets de l'incendie de l'Albère et aux dialogues de Pere Pigne avec la Tet, en revanche, de très sérieux auteurs croient à la réalité de ce que j'appelle la *légende archéologique* et non pas d'anciens auteurs, mais des plus récents. Car l'idée de cette communication m'a été justement suggérée par le travail d'un très bon archéologue, M. Mayeux, qui a publié en 1913 dans le *Bulletin monumental,* revue peu favorable aux légendes apocryphes, une monographie de Saint-Jean-le-Vieux[2] où la légende dont il s'agit est reprise, discutée et acceptée. M. Mayeux expose que les érudits qui se sont occupés du Perpignan primitif admettent la fondation d'un monastère bénédictin, dépendant du monastère de Montmajour, et qui aurait précédé l'église

2. Tirage à part : *Saint-Jean-le-Vieux à Perpignan,* édition in-extenso. Caen, H. Delesque, 1913.

paroissiale et plus tard cathédrale de Saint-Jean, — sous son vrai vocable Saint-Jean-Baptiste; — cette église primitive serait celle dite *dels Correchs,* — des ravins, — qu'une tradition a retenue comme l'ancêtre de la cathédrale actuelle et que des documents fort reculés, — des douzième et treizième siècles, — désignent encore sous ce nom. Bref, l'église principale de Perpignan dériverait d'une abbatiale. Cette abbatiale serait carolingienne.

Justement, M. Brutails[3] et après lui M. Mayeux, attribuent au neuvième siècle les substructions d'une très ancienne chapelle englobée aujourd'hui dans les bâtiments de Saint-Jean. Il y aurait donc coïncidence entre les érudits qui s'inspirent des textes et ceux qui s'adressent aux pierres pour entendre d'elles les secrets du passé.

Telle est la *légende archéologique.* Et certes, il ne s'agit pas de nier qu'une chapelle du neuvième siècle ait existé au lieu dit *dels Correchs.* Les fouilles l'ont démontré, et la compétence de MM. Brutails et Mayeux suffirait à emporter la conviction touchant l'âge des débris dont il s'agit. Mais le point qui importe surtout quant aux origines de Perpinian me paraît à rejeter, à savoir l'identification de cette chapelle avec une abbatiale et l'existence sur l'actuelle paroisse Saint-Jean d'un couvent bénédictin dépendant de Montmajour.

V

D'abord une remarque négative s'impose. Les Bénédictins ont fondé, il est vrai, de nombreux établissements en Roussillon durant l'époque carolingienne : mais ces établissements nous sont tous connus par des documents abondants et tellement concordants, tellement positifs que personne ne pourrait songer un seul instant à mettre en doute leur existence. L'histoire des instituts bénédictins dans le pays nous est assez familière et, s'il faut la résumer en peu de mots, il est aisé d'en saisir la filiation.

Dès l'an 778, les Bénédictins venus vraisemblablement d'Espagne, fon-

3. *Congrès arch. de France,* LXXXIII[e] session (Carcassonne-Perpignan), 1906, p. 113 et suiv.

dèrent sur les bords du Tech l'abbaye d'Arles, en Vallespir. Ils élevèrent bien vite des dépendances de leur couvent sur divers points aux alentours, des *celles* ou *cellules,* comme Sainte-Cécile-de-Cos, Saint-Pierre-de-Riuferrer, Saint-Martin-de-Fenollar.

La celle de Saint-Martin-de-la-Vall, l'une de ces *celles,* donna naissance au monastère de Saint-André-de-Sorède qui établit à son tour la celle de Saint-Vincent-de-Tatzo-d'Amont. L'église d'Elne fit des fondations analogues : aux environs de Laroque-des-Albères furent créées les celles de Saint-Vincent et de Saint-Julien-de-Tanya.

Des cénobites espagnols établis à Saint-André-d'Exalda vers 840 s'adonnèrent à l'élevage en même temps qu'à l'agriculture et colonisèrent Camplonch, près du Vernet, et Saint-Thomas-de-Balaguer.

Une inondation ayant emporté Exalada en 878, les survivants du désastre allèrent créer ailleurs un nouveau monastère, à Saint-Michel-de-Cuxa.

Vers la même époque, le monastère de Saint-Genis-des-Fontaines, fondé en 819, installa des cellules à Saint-Vincent-de-Roca-Vella, en Vallespir, et à Saint-Jean-la-Cella, en Roussillon propre.

Enfin les couvents de Notre-Dame-de-la-Grasse et de Saint-Polycarpe (près Limoux) eurent des dépendances roussillonnaises : Saint-Pierre-de-Prades et Saint-Martin-de-Canohès relèvent de La Grasse; Salelles et Palol, aux environs d'Elne, relèvent de Saint-Polycarpe.

VI

Voilà de nombreux instituts religieux de l'époque carolingienne, tous bien désignés et par de nombreuses chartes qui ont trouvé place dans les recueils d'actes, principalement dans la *Marca hispanica,* source par excellence de ceux qu'intéressent et cette région et cette époque. Pas un de ces couvents qui n'ait agi, vendu, acheté, échangé, hérité, bénéficié de donations.

Or, pas un seul document local n'atteste l'activité du monastère bénédictin *dels Correch* affilié à Montmajour. Cette carence absolue est déconcertante.

Dira-t-on que ce monastère a survécu moins longtemps? Qu'incorporé à la paroisse, fondu en elle, il a perdu ses archives? Mais ce sont les archives des autres instituts qui devraient en avoir conservé trace.

Il y a dans ce silence des documents locaux une présomption grave de non-existence qui ne paraît pas avoir frappé nos érudits.

VII

On répondra, il est vrai, que l'existence de l'abbaye en question est affirmée par un texte au moins. Voyons ce texte.

Le chanoine Coma[4], au dix-septième siècle, a développé la théorie d'un monastère bénédictin aux *Correchs* et c'est de là que procèdent tous ceux qui ont cru à la réalité de cet institut. Deux textes semblaient appuyer la croyance de Coma. L'un de ces textes a été ruiné par M. Mayeux dans l'étude que je citais à l'instant. M. Mayeux a montré que, par une erreur singulière, il s'agit d'un acte de fondation d'un couvent à Correns dans le Var. Il y a eu par conséquent confusion entre *Correns* et *Correchs*. L'acte doit donc être éliminé en ce qui concerne l'abbaye perpignanaise et il importe peu, dès lors, que Coma ait commis en outre une erreur chronologique lourde en attribuant à Sixte II une fondation qui est en réalité de Sixte IV et correspond à 1010 et non à l'époque carolingienne, ainsi qu'en témoigne l'*Histoire de Montmajour* de Chanteloup, laquelle permet, par surcroît, d'identifier les évêques et abbés cités dans l'acte, tous contemporains de Sixte IV et non de Sixte II.

M. Mayeux a certes rendu un grand service en éliminant ce texte. Mais il n'a pas paru surpris de constater, — ce qui est pourtant bien inquiétant, — que l'historien de Montmajour, Chanteloup, ignore le monastère affilié *dels Correchs*. Que celui-ci soit aussi inconnu de sa propre maison mère que des instituts contemporains, — bien réels et bien vivants ceux-là, — que j'énumérais à l'instant, c'est de quoi rendre fort perplexe quiconque songe à l'activité extraordinaire des abbayes caro-

4. Coma, *Noticies de la iglisia insigne collegiada de Sant Joan de Perpinya;* analyse dans Mayeux, *loc. cit.*

lingiennes, à leur rôle multiple, à leur incessant développement, à leurs rapports quotidiens.

Ce qui a rendu M. Mayeux insensible aux doutes, c'est qu'il ajoutait foi à l'ultime document, à celui qu'il nous reste à envisager, dernier réduit de la conviction et dernier refuge de la légende.

Ce document est un bulle décrite et copiée par Baluze[5], qui l'a vue aux archives d'Elne (où elle n'est plus) ; bulle sur parchemin, dit-il, et souscrite *Sergius Papa secundus,* authentiquée au surplus par une bulle de plomb portant aussi, outre la tête de saint Pierre, l'inscription *Sergius II.* Cette bulle porte des indulgences en faveur des bienfaiteurs de l'église *loco Corrocho,* donnée comme dépendante de Montmajour.

M. Mayeux croit que cette bulle est plutôt de Serge IV, de 1010, comme celle qui se rapporte à Correns, mais, à part l'addition *secundus*, qu'il suppose, il admet cette bulle pour bonne, et du coup, l'existence du monastère est sauvegardée.

VIII

Or, le monastère s'envole, si l'unique pièce qui, désormais, le nomme, s'évanouit.

Et il faut l'éliminer. Sans discuter ici par le menu les formules de la teneur de la fameuse bulle, formules qui donneraient lieu à de singulières surprises[6], il suffit de remarquer :

1° Que si la bulle était de Serge II, elle serait sur papyrus, et non sur parchemin, attendu que les premières bulles sur parchemin ne sont que du dixième siècle;

2° Qu'étant en relation évidente de rédaction avec la bulle pour Correns, elle devrait dater de Serge IV;

3° Que dès lors la souscription *Sergius Papa secundus* est fausse et fausse également la bulle en plomb, ou plutôt on a appendu la bulle au

5. Paris, Bibl. Nat., col. Baluze, t. 108, f° 137.

6. Je me réserve de consacrer quelque jour une étude spéciale au document diplomatique dont il s'agit.

parchemin pour l'authentiquer après l'avoir arrachée à quelque document authentique.

Il apparaît donc que Baluze a transcrit une *bulle supposée*. Cette bulle, en vérité, n'est ni du neuvième, ni du onzième siècle, et les érudits allemands qui l'ont accueillie, en particulier le professeur Pfluck-Hartrang[7], ont été victimes comme Baluze et comme tous ceux qui ont formé la chaîne entre lui et M. Mayeux, — victimes, dis-je, d'une supercherie dont il serait curieux de rechercher la date et les responsables, mais qui ne saurait être douteuse.

IX

Voilà donc le monastère parti pour rejoindre la forêt incendiée de l'Albère et les bœufs de Pere Pinya. Il reste cependant qu'une chapelle existait au neuvième siècle sur le territoire futur de la cathédrale Saint-Jean. Qu'était cette chapelle? Probablement la chapelle de la *villa Perpiniani*, domaine rural qui reste le véritable point de départ de la capitale du Roussillon.

Car, s'il demeure une chapelle rurale à la place du monastère de la légende archéologique, il demeure aussi un domaine et un propriétaire, et le véritabe Pere Pigne se nommait *Perpinius*. Autrement dit, comme tant d'autres agglomérations de l'Occident, Perpignan dérive d'une villa gallo-romaine ou romano-barbare et son nom même a pour racine un *gentilice*, un nom propre à forme romaine.

Cette *villa Perpiniani* est-elle citée au neuvième siècle, auquel cas on retrouverait la concordance entre les textes écrits et les pierres exhumées, puisque c'est au neuvième siècle que se rapportent les substructions étudiées? M. Mayeux l'a cru. Tandis que jusqu'ici on datait de 927 la première mention connue de la *villa Perpiniani*, M. Mayeux, dans le travail qu'il a consacré à *Saint-Jean-le-Vieux*, signale une charte de 870 portant la même mention. Il donne comme référence la collection Baluze[8].

7. Jaffé, *Regesta Pontificum*, n° 3968; Mayeux, *loc. cit.*
8. Paris, Bibl. Nat., col. Baluze, t. 108, f° 94 v°.

Malheureusement cette charte, à la vérification, est justement la même que celle que l'on avait tirée de la collection Moreau[9] et que l'on attribuait à 927, — d'ailleurs avec raison, car la date 923 provient d'une erreur. La charte est datée des années d'un roi Charles. Or, ce roi Charles n'est point Charles le Chauve, mais bien Charles le Simple.

Rien n'est changé au surplus. La *Villa* et sa chapelle, voilà les véritables origines de Perpignan. Et l'histoire de sa transformation, de son passage à l'état d'*oppidum,* c'est certainement l'histoire, tant de fois répétée, des domaines passés à la forme de villages, puis de villes. Une hauteur de faible relief, au milieu de la plaine du Roussillon, c'est de quoi désigner, dans la *villa,* une assiette favorable aux jours de crise. Les invasions de toute sorte dont le neuvième siècle et le dixième sont marqués à tout instant ont eu, en ce lieu, les conséquences que nous leur connaissons ailleurs. Les tenanciers, autrefois dispersés dans le domaine, resserrent leurs habitations pour se protéger; ils se groupent autour de l'église. La protection appelle les immigrants et les marchands. Comme le dit le poète, mais dans un autre sens, un jour vient où un sillon devient un fossé, et un mur se bâtit, ce mur qui, dans la langue du Moyen âge, convertit la *Villa* ou le *Vicus* en Oppidum.

Et de fait, la première enceinte murée de Perpignan englobe bien Saint-Jean, héritière, au neuvième siècle, de l'église *dels Correchs,* ruinée peut-être lors de quelque attaque[10].

Et désormais, la ville de Perpignan existe : elle est déjà rivale d'Elne, la *cité.* Celle-ci restera longtemps capitale religieuse, celle-là est près de devenir capitale politique et économique.

9. Même dépôt, col. Moreau, t. V, f°s 6-7.
10. L'enceinte s'appelle la *Cellera.*

BENOIT XIII ET LE MUSCAT DE CLAIRA*

Les documents relatifs à la vie privée des personnages historiques ont toujours un attrait particulier. Je transcris ci-dessous deux pièces qui nous révèlent le goût de Benoît XIII pour le muscat de Claira.

A la fin de l'année 1394, le pape d'Avignon, sans doute pour se consoler des malheurs du schisme, avait donné ordre à son collecteur dans le diocèse d'Elne, Jean de Rivesaltes, sacristain de l'église Saint-Jean de Perpignan, d'acheter six charges de vin muscat de Claira destinées à la table pontificale. Un « fuster » perpignanais, Jean Castello, reçut la commande des douze barils qui devaient contenir ce vin. Un serviteur de Jean de Rivesaltes, nommé Pierre Isarn, fut chargé d'assurer le transport jusqu'au palais d'Avignon. Les deux pièces qui nous fournissent les détails qui précèdent sont conservées en original dans le fonds, encore bien peu exploré, des *Instrumenta miscellanea* aux archives vaticanes. La première est une décharge du trésorier apostolique à Jean de Rivesaltes pour les frais d'achat et d'envoi; la seconde, datée seulement de 1399, est une quittance du « fuster » pour la somme de 3 livres et 6 sous de Barcelone, monnaie de tern, prix des douze barils.

PIECE I

22 décembre 1394 (Rome, Archives Vaticanes, *Instrumenta Miscellanea,* 1394-1399, n° 27).

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes Lavernha, clericus camere apostolice, domini nostri pape thesaurarius, salutem in domino. Ad universitatis vestre noticiam, tenore presentium, deducimus quod venerabilis vir dominus Johannes de Altis Ripis, sacrista ecclesie sancti Johannis Perpiniani, Elnensis diocesis, in civitate et diocesi Elnensi apostolice sedis

* Extrait de la *Revue d'histoire et d'Archéologie du Roussillon,* T. IV, 1903, pp. 229-230.

nuntius et collector, sex saumatas vini muscati sive muscatelli de Clayrano dicte diocesis, quas emit de pecuniiis camere apostolice, hic Avinione conduci et gentibus dicte camere pro usu domini nostri pape, per manus Petri Ysarni, servitoris sui, die date presentium tradi et assignari fecit, quas quidem VI saumatas vini muscatelli seu earum precium ac expensas pro portu ipsorum hic Avinione factas, nos, thesaurarius prefatus, faciemus in compotis per ipsum dominum Johannem collectorem prefate camere redendis allocari et de sua deduci recepta. In quorum testimonium presentes litteras fieri fecimus et sigilli nostri thesaurariatus officii appensione muniri. Datum Avinione die XXVIIa mensis decembris anno a Nativitate domini mil[le]° CCC° nonagesimo quarto, indictione secunda, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Benedicti, divina providentia pape XIII, anno primo.

PIECE II

29 mai 1399 (Rome, Archives Vaticanes, *Instrumenta Miscellanea*, 1394-1399, n° 2).

Sit omnibus notum quod ego, Johannes Castillionis, fusterius ville Perpiniani, gratis confiteor et recognosco vobis honorabili domino Johanni de Ripisaltis, licentiato in legibus sacrista ecclesie sancti Johannis ejusdem ville, collectori jurium camere apostolice pertinentium in diocesi Elnensi, quod vos realiter et de facto dedistis et solvistis michi, semel tamen tres libras sex solidos barchinonensium de terno, pro duodecim cornutis sive *barrals* cum quibus, in mense decembris anni Nativitatis Domini millesimi trecentesimi nonagesimi quarti portastis seu transimitis ad dominum nostrum papam, vinum muscatelli de Clayrano, de quibus quidem tribus libris sex solidis barchinonensium a vobis paccatum[3] me teneo et contentum, renuncians exceptioni dicte pecunie non habite et non numerate omnique alii[4] exceptioni. — Actum fuit hoc et laudatum Perpiniani die vicesima nona madii, anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo nonagesimo octavo. Presentibus pro testibus Jacobo Molines, Guillelmo Bernardi notario, ambobus de Perpiniano, et me Johanne Belero, notario, qui hoc recepi requisitus.

Sig+num mei Johannis Belero de Perpiniano auctoritate illustrissimi domini Aragonum regis notarii publici per totam suam terram et dominationem, qui hoc recepi requisitus feci et clausi.

3. *Sic.*
4. *Sic.*

MANDEMENT DE LOUIS XI A DUNOIS*

(4 juin 1469.)

Le document que nous publions ci-dessous, et qui est entré récemment aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales[1], est un mandement adressé par Louis XI à Dunois, daté de Vaujours, le 4 juin 1469. Cet acte présente un intérêt réel, pour l'histoire de notre province, parce qu'il met en lumière les sentiments que professaient pour les Français, six ans à peine après la première annexion à la France, les Roussillonnais en général et les Perpignanais en particulier.

En 1469, Louis XI avait formé une armée pour soutenir en Catalogne Jean de Calabre, fils du roi René, qui guerroyait depuis plusieurs mois avec un succès médiocre pour faire triompher, contre Jean II d'Aragon, les prétentions séculaires de la maison d'Anjou, ces prétentions dont la célèbre expédition de Philippe le Hardi avait été jadis le premier essai malheureux. En même temps qu'il mettait à la tête de ses troupes le comte de Dunois, le roi de France avait enjoint à tous ses agents et tous ses sujets d'assurer le passage libre et la subsistance des hommes d'armes qu'il envoyait au-delà des Pyrénées. Les populations du Roussillon et notamment les habitants de Perpignan accueillirent fort mal Dunois et ses soldats. C'est pourquoi, le 4 juin, Louis XI ordonne à Dunois d'user de rigueur et d'arrêter pour les juger, non seulement les coupables, quels qu'ils soient, mais encore les suspects. C'étaient là des mesures qui ne pouvaient guère servir qu'à augmenter encore la haine de la France dans

* Extrait de la *Revue d'histoire et d'Archéologie du Roussillon*, T. III, 1902, p. 59-61.

1. Cote B. 286.

les pays annexés. Aussi ne saurait-on s'étonner si moins de quatre ans plus tard, les Perpignanais ouvraient leurs portes au roi d'Aragon et chassaient les Français de leur ville.

Loys par la grace de Dieu roy de France. A nostre tres chier et amé frere et cousin, le comte de Dunois, nostre lieutenant general en l'armée de Catellongne, salut et dilection. Comme puis aucun temps en ça, par l'advis et deliberacion des gens de nostre grant conseil et pour certaines autres grans causes et considéracions a ce nous mouvans, vous ayons institué, ordonné et estably nostre lieutenant general en l'armée que puis nagueres avons envoié soubz vostre charge conduite et gouvernement en pais de Castellongne, et pour ce faire vous avons donné et octroié povoir, puissance, auctorité et mandement especial de faire autant en cette matière comme ferions et faire pourrions, se presem en nostre personne y estions, et a ceste cause avons mandé a tous gouverneurs, cappitaines, manans et habitans de bonnes villes, chasteaulx et fortresses de nostre royaume vous obeir et faire obeissance telle que en tel cas appartient, et vous bailler confort, aide et vivres se besoing en estoit, neantmoins puis aucuns jours en ça avons esté advertiz que, en passant vous et nostre dite armée par nostre pais et conté de Roussillon, les aucuns des gouverneurs, cappitaines, manans et habitans des aucunes villes de nostredit conté et pays de Roussillon ont esté reffusans de vous faire ou a ceulx que avez envoiez ouverture des dites villes et de bailler et administrer vivres a nostre dite armée, et mesmement ceulx de nostre ville de Perpignan, qui de ce faire ont esté fort reffusans, ou grant contempt, mesprins et irreverence de nous, diminucion de nostre autorité et a nostre tres grant desplaisance. Et pourroit encore plus estre, se par nous n'estoit sur ce pourveu de remedde de justice et convenable. Pour ce est-il que nous, en consideracion a ce que dit est, desirans la lieutenance, auctorité et povoir que vous nous donnez vous estre maintenuz et gardez et que obeissance vous soit faicte en tout et partout sans nul contredit, et comme a notre propre personne, voulans aussi les dites desobeissances et rebellions non demourer impugnies ne incorrigées, actendu que ce touche fort nostre auctorité royal, maiz pugnicion et justice estre faicte des desobeissans, rebelles et delinquans, telle que soit exemple a tous autres, vous mandons et pour ce que comme nostre lieutenant de telles matières a vous en apportant la cognoissance, commectons que de et sur lesdites desobeissances et rebellions a vous ou a vosdits commis faictes, vous vous informez ou faictes informer diligenment et bien, et ceulx que par ladite informacion vous en trouverez coupables ou vehementement suspeçonnez, prenez les ou

faites prendre au corps, se mestier est, et d'iceulx faites ou faites fere pugnicion et justice telle qu'il appartiendra et que l'exigence du cas le requerra. Et en oultre vous avons commis et ordonné et par ces presentes commectons et ordonnons de nostre dite grace et auctorité royal a ordonner, commectre et instituer telles personnes que bon vous semblera ydoines a ce fere faire et passer les monstres des gens de guerre estant de notre ordonnance et de l'arriereban en icelle armée, tout ainsi qu'il est acoustumé de fere de tel cas. De ce faire, vous donnons povoir, auctorité et mandement especial, mandons et commandons a tous noz justiciers, officiers et subgietz que a vous, vos commis et depputez en ce faisant obeissent et entendent diligemment. Donné à Vaujoux[2] le IIIJ. jour de jung l'an de grace mil CCCC soixante neuf et de nostre regne le huitiesme.

Par le roy le marquiz du Pont, le sire de la Forest, Guiot Pot, gouverneur de Bloyz et autres presens.

TOUSTAIN.

(*Archives des Pyr.-Or.*, original B. 286).

2. Vaujours, Indre-et-Loire. Louis XI y était venu d'Amboise où nous le voyons l'avant-veille (J. Vasen, *Lettres de Louis XI*, T. III, p. 219).

DEUX LETTRES DU XV^e SIECLE EN PORTUGAIS*
aux archives municipales de Barcelone.

Les originaux des deux lettres en portugais qui font l'objet de la présente communication sont conservées aux Archives municipales de Barcelone, fonds dit des *Cartas Reales,* 1463-1469. Elles se rapportent au règne éphémère du prince portugais Dom Pedro, appelé par les Catalans à gouverner le principat de Catalogne pendant la révolution qui agita si profondément ce pays sous Jean II d'Aragon[1].

Dom Pedro, maître de l'ordre d'Avis et connétable de Portugal sous Alphonse V l'Africain, était fils de Dom Pedro, duc de Coïmbre, et d'Isabelle d'Urgel; il était, de plus, beau-frère d'Alphonse. Ses droits au trône d'Aragon lui venaient de son grand-père, le comte d'Urgel Jaume, dont la candidature avait été écartée, au compromis de Caspe, en 1412, lorsqu'il avait fallu désigner l'héritier de la dynastie catalane éteinte avec Martin l'Humain. En 1412, la maison d'Urgel avait été évincée après de longs débats au profit de la branche cadette de la maison de Castille, représentée par Ferdinand I^er le Juste, autrement appelé par les historiens espagnols Ferdinand de Antequera. Révoltés maintenant contre Jean II, second fils et second successeur de Ferdinand les Catalans, après le désistement du roi de Castille Henri IV, avaient eu recours au petit-fils du comte Jaume. Les droits du connétable de Portugal au trône d'Aragon, réputé vacant par la déchéance de Jean II et de son fils Ferdinand (le futur Ferdinand le Catholique), avaient été officiellement reconnus par la Généralité de Catalogne le 27 octobre

* Communication envoyée au Congrès tenu à Lisbonne en 1940.

1. Voir sur les événements dont il s'agit mon livre *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane,* Toulouse, 1903, et le livre récent de J. Ernest Martinez-Ferrando, *Pere de Portugal, rei dels Catalans,* Barcelone, 1936, Institut d'Estudis Catalans, VIII.

1463. Deux galères, patronnées par Joan Ramis, allèrent chercher le nouveau roi au Maroc, à Ceuta, où il combattait alors dans l'armée portugaise pour le compte d'Alphonse l'Africain, et il fit son entrée dans sa capitale méditerranéenne le 22 janvier 1464.

La première des deux lettres dont nous avons fait mention dans le préambule de cet article émane de la mère du connétable, Isabelle d'Urgel. Elle est expédiée de Coïmbre, le 9 août 1464, et a pour objet de féliciter les Barcelonais, ces sujets loyaux qui ont su avec tant de vertu réparer une erreur et restituer son héritage au véritable seigneur de leur patrie. On trouvera ci-après, sous le N° 1, le texte *in extenso* de cette missive, qui contient des noms propres intéressants, sans parler de détails bons à retenir et qui, de plus, se termine si curieusement par les vœux ardents que forme la princesse pour la « république » des Catalans aux destinées de laquelle son fils est appelé à présider.

On sait que, mal préparé par ses goûts littéraires à mener le dur combat d'une compétition très âpre contre ce rival au génie réaliste et puissant qu'était Jean II, Dom Pedro, privé d'alliances extérieures, en butte au mauvais vouloir de Louis XI, collectionna échecs sur échecs. Ce n'est pas le lieu de décrire ici les efforts méritoires et vains qui remplissent les courtes années de son laborieux principat, et il suffira de noter la présence, à la bataille de Calaf, perdue par lui, le 28 janvier 1465, de quelques contingents bourguignons, des Croisés, qui, de passage en allant guerroyer en Orient, avaient consenti à prêter momentanément le concours de leurs armes à ce « roi des Catalans », neveu de la duchesse de Bourgogne.

En effet, — et c'est ici que s'amorce l'intervention qui explique notre second document, — la seule puissance occidentale qui en dehors du Portugal pouvait être entraînée par les liens du sang à donner quelque confort à Dom Pedro était l'Etat bourguignon.

Isabelle de Portugal, troisième femme du duc de Bourgogne Philippe le Bon[2], était fille de Jean I[er] de Portugal et de Philippine de Lancastre,

2. On sait que ce fut à l'occasion de son troisième mariage qu'en l'honneur d'Isabelle Philippe créa le fameux ordre de chevalerie de la Toison d'Or.

fille elle-même de Jean de Gand. Tante par conséquent de notre Dom Pedro, la duchesse de Bourgogne, qui cultiva toute sa vie fidèlement ses attaches morales avec son pays d'origine[3], est très certainement sympathique à la royauté catalane de celui qui représente à la fois, à Barcelone, Coïmbre et Urgel. La présence des Bourguignons à Calaf n'est pas vraisemblablement la seule manifestation de cette inclination à favoriser celui que les historiens castillans ont appelé « le roi intrus »; il est probable que les négociations entreprises parallèlement pour marier Pedro avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, ont leur point de départ à la cour de Bourgogne[4].

Il n'en est que plus surprenant de constater qu'aucune lettre d'Isabelle antérieure à la mort de son neveu ne se retrouve aux Archives municipales de Barcelone. Y a-t-il eu des missives interceptées ou perdues? On serait volontiers tenté de faire bon accueil à l'une ou à l'autre de ces hypothèses. Toujours est-il que c'est le décès et le testament de l'infortuné « roi des Catalans » qui motive l'unique lettre de la duchesse de Bourgogne *en portugais* que nous offre le riche dépôt barcelonais.

Une première remarque s'impose au sujet de cette missive. Elle est, disons-nous, en portugais. Or, le même fonds contient d'autres lettres de la même duchesse, et toutes ces autres lettres, sans aucune exception, sont écrites en français[5] : c'est apparemment que ces lettres, plus ou moins antérieures à celle qui nous occupe ici, sont relatives à des affaires *bourguignonnes;* il s'agit en effet uniquement d'intérêts commerciaux et maritimes, d'incidents de dates diverses. L'opposition lin-

3. Charles le Téméraire, fils d'Isabelle, disait un jour : « Nous autres Portugalois »; un autre jour, il citait un proverbe portugais. Il est vrai que, d'autres jours, il se disait « Anglois » par allusion à l'ascendance de Jean de Gand.

4. Philippe le Bon avait toujours eu de bonnes relations avec la maison d'York et la femme d'Edouard IV d'York, qui régnait en Angleterre, était par sa mère une Luxembourg, apparentée à la maison de Bourgogne. Voir sur le projet de mariage dont il s'agit Calmette et Déprez, *L'Europe occidentale de la fin du XIV^e^ siècle aux guerres d'Italie*, II, 379.

5. Voir ces lettres dans *Revue bourguignonne*, Dijon 1908, XVIII, 170 et suiv. Les lettres *en français* d'Isabelle sont comprises entre 1439 et 1456. Elles portent surtout sur les intérêts flamands.

guistique entre cette correspondance antérieure avec Barcelone et la lettre qui suit la mort de Dom Pedro comporte dès lors un enseignement non négligeable. Il n'a été publié, à notre connaissance, aucune lettre ducale en langue portugaise portant la même signature; mais il y a dû y en avoir, on n'en peut guère douter, et, en tout cas, celle-ci, à elle seule, montre que la troisième femme de Philippe le Bon avait, si réduit qu'on le suppose, un secrétariat portugais, un embryon de chancellerie lusitanienne propre à entretenir ses relations avec son pays natal et avec les pays où elle avait à agir à titre de princesse portugaise. Une telle constatation nous semble s'imposer; elle ne paraît dénuée ni de portée ni de signification.

Le deuil de la Catalogne, veuve du monarque de son choix, est donc l'occasion de cette unique missive portugaise d'Isabelle. Dom Pedro, succombant à une maladie de foie, avait expiré, en effet, à Barcelone, entre cinq et six heures de l'après-midi le 29 juin 1466. Mais il avait laissé un testament, il avait institué pour héritier son neveu Jean, l'infant fils d'Alphonse qui devait être plus tard le roi de Portugal Jean II.

Le testament de Pedro ne fut point tenu valable par les autorités catalanes. L'infant, en faveur de qui écrit Isabelle, fut écarté, et, semble-t-il, sans discussion : du moins n'avons-nous trouvé dans les archives barcelonaises aucune trace d'un débat quelconque où aurait été examinée la candidature du fils d'Alphonse l'Africain. Les Catalans envisagèrent le problème de la succession de 1463 sous l'angle d'une révision nouvelle du Compromis de Caspe, et ce fut un Français, René d'Anjou « le bon roi René », qui fut proclamé au lieu et place du Portugais défunt. Ainsi, l'unique lettre en portugais de la duchesse de Bourgogne a été une démarche sans espoir quant au problème politique[6] et ce sont seulement

6. Il n'est pas sans intérêt de noter au passage quelles perspectives inattendues eût pu ouvrir devant l'histoire l'exécution intégrale du testament de Dom Pedro. On sait que Jean II de Portugal faillit joindre d'autre part la Castille au royaume lusitanien quelques années plus tard, et si la France avait alors soutenu, comme elle fut près de le faire, Alphonse V l'Africain contre « les rois catholiques », le problème de la succession castillane posé en 1474 aurait trouvé sa solution au profit de la maison d'Avis. Qu'on suppose par surcroît les Catalans ralliés au neveu de Dom Pedro, c'est

les clauses privées du testament, sur lesquelles d'ailleurs insiste, comme on le verra, la signataire du document, qui furent respectées par les destinataires de cette curieuse *carta real*.

PIECES JUSTIFICATIVES

I. — *Lettre d'Isabelle d'Urgel, duchesse de Coïmbre, au Sage Conseil de Barcelone* (9 août 1464).

Muyto honrrados e amados e fiees conselheiros e conselho e de grande prudencia da cidade de Barcelona, a iffante dona Ysabel d'Aragon vus envio muyto saũdar, como a aquelles de cuia bom, aventurança e acrecentamento de honra muyto aprazeira. Comoença seja certifficada da saude e prosperidade do senhor dom Pedro rey d'Aragom, mou muyto prazado e amado filho, e como elle ala esta ne essas partes, e este saber en asy por suas leteras e pello que me recontarom mossem Gabriel Clepes, meestre en theologia, e Pedro Vaasquez, claveiro da Cavalleria da ordem d'Avis, seus embaxadores, e vossos, ca enviados a estes regnes, grande prazer filhey con estas novas, e deu por ellas muytos sanctos louvores a Nosso Senhor Deus, remerciandolhe tanta graça como hos ha feita no que dito he, e pedindolhe por sua infinida misericordia que tamanhos beneficios, como por sua merce nos ha outorgados aca, aqui conservandoos de bem em melhor, per longos tempos nos faça dello gouvir e husar a seu sancto servicio. A alem desto considerando eu, no que me he notifficado pellos ditos embaixadores acerqua da deliberaçom que filhastes e que, per graces de Deus, avees conseguida em buscardes, requeredes e recebeedes por vosso rey e senhor o dito meu filho, muyto som contente e me a prazado que asy avees feito, e louvo muyto Nosso Senhor Deus por querer darvos caminho e modo que reconhecees o direito e a justiça que ao dito senhor, meu filho, pertenece de teer e aver ne essa terra, per bem da herança e patrimonio, que a my vem per linha direita e legitima socessom dos senhores reis antepassados meus verdadeiros predecessores. E a vosoutros, honrados e amados fiees conselheiros e conselho de grande prudencia da cidade de Barcelona, gradeço muyto, porque com tanta virtude e discreçom fezestes e fazees vosso debito, usando de justiça e ministrandonos o que nosse he de direito, rogandovos muyto afectuosamente que o dito meu

la dynastie de Portugal qui aurait finalement unifié sous son sceptre, et plus complètement que ne l'ont fait Ferdinand et Isabelle, toute la péninsule ibérique.

filho e heredeiro, que con tanta demostrança de fe e d'amor buscastes, requirestes e recebestes por rey e senhor vosso, daqui endiante asy queiraaes sosteer, declarer e manteer a seu direito rey, verdadeiro e naturalh, pero quanto eu spero em Nosso Senhor Deus que ello lhe dara graça que pello semelhante vos ame e defenda e mantenha em direito e justicia com guarda e malhormente de vossa Republica. »

II. — *Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, au Sage Conseil de Barcelone* (25 décembre 1466).

Conselheiros da cidade de Barcelona, a duquesa de Burgonha vos envio muyto a saudar. Façovos saber que a my foy notifficado que, quando a Deus a prouve levar deste mundo el rey dom Pedro d'Aragom meu sobrinho, que Deus aja, ell vos leixou com outros por executadores de seu testamento. E por quanto vos devees saber a grande bontade e dessejo que eu tenho de ho dite testamento ser acomprido segundo atençon do dito rey, meu sobinho, que Deus aja, com razom he, e que ora entendy que mossem Ruy Vaaz, que foy seu secretari moor, e mossem Diego de Zamboja, que era su guarda roupa, tambem testementarios estam la, dando ordem como o dito testamento seja acomprido, eu vos rogo como, por contemplaçom minha, vos querraaes com grande diligencia, despachardes os feitos que ao testamento seu pertenecem, em maneira que, o mais em breve que ser poder, elle venha a affecto, avendovos por bem recommendados os ditos mossem Ruy Vaaz e mossem Diego e os outros Portugueses criados por dite meu sobrinho que la estam, como cousas minhas, em quissa quelhes, nom seja feta alguna semrazon. E em ello me farees muy grande prazer e serviço, que vos muyto agredecerey. E quando vous de my compete alguna çousa que eu possa fazer, por vossos homens fazeymos saber e eu com bona vontade ho farey. O santo Spirito vous aja em sua santa guarda. Escripto na Mota a XXV. de dézembre. Fernando de Lixboa a fez. Ano de lxvj.

ISABEL (paraphe).

Por a duquesa de Borgonha e de Brabante, etc., aos conselheiros e conselho da cidade de Barcelona.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU COMMERCE CATALAN EN PROVENCE*

Les documents ci-après transcrits sont destinés à répondre à l'une des questions posées dans le programme arrêté par le Comité des Travaux historiques et scientifiques[1] en vue du Congrès des Sociétés savantes à Marseille en 1922. Ils ont été recueillis au cours de recherches faites à Barcelone, aux archives municipales de cette ville et aux archives royales de la couronne d'Aragon.

C'est dans ce vaste et célèbre dépôt qu'ont été relevées les deux premières pièces[2]. Elles se rapportent aux négociations entamées en 1478 entre le roi René et Jean II d'Aragon à l'effet de conclure des trêves et des conventions commerciales[3]. Le document I est un sauf-conduit destiné à la mission que René doit envoyer en Ampurdan en vue de cet arrangement. Les ambassadeurs seront au nombre de deux, mais leurs noms ne sont pas connus. Ils sont accompagnés d'une escorte dont les membres, ainsi que leurs montures et leurs bagages, seront couverts par la sauvegarde royale. Cette garantie vaudra aussi bien au retour qu'à l'aller, et l'itinéraire de l'ambassade provençale est prévu par la voie de terre : à travers le Roussillon, à cette heure annexé à la France. La date du sauf-conduit, qui est, sur l'original, du « 28 décembre 1479 », doit s'entendre, en réalité, du 28 décembre 1478, l'année commençant à Noël pour la chancellerie aragonaise.

* Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1921-1922, p. 159-163).

1. *Section des sciences économiques et sociales*, n° 27.
2. *Arch. de la Cour d'Aragon*, reg. cancelleria, n° 3469, fol. 25 et 28.
3. LECOY DE LA MARCHE. *Le roi René*, ne fournit rien sur les négociations dont il s'agit.

Une semaine plus tard, le 4 janvier 1479, Jean II délivre les instructions qu'il remet aux plénipotentiaires choisis par lui pour prendre langue avec les envoyés de René. Notre document II, qui contient précisément ces instructions, nous fait connaître la personnalité de ces plénipotentiaires : le secrétaire royal Jaume Ximenes et un bourgeois barcelonais, Anton Rivera. Tous deux iront au-devant des Provençaux en Ampurdan; au lieu où ils les rencontreront s'engageront les pourparlers. Un projet de trêves et de conventions commerciales a été établi par le monarque aragonais. C'est un projet qui doit être converti en instrument diplomatique, et si quelque modification susceptible de toucher à la substance de la matière est demandée par l'autre partie, les Catalans devront s'abstenir de rien signer sans en avoir référé à leur maître. Aussi bien cette hypothèse n'arrête guère l'attention de celui-ci, puisqu'il prescrit à ses agents, sitôt l'accord obtenu, d'apposer leur signature sur l'acte en requérant en même temps la signature des représentants de René.

Ce programme n'eut pas le temps de s'accomplir, du moins du vivant de Jean II. Il est piquant, en effet, de constater que cette négociation avec l'éternel rival angevin[4] fut la dernière du vieux roi d'Aragon. Immédiatement au-dessous des instructions qui viennent d'être analysées, vient dans le registre la *Lettra de benedictio* dans laquelle le roi mourant consigne les dernières recommandations qu'il laisse à son fils, élève et héritier, Ferdinand le Catholique.

Les trois autres documents sont empruntés aux Archives municipales de Barcelone[5]. Ce sont deux lettres des consuls de Marseille (1628) et une missive des jurés de Canet[6] (1630) reçues par le Sage Conseil de Barcelone.

Les mesures de protection contre la peste étaient, au XVII[e] siècle,

4. Il est inutile de rappeler les luttes que le roi René et son fils le duc Jean de Calabre soutinrent contre Jean II. Sur les péripéties de ces luttes en Catalogne, voir mon livre sur *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, Toulouse, Privat, 1903.

5. Arch. mun. de Barcelone, Cartas communas. Les pièces de ce fonds étant rangées par ordre chronologique, la date sert de cote.

6. Il s'agit de Canet en Catalogne, non de Canet en Roussillon.

l'un des obstacles les plus graves au fonctionnement normal des relations commerciales. Particulièrement attentifs à l'hygiène de leur ville, soucieux aussi de la salubrité de la Catalogne entière[7], les conseillers de Barcelone avaient pris, en 1628, des précautions sévères contre les arrivages de Marseille, le bruit s'étant répandu que la contagion s'était manifestée dans cette populeuse cité. Par lettres du 9 octobre, les consuls marseillais protestent contre les prohibitions qui ont été prononcées à leur détriment. Ils s'inscrivent en faux contre les bruits qui ont couru. Jamais, au contraire, suivant eux, l'état sanitaire n'a été plus rassurant à Marseille. Ils ne manqueraient pas, au surplus, d'aviser eux-même la municipalité barcelonaise si l'épidémie venait à sévir chez eux. On peut donc les en croire et rapporter les mesures prohibitives.

Or, il ne semble pas que ces objurgations aient été entendues. Le 24 décembre, une nouvelle démarche est tentée par les autorités marseillaises : les mêmes démentis sont accompagnés des mêmes assurances et des mêmes instances. Mais il y a plus : le patron Jean Blanc vogue vers Barcelone. Les Consuls de Marseille espèrent bien que ce marin, son équipage et sa cargaison recevront bon accueil dans le port catalan.

Nous ne savons si le Sage Conseil se rendit aux vœux des magistrats provençaux. Mais il est certain que la sollicitude des conseillers reste en éveil et notre document V nous montre les jurés de Canet, le 14 mars 1630, faisant application des avis reçus de Barcelone : le patron Jean Goday, soupçonné de venir de Marseille, dont l'état sanitaire est suspect, n'est pas admis dans le petit port où il a voulu atterrir; on l'oblige à cingler vers Barcelone où il sera pris à son égard telle mesure que la situation comportera.

De toute évidence, les interruptions de trafic causées par la peste ne sauraient être négligées lorsqu'il s'agit de l'histoire du commerce

7. La municipalité de Barcelone se tenait très au courant de la situation sanitaire des régions en relation avec la Catalogne et entretenait une correspondance active pour recueillir et transmettre toutes nouvelles utiles à ce sujet. Voir J. CALMETTE et E. G. HURTEBISE, *Correspondance de la ville de Perpignan*, dans la *Revue des langues romanes*, 1905, et suiv.

d'autrefois et les riches archives municipales de Barcelone sont, à cet égard, l'une des plus abondantes mines d'informations du monde méditerranéen.

I

Sauf-conduit pour les ambassadeurs envoyés en Catalogne par le roi René.

28 décembre 1478.

Nos don Johan etc. Per quant han de venir a les ports d'Ampurda dos persones trameses per lo Illustrissimo rey Reyner, duch de Anjou e conte de Prohença, per communicar ab altres persones per nos dedicadores sobre les treves e comerci fahedor entre nos e lo dit Illustrissimo rey, per ço, ab tenor de les presentes, de certa sciencia e consultament, quitam, asseguram e bo e léal salconduyt donam a les dites dos persones trametedores per lo Illustrissimo rey Reyner acompaynats fins el nombre de de cavall, les noms e cognoms volem assi esser hagut per expressats, que ells e los qui ab ells vendram fins en la dit nombre salvament e segura ab leurs vacalcadures, robes, or, argent e altres coses que portaran, salvement et segura puxen venir del contat de Rossello a la provincia de Ampurda per tractar de les dites treves e comerci, e apres tornarsen al dit comptat de Rossello e de alli en Prohença, sens que nols sia fet empaig, dan, molestia, détencio, vexacio ni torb algu en persones, cavalcadures ne bens, venint, stant e tornantsen, perque a tots en sengles officials nostres majors e menors e altres de qualévol stat, leg, o condicio..... Data Barcelona a xxviij del mes de decembre del any de la Nativitat de Nostre Senyor Mil cccclxxviij. Rex Jo.

II

Instructions de Jean II d'Aragon aux plénipotentiaires chargés de traiter avec les ambassadeurs provençaux.

7 janvier 1479.

Instruccions acomanades per la Magestat del Senyor Rey als amat familiars de aquella Jaume Ximenes, secretari, e Anthoni Rivera, ciutada de Barcelona, sobre lo que han negociar per Sa Alteza en virtut de la procura que s'en porten ab los embaxadors del Illustrissimo duch Reyner sobre les treves e comerci ques ha tractar entre Sa Magestat e lo dit Illustrissimo duch Reyner.

E primerament, los dits embaxadors essent en Ampurda e lo loch hon bendran los dits embaxadors del Illustrissimo duch tractaran ab ello que sien firmadas e jurades los treves e comerci entre Sa Magestat e aquell en la manera quels son donades, ordenades per Sa Excellencia. E si per ventura los ambaxadors del dit Illustrissimo duch Reyner volien mudar o alterar en dites treves o comerci algunes coses que mudassen sustancia, los dits embaxadors, ans de passar aquelles, consultaran ab Sa Magestat, per que los puxa esser respost de la voluntat de Sa Excellencia.

Item, concordats e apuntates que sien dits capitols segons la voluntat e intento de la dita Magestat, los dits embaxadors fermaran, en virtut del poder que s'en porten, los dits capitols de treves e comerci e faran se fermen per los embaxadors del dit Illustrissimo duch.

Sobre les quals coses se hauran los dits embassadors segons la dita Magestat confia de aquells.

Expedite Barchinone vij° die mensis jannarii anno a Nativitate Millesimo CCCCLXXVIIIjs. Rex Jo. Coloma secretarius.

III

LETTRE DES CONSULS DE MARSEILLE AU SAGE CONSEIL DE BARCELONE.

9 octobre 1628.

MESSIEURS,

On nous assure qu'avez otté l'entrée de votre ville aux personnes qui viennent de la nostre, et, pour ceulx qui ont nécessité y entrer, on y fet fere la quarantaine, ensemblement aux barques et marchandizes; qu'arriveroit sur l'advis de quelcung mal affectionné vous a donné que nostre ville y aurait bruici de mal contagieux. Ce qui n'est point, Dieu grâce; et vous assurons, Messieurs, que jamais la santé n'y a esté meilleure que à présent n'estant nostre plus grand soin qu'à nous conserver, ayant deffendu le commerce et entrée aux personnes qui viennent d'aulcunes des villes de France bien eslongnées de nous ayant bruict du mal contagieux, ne pouvant, pour quel prétexte qu'il soient, entrer dans ceste province, pour esvicter le mal qu'il nous pourroit arriver Ce qui nous fait savoir que, vous ayant assurés de la vérité du faict, permettrés s'il vous plaît, l'entrée aux barques et marchandizes qui viendront de nostre ville apportant nos attestations de santé.

Et sy Dieu nous voulloit affliger de ce mal, vous prions de croire que ne

bailherions aulcune attestation de santé, pour le soing qu'avons de la santé de nos voisins et particulièrement de vous, Messieurs, pour n'avoir aultre plus grand souci qu'à vous tesmoigner le désir qu'avons de vous rendre service aux occasions qu'il vous plaira nous commander, pour estre à jamais,

Messieurs,
Voz très humbles et très affectionnés serviteurs.
Les Consuls Gouverneurs de Marseille.
A Marseille, ce IX d'octobre, 1628.

IV

LES MÊMES AU MÊME.

24 décembre 1628.

MESSIEURS,

Nous avons esté estonnés du reffus qu'on faict à nostre ville aux personnes, barques et marchandizes venant de ceste ville soubs un faulx bruict qu'on a donné que dans icelle y a subson de mal contagieux.

Nous vous pouvons assurer avec véritté que jamais la santé n'a esté meilleure dans nostre ville qu'est à présent, vous assurons que cy ce mal nous arrivoit, que Dieu par sa saincte grâce nous veuille garantir, ne manquerions vous y donner avis.

Dont vous prions de permettre, s'il vous plaist, l'entrée dans vostre ville à ceulx qui viendront de la nostre, et même à patron Jehan Blanc, qui a destiné son voyage vers vos cartiers, ensemble à ces officiers mariniers et aultres qui passent sur sa barque, et à icelle et aux marchandizes y chargées, estimant que, sur l'assurance que nous vous donnons que la santé est très bonne dans nostre ville n'y ferez aucune difficulté.

A quoi nous vous en demeurerons obligés, et, en revanche, vous rendrons service en ce qui vous plaira nous employer, pour n'avoir aultre plus grand désir qu'à vous témoigner que sommes,

Messieurs,
Voz très humbles serviteurs
Les Consuls Gouverneurs de Marseille.
A Marseille, ce XXIIIj. décembre, 1628.

V

LETTRE DES JURÉS DE CANET AU SAGE CONSEIL DE BARCELONE.

14 mai 1630.

Avuy dimars a 14 del present mes de maig es arribada en nostra platja la barca del patro Juan Goduy, de la terra desta vila. La comuna veu es que ve de Marcella. E tant per los avisos que de Vostre Magnificiences havem rebuts com tambe per la nova certa de estar dita ciutat empestiferada no li havem volgut donar pratiga ni entrada ninguna. Asi be per orde del senyor governador de Hostalrich, loqual a present se es trobat assi, e per esquivar que les amistats e parentis dels mariners non fossen causa de algun desbarat, havem procurat dita barca se posa à la vela à la volta de Barcelona, ahont Vostre Magnificencies li doaran lo ordre haura de tenir. Lo Senyor a Vostres Magnificencies guarde e prospere. De Canet als 14 de maing 1630.

Los Jurats de Canet.

UN POEME LATIN SUR LA PRISE DE PERPIGNAN SOUS LOUIS XIII*

Au cours de recherches dans le fonds latin Vatican à la Bibliothèque Vaticane, j'ai trouvé, perdu dans un recueil de pièces très diverses, le texte d'un petit poème intitulé *Perpiniani capti elogium*. J'ai transcrit ce texte, qui me paraît inédit, à l'intention des lecteurs de la *Revue d'Histoire et d'Archéologie du Roussillon*.

Ce n'est pas que l'œuvre de l'apologiste anonyme de Louis XIII et de Richelieu se recommande par une valeur littéraire même moyenne. Sa prosodie est aussi douteuse que sa latinité, et, quant aux idées, il serait difficile de les imaginer plus misérables. Mais l'*elogium* ne présente pas seulement un intérêt de curiosité. Il est important de noter l'impression faite par la prise de Perpignan sur l'esprit d'un versificateur dont le manque de talent même écarte toute idée d'influence officielle. La prise de Perpignan, en effet, signifie pour lui la victoire de la France sur l'Espagne, la fin du grand duel engagé entre les deux puissances pour la prééminence en Europe. Elle signifie encore la porte des Pyrénées ouverte à la France et fermée à l'Espagne. Notre modeste poète exprime évidemment beaucoup moins des idées personnelles que des idées courantes en France, parmi les contemporains. Or, tout document qui nous éclaire sur la façon dont les contemporains comprenaient et appréciaient les événements, dont ils étaient les témoins, vaut la peine d'être relevé.

Rome, 16 février 1902.

* Extrait de la *Revue d'histoire et d'Archéologie du Roussillon*, T. III, 1902, pp. 128-130.

PERPINIANI CAPTI ELOGIUM

(Rome, Vaticane, Ms. lat. 9020, F° 313.)

Capere Perpinianum luctus et morbus,
Ingressus Hispaniam, Ludovicus lusit sphœra,
Et dum Perpinianum circumdedit, sphœram fecit,
Mirata est Hispania se Galliæ sphœram esse,

Cui olim Gallia pila fuit.
Nec otiosus erat Richelii morbus.
Jacebat afflixus lecto, et mundum movebat, quia immotus.
Laborabat uno brachio et alterum toti Europæ satis erat.
Occupabat sinistram bello et reservabat dexteram paci.
Otiari debuit una manus, quia utramque simul hostis non ferret.
Quid non efficit dextera, si tantum efficit sinistra?
Interea movebat omnia Hispanus ut ostenderet quid non posset.
Monitus est de adventu Ludovici, ne circumventum se diceret,
Sex mensium spatium concessum est, ut vires undequaque colligeret.
Emandicavit militem toto orbe et probavit Hispaniam pauperem esse,
Convexit utroque mari sylvam navium et solitudinem hominum,
Implevit vassem gloria et vela inflavit rumore;
Evanuit hoc auxilium, quia ventus et aer erat.
Denique Perpinianum, Hispaniæ fastus et Galliæ ludus,
Perpinianum ipso etiam nomine inexpugnabile, nisi Ludovicus obsediret,
Mutavit proverbium, dum invictum vicit ludus et morbus,
Reddiderat Perpinianum scrupulus, recuperat Ludovicus Justus;
Amat justitiam hoc sæculum, dum ipsos etiam examinat scrupulos,
Neque ibi erit victoriarum finis, ubi legitur inscriptus plus ultra.
Superavit hanc columnam milleræus, qui apud Hesdinio alteram superato,
Meretur has columnas Ludovicus, quia aliquid ei debet plus ultra,
Debetur Ludovico Justo quicquid adhuc non est creditum Sancto.
Abi, viator, et carmen hoc lege.
Limes erat Gallis Pyreneum et limes Iberis,
Nunc tibi, Galle, nec via, Ibere, tibi.

QUATRIEME PARTIE

HISTOIRE DE LA BOURGOGNE

BOURGOGNE ET MIDI A L'EPOQUE CAROLINGIENNE*

Dans un travail récent[1] M. le chanoine Maurice Chaume a attiré l'attention sur la liaison curieuse que l'époque carolingienne établit entre la Bourgogne et le Midi. Aucune solidarité n'apparaît aux époques antérieures entre ces régions. Au contraire, le IXe siècle accentue les relations qui semblent devoir unifier leurs destins. Il est assurément intéressant de dégager cette orientation de l'histoire à une heure où les éléments de la France future sont encore mobiles et fluides. Peut-être pareille affiliation, si la politique doit assez vite la rompre, gardera-t-elle du moins son sens pour l'avenir au regard de la culture.

L'analyse des destinées du comté d'Autun a amené M. le chanoine Chaume à des constatations fort précieuses parmi lesquelles, pour notre objet actuel, il convient de retenir ce qui suit.

Tout d'abord, parmi les comtes d'Autun de la fin du VIIIe et du début du IXe siècles, il y a lieu de discerner deux ou trois Thierry qui appartiennent à la famille du fameux duc de Toulouse Guillaume, autrement dit

* Extrait des *Annales de Bourgogne*, t. XIII, année 1941, p. 265-272.

1. *Les comtes d'Autun des VIIIe et IXe siècles*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, XLVIII, 1937. — Joindre Léon LEVILLAIN, *Les Nibelungen historiques*, dans les *Annales du Midi*, XLIX et L, 1937-1938.

saint Guilhem de Gellone, père du non moins illustre Bernard de Septimanie, comte de Barcelone et marquis de Gothie, dont le rôle dans le Midi, et aussi dans l'histoire générale, a été de tout premier plan[2]. M. Chaume suggère même l'idée que Bernard en personne a géré le comté d'Autun à l'aurore de sa carrière.

Arrêtons-nous un moment sur cette suggestion, qui mérite examen. M. Chaume part de ce fait, avéré, semble-t-il, que parmi les Thierry comtes d'Autun figure le frère aîné de Bernard, Thierry. Celui-ci avait laissé ses alleux et bénéfices en Autunois à son neveu et filleul Guillaume, fils de Bernard. Mais, d'autre part, Nithard, au lendemain de la bataille de Fontenoy, nous montre le même Guillaume dépêché à Charles le Chauve victorieux par son père Bernard pour se recommander à lui, « si honores quos idem in Burgundia habuit, eidem donare vellet ». M. Chaume opine qu'en vertu de ce texte il faut admettre qu'antérieurement à la première mention que l'on possède de son installation dans le Midi, Bernard avait été fait comte de Bourgogne et que les « honneurs » visés par le jeune homme étaient ceux, non seulement de son oncle et parrain, mais encore de son père[3]. Il estime en outre qu'en raison des revendications ultérieures du second fils de Bernard de Septimanie, Bernard Plantevelue, le comté d'Autun était sans contestation possible au premier rang des honneurs bourguignons auxquels se réfère le récit de Nithard. Nous pensons que toutes ces déductions sont, en effet, justifiées; mais on peut, sans doute, serrer encore de plus près les faits. M. Chaume n'a pas accordé une suffisante attention, nous semble-t-il, à la conjonction qui doit exister entre le passage de Nithard et celui du *Manuel* de Dhuoda d'où se déduit la dévolution des alleux et bénéfices de l'oncle Thierry au neveu Guillaume. Certes, comme l'a fort bien reconnu M. Chaume, d'accord avec

2. On nous permettra de nous référer ici à notre livre *L'effondrement de l'Empire et la naissance d'une Europe* (Collection *Les grandes crises de l'histoire*, Paris, Aubier, 1941.).

3. Le texte de Nithard, III, 2, est ainsi conçu : « Bernardus... victoriam ut Caroli esse didicit, filium suum Willelmum ad illum direxit, et si honores quos idem in Burgundia habuit, eidem donare vellet, ut se illi commedaret, precepit ».

Léon Levillain, cet héritage allant du parrain au filleul ne peut, en droit, s'appliquer qu'aux biens propres, non aux fonctions comtales; mais si Bernard de Septimanie a succédé à Thierry dans le comté d'Autun en même temps que les alleux et bénéfices du même Thierry étaient placés dans les mains du père de Guillaume enfant, à titre évidemment de bail[4], on peut se demander si la prise de possession du comté d'Autun n'était pas aussi en fin de compte une mesure provisoire, une fiction bienveillante, le titulaire désigné et futur devant être à sa majorité Guillaume lui-même. On aurait donc ici, dès le temps de Louis le Pieux, la mise en pratique d'une succession comtale déguisée en faveur d'un mineur, comme aussi bien on le verra positivement et clairement sous Charles le Chauve à propos de la succession de Robert le Fort, en sorte que, si cette procédure est admise, on enregistrerait du même coup, dans le cas d'Autun, et en dépit des apparences contraires, le premier point de départ de l'hérédité future des honneurs.

Quoi qu'il en soit, le fait capital, pour le sujet qui nous occupe présentement, c'est que la famille de saint Guilhem, ayant dès le VIII[e] siècle des attaches doubles, — à la fois dans le pays éduen et dans le Midi, — crée entre ces deux régions du monde carolingien une liaison inattendue. Cette liaison, dira-t-on, est d'ordre purement familial et personnel. Mais on sait que l'histoire carolingienne est essentiellement l'histoire de quelques familles. C'est l'intérêt dynastique des grandes lignées comtales qui donne en définitive à cette histoire son rythme et sa couleur.

4. *Manuel* de Dhuoda, 62 : « Te quasi primogenitum parvulum relinquens in sæculo, sua cuncta domno et seniori nostro, ut sibi prodesse valerent in omnibus, remanserunt ». Léon LEVILLAIN, *Annales du Midi*, XLIX, 362, n. 1, réfute avec raison l'interprétation donnée par F. LOT et L. HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve*, p. 38 et n. 5. Mais il y a une atténuation à apporter à l'interprétation de L. Levillain. Il n'est pas impossible que Dhuoda, comme l'avait d'abord compris M. Chaume (*Origines du duché de Bourgogne*, I. 232, n. 3), tout en sachant bien que seuls les biens propres pouvaient se léguer, ait voulu faire entendre que le comté même avait été confié au père de l'enfant pour le lui garder. La parenté de Thierry avec la maison carolingienne et les services rendus par son père, le grand saint Guilhem, pouvaient justifier de telles mesures de complaisance, si exceptionnelles qu'elles fussent à pareille date.

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

Au demeurant, les vicissitudes de la famille de saint Guilhem en Bourgogne sont multiples et tragiques. Et elles sont instructives. Si Louis le Pieux, comme nous le conjecturons, avait donné Autun à Bernard de Septimanie à la mort de Thierry, en 826, en vue de le conserver pour sa majorité à son fils, filleul dudit Thierry, les événements politiques des années 829-830 ne tardèrent pas à démentir l'optimisme de ces prévisions[5]. Tombé du pouvoir où il avait été porté en 829, Bernard dut fuir à Barcelone en 830, et M. Chaume admet que, dès lors, le comté d'Autun passa aux mains du comte de Mâcon, Guérin, cousin, pense-t-il, de Bernard[6]. En tout état de cause, ce n'est pas contre Guérin que Guillaume, à sa majorité, revendique Autun après Fontenoy. Il s'agit de l'enlever à Audri, partisan de Lothaire, lequel évidemment s'en était saisi entre temps, au cours de la guerre fraticide qui a mis aux prises les fils de Louis le Pieux. Or, il ne semble pas que la revendication ait été couronnée de succès. Charles le Chauve se méfiait sans doute du père et du fils. Il ne faut pas oublier, en effet, que ni l'un ni l'autre n'avait combattu à Fontenoy[7]. Réservant l'avenir, le roi, tout en laissant le jeune homme se recommander à lui, le retint à ses côtés pour parfaire son éducation. Il faut, apparemment, déduire de là que l'expectative seule d'Autun lui avait été accordée. M. Chaume pense qu'en fait Guérin, le véritable vainqueur de Fontenoy, eut alors de nouveau Autun parmi ses multiples honneurs. Du moins est-il exact que, par la réunion des principaux honneurs bourguignons dans ses mains, Guérin a été en Bourgogne la première figuration du duc de l'avenir.

5. Faisons remarquer que le passé *habuit*, dans les textes de Nithard, III, 2, cité plus haut, indique formellement qu'en 841 Bernard est un *ancien* comte d'Autun, non un comte en exercice.

6. Il y a beaucoup de part conjecturale dans l'essai de reconstitution que tente M. Chaume, dans son article *Les comtes d'Autun*, p. 342, au sujet des rapports de Guérin et de Bernard entre 830 et 834. Ces deux personnages ont été tantôt associés et tantôt opposés. Il n'est pas sûr qu'il faille chercher toujours « en Bourgogne » le secret de leurs changements d'attitude.

7. Bernard et Guillaume, avec leurs troupes, étaient à proximité du champ de bataille; mais ils ne participèrent pas à l'action. Sur les motifs de cette abstention, voir mon ouvrage *Le monde féodal*, p. 143.

Mais revenons à Guillaume, fils de Bernard de Septimanie. Sa mère lui donnait les conseils les plus pressants de s'attacher à Charles le Chauve[8]. Elle ignorait, en traçant ses lignes, que son mari, après avoir essayé de concilier les intérêts de Charles et ceux de son neveu Pépin d'Aquitaine, allait être obligé d'opter entre l'oncle et le neveu, engagés dans un duel inexpiable, et que, mise au pied du mur, la famille de saint Guilhem allait devoir embrasser finalement le parti du roi d'Aquitaine contre le roi de France. De toute évidence, c'est ce groupement de forces qui, devenu infrangible, amène le jeune Guillaume à rompre ses engagements, à quitter le service de Charles le Chauve et à venir combattre d'abord dans le Toulousain en faveur de Pépin, puis, pour la même cause, en Angoumois où, après la mort de son père Bernard, pris et exécuté devant Toulouse, il va participer à la grande victoire des Méridionaux au mois de juin 844; et c'est probablement en guise de récompense que Pépin fit de Guillaume un comte de Bordeaux, ainsi que l'a établi de son côté Léon Levillain[9]. Cet envoi dans le Sud-Est n'empêche pas, au surplus, le fils aîné de feu Bernard de courir de nouvelles aventures en Gothie et d'aller finir ses jours tragiquement à Barcelone en 849.

Que devient pendant ce temps le comté d'Autun? M. le chanoine Chaume admet que Guérin continue à le régir, et après lui son fils Isembard. Or, celui-ci avait « jusqu'alors dépensé le meilleur de son activité dans les pays méridionaux ». Nouvel indice de cette liaison singulièrement persistante qui conjugue en ce siècle la Bourgogne et le Midi. Et cette même liaison se maintient avec Onfroi, successeur d'Isembard à Autun, personnage connu, dans les années qui suivent, comme marquis de Gothie et usurpateur de Toulouse. M. Chaume croit Onfroi gendre ou beau-frère d'Isembard; la parenté des deux personnages est, en tout cas, difficile à révoquer en doute[10]. Et voici que Bernard Plantevelue, frère cadet de

8. Texte et commentaire dans Léon LEVILLAIN, *Annales du Midi*, XLIX, 363, n. 1.

9. Léon LEVILLAIN, *ibid.*, L, 11, semble avoir démontré le fait de manière incontestable. Mais il est bien entendu qu'à Bordeaux, à la date considérée, « Guillaume le Toulousain » n'a pu être qu'un comte de Pépin.

10. Voir M. CHAUME, *Onfroy*, dans les *Annales du Midi*, LII, 1940.

Guillaume et second fils de Bernard de Septimanie, surgissant à son tour, ressaisit le comté d'Autun, ramenant le pays éduen dans la descendance directe de saint Guilhem et des premiers Thierry.

Le mérite d'avoir reconstitué la carrière du second fils de Bernard de Septimanie, son homonyme Plantevelue, revient à un érudit méridional, Léonce Auzias[11] : mais Léon Levillain et Maurice Chaume ont puissamment et parallèlement aidé à préciser la biographie de ce champion hardi de la montée féodale. A peine pourvu du comté d'Autun, Plantevelue complote contre Charles le Chauve et, révoqué de ses fonctions, n'hésite pas à disputer à main armée le comté convoité à ceux que le roi, successivement, en investit. Et si, plus tard, le descendant de saint Guilhem, pourvu du Toulousain, laisse Autun à Richard le Justicier, il trouve encore, à la fin de sa carrière, le moyen de se faire donner Mâcon, en sorte que son fils, Guillaume le Pieux, le célèbre fondateur de Cluny, en l'héritier de qui doit s'éteindre cette lignée fulgurante, joindra, comme ses ancêtres, des honneurs bourguignons au marquisat de Gothie[12].

En définitive, de la fin du VIII^e^ au premier quart du X^e^ siècle, des attaches sans cesse renouées ont solidarisé la Bourgogne et le Midi. Énumérant les comtes d'Autun de la période, M. Chaume souligne que « sur les dix-huit comtes, ...sept appartiennent à la descendance masculine du premier comte carolingien, Thierry, beau-frère de Pépin le Bref; sept, peut-être huit, à la descendance féminine du même Thierry ».

M. Chaume n'a pas ajouté — et ce n'était pas son sujet — que ces comtes communs à deux régions ont certainement eu des deux parts des collaborateurs, eux aussi transférés du Midi en Bourgogne, au gré des nécessités de carrière et probablement aussi *vice versa;* en tout cas, nous notons, au X^e^ siècle, de curieux faits de collusion burgundo-méridio-

11. Léonce AUZIAS, *L'Aquitaine carolingienne,* 1937, Bibliothèque méridionale, 2^e^ série, t. XXVIII.

12. Nous renverrons sur ces faits à notre ouvrage déjà cité ci-dessus, p. 266, n. 1. Remarquons en outre que, si la dynastie des Thierry-Bernard-Guillaume avait eu plus longue carrière, la Bourgogne et le Midi se seraient trouvés unis sous une seigneurie comparable à celle de la dynastie de Blois-Champagne, à centres multiples (dynastie des Thibaut).

nale, exemples topiques et que des recherches plus attentives pourraient sans doute multiplier.

Le comte de Mâcon, détenteur à la fois de multiples comtés, qu'il s'appelle Plantevelue ou Guillaume le Pieux, doit déléguer nécessairement, selon l'usage, à des vicomtes, les fonctions administratives qu'il ne peut exercer partout en même temps lui-même. C'est pourquoi nous voyons agir, dès 884, des vicomtes en Mâconnais. Or, ce sont, suivant toute apparence, des Méridionaux. Ils se nomment Racoux et Liétaud. Racoux meurt en 915. Sa fille porte le nom tout à fait caractéristique de *Tolosane* et elle a pour mari un Méridional également, appelé Aubry. Ce dernier apparaît comme vicomte à Mâcon en 940. C'est le fils d'Aubry et de Tolosane, Liétaud II, qui montant d'un degré, comme tant d'autres au même siècle, dans la hiérarchie devient comte après l'extinction de la maison comtale issue de Bernard Plantevelue. Alors, faisant définitivement fortune dans sa patrie d'adoption, la famille méridionale fixée en Bourgogne par l'union d'Aubry et de Tolosane s'enracine profondément dans le sol bourguignon grâce au mariage de Liétaud II avec Ermengart, fille de Manassès, mariage qui fait de l'héritier des vicomtes de Mâcon le propre beau-frère du puissant Gilbert de Vergy, arbitre incontesté de la Bourgogne de son temps. Ainsi, la génération qui vit s'élaborer autour de Mâcon et de Cluny le style roman bourguignon est celle-là même où une famille incontestablement d'origine méridionale détient pratiquement le pouvoir et l'influence dans la région privilégiée, conséquence ultime et féconde de la liaison établie depuis le temps des Thierry entre la Bourgogne et le Midi.

Que peut-on, en fin de compte, tirer de ces constatations? M. Chaume écrit à ce sujet, en manière de conclusion, les lignes suivantes : « Les comtes d'Autun, en même temps que leurs comtés bourguignons, administrent presque toujours d'autres comtés habituellement situés dans ce qu'on appelle aujourd'hui encore le Languedoc : c'est là, d'ailleurs, que plusieurs d'entre eux ont fait leur apprentissage du métier des armes... Est-il vraisemblable que des relations aussi prolongées avec les pays

méridionaux n'aient pas eu quelque influence sur le développement de notre culture locale, art, belles-lettres, procédés administratifs et même échange de populations? Je pose le point d'interrogation sans vouloir y répondre : mais il y a là, j'en suis convaincu, un problème considérable. »

Ne fût-ce qu'à cause de ce « problème considérable », indépendamment des multiples précisions de détail qu'apporte l'étude de M. Chaume à l'histoire érudite de la Bourgogne carolingienne, dont il est un des plus laborieux et ingénieux ouvriers, cette contribution nouvelle du savant chanoine[13] devait être enregistrée et examinée ici. Et peut-être faut-il dire que les conséquences de la liaison burgundo-languedocienne vont encore plus loin que ne le pense notre auteur. Les rapprochements que nous venons d'ajouter à ceux qui ont été signalés par M. Chaume autorisent, à notre sens, à aller jusque là. Comment, en effet, ne pas songer à ce débat toujours renaissant sur les rapports entre le roman languedocien et le roman bourguignon? D'étonnantes affinités ne s'imposent-elles pas, énigmes résolues par les uns en faisant du Midi l'initiateur, et de la Bourgogne l'imitatrice, par les autres, en renversant les rôles? La dispute serait sans objet si une même équipe d'artistes, groupée autour des grands enracinés dans les deux régions, avait travaillé à la fois en Languedoc et en Bourgogne : équipe mixte pourrait-on dire, patronnée par des comtes et des vicomtes aux doubles attaches, puisant elle-même la riche fécondité de son labeur dans le double terroir du vieux pays éduen et de la vieille Aquitaine, héritière par conséquent doublement de Rome et capable, grâce au mécénat éclairé de nos féodaux communs, de donner au style roman à l'aube de son rayonnement, avec sa marque propre, reconnaissable de part et d'autre, l'élan victorieux d'où procédera, au siècle suivant, sur la Garonne et sur la Saône, une triomphante éclosion.

13. Nous apprenons, en corrigeant les épreuves de cette page, que le chanoine Maurice Chaume vient de mourir en plein labeur. On ne saurait trop déplorer cette perte et il convient de rendre ici hommage à une œuvre remarquable, malheureusement inachevée.

CAMPOBASSO*

Les Mémoires de l'*Accademia di science morali e politiche* de Naples publient en 1932 un curieux article de M. Benedetto Croce. Cet érudit bien connu de tous ceux qui s'occupent du *quattrocento,* nous annonce qu'il travaille à une notice sur « le fameux comte de Campobasso, celui qui, d'après la renommée, qui lui a été faite presque uniquement par Philippe de Commynes, aurait, avec une extrême et inouïe perfidie, trahi et mené à la ruine et à la mort le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. »

Ces termes nous laissent prévoir que la monographie de M. Croce aura la valeur d'une réhabilitation en faveur d'un personnage assez mal servi jusqu'ici et passablement décrié. Nous souhaitons donc avec impatience l'apparition de l'ouvrage.

En attendant, l'article donné par l'auteur à l'Académie de Naples étudie les origines de Montfort de Campobasso, établit sa généalogie, décrit son château patronymique, etc. : recueil de détails et de rectifications où se déploient la minutie et la conscience documentaire habituelle à un savant dont toutes les contributions apportent toujours à l'histoire une ample moisson de précieuses données.

* Extrait des *Annales de Bourgogne*, T. V, 1933, p. 95.

CAMPOBASSO ET COMMYNES*

Le comte de Campobasso est un des personnages ingrats de l'histoire classique. Il est le traître qui, passant à l'ennemi, sur le champ de bataille, entraîne la catastrophe de Nancy où sombre la fortune bourguignonne et où périt Charles le Téméraire. Commynes a fixé la physionomie traditionnelle de l'homme prédestiné qui a servi d'instrument à la providence pour punir le duc, coupable d'avoir livré déloyalement Saint-Pol à Louis XI. Relisons, pour nous remémorer le témoignage essentiel de la discussion, les principales lignes écrites sur le personnage par le subtil auteur des *Mémoires* :

Ung capitaine dudict duc, appelé le conte de Campobache, natif et banny du royaume de Naples, pour la part angevine, avoit ja prins intelligence au duc de Lorraine (car mons^r de Lorraine, qui estoit parent bien prochain et héritier de la maison d'Anjou, avoit trouvé le moyen de le gaigner; et aussi l'affection que ledict conte avoit à la dicte maison d'Anjou dont il tenoit le party au royaulme de Naples, et lors estoit pour ceste cause fugitif, luy faisoit tromper son maistre à la faveur dudict duc de Lorraine), et promectoit faire durer ce siège et qu'il se trouveroit des deffaulx ès choses nécessaires et pour la prinse de la ville. Il le povoit bien faire, car il estoit pour lors le plus grand de ceste armée et homme très mauvais pour son maistre, comme je diray cy après[1]... Le comte de Campobache... estoit sans terre car à cause des guerres que la maison d'Anjou avait suscité en ce royaume de Napples, de laquelle il

* Cet article a d'abord paru dans les *Annales de Bourgogne*, 1935, p. 172-176.

1. *Commynes*, éd. Calmette, t. II, p. 89. On sait que René II de Lorraine était le neveu du bon roi René, chef de la maison d'Anjou, celui qu'un peu plus bas l'auteur appelle « le roy Regné de Cecille », c'est-à-dire de Sicile (Naples), et que son fils Jean de Calabre et son petit-fils, Nicolas de Pont-à-Mousson, cités un peu plus bas, le précédèrent dans la tombe.

estoit serviteur, il en estoit banny et avoit perdu sa terre et toujours s'estoit tenu en Provence avec le roy Regné de Cecille ou avec le duc Nicolas filz du duc Jehan après la mort duquel ledit duc de Bourgogne avoit recueilly plusieurs de ses serviteurs et par especial tous les Ytaliens[2]... Ledict conte de Campobache, dès ce qu'il alla en Ytalie receut dudict duc quarante mil ducat d'imprestance pour mettre sus sa compagnie. En passant par Lyon s'accointa d'ung medecin, appelé maistre Symon de Pavye, par lequel il feit sçavoir au roy que s'il luy vouloit faire certaines choses qu'il demandoit, il offroit à son tour de luy bailler le duc de Bourgogne entre ses mains... Le roy eut la mauvaistié de cest homme en grant despris et, voulut user envers ledict duc de grant franchise, et luy fist sçavoir tout ceci par le seigneur de Contay... mais ledict duc n'y adjousta point de foy, mais estimoît que le roy le faisoît à autres fins et en ayma beaucoup mieux ledict conte[3].

L'auteur raconte les opérations des Lorrains dans Nancy. Puis il écrit :

Et ce jour propre vint au-devant d'eux le conte de Campobache achever son entreprinse et se rendit des leurs avec environ huict vingt hommes d'armes; et luy desplaisoit bien que pis n'avoit peu faire à son dict maistre[4].

Renchérissant, il ajoute :

Plus tost ne vouloit partir ledict conte, affin de donner l'espouvantement plus grant à tout l'ost dudict duc, mais il asseuroit bien que, si le dict duc fuyoit, qu'il n'en eschaperoit pas vif et qu'il laisseroit douze ou quatorze personnes qui luy seroient seurs, les ungs pour commencer la fuytte dès qu'ilz verroient marcher les Allemans, les autres qui auroient l'œil sur ledict duc, s'il fuyoit, pour le tuer en fuyant. Et en cela n'y avoit point de faute, car j'en ay congneü deux ou trois de ceulx qui demourèrent pour tuer ledict duc[5].

Si un lecteur de Commynes se demande d'où venait cette haine de l'Italien pour son maître, peut-être doit-il se référer à cet autre passage

2. *Commynes*, éd. cit., t. II, p. 95.
3. *Ibid.*, p. 96-97. Commynes répète son récit (p. 191-192) et ajoute qu'il était présent quand le roi donna mission à Contay, gentilhomme de Charles le Téméraire, de révéler à ce dernier les offres faites par le comte à son détriment (p. 143).
4. *Ibid.*, p. 149.
5. *Ibid.*, p. 151-152.

des *Mémoires* où l'on nous rapporte l'aventure d'un « gentilhomme de Provence appelé Sifron, lequel conduysoit tous les marchez dudict conte avec ledict duc de Lorraine ». Cet agent ayant été pris sous Nancy fut pendu par ordre du Téméraire. Or, craignant d'être découvert, si le prisonnier parlait, Campobasso aurait empêché le duc d'entendre sa défense et aurait hâté son supplice[6].

***

Un érudit napolitain, bien connu et notamment par de nombreux et beaux travaux sur le XV^e^ siècle, le sénateur Benedetto Croce, a entrepris de réviser le procès de Campobasso, dans une monographie étendue et succinte, dont le sous-titre indique bien l'objectif[7]. Il s'agit de réhabiliter une victime de Commynes.

Le vengeur de cette calomnie — car il tient pour telle l'accusation — raconte d'abord la vie de Campobasso avant son entrée au service du Téméraire et fournit, au sujet de sa carrière, des détails très circonstanciés et très précieux, documentés de la façon la plus neuve et la plus solide, apportant par là une contribution très appréciable à l'histoire du XV^e^ siècle. Nous apprenons tout ce qu'il est possible de dégager des textes touchant l'origine, la famille, la jeunesse du personnage, son option dans l'Etat napolitain pour Anjou contre Aragon, sa fuite à l'heure du triomphe aragonais, ses campagnes auprès des princes angevins sur d'autres théâtres de guerre, et notamment en Catalogne, lors de la tentative de Jean de Calabre dans ce pays : or, rien, dans ces épisodes, ne permet de voir dans ce condottière du type parfaitement normal rien qui fasse de lui un

6. *Ibid.*, p. 137-138. B. Croce, dans l'étude qu'on va citer (p. 58-59, n.), explique que Siffroy de Baschi était, non pas Napolitain, comme on l'a dit, mais seigneur de Baschi en Ombrie et originaire de Todi.

7. Benedetto CROCE, *Un condottière italiano del quattrocento, Cola di Monforte, conte di Campobasso, e la fede storica del Commynes*, Bari, 1934, in-8° de 90 p. Cf du même, *Rettificazione di dati biografici riguardanti Cola di Monforte, conte di Campobasso, e la sua famiglia*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences morales et politiques de Naples*, 1932.

homme particulièrement suspect[8]. Il n'y a rien non plus qui éveille l'appréhension dans les opérations que mène le capitaine maintenant engagé dans l'armée bourguignonne pour laquelle il a, comme l'a dit Commynes, levé, selon l'usage, une compagnie en Italie.

Comment, au siège de Nancy, tout a-t-il changé? Le fait qu'à la veille de la bataille, le comte a passé du camp bourguignon au camp lorrain n'est pas douteux. Mais c'est l'interprétation du fait qui est la chose capitale. M. Croce voit les événements se dérouler d'une façon qui n'est pas du tout celle de Commynes et de l'histoire traditionnelle. Exposons, en toute objectivité, cette manière nouvelle de présenter la défection dont il s'agit.

Tout d'abord, grief d'argent. Campobasso n'est pas payé. On lui doit de fortes sommes et il est « pauvre gentilhomme ». Les réclamations ne sont pas écoutées. Il ne touche pas un sou. Il menace. Il dit que « si le duc ne le contentoit, joueroit au désespéré, et seroit contraint, lui et ses deux enfants, abandonner ledict duc et acquérir aultre parti ». Le garant de ces propos est un écrivain bourguignon, Molinet[9]. Un autre bourguignon, Olivier de la Marche[10], confirme le grief du capitaine « bien mal content pour certains deniers que le comte disoit que le duc lui devoit », et ajoute toutefois « soit vray ou non[11] ».

Mais il y a eu chose plus grave. L'affaire de Sifron — en réalité Sifredo ou Sifroy de Baschi[12] — est racontée par la *Chronique de Lorraine* d'une façon assez différente de la version vulgarisée par Commynes[13].

8. L'auteur extrait de D. CALMET, *Hist. eccl. et civile de Lorraine*, preuves CCXXXIX et suiv., un satisfecit du roi René qui vante les services rendus « en toutes vaillances et vertus ».

9. MOLINET, *Chronique*, éd. Buchon, t. I, p. 227.

10. *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 238.

11. Le fait de la dette est d'ailleurs bien vraisemblable. L'endettement des princes à l'égard de leurs capitaines est si courant qu'il nous faut y voir un système, une façon de les intéresser à la fidélité, car la défection détruirait la dette.

12. Ci-dessus, n. 6. Les auteurs français du temps l'appellent Siffon, Chiffon.

13. *Chron. de Lorraine*, dans Calmet, p. XCIII-XCVI. On sait que M. Duvernois a démontré l'excellence de cette source.

Campobasso, au lieu de faire « expédier » le captif, serait intervenu en sa faveur, et, voyant le duc insensible aux objurgations de celui-ci, il aurait eu l'audace de dire au maître en propres termes : « Monsieur, il a faict comme loyal serviteur; si un de nous estoit pris en vous servant et on le pendoit, vous ne seriez pas content; vous certiffie que si mourir le faites, beaucoup de gens mouriront pour lui ». Alors le duc « haulsa sa main, audit comte donna un revers ». Ce soufflet du gantelet ducal fut suivi d'un silence tragique. « Le comte plus ne dit mot, ne tous les aultres aussi ». Injure mortelle. Elle explique le départ du comte et il n'y a plus, dès lors, trahison, mais vengeance personnelle[14].

Pourquoi alors Commynes a-t-il donné une autre signification à l'aventure? Pourquoi a-t-il menti? Car sa bonne foi est en cause. La prétendue offre de trahison de Campobasso à Louis XI est imaginaire. Une lettre de Louis XI, où l'on voit celui-ci tenter de nouer des relations avec le condottière, à son passage à Lyon, constitue un démenti flagrant[15]. Aussi bien, Campobasso n'a jamais rien touché de Louis XI. Après Nancy, il est allé servir à Venise; il est mort loyalement en bon soldat de la République.

***

Tel est le thème de M. Croce. Il nous paraît avoir prouvé que son héros n'a pas été acheté par René II et qu'il a vengé son honneur outragé par le Téméraire[16]. Mais il ne paraît nullement avoir démontré que Com-

14. Le soufflet à Campobasso peut prendre place parmi les traits caractéristiques du caractère impulsif du Téméraire et, si Commynes l'avait connu, il eût singulièrement illustré sa thèse sur les aberrations de son ancien maître. Notons toutefois que Charles a dû, à ce moment, se rappeler les fausses confidences royales auxquelles il avait refusé de croire, et si, à ce moment, la pensée vraie ou fausse d'un Campobasso en collusion avec l'ennemi a traversé son cerveau, le coup de gantelet devient explicable. Au demeurant, la vertu absolue de Campobasso n'est pas un dogme auquel il soit indispensable de croire.

15 Au contraire d'ailleurs de ce que croit Vaesen, éditeur de la lettre, t. V, p. 62-63. A. Dunois, 5 juin 1476.

16. Nous admettons volontiers que le condottière ne s'est pas vendu. Il est revenu

mynes ait été volontairement infidèle à la vérité. Il a inexactement connu, probablement, et mal interprété l'attitude du condottière dans l'affaire de Baschi. Ignorant l'injure, il a vu, dans la défection en pleine guerre, une félonie. Qu'un capitaine passe à l'ennemi sur le champ de bataille et retourne ses positions, on ne peut, comme le voudrait M. Croce, assimiler un pareil geste à celui de Commynes quittant le Téméraire pour s'engager à Louis XI. On peut trouver à l'acte l'excuse d'un reflexe, on ne peut se tenir d'y voir une *trahison*. Les circonstances pourront être dites atténuantes, et même si l'on veut justificatives, le fait brutal demeure.

Reste l'accusation d'avoir prémédité le revirement. Mais est-ce Commynes qui a inventé les offres de Campobasso? Ne serait-ce pas plutôt Louis XI lui-même? La fausse confidence à Contay sur le compte d'un serviteur du Téméraire serait bien dans la manière du roi. Que Commynes y ait assisté, on n'en peut tirer qu'une déduction, c'est que Louis XI l'a trompé lui-même. *Is fecit cui prodest*. Commynes a cru raconter un trait véridique. Il a été victime d'un de ces « petits moyens », familiers à son maître[17]. Et quant au fait que Commynes a connu des sicaires apostés par Campobasso pour tuer, si possible, le Téméraire, il n'y a pas lieu de le révoquer en doute. Un soufflet publiquement reçu se lave dans le sang. Si Campobasso a médité non seulement de déterminer la défaite de son insulteur, mais même, si possible, sa mort, il n'y a rien là qui doive surprendre, encore moins scandaliser. La vendetta a été incomplète si le meurtrier du duc a été un autre qu'un des amis du condottière outragé[18].

aux Angevins, et Commynes l'a dit, montrant par là qu'il ne noircissait pas systématiquement le Napolitain. Mais s'il n'a pas été *acheté*, il a été sans doute *récompensé*. Avec quel or ce « pauvre gentilhomme » aurait-il pu recruter la compagnie avec laquelle il a été se mettre à la solde de Venise, sinon avec de l'or angevin? Mais l'or angevin lui-même vient de France, à cette date.

17. La manœuvre est à rapprocher de cette scène dont Contay fut le héros et qu'on trouvera tout au long dans *Commynes*, t. II, p. 49 et sq., le mémorialiste étant cette fois le compère du jeu et non le mystifié par ricochet.

18. La chronologie, toujours assez flottante chez Commynes, peut engendrer ici

La mise au point de l'aventure nous paraît donc être, en définitive, plus favorable à la « foi » de Commynes que le pensait notre éminent confrère italien[19], mais nous devons lui savoir gré d'avoir contribué à la rendre possible et d'avoir permis de placer sous son vrai jour l'un des épisodes les plus dramatiques de la tragédie de Nancy.

l'apparence de l'inexactitude. En fait, c'est seulement après le coup de gantelet que le Napolitain, déjà refroidi par le refus d'être payé, a décidé de se venger. Le mobile de la vengeance, retenu par la *Chronique de Lorraine*, a été généralement inconnu; la vengeance seule est devenue *historique*.

19. A plusieurs reprises, M. Croce fait allusion aux contre-vérités dont Commynes, selon lui, se serait rendu coupable. Nous souhaiterions que l'auteur voulût bien développer ses accusations afin de pouvoir les discuter.

L'ORIGINE BOURGUIGNONNE DE L'ALLIANCE AUSTRO-ESPAGNOLE*

(Leçon d'ouverture.)

MESDAMES, MESSIEURS,

Le titre du cours que j'ai l'honneur d'ouvrir aujourd'hui devant vous a besoin d'être expliqué, je devrais peut-être dire d'être justifié. Un mot, en effet, pourrait prêter à l'équivoque : c'est le mot *Introduction*.

Je n'ai certes pas la naïveté de prétendre introduire mes auditeurs dans l'histoire de ce pays. Je sais qu'avant moi un prédécesseur éminent, dont M. le Doyen parlait avec autorité, tout à l'heure — M. Kleinclausz — a traité ici même des questions bourguignonnes avec un mérite qui se mesure aux regrets qu'il a laissés après lui. Je sais qu'avant ce prédécesseur même et à ses côtés des travailleurs très zélés, et certains très savants, ont mis et mettent tout leur effort à constituer l'histoire bourguignonne. Je sais que des sociétés provinciales et locales que d'autres régions envient à la Bourgogne entretiennent jalousement la curiosité historique et le goût esthétique, et qu'enfin, sans nul exclusivisme, l'histoire et l'art sont ici l'objet d'un culte véritable.

Aussi, n'est-ce point dans l'histoire et dans l'histoire de l'art que je songe à introduire mes auditeurs, car ce domaine leur est familier, mais seulement dans mon propre cours, dans le sillon de mes propres recherches, dans le champ de mes propres études.

* Cet article a d'abord paru dans le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, T. VIII, n° 2, mars 1905, p. 59-84.

I

L'histoire de la Bourgogne au Moyen âge n'est pas l'histoire d'une province, c'est l'histoire d'un Etat.

Parallèlement à la France, et parfois en concurrence avec elle, la Bourgogne du Moyen âge semble parcourir sa carrière historique du même pas que sa grande sœur. C'est la même dynastie qui, pendant plus de quatre siècles, préside aux destinées de la Bourgogne et de la France. La branche aînée gouverne le royaume, la branche cadette gouverne le duché.

Si les rois Capétiens ont lentement et laborieusement reconstitué la France, les ducs Capétiens ont accompli la même œuvre patiente : la réfection du grand fief bourguignon. Tandis qu'à travers de douloureuses épreuves les rois Valois, héritiers des Capétiens, travaillent à faire à la France sa place légitime en Europe, les ducs Valois s'efforcent de constituer un grand Etat entre la France et l'Allemagne. Ils dotent cet Etat, déjà fort étendu, de tout l'éclat d'une civilisation exceptionnellement brillante.

Mais la Cour de Dijon au XIV^e^ et au XV^e^ siècles n'est pas seulement le centre d'une vie mondaine, intellectuelle, artistique, singulièrement intense; elle est, en même temps, le centre d'une activité diplomatique qui s'étend au continent tout entier. La Bourgogne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire devient de plus en plus un facteur important de la politique générale, et l'on peut dire que la Bourgogne, dans le dernier siècle du Moyen âge, tient la place et joue le rôle d'une grande puissance européenne.

Le rôle diplomatique de l'Etat bourguignon dans l'Europe du XV^e^ siècle, n'est-ce point la matière d'un grand chapitre, d'un des plus grands chapitres de l'histoire de la Bourgogne? Et pourtant ce chapitre n'a jamais été ni écrit ni ébauché. C'est précisément à ce chapitre que je voudrais personnellement apporter surtout ma part de collaboration

dans l'œuvre collective dont le concours des bonnes volontés permet d'espérer la réalisation.

Si la politique étrangère de l'Etat bourguignon a été plus négligée qu'aucun autre aspect de son histoire, la faute en est surtout à l'extrême dispersion des documents qui peuvent servir à l'étude de cette politique. La richesse proverbiale des archives bourguignonnes ne saurait faire illusion : toute l'histoire de la Bourgogne n'est nullement enclose dans les limites de son territoire, même au temps de sa plus vaste étendue; et ce serait restreindre cette histoire aux proportions d'une histoire provinciale sans horizon, ce serait l'amoindrir et la mutiler que de la réduire, de parti pris, à l'utilisation pure et simple des ressources locales. Puisque l'histoire de la Bourgogne ducale est celle d'un Etat, c'est hors de la Bourgogne aussi qu'il faut chercher son rayonnement extérieur. Car, pour pénétrer les secrets d'une diplomatie quelconque, pour apprécier son action et mesurer son influence, il ne suffit pas de feuilleter ses dossiers, s'ils existent[2], il faut aller plus loin; il faut encore, il faut surtout dépouiller les dossiers des partenaires et des adversaires; il faut fouiller les archives des Etats qui ont été, régulièrement ou par occasion, en rapport avec cette diplomatie. Et c'est ainsi que, pour comprendre et apprécier la portée de la politique ducale, ce n'est pas seulement hors de la Bourgogne, c'est encore hors de France qu'il faut se transporter.

Pour tout dire d'un mot : si l'Etat bourguignon a réellement joué le rôle, comme je le disais, d'une puissance européenne, c'est dans les divers dépôts de l'Europe que doit être élaboré le chapitre d'histoire bourguignonne qui traite de ce rôle européen.

Je voudrais me borner aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, à vous présenter un exemple concret de cette action extérieure de l'Etat bourguignon. Je voudrais simplement développer devant vous un para-

2. En ce qui concerne le sujet qui va être exposé, cet élément ne saurait entrer en ligne de compte. En effet, aux *Archives de la Côte-d'Or*, les articles de la série B 11891-11941, relatifs aux *négociations et missions diplomatiques*, ne fournissent aucun secours.

graphe anticipé de ce chapitre dont je parlais à l'instant et qu'il s'agissait d'écrire[3].

En vous montrant, dans une question précise, la diplomatie de la Cour de Dijon aux prises avec d'autres diplomaties, je n'ai pour objet que de donner à tous le sentiment que la politique étrangère des derniers ducs a été à la fois très étendue et très active : j'ajoute, parfois très efficace. Et pour que l'exemple soit plus convaincant, je le prendrai aussi distant que possible des frontières de la Bourgogne, aussi loin de Dijon que le comportent les limites restreintes du monde politique à la fin du Moyen âge. Je tenterai de vous montrer, pièces en mains, le rôle de la diplomatie ducale dans une affaire pyrénéenne.

II

Transportons-nous dans l'Espagne du XV^e^ siècle, vers le temps où s'achève en Bourgogne le long règne ducal de Philippe le Bon. C'était l'Espagne morcelée du Moyen âge : au sud, le royaume maure de Grenade; au centre et à l'ouest, le royaume de Castille et de Léon; au nord, la Navarre; à l'est, l'Aragon. Et cette mosaïque ne laissait guère prévoir l'unité espagnole, pourtant si prochaine. Tout au contraire, semblait présager une dislocation de l'un au moins des Etats hispaniques, car l'Aragon était en proie à une terrible crise.

A vrai dire, la monarchie aragonaise du Moyen âge était moins une monarchie centralisée qu'une sorte de monarchie fédérale, quelque chose d'assez analogue, à ce point de vue, à la monarchie Austro-Hongroise d'aujourd'hui.

Or, l'un des membres de cette fédération, le Principat de Catalogne, aspirait à cette heure à une séparation.

3. L'auteur tient à faire remarquer que l'exposé qu'il est en mesure de présenter à l'heure actuelle ne saurait avoir, dans sa pensée, qu'un caractère provisoire, attendu que l'enquête commencée dans les divers dépôts de la France et de l'étranger sur *le rôle diplomatique de l'Etat bourguignon au XV^e^ siècle*, peut apporter, par la suite, des éléments nouveaux destinés à être pris en considération.

Au milieu du XV[e] siècle, la Catalogne revendiquait son indépendance. Elle l'a revendiquée bien souvent, avant et après, et nous savons qu'il y a de nos jours un *catalanisme* qui, de temps en temps, fait parler de lui. Il est toujours intéressant, en histoire, de noter au passage, à des siècles de distance, l'apparition et pour ainsi dire l'affleurement des mêmes aspirations; ce sont des sentiments héréditaires qui jaillissent d'une source lointaine comme du tréfonds de la race et qui, longtemps comprimés parfois, se font jour brusquement aux heures critiques.

Donc, en 1462, la Catalogne, riche et impatiente, tendait à se séparer de l'Aragon. Une révolution violente éclate à Barcelone : la première des révolutions modernes.

Le roi d'Aragon, Jean II, était l'homme des pires situations. Ses contemporains nous ont laissé de lui un portrait physique vraiment saisissant : c'était un petit vieillard aux pommettes saillantes, dont les yeux rouges et clignotants jetaient par moments je ne sais quel éclat métallique de froide cruauté[4]. Au moral, c'était un véritable homme d'Etat, doué de toutes les vertus et de tous les vices qui conviennent à la profession de *Prince* selon Machiavel.

Un autre se fût, sans doute, débattu péniblement dans les difficultés de la Révolution catalane. Jean II fit plus que de se dégager : non seulement il parvint à rétablir l'intégrité de ses Etats, mais encore, au milieu de cette crise effroyable, il réalisa au profit de son héritier cette grande chose : l'unité de l'Espagne.

Réduit à ses propres forces, Jean II était hors d'état de briser les Catalans et leur premier élan risquait de le briser lui-même. Il était trop clairvoyant pour ne pas avoir la conscience très nette de son impuissance; il était trop ambitieux et trop énergique pour se résigner à ce naufrage de son autorité et à l'amoindrissement de sa maison. Jean II avait besoin d'un allié; il regarda donc au-delà des frontières et il s'adressa à la France.

4. GONZALO DE SANTA-MARIA, *Serenissimi principis Johannis II vita*, éd. Paz y Mélia (*Col. de documentos para la historia de Espana, t.* LXXXVIII), p. 177, et TETZEL (relation allemande), dans *Bibl. des lit. Vereins in Stuttgart*, t. VII, p. 189.

Il proposa à son voisin, à Louis XI, une association contre les Catalans, et Louis XI, dans l'ivresse de l'avènement longtemps et impatiemment attendu, prêta volontiers l'oreille à la proposition d'une intervention militaire. Il crut même faire un merveilleux placement des forces de la France en accceptant le pacte offert par l'Aragonais. Aussi bien, la combinaison était-elle fort ingénieuse. Elle consistait dans le prêt d'une armée française, destinée à combattre les Catalans, moyennant reconnaissance par l'Aragon d'une dette fixe, d'une sorte d'abonnement de trois cent mille écus d'or, et comme Jean II était présentement insolvable, il livrait le Roussillon et la Cerdagne en garantie, sauf à recouvrer ces territoires lorsqu'il pourrait payer[5].

Louis XI comptait bien que le jour de l'échéance ne viendrait jamais, et qu'il n'aurait jamais à rendre le gage. Son calcul, en ce sens, était juste : les trois cent mille écus ne furent jamais versés; l'heureux créancier garda donc les territoires engagés, et, c'est à la faveur de cette honnête spéculation que, pour la première fois, le Roussillon et la Cerdagne passèrent à la France.

Mais, par l'intervention de Louis XI, la Révolution catalane prenait au regard de la diplomatie un intérêt tout nouveau. Elle cessait d'être une question purement hispanique, elle devenait une affaire européenne. Dès lors, l'Etat bourguignon, en sa qualité de puissance européenne, ne pouvait se désintéresser de son sort, et il est nécessaire de se demander quelle fut l'attitude de la Bourgogne au cours de cette crise, qui, dès le début, mettait en mouvement les puissances pyrénéennes.

III

Philippe le Bon, avant la prise d'armes des Catalans, était dans les meilleurs termes avec le roi Jean II d'Aragon. Ce prince, veuf et

5. Traité de Bayonne, 9 mai 1462. J'ai naguère publié ce texte dans la *Bibliothèque méridionale*, Toulouse, Privat, 2 série, t. VIII (*Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*), p. 421 et suivantes.

remarié, le tenait au courant des affaires confuses de sa propre maison; il lui avait écrit, notamment, une lettre fort significative au sujet de ses démêlés retentissants avec son fils, l'infant Don Carlos, prince de Viane, et cette lettre, particulièrement précieuse, nous a été conservée sous la forme d'une copie que l'on n'est pas peu surpris de trouver en Italie, à Milan, dans les archives des Sforza[6]. Dès 1461, Jean II d'Aragon avait été fait, par Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'or[7].

Après la mort de Don Carlos, les relations deviennent plus intimes encore entre les deux Cours de Bourgogne et d'Aragon. Au début de l'année 1462, Jean II pousse très activement des négociations en vue d'une alliance entre les deux familles. Les registres de la *Chancellerie aragonaise,* aux Archives de Barcelone, en font foi[8]. Jean II veut fiancer son héritier unique, le futur Ferdinand le Catholique, avec la fille du Comte de Charolais, Marie, la future duchesse Marie, dont le rôle devait être plus tard si important.

Ferdinand et Marie n'étaient que deux enfants. Leur union ne devait pas être consommée. Et pourtant, ce projet de mariage mérite, de la part de l'historien, une attention spéciale, parmi les combinaisons matrimoniales, si multiples et souvent si éphémères, dont fourmille la diplomatie du XV^e^ siècle. Si Ferdinand et Marie ne s'épousèrent pas, l'union des deux dynasties ne fut retardée que d'une seule génération, car leurs enfants la réalisèrent : comme si les deux fiancés de 1462 avaient été prédestinées à occuper, malgré tout, une place symétrique dans la généalogie de Charles-Quint.

Les excellentes relations de Philippe le Bon et de Jean II ne pouvaient pas être compromises par les troubles révolutionnaires de Barcelone. En présence de pareils évènements, le duc ne pouvait qu'être sympathique à la cause de l'ordre et de l'autorité. Comment eût-il pensé au-

6. J'ai moi-même imprimé cette lettre dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire,* publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXI, 1901, pages 461 et suivantes, d'après le texte de Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Aragona.*

7. Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4790, folio 136.

8. Barcelone, Archives de la Couronne d'Aragon, *Chancellerie,* registre 3410, folios 172 et 173.

trement? N'avait-il pas, lui aussi, sa Catalogne? Comment le maître de la Flandre eût-il été enclin à faire des vœux pour l'indépendance d'un peuple de marchands?

Aussi voyons-nous le gouvernement ducal affecter une neutralité hostile aux Catalans. Il s'applique visiblement à entraver le commerce flamand à Barcelone, autrefois si actif, tandis qu'il favorise, de toutes ses forces, ce même commerce à Valence, ville fidèle à Jean II. C'est un Catalan, un chanoine de Vich, Johan de Torres, qui nous révèle cette attitude édifiante des pouvoirs publics de Bourgogne, dans des lettres inédites très détaillées dont nous avons l'orignal[9].

Ainsi, la Cour de Bourgogne était de cœur avec celle d'Aragon et la bonne intelligence des deux gouvernements, semblait garantir, avec l'union prochaine de Marie et de Ferdinand, une alliance de plus en plus étroite et de plus en plus intime entre les deux dynasties.

Brusquement, un coup de théâtre vint bouleverser cette situation, pleine de si belles promesses. Les Catalans, en 1464, s'avisèrent de proclamer roi le connétable de Portugal Dom Pedro, le propre neveu de la duchesse de Bourgogne, la Portugaise Isabelle.

Si Dom Pedro descendait, par son père, de cette famille de Bragance, à laquelle appartenait aussi la seconde femme de Philippe le Bon, la duchesse Isabelle, ce même Dom Pedro descendait, par sa mère, des comtes d'Urgel; et c'est surtout à ce titre d'héritier de la vieille maison comtale d'Urgel, que les Catalans, révoltés contre Jean II, songeaient, lorsqu'ils faisaient appel aux Portugais pour fonder à Barcelone une dynastie nationale.

IV

Un neveu de Philippe le Bon, un cousin de Charles le Téméraire se dressait maintenant en compétiteur de Jean II, en champion de la Révolution catalane.

La personnalité du nouveau venu le désignait évidemment à la sym-

9. Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds Français*, 2811, folios 64 et suivants.

pathie de la Cour de Bourgogne et son intervention mettait les relations de la Bourgogne et de l'Aragon à une redoutable épreuve. Entre Jean II et Dom Pedro, une délicate question d'orientation se posait, à cette heure, devant la diplomatie ducale.

Dom Pedro, dans l'optimisme de l'avènement, ne douta pas de la solution. Sa correspondance, conservée à peu près entière à Barcelone[10] prouve qu'il compta fermement, dès le premier jour, sur l'appui moral et matériel de son oncle et de sa tante.

Si nous n'avions sur l'attitude de la Cour de Bourgogne à l'égard de Dom Pedro que le témoignage de Dom Pedro lui-même, il conviendrait d'être sceptique.

Le neveu de la duchesse était prompt à l'illusion. Autant son rival Jean II était homme d'Etat, autant lui-même l'était peu. A vrai dire, Dom Pedro apparaît sur la scène historique comme un acteur qui fait ses débuts dans un rôle qu'il connaît mal et qui n'est pas fait pour lui.

Appelé à gouverner un pays en proie à une crise formidable, obligé d'engager une lutte sans merci contre un rival puissant, actif et avisé, Dom Pedro n'était rien moins qu'homme d'action. C'était essentiellement un homme d'étude, un délicat, on pourrait presque dire un rêveur. Sans doute il maniait l'épée; moins bien cependant que la plume. Mais il n'était pas tacticien; il n'était pas davantage diplomate. La spéculation était son domaine, non la réalité. Bibliophile, archéologue, collectionneur de monnaies, amateur éclairé d'art et poète même ou moraliste à ses heures : tel était l'élu des Catalans. Jamais personnage historique ne fut moins préparé à la tâche que lui imposèrent les circonstances. Un homme de cabinet, un érudit, un dilettante devenait brusquement le chef d'un gouvernement révolutionnaire, aux prises avec les pires difficultés diplomatiques et militaires. Il en assumait la charge écrasante avec une inconscience naïve, pénétré de l'efficacité des maximes et de la vertu souveraine des bonnes intentions; et ce fut, à coup sûr, un grand étonnement, pour cet égaré des lettres dans la politique, que de ne pas voir

10. Archives de la Couronne d'Aragon, série dite de *Intrusos*.

l'Europe entière, y compris son rival, se rallier spontanément à sa cause[11].

Du moins, il était difficile que la Cour de Bourgogne ne fit pas des vœux pour lui. La proclamation de Dom Pedro par les Catalans pouvait passer pour la reconnaissance tardive de droits héréditaires. A condition d'y mettre quelque complaisance, les Révolutionnaires pouvaient passer pour loyalistes. Un prince ami de l'ordre pouvait donc se croire autorisé à manifester des sentiments bienveillants vis-à-vis des Catalans, sans être suspect de condescendance pour des principes subversifs. Mais une circonstance vint aussitôt désigner plus puissamment encore la cause de Dom Pedro au bon vouloir de la Cour de Bourgogne : l'antipathie de Louis XI.

Au moment précis où Dom Pedro débarquait à Barcelone, Louis XI était en train de poursuivre une ténébreuse intrigue auprès d'une ambassade catalane : à travers tous les détours d'une négociation qui confina parfois au romanesque, le roi de France s'évertuait à se faire offrir pour lui-même la seigneurie de Catalogne, car le Roussillon et la Cerdagne, à peine pacifiés, ne lui suffisaient plus. Mais les Catalans, avertis, avaient su gagner du temps. L'entrée en scène de Dom Pedro coupa court à ce rêve fugitif de la Catalogne française et Louis XI en conçut un dépit profond. Subitement, son alliance avec Jean II lui revint en mémoire; il refusa toutes les avances de celui qui l'avait évincé, et si une armée française ne franchit pas alors les Pyrénées pour chasser le Portugais intrus, ce fut sans doute parce qu'à cette heure critique un roi de France avait assez à faire avec la ligue du *Bien public*.

Ainsi, tout concourait à recommander à la Cour de Bourgogne la tentative de Dom Pedro; la parenté, le prestige d'une légitimité apparente, l'antipathie du roi de France.

Ferdinand le Catholique y perdit sa fiancée.

11. La preuve en est dans les sommations singulières qu'il fit à Jean II (*Libre de Coses asanyalades*, éd. PUIGGARI, Barcelone, 1881, in-8, p. 253-256). Sur la personnalité de Dom Pedro, cf. ANDRÈS BALAGUER Y MERINO, D. *Pedro el Condestable de Portugal considerado como escritor, erudito y anticuario*, Gerona, 1881, in 4°.

Un refroidissement sensible et croissant se remarque aussitôt, en effet, dans les relations de l'Aragon et de la Bourgogne. Tandis que Louis XI considérait comme une offense personnelle l'avènement de Dom Pedro, la famille ducale de Bourgogne y voyait une bonne fortune pour la maison alliée de Bragance. Lorsque la duchesse Isabelle apprit l'heureuse arrivée de son neveu dans sa nouvelle capitale, elle se montra toute joyeuse : « *Sta molt alegra* », écrit, de Bruges, Johan de Torres, ce chanoine de Vich dont je citais tout à l'heure la précieuse correspondance. Elle communiqua aussitôt la nouvelle à son fils, monseigneur de Charolais, alors en Hollande. Et le chanoine Torres nous montre le personnel diplomatique mis sans retard en mouvement pour recommander au roi de Portugal et au Pape la royauté de Dom Pedro[12].

L'assistance diplomatique était à coup sûr précieuse. Mais hélas, ce n'était qu'un appoint bien insuffisant pour le champion si menacé de la cause catalane. Pour triompher de Jean II il fallait des hommes et de l'argent. C'est de l'argent, ce sont des hommes que Dom Pedro demande désespérément à son oncle et à sa tante de Bourgogne. Mais le duc et la duchesse sont bien loin et bien occupés! Ils ne répondent pas toujours aux sollicitations répétées, aux appels éternellement les mêmes de ce correspondant infatigable qu'est leur bien-aimé neveu, ou, quand ils y répondent, ils se contentent de se répandre en bonnes paroles. La seule satisfaction qu'ils lui accordent est d'ordre négatif, c'est la rupture en douceur, mais à peu près complète, des rapports avec Jean II, la quasi reconnaissance de l'élu des Catalans comme roi légitime d'Aragon. Dom Pedro ne se décourage pas. Sa confiance est tenace. Il écrit lettres sur lettres. Il supplie son oncle et sa tante de lui envoyer des troupes et voici qu'enfin un beau jour ses vœux sont exaucés, une petite armée de Bourguignons arrive à Barcelone et se range sous la bannière catalane.

C'était une troupe de trois cents cavaliers, commandés par le *grand Bâtard de Bourgogne,* l'un des plus hardis aventuriers de ce temps, si

12. Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds Français,* 2811, folio 64.

propice aux aventuriers[13]. Le Bâtard et ses hommes étaient partis pour le Midi avec l'intention avouée de s'enrôler dans la Croisade prêchée par Pie II. Justement, la mort du Pape venait de les rendre libres : l'occasion était belle, si elle n'était préméditée, pour tirer d'embarras un neveu de la duchesse. Et c'est ainsi que de bons chevaliers bourguignons, se joignant aux patriotes de la Révolution catalane, s'avancèrent à la rencontre de l'armée aragonaise dans les plaines accidentées de l'Urgel.

On était au commencement de l'année 1465. Dom Pedro avait concentré son armée à Vich[14], d'où il la porta sur Cervera [15]. Les Aragonais, campés à Prats-del-Rey[16], étaient commandés par le connétable d'Aragon, le comte de Prades, qui avait à ses côtés le propre fils du roi, le jeune Ferdinand, qui fit justement dans cette campagne ses premières armes en combattant contre les compatriotes de sa première fiancée. La bataille fut livrée à Calaf[17]. Elle fut très disputée.

Les deux chroniqueurs espagnols à qui nous en devons le récit détaillé, Don Alonso de Palencia et Gonzalo de Santa-Maria, s'accordent pour donner un rôle héroïque aux Bourguignons[18].

Il ne tint pas vraiment au Bâtard de Bourgogne et à ses vaillants hommes d'armes que la victoire ne restât à Dom Pedro. Les Bourguignons, en effet, dès le début de l'action, foncèrent vigoureusement sur le corps principal de l'armée ennemie; ils parvinrent jusqu'à la compagnie du comte de Prades, et ils étaient sur le point de s'emparer du prince Ferdinand lorsque les Aragonais, maîtres du terrain partout ailleurs, se

13. « Antoine, bâtard de Bourgogne, surnommé le *Grand Bâtard*, seigneur de Beures, de Crèvecœur, de Vassy, comte de Sainte-Menehould, de Grandpré de Guines, de Château-Thierry, de Weimberghe et de La Roche en Ardennes, chevalier des ordres de la Toison d'or et de Saint-Michel, premier chambellan du duc Charles et *chef de son armée en Bourgogne*, était fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Prelle. » (Note de J. Garnier, *Analecta divionensia, Correspondance de la Mairie de Dijon*, I, 172).

14. Milan, Archivio di Stato, *Potenze Estere, Aragona*, 4 mars, lettre du roi à l'évêque de Cagliari. (Classée par erreur à l'année 1464). *Vich*, province de Barcelone.

15. *Cervera*, province de Barcelone.

16. *Prats-del-Rey*, province de Barcelone.

17. *Calaf*, province de Lérida.

18. GONZALO, *loc. cit.*, p. 238 et suivantes. — ALONSO DE PALENCIA, *Annales* (inédites), VII, 7. (Manuscrit 1636 de la Bibliothèque Nationale de Madrid, folios 113-115.)

précipitèrent en masse pour délivrer l'héritier de la couronne. Alors, la mêlée devint confuse. Les Bourguignons se trouvèrent culbutés par des forces supérieures. La plupart tombèrent; bien peu se sauvèrent. Dom Pedro lui-même, bien vite débordé, faillit se faire prendre. Il n'échappa qu'en se dépouillant prestement de ses insignes. Il put ainsi se glisser sans être reconnu parmi les vainqueurs, entrer avec eux à Prats-del-Rey, et, le lendemain, rejoindre à la dérobée les débris de son armée. La bataille de Calaf était un véritable désastre.

Ce fut plus qu'un désastre : l'effondrement d'une royauté naissante. Dom Pedro vaincu perd la foi en lui-même et personne plus en Europe ne croit à la fortune de Dom Pedro. La cour de Bourgogne se réserve. La duchesse même ne sait plus que répondre à l'infortuné; les lettres du neveu suffisent pour caractériser l'attitude gênée de l'oncle et de la tante[19]. Ils reçoivent l'ambassadeur Dom Jaime avec sympathie, mais sans enthousiasme[20]. L'ère des sacrifices est close : l'expérience de Calaf a suffi; la triste équipée du Bâtard de Bourgogne reste et restera sans lendemain.

Privé de secours, Dom Pedro se sentit perdu. Et comme chez tout homme d'un tempérament trop impressionnable, en qui la sensibilité prime la volonté, l'équilibre physique fut vite compromis. Une maladie de foie se déclara. Elle prit au bout de quelques semaines une tournure alarmante. Le 29 juin 1466, Dom Pedro expirait à l'âge de trente-sept ans[21].

La duchesse de Bourgogne rendit aux héritiers de son malheureux neveu un dernier service; celui de réclamer des autorités barcelonaises l'exécution de son testament. Une curieuse lettre d'Isabelle rédigée en portugais et relative à ce testament est encore aujourd'hui conservée en original aux Archives municipales de Barcelone[22]; ce n'est pas le seul document venu de Bourgogne que possède ce splendide dépôt.

19. Archives de la Couronne d'Aragon, *Intrusos*, registre 43, folio 34 et *passim*.
20. Madrid, Bibliothèque de l'Académie de l'histoire, *col.* SALAZAR, A 7, folios 50-52.
21. Archives de la Couronne d'Aragon, *Dietario de la Diputacion*, 1466, 29 juin.
22. Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1463-1469 (original), cf. ci-dessus p. 183-188.

V

La disparition de Dom Pedro laissait tout en suspens. Quel successeur lui donneraient les Catalans? La désignation de ce successeur, attendue depuis plusieurs semaines, fut enfin publiée[23]. Elle posait, au regard de la diplomatie européenne, la question catalane dans des termes inverses, car Barcelone faisait cette fois appel à un prince français, au roi René, l'oncle et le protégé de Louis XI[24].

Au neveu de la duchesse de Bourgogne succédait un cadet de France.

Alors un nouveau travail se fit dans les chancelleries et par le jeu même des intérêts politiques contraires, la cour de Bourgogne se trouva tout naturellement ramenée dans la voie que Dom Pedro lui-même lui avait fait quitter, c'est-à-dire dans le sillon de l'allliance aragonaise.

Ce fut le roi d'Aragon Jean II qui fit les avances, ainsi que le prouvent surabondamment ses registres de chancellerie. L'appui moral et matériel que la Bourgogne avait prêté naguère à Dom Pedro n'était pas pour le gêner. Les raisons de sentiment n'avaient aucun empire sur l'âme froide de ce diplomate éminemment positif.

Au reste, Charles le Téméraire venait de succéder à Philippe le Bon. Le duc de Bourgogne n'était plus le vieillard assagi, préoccupé surtout d'achever sa carrière sans épisode trop dramatique ni complication trop aventureuse; c'était un homme jeune encore et tourmenté d'un impérieux besoin d'action, très convaincu de sa puissance et confiant dans sa fortune. A défaut d'un plan politique bien net, il avait du moins un sentiment très intense et qui lui tenait lieu de programme : il éprouvait une antipathie violente contre le roi de France et un furieux désir de la traduire en actes.

Or, justement, ce même roi de France venait de rompre avec l'Aragonais. Louis XI venait de se déclarer pour René, au mépris de son traité

23. Barcelone. Archives municipales, *Délibéracions*, registre VII (30 juillet 1466).
24. René prétendait au royaume d'Aragon du chef d'Yolande de Sicile.

avec l'Aragon, ce traité d'alliance avec Jean II, naguère opposé à Dom Pedro. Ainsi tout prédisposait Jean II et Charles le Téméraire à s'entendre contre la France, et les bonnes relations, interrompues par l'aventure éphémère de Dom Pedro, reprirent entre les deux cours.

Peu à peu, ces relations devinrent exceptionnellement actives, et il fut évident qu'il se tramait autre chose qu'un simple renouvellement de l'ancienne amitié. Mais l'Aragon est loin de la Bourgogne. Il y a bien des étapes de Saragosse ou de Valence à Dijon ou à Bruges. A pareille distance, les négociations prennent de longs mois. En juin 1468, une ambassade, solennellement reçue à Bruges, apporta de la part de Jean II un premier projet de traité[25]. Un peu plus tard, deux autres ambassadeurs aragonais arrivent à la cour de Bourgogne, Don Hugo de Urrea et Don Francés Berenguer[26]. Ils apportent un nouveau texte, corrigé et complété, auquel Charles le Téméraire appose sa signature. C'est le premier traité d'alliance conclu par les deux maisons depuis le commencement de la Révolution catalane, et les articles qui le composent portent comme titre, dans le registre de la *Chancellerie Aragonaise* où ils sont transcrits, à Barcelone, cette formule significative : *Liga cum duci Burgundie*[27].

Le traité de 1469 était encore assez vague : c'était plutôt des préliminaires qu'un acte définitif. Aussi, les négociations deviennent-elles de plus en plus cordiales et actives entre le roi et le duc au lendemain de cette première signature. Le 12 juillet 1469, Charles le Téméraire écrit une lettre particulièrement affectueuse à Jean II d'Aragon, et Jean II lui-même se départ de sa froideur habituelle pour répondre sur le même ton, par sa lettre datée de Monzon le 4 janvier 1470[28].

Certes, il n'était plus question de marier Ferdinand avec Marie de Bourgogne. Au temps où un cousin de cette même Marie régnait à Bar-

25. LENGLET-DUFRESNOY, *Mémoires de Messire Philippe de Commines*, II, 191.
26. Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3412, folios 135 et suivants.
27. Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3413, folio 15.
28. Archives de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3413, folio 85.

celone, au temps où Dom Pedro, appuyé par les chevaliers bourguignons, entreprenait de l'évincer, Jean II avait cherché et trouvé pour son fils la main d'une autre héritière; il avait choisi Isabelle de Castille, et cette union de ceux que l'histoire a appelé les *rois catholiques* venait d'être célébrée. La diplomatie aragonaise et la diplomatie bourguignonne ne travaillent donc plus à une combinaison matrimoniale, mais à l'élaboration d'une alliance purement politique.

Il s'agit, pour Jean II, d'obliger Louis XI à s'abstenir de toute intervention en faveur de René et de la Révolution catalane. Pour tenir en respect le roi de France, il faut lui faire sentir la menace permanente d'une attaque combinée sur plusieurs de ses frontières, notamment au nord et à l'est.

C'est Jean II qui expose lui-même ce plan dans ses instructions secrètes à son ambassadeur, l'évêque de Sessa[29], et la conclusion de ce document lumineux, c'est l'importance exceptionnelle d'une alliance étroite entre l'Aragon et la Bourgogne.

VI

Cette alliance fut pleinement réalisée par le traité de Saint-Omer, en date du premier novembre 1471[30]. Ce ne sont plus cette fois de vagues assurances d'amitié, mais des stipulations précises et formelles. A travers les articles diffus où se complaît encore la diplomatie du XV^e^ siècle, se dégagent les causes d'une alliance défensive, conclue contre la France. Louis XI est constamment visé comme l'ennemi des deux parties contractantes. C'est en prévision de ses convoitises que les signataires du traité se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs Etats. Et pour qu'aucune arrière-pensée ne subsiste quant aux fiançailles rompues

29. Archives de la Couronne d'Aragon, *Chancellerie*, registre 3413, folios 71 et suivants.

30. Simancas, Archives générales, *Estado Sicilia*, 1111 parchemin original; copie à Nantes, *Archives de la Loire-Inférieure*, E 100.

de Ferdinand et de Marie, les deux nouveaux époux, Ferdinand et Isabelle, sont admis à signer le pacte.

Cette dernière circonstance est précieuse à plus d'un titre. C'est elle qui nous a permis de conserver le seul texte original du traité de Saint-Omer qui subsiste, à ma connaissance du moins : l'exemplaire sur parchemin, d'ailleurs bien endommagé, hélas! — qui figure aujourd'hui aux Archives royales de Simancas, dans ce château solitaire et pittoresque de la Vieille Castille, dont les trois cents salles abritent les Archives diplomatiques de l'ancienne Espagne.

Le parchemin qui porte le traité de l'Alliance bourguignonne est classé sous la cote *Sicilia* 1111, cote au premier abord surprenante, et qu'on me permettra d'expliquer d'un mot : Ferdinand le Catholique portait, lorsqu'il signa le traité de Saint-Omer, le titre de Roi de Sicile[31]. En sa qualité de signataire, il retint un exemplaire du traité, et c'est précisément cet exemplaire qui se trouve actuellement au château de Simancas.

L'alliance de Saint-Omer n'était pas une de ces alliances platoniques dont l'histoire du XV^e^ siècle est si riche : les événements n'allaient point tarder à la mettre à l'épreuve. Tout d'abord, les efforts de Jean II et de Charles le Téméraire contre Louis XI, leur commun adversaire, furent immédiatement plus cohérents. Jean II, encouragé par l'assurance d'une coopération vigoureuse, prit hardiment l'offensive. Le duc de Bourgogne fut considéré partout, en Aragon, comme un ouvrier de la même œuvre que le souverain national, et nous avons écho de cette consécration populaire de l'alliance par l'opinion publique dans les réflexions d'un vicaire de Gerona, Alfonsello.

Ce prêtre était assez mêlé à la politique de son pays et de son temps, car il était le familier de l'évêque de Gerona, le célèbre Margarit, l'un des diplomates aragonais les plus en vue et, par surcroît, précepteur du prince Ferdinand. Alfonsello a eu l'idée fort heureuse de prendre pour confident de ses pensées un registre de la cathédrale de Gerona, et il

31. La Sicile faisait alors partie des Etats de la Couronne d'Aragon, qui comprenaient aussi la Sardaigne.

s'épanche un jour, dans ce journal intime, sur les vertus du duc de Bourgogne. Le passage vaut la peine d'être cité : il est en latin et je le traduis :

« C'est Dieu (écrit Alfonsello) qui suscita contre cet abominable tyran qu'était le roi de France l'illustrissime duc de Bourgogne, frère d'armes de notre roi d'Aragon (*Fratrem armorum, regis nostris Aragonum*). Et le duc poursuivit le tyran si vivement qu'il ne pouvait se soustraire à sa puissance[32]. »

Telle était l'idée très haute qu'un prêtre de Gerona bien informé se faisait de Charles le Téméraire, l'idée aussi qu'il se faisait de l'alliance bourguignonne au point de vue aragonais. Les faits allaient prouver bientôt que cette opinion n'était nullement excessive et que cette expression pittoresque de *frère d'armes* était elle-même conforme à la réalité.

Au cours de l'année 1472, l'effort des alliés de Saint-Omer précipite les événements. Louis XI, menacé par le duc de Bourgogne et ses complices féodaux, doit renoncer à envoyer tout secours à Barcelone. Jean II triomphe alors de la Révolution catalane qui le tient depuis dix ans en échec. Il assiège Barcelone, l'affame, et consent à une capitulation honorable qui, signée de la main d'un vainqueur, est un chef-d'œuvre de diplomatie[33].

La Catalogne, qui le reniait naguère, acclame Jean II comme un bienfaiteur; un seul ennemi se dresse en face du monarque aragonais : Louis XI, le détenteur obstiné de ce gage d'une créance nulle, le Roussillon et la Cerdagne.

La grande partie dont nous venons d'exposer les péripéties multiples se réduisait désormais à un conflit franco-aragonais sur les Pyrénées. Il n'était plus question de Barcelone, mais de Perpignan. Il s'agissait de savoir si le roi de France garderait des territoires qu'il avait reçus en échange d'un secours qu'il n'avait pas fourni; il s'agissait de savoir si Louis XI retiendrait le gage d'une dette dont il avait oublié de re-

32. FIDEL FITA, *Los Reys d'Arago y la Seu de Girone*, 2e partie, page 28.
33. *Dietari del Consell Barceloni* (publié par la ville de Barcelone), II, 508 et suivants.

mettre le montant au prétendu débiteur. C'est alors que l'entente de la Bourgogne et de l'Aragon donne sa mesure; c'est alors que Jean II et Charles le Téméraire se révèlent comme de véritables frères d'armes, et l'épisode est significatif.

Jean II, fort de la pacification de la Catalogne et du loyalisme des Roussillonnais, impatients du joug français, rassemble ses forces, entre en Roussillon, enlève Perpignan, grâce à la complicité des Perpignannais eux-mêmes, et, malgré ses soixante-dix-huit ans, il jure, dans l'église cathédrale Saint-Jean, qu'il n'abandonnera pas la place avant de l'avoir mise hors de tout péril[34]. Louis XI se voit joué. Il s'obstine. Une armée française vient mettre le siège devant Perpignan et les défenseurs de la place, malgré la puissance du roi et en dépit de leur courage, semblent à bout de forces.

C'est dans cette situation décisive qu'intervient le frère d'armes de Jean II, Charles le Téméraire.

VII

Le 28 mars 1473, Charles le Téméraire écrit à Jean II une lettre en latin, dont le texte est heureusement resté aux archives municipales de Barcelone. Cette lettre est d'une importance telle que je ne puis éviter de la citer tout au long.

Voici donc la traduction de ce précieux document :

« A très excellent et très puissant prince le roi d'Aragon et de Sicile, mon seigneur et cousin très cher.

« Très illustre et très excellent prince, seigneur et cousin très cher.

« Je me recommande d'abord à vous.

« Sollicité à diverses reprises par mon très cher frère et cousin le duc de Bretagne, au nom du roi de France, notre ennemi commun, et aussi par le connétable de ce même roi, — de conclure des trêves avec lui jusqu'au premier avril mil quatre cent soixante-treize, commençant à

34. ZURITA, *Annales de la Corona de Aragon*, IV, 194.

Pâques, j'ai bien voulu y consentir, — mais à la condition expresse d'y comprendre nommément Votre Majesté, sauf son consentement, parmi mes confédérés et alliés.

« Après la signature de ces trêves, j'appris l'abominable et cruel assassinat, par trahison, le mon cousin le comte d'Armagnac de bonne mémoire, tué par les soldats du roi notre ennemi, après capitulation régulièrement faite des château et place de Lectoure, après sauf-conduit accordé et parole de roi formellement engagée.

« Et j'appris aussi que le même roi de France songeait à diriger contre vous l'armée rendue libre par la reddition de Lectoure.

« A cette nouvelle, j'ai donné immédiatement ordre à mille lances que j'avais recrutées en Italie, et qu'à la faveur des trèves, je m'étais proposé de faire passer en Bourgogne, de se mettre aussitôt en mouvement.

« J'entends, en effet, que ces troupes coopèrent avec mes contingents bourguignons contre notre ennemi, s'il viole les trêves en attaquant Votre Majesté.

« A la tête de toutes mes forces, je ne lui laisserai aucun repos.

« Dans cette intention, je fais appel au concours de très excellent et très illustre prince mon seigneur et frère, le roi d'Angleterre, et de mon dit cousin, le duc de Bretagne. Je les prie instamment, par lettres et messagers, de faire comme moi et d'exercer sur l'ennemi commun une pression commune.

« Certes, j'ai confiance qu'ils feront leur devoir; je suis persuadé que tous deux, le duc de Bretagne comme le roi d'Angleterre, feront preuve de vigilance et d'activité. Si cependant ils étaient empêchés, contre mon attente, d'accomplir cette tâche, moi du moins, en ce qui me concerne, sans retard ni arrière-pensée, je suis résolu à aller de l'avant.

« Aussi bien j'ai déjà protesté par l'organe de mes ambassadeurs auprès du connétable de France : car je veux que notre ennemi commun sache que la cause de Votre Majesté et ma cause sont liées à ce point et nos politiques à ce point solidaires, que nul ne peut toucher à l'un de nous sans que l'autre se jette à la traverse.

« Tout événement heureux ou malheureux pour Votre Majesté l'est

pour moi au même degré, et je ne saurais être moins attentif au péril de votre couronne qu'à mon propre péril.

« C'est pourquoi je supplie Votre Majesté et je la conjure de faire bonne contenance. Elle peut compter que le Très Haut, qui lui a si largement accordé la victoire, ne l'abandonnera pas, car, si le plus perfide des ennemis se dresse contre elle, les amis de Votre Majesté sont déjà là pour vous aider. Très illustre et très excellent prince, seigneur et cousin très cher, que le Dieu tout puissant daigne diriger Votre Majesté. »

Et, au-dessous de la date de cette missive, la signature en français :

« CHARLES[35] »

35. Barcelone, Archives municipales, *Cartas Comunas*, folios 172, 1473, 28 mars (copie) : «Excelentissimo ac prepotentissimo principi regi Aragonum ac Sicilie, etc., domino et consangnineo meo precarissimo. Illustrissime ac excellentissime princeps, domine et consanguinee precarissime. Post omnem commendationem. Solicitatus plurimum per carissimum fratrem et consanguineum meum ducem Britanie, nomine regis Francie, comunis hostis nostri, necnon per connestabularium ipsius regis, inire treaugs cum eo usque ad primam diem mensis aprilis anni Millesimi quadringentisimi tercii a Paschate sumpto consensi illas acceptare, Magestatem Vestram, si in illis comprehendi voluerit, inter colligatos confederatos meos nominatim et expresse includendo. Post quarum treugarum acceptationem, nunciata est michi crudelissima immanissimaque et proditoria trucidacio bone memorie comitis Armignaci consanguinei mei, per armatos regis hostis nostri, dedicione sibi facta castri et opidi de Lestore, [a] rege, ut certo tenendum esse constat, facta fide et securitate ipsius regis, perpetrata, quodque rex ipse suos, qui antea adversum ipsum comitem occupabantur, contra Magestatem Vestram destinaturus sit. Quibus intellectis, statim illico mille lanceatos, quos ex Italia conduxeram, quosque durantibus treugis ex Italia advocare proposieram in Burgundia traducere, ut, quamprimum hostem nostrum treugis non obstantibus Magestatem Vestram invadere michi innotuerit, ipse cum Burgundis meis hostem invadant. Quem ego cum universis copiis meis non sinam quietum. Quo in proposito, ut excellentissimus et illustrissimus princeps dominus et frater meus, rex Anglie, et prefatus consanguineus meus, dux Britanie, mecum instituant, et ut comunis ipsorum et mei proposito ac animi hostem communem certum eodem nuncio faciamus : que omnia quamquam confido prefatos regem Anglie et ducem Britanie omni cura et sollicitudine facturos, si tamen ab eis casu aliquo, quod non arbitror, distraherentur, ego pro virili mea curabo, omni cunctacione postposita, proficere, postquam apud conestubularium per meos qui secum convenerunt oratores protestari feci, ut hostis comunis intelligat Vestram Magestatem measque causas ita junctas, animos nostros ita unanimes, ut neuter ips[or]um aliqua parte ab eo tangi possit, quin ipse utrumque obvium comperiat. Cum enim omne in Vestram Magestatem incrementum vel detrimentum nunquam ante alterum esse putem, non

Voilà ce qu'écrivait, mot pour mot, Charles Le Téméraire, duc de Bourgogne, à Jean II, roi d'Aragon. La lettre sort à coup sûr de la banalité des formules diplomatiques. Il ne s'agit pas d'une démarche de courtoisie internationale. Cette missive est un signal. Elle apparaît comme le commentaire éloquent et direct de cette *fraternité d'armes* que l'opinion publique prêtait aux deux alliés de Bourgogne et d'Aragon.

Mais la lettre si ferme que je viens de traduire n'était rien encore si le duc ne joignait le geste à la parole et Louis XI n'était pas d'humeur à céder sur une simple menace. Charles le Téméraire le comprit, et, dans sa volonté d'agir, alla jusqu'à l'ultimatum.

Le vingt-trois mai, un héraut se présentait au camp français établi devant Perpignan. Il venait notifier aux généraux assiégeants la trêve signée par Louis XI et Charles le Téméraire et dans laquelle le roi d'Aragon était formellement compris comme allié de l'une des parties. En conséquence, les chefs de l'armée française étaient sommés de lever le siège et d'évacuer le Roussillon, sous peine d'une rupture immédiate et d'une invasion bourguignonne en France[36].

Charles le Téméraire avait tenu sa parole. Il s'engageait à fond. Louis XI eut peur et recula; il préféra négocier et l'intervention comminatoire du duc de Bourgogne détermina l'abandon du Roussillon par la France au traité de Perpignan[37].

Ainsi, dans la partie diplomatique compliquée dont nous venons de retracer les grandes lignes, le rôle de la Cour de Bourgogne n'a pas été seulement un rôle actif, il a été un rôle décisif et prédominant. C'est l'ul-

minus volo rerum Magestatis Vestre quam propriarum mearum obsistere periculis. Quamobrem Vestram Magestatem hortor atque commoneo ut boni constantisque maneat animi et Summum Deum, qui sibi victoriarum liberalissimus largitor fuit, non defecturum confidat, cum occurat perfidissimus hostis, et assint prompta amicorum Vestre Magestatis presidia. Illustrissime et excellentissime princeps, domine et consanguine precarissime, Omnipotens Deus Magestatem Vestram dirigere dignetur. Ex opido meo Rupellensi die XXVIII mensis marcii M [CCCC] LXXIII, Consanguineus vester Karolus, dux Burgundie, Braban. et Limburgie comes Flandrie, Artesii, Brugundie. — CHARLES. »

36. Lille, *Archives du Nord*, B 337.

37. Traité imprimé dans Rigau, *Recollecta*, appendice, folios 23 et suivants.

timatum bourguignon qui a fait lâcher prise à la France sur les Pyrénées. Dans cette affaire où la diplomatie et les armes de deux grands rois étaient aux prises, le duc de Bourgogne n'a pas eu seulement l'occasion de dire son mot, c'est lui qui a dit le dernier mot. Malgré l'éloignement des Pyrénées, Charles le Téméraire a été, au jour critique, l'arbitre d'une grande question pyrénéenne : sans lui, Perpignan et Jean II succombaient; c'est l'alliance de Saint-Omer qui a sauvé la place et le roi.

VIII

L'alliance de l'Aragon et de la Bourgogne : voilà, certes, une combinaison au premier abord bien surprenante et surtout bien fragile. On y verrait volontiers une conjonction éphémère d'intérêts divergents, une association de rencontre, sans répercussion sur l'avenir. C'est le contraire qui est vrai.

Si paradoxale que l'affirmation puisse paraître, l'alliance de Saint-Omer, loin d'être un accident diplomatique dépourvu de conséquences, a préparé et déterminé l'un des regroupements de forces les plus puissants et les plus durables de l'histoire; elle a pesé, plus peut-être que toute autre alliance, sur les destinées de l'Europe.

Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer attentivement la carte du seizième siècle ou la généalogie de Charles-Quint. Cette entente élaborée entre les deux maisons d'Aragon et de Bourgogne, cette fraternité d'armes de Charles le Téméraire et de Jean II contre Louis XI, ce n'est pas autre chose, en effet, que l'ébauche anticipée et la première forme de la grande coalition moderne si longtemps dressée en face de la France : en un mot, la combinaison diplomatique dont nous venons de suivre pas à pas la genèse ne représente rien de moins, à nos yeux, que l'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole. L'alliance austro-espagnole, c'est-à-dire l'alliance qui caractérise par excellence et qui domine toute l'histoire diplomatique de la période moderne; cette alliance si étroite qu'elle aboutit un moment à la constitution d'un seul empire au temps

de Charles-Quint, et qui engendra, même après la rupture de l'unité personnelle, la politique de famille la plus suivie et la plus envahissante qui fut jamais; cette alliance enfin, qui fit courir à la France le péril le plus formidable qu'elle ait couru après la guerre de Cent ans, cette alliance n'est, à vrai dire, que le prolongement normal de l'entente et de la fraternité d'armes dont nous venons de voir les premières et éclatantes manifestations.

Ces deux fiancés d'un instant, Ferdinand le Catholique et Marie de Bourgogne, ont hérité de la solidarité politique substituée par leurs parents au projet d'union de leur enfance. Ferdinand, mari d'Isabelle, n'est plus seulement roi d'Aragon, mais roi d'Espagne. La duchesse Marie, femme de Maximilien, apporte à la maison d'Autriche les traditions du traité de Saint-Omer. Dès lors, l'alliance de la Bourgogne et de l'Aragon se convertit tout naturellement en alliance de l'Espagne et de l'Autriche, puisque la maison de Bourgogne s'identifie avec la maison d'Autriche et que la maison d'Aragon est devenue maison d'Espagne. C'est, en quelque sorte, la même association qui se poursuit sous une raison sociale nouvelle, substituée à la première par la brillante fortune de l'un et l'autre associés.

Un document positif nous permet de surprendre, pour ainsi dire sur le fait, cette sorte d'adaptation : le texte des instructions secrètes que Ferdinand le Catholique remit à deux ambassadeurs, Don José Ramirez de Lucena et Lope de Valdemesorin, tous deux chargés de se rendre auprès de Marie de Bourgogne au lendemain de la mort de son père et de son mariage. L'original de ces instructions secrètes, encore inédites[38] est conservé, par bonheur, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris; elles sont dignes du génie politique de l'homme d'Etat qui présidait alors aux destinées de l'Espagne.

38. Paris, Bibliothèque Nationale, *Fonds Français*, 5044, fol. 63. Depuis l'envoi à l'impression de la présente leçon d'ouverture, le document dont il s'agit a paru, par mes soins, dans le numéro de janvier 1905 du *Bulletin Hispanique*, comme pièce justificative d'un article intitulé *Une ambassade espagnole à la Cour de Bourgogne en 1477*.

Ferdinand tient à resserrer l'alliance de Saint-Omer, dont l'orientation politique de Charles le Téméraire à la fin de sa vie a quelque peu relâché les liens. Mais surtout il tient à engager dans ces mêmes liens l'archiduc d'Autriche, époux de la duchesse. Et dans ces lignes si précises, écrites d'une main si sûre en 1477, c'est le programme de l'alliance austro-espagnole elle-même qui s'affirme, c'est-à-dire le programme durable et fécond de l'avenir.

Notre horizon vous le voyez, Mesdames et Messieurs, s'élargit et s'éclaire. Nous voici tout à coup dans l'axe de la grande histoire et comme de plein pied sur le terrain de la politique générale elle-même.

L'épisode d'histoire bourguignonne qui nous y a conduit n'est donc pas un épisode quelconque, propre seulement à mettre en lumière l'activité diplomatique des ducs et le rayonnement extérieur de leur puissance. Cet épisode est quelque chose de plus et de mieux, c'est vraiment l'épisode essentiel de la diplomatie ducale, puisqu'il est le point de départ de tout un avenir; et c'est pourquoi je l'ai choisi.

Puisqu'il s'agissait d'anticiper sur le grand chapitre à écrire, le paragraphe que je viens de détacher pour le développer d'abord devant vous s'offrait, pour ainsi dire, de lui-même. L'éloignement de la Bourgogne et de l'Aragon, la richesse aussi des archives espagnoles; c'était là sans doute des raisons sérieuses pour motiver une préférence. J'espère qu'elle sera tout à fait justifiée, lorsque l'*origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole* aura recouvré à la fois sa place légitime dans le passé de la Bourgogne et sa pleine signification dans l'ensemble de l'histoire.

UN ÉPISODE DE LA LIGUE A DIJON : L'AFFAIRE LA VERNE (1594) ET NOTES SUR LA LIGUE EN BOURGOGNE*

(PRÉFACE)

Le mémoire que publie aujourd'hui M. Henri Drouot sur « *L'affaire La Verne* » se rattache à une suite d' « *Etudes sur la Réforme et les Guerres de Religion en Bourgogne* » dont la publication fut inaugurée en 1905, dans la *Revue Bourguignonne*, sous les auspices de mon prédécesseur, M. A. Kleinclausz[1].

En présentant au public les monographies respectivement consacrées par deux de ses élèves — MM. Viard et Galmiche — à Bégat et à Baillet de Vaugrenant, M. Kleinclausz annonçait l'intention de donner « dans une deuxième série d'études sur le XVI^e^ siècle bourguignon, l'histoire complète du Parlement royaliste de Bourgogne et de son président... peut-être... aussi un essai sur la Réforme à Dijon »[2]. Diverses circonstances n'ont pas permis de réaliser ce plan à la lettre; mais la séduction du XVI^e^ siècle n'a pas manqué de s'exercer sur de nouveaux venus et la génération des étudiants qui ont commencé leurs études d'histoire bourguignonne sous la direction du successeur de M. Kleinclausz arrive, à son tour, à maturité[3]. Désormais, plusieurs mémoires relatifs au XVI^e^ siècle

* Extrait de la *Revue Bourguignonne*, T. XX, 1910, pp. I-VI.

1. *Revue Bourguignonne publiée par l'Université de Dijon, 1905*, t. XV. N° 4. *Etudes sur la Réforme et les Guerres de religion en Bourgogne. Première série : Le Président Begat. — Le Président Baillet de Vaugrenant*, par MM. VIARD & GALMICHE, avec une préface de M. KLEINCLAUSZ.

2. *Ibid.* Préface, p. 16.

3. Cf. à ce propos, dans la *Revue bourguignonne*, 1908, t. XVIII, N° 334, une

vont se succéder, attestant à l'Université de Dijon, la continuité des vues et la coordination des efforts, pour le plus grand profit de l'histoire locale[4].

⁂

Ce m'est, d'ailleurs, une joie personnelle que d'ouvrir la série de ces publications par celle qui, précisément, voit le jour la première. J'y attache, en effet, une estime exceptionnelle et je tiens à dire, dans cette Préface, que le mémoire sur *L'affaire La Verne* est, à mes yeux, une œuvre d'un haut mérite, digne d'un véritable historien.

L'œuvre historique véritable est, à la fois, une œuvre de science et une œuvre d'art. Comme œuvre de science, elle requiert une documentation précise et abondante, substantielle et judicieuse, mise au point grâce à une application rigoureuse, pénétrante et personnelle de la méthode critique. Comme œuvre d'art, elle ne saurait satisfaire l'esprit sans une entente profonde du rôle que joue la synthèse, bien et dûment appuyée sur l'analyse préalable, lorsqu'il s'agit de recomposer ce passé que nos documents nous offrent à l'état fragmentaire, et auquel il faut qu'un souffle nouveau vienne rendre la cohésion et la vie. Pénétrer à fond la psychologie retrouvée des personnages; mesurer avec exactitude l'action et la réaction des événements les uns sur les autres, des hommes sur les événements et des événements sur les hommes; saisir, à travers le jeu si varié des circonstances, des intérêts et des passions reconstituées, l'importance proportionnelle des faits et des gestes; simplifier à propos et distinguer à bon escient; démêler, enfin, parmi tant de fils qui se croisent, la trame secrète, le plus souvent ignorée des contemporains eux-mêmes, bien qu'elle soit faite de leurs propres destinées : c'est en quoi l'historien,

« publication faite par un groupe d'étudiants en histoire de l'Université de Dijon », sous le titre de *Contribution à l'Histoire des relations de la Cour de Bourgogne avec la Cour d'Aragon au XV^e^ siècle.*

4. C'est ainsi que la *Revue bourguignonne* donnera incessamment un fascicule dû à M. Louis GROS, dont le travail essentiel portera le titre suivant : *Le Parlement et la Ligue en Bourgogne.* Ce mémoire achevé à l'heure actuelle, est cité d'ores et déjà par M. DROUOT.

érudit et savant dans la détermination des vérités partielles, devient créateur d'une vérité intégrale.

Or, pour réaliser pleinement ces conditions multiples de l'œuvre vraiment historique, un gros volume n'est point nécessaire. Un court mémoire y suffit, si l'épisode qu'il embrasse met en cause à la fois des faits et des idées, comportant en même temps la critique des textes et l'interprétation des psychologies individuelles et collectives.

Tel est le cas, justement, pour *L'affaire La Verne*. Aussi bien, eût-il été difficile de trouver, dans l'histoire locale de La Ligue, un épisode plus favorable, lié aussi intimément à l'évolution générale des sentiments et des partis politiques à Dijon, tandis que l'aventure du personnage central fournit l'unité d'axe indispensable à un développement d'une étendue limitée.

***

Il serait superflu d'ajouter à cette pure et simple présentation, car le mémoire de M. Drouot se suffit à lui-même. Je terminerai, cependant, en signalant brièvement à l'attention quelques vérités d'un ordre général qui ressortent de ce travail et qui éclairent, si je ne me trompe, d'un jour très nouveau et très vif l'histoire de la Ligue à Dijon.

Le spectacle du schisme parlementaire, qui est l'un des traits les plus apparents de la Ligue bourguignone, ne doit plus nous faire illusion[5] : si, en face du Parlement royal de l'Auxois, un autre Parlement se dresse à Dijon, on n'en saurait conclure dorénavant, malgré les apparences, que le Parlement de Dijon est, au sens propre du mot, un *Parlement ligueur*. Les gestes qu'il prodigue ne doivent pas donner le change. La lecture du mémoire sur *L'affaire La Verne* nous édifie si bien, à cet égard, qu'il ne faudrait guère forcer la réalité pour appeler le complot royaliste de 1594 un complot parlementaire. Les déductions tirées des documents locaux ont été corroborées, sur ce point, grâce à un précieux manuscrit

5. Dans le mémoire annoncé ci-dessus, p. 241, note 4, M. Gros mettra au point le rôle respectif des Parlements rivaux, en s'inspirant de la psychologie des parlementaires dijonnais telle que M. Drouot l'a, le premier, mise en lumière.

parisien[6], dont M. Drouot nous annonce une étude plus spéciale, et qui, en attendant, a procuré au jeune auteur une des satisfactions les plus intimes que puisse connaître un historien : la confirmation par les personnages eux-mêmes d'une interprétation logique. Les conjurés en personne ont comparu en fin d'enquête pour livrer le secret de leurs manœuvres à l'historien du complot, dont la sagacité avait déjà pénétré leurs artifices. Du même coup se trouve dévoilée la complexité des opinions et la subtilité des intrigues dont était faite la vie quotidienne de ce monde parlementaire, affairé et mystérieux, qui s'agite avec une diversité parfois si déconcertante dans le *Journal* de Gabriel BREUNOT[7].

D'autre part, le « sentiment municipal », où M. Drouot a trouvé, par endroits, une singulière valeur explicative, n'est pas moins précieux à retenir. Nous le voyons longtemps exploité par Mayenne, dont la politique à Dijon, pour n'avoir pas été impeccable, n'en paraît pas moins assez cohérente dans sa duplicité. Mais cette duplicité finit par ouvrir les yeux des mieux avertis, et le maire Fleutelot personnifie, non sans profits personnels, l'évolution grâce à laquelle la Mairie se dégage de la pression ligueuse, par la vertu d'un sentiment local profondément ancré dans l'âme dijonnaise.

Ainsi, *L'affaire La Verne*, épisode compliqué et tragique, donne à l'auteur l'occasion de dégager plusieurs idées dont la portée dépasse l'horizon de son sujet actuel. Ces idées se retrouveront assurément en bonne place parmi les idées maîtresses qui présideront à cette *Histoire de la Ligue à Dijon*, que nous sommes en droit d'attendre désormais, et dont le lecteur appréciera, dès aujourd'hui, les heureux prémisses[8].

6. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *fonds français* 11519.

7. M. Drouot relève quelques fautes de lecture faites par Joseph Garnier, éditeur, comme on sait, du texte de Breunot dans les *Analecta Divionensia*. L'idée de contrôler l'édition sur le ms. de l'Arsenal a été heureuse, et les corrections apportées par M. Drouot au texte imprimé (cf. ci-dessus, p. X, note 2) suggèrent le souhait qu'une *collation* de l'édition Garnier soit mise, quelque jour, à la disposition des travailleurs locaux.

8. On peut ajouter que la thèse de M. Drouot, actuellement professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, a réalisé pleinement les espérances qu'avait fait concevoir son mémoire pour le diplôme.

CINQUIEME PARTIE

HISTOIRE DE L'ART

LES ELEMENTS COMMUNS ET LES ELEMENTS SPECIAUX DANS L'ARCHITECTURE ROMANE DE BOURGOGNE*

(Leçon d'ouverture[1].)

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un historien bourguignon, qui fut moine dans les principaux monastères de son pays, Raoul Glaber, commence son chapitre *De innovatione basilicarum in toto orbe*[2] par quelques phrases que l'on peut traduire

* Extrait de la *Revue Bourguignonne*, publiée par l'*Université de Dijon*, 1906, t. XVI, N° 3, p. 1-22.

1. Voici les sujets respectifs des leçons suivantes de ce Cours : II. *La tradition dans l'art roman;* III. *L'imitation et l'originalité dans l'art roman;* IV. *Le problème architectonique;* V. *Le narthex de Saint-Philibert de Tournus;* VI. *La chapelle Saint-Michel à Saint-Philibert de Tournus;* VII. *La grande église Saint-Philibert de Tournus;* VIII. *Les couvertures à Saint-Bénigne de Dijon;* IX. *Le problème statique à Saint-Vorles de Châtillon et dans le diocèse de Langres;* X. *Les possibilités de contagion : la Provence;* XI. *Les possibilités de contagion : l'Auvergne;* XII. *Les voûtes du XI^e siècle à Tournus;* XIII. *Les progrès du XI^e siècle en Mâconnais;* XIV. *Saint-Andoche de Saulieu;* XV. *Conclusion : la synthèse romane en Bourgogne et l'élaboration du type architectonique bourguignon.*

2. Raoul GLABER, *Les cinq livres de ses histoires* (900-1044), éd. Maurice Prou (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). Paris, Picard, 1886, p. 62.

ainsi : « Comme la troisième année après l'an mil était sur le point de commencer, on se mit, par toute la terre, et particulièrement en Italie et dans les Gaules, à renouveler la construction des églises, bien que la plupart fussent convenablement établies et n'eussent pas besoin de cette rénovation. Mais il y avait, entre nations chrétiennes, une véritable émulation à qui atteindrait à la forme la plus convenable. On eût dit que le monde se secouait pour dépouiller sa vieillesse et pour revêtir partout la robe blanche des nouvelles églises. Alors, enfin, presque toutes les cathédrales, les sanctuaires monastiques, les oratoires ruraux eux-mêmes se changèrent en mieux ».

Ce passage a une importance trop grande, au double point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, pour n'avoir pas attiré l'attention des commentateurs. Qu'un écrivain dont l'œuvre témoigne, en général, d'une indifférence complète pour tout ce qui touche à l'art, ait été si vivement frappé d'un changement survenu dans l'architecture de son temps à un moment précis, c'est là un fait révélateur dont on s'est préoccupé souvent, mais sans en saisir toujours toute la portée.

Longtemps, on n'en aperçut, pour ainsi dire, que la portée morale. Les historiens du Moyen âge, pour qui l'an mil avait comme un attrait magique, interprétèrent le passage de Raoul Glaber comme la démonstration concrète de cette aspiration des âmes qu'ils décrivaient eux-mêmes si volontiers, comme la preuve de ce sentiment d'espérance qu'ils estimaient s'être répandu à travers la chrétienté, après l'an mil, lorsque, rassurée sur la durée du monde, la génération sauvée se reprit à songer à l'avenir. Et telle était bien peut-être aussi, dans une certaine mesure, la pensée de Glaber lui-même, puisqu'il exprime sous cette forme un peu étrange, plutôt mystique, le millésime de 1002 : « La troisième année après l'an mil étant sur le point de commencer ». Aussi, quelque opinion que l'on ait sur cette fameuse terreur de l'an mil, tour à tour affirmée et niée par les historiens, et, en somme, assez mystérieuse encore, l'attestation de Raoul Glaber garde toujours une valeur chronologique dont la signification ne saurait être négligée.

Mais le témoignage de notre auteur bourguignon du XI[e] siècle est

autrement précieux pour l'archéologie. Plus heureux que l'historien, l'archéologue, en effet, peut en tirer, pour l'histoire de l'art, des inductions précises et positives. Et, tout d'abord, nous trouvons dans le passage dont j'ai donné tout à l'heure la traduction, l'enregistrement infiniment rare, au Moyen âge, d'un progrès de l'art. Un moine bourguignon, un ami personnel du grand réformateur de Saint-Bénigne, l'abbé Guillaume, un contemporain des intrépides constructeurs des Xe et XIe siècles, nous affirme qu'il y eut de son temps, à un moment qu'il précise, une véritable émulation architecturale. Des monuments convenablement établis, dit-il en substance, étaient jetés par terre et refaits. Qu'est-ce à dire, sinon que la génération qui florissait vers l'an mil possédait le moyen de faire mieux que les générations précédentes?

Il y a donc bien eu progrès de l'art. Le point délicat est de savoir en quoi consiste ce progrès de l'art. Raoul Glaber ne précise guère, du moins il le paraît d'abord. Or, l'art architectural comporte deux éléments : la construction et la décoration. La question peut donc se poser en ces termes : Est-ce la décoration, est-ce la construction qu'affecte le progrès de l'art dont nous nous préoccupons?

Il est clair que le progrès auquel Raoul Glaber a donné tant d'importance ne peut pas consister uniquement en un renouveau de la décoration, en une ornementation plus riche. Comme le dit excellemment Quicherat : « Pour soumettre un édifice à un nouveau système de décoration il n'est pas nécessaire de le démolir[3]. » Ceci nous met en garde contre une interprétation possible, mais fausse, d'un mot de Raoul Glaber, du membre de phrase que je traduisais ainsi : « Il y avait entre nations chrétiennes une véritable émulation à qui atteindrait à la forme la plus convenable (decentiore) ». Prise isolément, cette expression vague : « la forme la plus convenable », aurait pu être considérée comme se rapportant à une ornementation plus riche, plus somptueuse, plus digne de la divinité. Mais le paragraphe tout entier proteste contre cette interprétation. Quand Raoul Glaber parle de la robe blanche des *nouvelles* églises; lorsqu'il dit que les

3. Jules QUICHERAT, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, p. 115.

oratoires ruraux eux-mêmes se *changèrent* en mieux, il exprime d'une façon aussi certaine que possible que le progrès de l'art architectural dont il fut le contemporain affecta essentiellement la construction.

Il y a plus. Un renouveau de l'architecture, un renouveau qui se propage à un moment donné à travers le monde chrétien, un renouveau qui frappe un esprit que l'on peut, au point de vue artistique, qualifier de profane; un renouveau qui apparaît comme une amélioration et un progrès, et comme un progrès qui affecte la construction même, un tel renouveau ne peut s'expliquer qu'à la condition d'y voir l'introduction et les conséquences de quelque modification architectonique, et non pas d'une modification secondaire, mais d'une modification essentielle, primordiale. Il a fallu que cette modification fût telle que le parti architectural jusqu'alors en usage se trouvât profondément transformé. Il a fallu, en un mot, que cette modification architectonique fût telle, qu'un art nouveau en soit sorti. Cette modification architectonique essentielle, génératrice d'un art nouveau, ce n'est pas et ce ne peut pas être autre chose que la superposition de la voûte sur la nef de l'ancienne basilique. Ni les débris matériels, ni les textes ne permettent de trouver la trace de grande nefs voûtées en pierre avant une époque voisine de l'an mil. A l'époque suivante, au contraire, les monuments et les textes nous montrent de tous côtés des essais plus ou moins complets, plus ou moins heureux, de plus en plus complets et de plus en plus heureux pour établir sur les nefs des voûtes en pierre.

Or, rapprocher cette double constatation du texte de Raoul Glaber, c'est saisir, en quelque sorte, le principe de ce progrès architectonique dont notre auteur bourguignon admirait la surprenante fécondité. Il reste à expliquer pourquoi l'emploi de la voûte de pierre a été un si grand événement dans l'histoire de l'art, pourquoi on y a recouru, pourquoi son adoption mettait en cause l'économie même du monument. C'est là un point délicat, mais essentiel pour notre étude, à vrai dire le point de départ même de tout notre développement ultérieur.

Considérons la voûte la plus simple, la plus facile à construire, c'est-à-dire la *voûte en berceau*. La voûte en berceau est un demi-cylindre de

pierre jeté tout le long de la nef à couvrir et qui a pour piédroits les murs latéraux de cette nef[4]. Ce n'est certes point là une invention du Moyen âge, car les Romains avaient connu et pratiqué ce mode de couverture. Mais l'initiative des hommes du Moyen âge, ce fut de couvrir en berceau de grands espaces, d'élever leurs berceaux de pierre à des hauteurs considérables, de faire de la voûte ainsi comprise non un organe secondaire, mais un organe essentiel de la construction.

Avant cette hardiesse architectonique : la voûte de pierre sur nef, les architectes se contentaient de lambrisser les nefs des églises. Ils donnaient à la couverture la forme de charpentes, charpentes apparentes ou caissonnées, telles qu'on en voit des restaurations dans certaines basiliques de Rome et de Ravenne[5]. Pourquoi, aux lambris, parfois si élégants, si décoratifs, songea-t-on à substituer le système de la voûte? Certes, ce ne fut point là un caprice, mais un sentiment bien naturel chez des constructeurs, le désir d'augmenter pour leur œuvre les chances de durée.

La couverture lambrissée, c'est-à-dire le bois, avait, en effet, les plus grands inconvénients, surtout en temps de violence : le bois vouait, en quelque sorte, l'édifice à la destruction par le feu. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les textes du IXe et du Xe siècles. Ce ne sont partout que mentions d'incendies. La profusion de ces matières inflammables par excellence, le bois et les tentures, la profusion aussi du luminaire, tout cela multiplie à tel point les chances de sinistres, qu'on ne saurait vraiment s'étonner du nombre et de l'étendue des catastrophes. Mais, à côté de l'accident, il y a le fait de guerre, le fait de guerre plus fréquent encore et plus redoutable. Dans la période troublée qui marque la décadence carolingienne et l'enfantement douloureux du régime féodal, au milieu des guerres civiles incessantes et des invasions perpétuelles, le feu est le destructeur par excellence des édifices. C'est par un immense feu de joie que les pirates normands avaient l'habitude de marquer leurs

4. Projection : construction d'une voûte en berceau.

5. Projections : charpentes apparentes à Sainte-Sabine de Rome et à Saint-Appollinaire in classe de Ravenne; plafonds caissonnés à Sainte-Marie Majeure, Saint-Jean de Latran et Saint-Paul hors les murs de Rome.

Faculté des Lettres de Toulouse

étapes. Eglises petites et grandes flambaient derrière eux, tandis que moines et clercs fuyaient en toute hâte, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux : leurs reliques. Ces incendies d'églises, cet exode de religieux, c'est l'histoire cent fois renouvelée des instituts ecclésiastiques de l'époque carolingienne, c'est notamment l'histoire des religieux de Saint-Philibert, dont il est d'autant plus indispensable de rappeler l'aventure qu'elle est liée très intimement, comme nous le verrons, à l'histoire de l'art en Bourgogne.

Le tombeau de saint Philibert avait été primitivement établi dans l'île de Noirmoutier. Une communauté de moines s'était vouée, dans cette île, au culte de ce saint. Mais les îles et les côtes devinrent bientôt inhabitables, car, au commencement du IXe siècle, îles et côtes se trouvèrent exposées en permanence aux descentes dévastatrices des Normands. Nos moines, alors, s'avancèrent dans les terres. Ils vinrent à Déas, sur les bords du lac de Grandlieu[6], et là, ils bâtirent une église. On y fit une crypte soignée, pour y placer le tombeau du saint, et la communauté paraissait prospère, lorsqu'en 847 les Normands vinrent de nouveau troubler leur quiétude. Les Normands, en effet, ne se contentaient plus maintenant de piller les îles et de ravager les côtes. Ils profitaient plus hardiment des troubles intérieurs du monde carolingien. Ils remontaient les fleuves, massacrant, volant et brûlant. Les moines de Saint-Philibert de Grandlieu ne pouvaient disputer aux pirates l'église qu'ils avaient bâtie. Ils firent en 847 ce qu'ils avaient fait naguère, ils abandonnèrent la place, emportant ce qui était transportable : les reliques et les objets liturgiques. Les Normands mirent le feu à l'église. Une partie du gros œuvre subsista et, au XIe siècle, les débris du IXe siècle furent restaurés à la mode romane, sans d'ailleurs qu'on recouvrît jamais l'église Saint-Philibert de Granlieu d'autre chose que d'une charpente[7]. Quant aux moines, ils s'étaient enfuis, quittant les bords de la Loire pour n'y plus revenir. Ils avaient continué leur exode à travers la France, comme si les Normands les

6. Département actuel de la Loire-Inférieure.
7. Projections : Saint-Philibert de Grandlieu.

avaient poursuivis, et c'est ainsi que saint Philibert vint reposer bien loin de Noirmoutier, bien loin de l'embouchure de la Loire; c'est ainsi que saint Philibert vint reposer finalement en Bourgogne, à Tournus.

L'aventure des moines de Grandlieu a eu, vous le voyez, sa répercussion en Bourgogne. Ce sont ces religieux en fuite devant les Normands et réfugiés en dernier lieu à Tournus qui ont apporté en Bourgogne leur saint et le nom de leur saint, ce sont ces moines qui ont implanté en pleine Bourgogne le nom et le culte de saint Philibert qui était, jusqu'à leur arrivée, parfaitement inconnu des Bourguignons. Or, nous verrons que l'établissement en Bourgogne des moines de Saint-Philibert présente un intérêt de premier ordre dans l'histoire même de l'art roman en Bourgogne. Nous retrouverons, en effet, dans les successeurs des moines de Déas, voués au culte du même patron, les constructeurs de l'un des monuments les plus instructifs, les plus significatifs de l'architecture du Moyen âge en Bourgogne, cette église Saint-Philibert de Tournus dont l'étude détaillée s'imposera bientôt à notre attention.

Les malheurs des moines de Saint-Philibert, cherchant à travers la France un asile pour leur saint, voilà certes un exemple saisissant de ce que furent les conséquences des invasions normandes. En réalité, ce n'est qu'un épisode entre cent. Il faut songer, en effet, à l'effroyable déchaînement de destruction dont la Gaule fut victime du VI^e^ au XI^e^ siècle. Pendant cinq cents ans, sauf pendant le règne de Charlemagne, le pays est livré à tous les hasards d'une véritable invasion permanente. Et c'est ce qui explique pourquoi il reste sur notre sol si peu de l'architecture antérieure à l'an mil.

Dans ces conditions, l'incendie n'était pas un accident simplement possible, c'était un accident presque certain. Les édifices que l'imprévoyance ne détruisait pas étaient détruits par la volonté de quelque chef de bande. Ceux qui échappaient à la flamme des cierges pieux n'échappaient pas à la torche incendiaire. Parer au danger permanent, fatal, de la destruction par le feu, c'était en définitive la grande préoccupation des architectes, la préoccupation constante, dominante, celle qui devait vraiment hanter les esprits réfléchis et conscients. Et voilà pourquoi je disais tout

à l'heure que l'essai et l'adoption de la couverture de pierre, c'est-à-dire la substitution de la voûte à la charpente sur la nef de nos églises, n'était pas le fait d'un caprice, mais d'un sentiment bien naturel chez les constructeurs. La voûte sur nef apparut vraiment aux hommes qui en conçurent l'emploi systématique, comme la solution rêvée de ce grand problème vital de l'œuvre architecturale : mettre le plus possible l'œuvre à l'abri d'une destruction par le feu.

Seulement, la substitution de la voûte à la charpente n'est pas une opération simple, facile, une de ces modifications qui se réalisent au prix de quelques changements secondaires dans le parti architectural. La substitution de la voûte à la charpente n'est pas une réparation ou un complément, c'est une réfection. Car il ne s'agit pas d'un membre adventice de la construction. Il s'agit d'un organe essentiel, qui entre comme donnée essentielle dans l'énoncé du problème par excellence de l'art de bâtir, dans l'énoncé du problème de l'équilibre. Autre chose est le poids d'une charpente, autre chose le poids de ce lourd demi-cylindre de pierre qui s'appelle la voûte en berceau. La couverture lambrissée pèse seulement le poids total des pièces de bois qui entrent dans sa composition. La voûte, au contraire, faite de voussoirs de pierre qui s'appareillent ne tient en équilibre que si les piédroits qui la portent offrent un coefficient de résistance capable de neutraliser la poussée, c'est-à-dire la force totale qui résulte du poids des voussoirs et de leurs réactions réciproques, force totale dont la puissance ne peut en aucune façon se comparer au simple poids d'un lambris à la romaine[8]. Pour porter la charpente d'une basilique, il suffisait de ses murs latéraux et de ce soutien intérieur que formait la colonnade. Les murs latéraux étaient minces, largement et généreusement ajourés de ces vastes baies qui laissaient passer à profusion l'air et la lumière. Les colonnes étaient sveltes, d'un entrecolonnement de plus en plus large, parce que la décadence avait bien des raisons d'économiser les colonnes, parce qu'aussi la décadence adoptait toujours davantage l'amortissement par arcade de préférence à l'architrave. Et de

8. Projection : Vezelay, Nef de la Madeleine.

cet ensemble résultait un art très caractéristique, dont la largeur, la légèreté, l'harmonie de proportion nous frappent profondément[9]. Mais ces murs minces et largement ajourés, ces colonnes sveltes ne pouvaient en aucune façon supporter la masse colossale d'une voûte de pierre.

Que l'on pose par la pensée un berceau d'appareil sur la frêle armature d'une basilique construite à la romaine, sur une de ces nefs élégantes et vastes que je viens de vous montrer, et aussitôt on a le sentiment bien net que tout s'écroule; la poussée formidable qu'exerce le berceau fait se rompre les colonnes, se déverser les murs mêmes en dehors. Certes, si quelque architecte essaya jamais de porter une voûte sur un monument ainsi bâti, il put voir aussitôt, dans l'effondrement de l'édifice, le châtiment de son imprudence. C'est que l'adoption de la voûte de pierre sur la nef exige impérieusement autre chose que des murs et des colonnes de basilique.

A coup sûr, ce ne fut pas une théorie savante, ce fut l'expérience même, ce fut l'expérience avec ses tâtonnements et son implacable logique, qui enseigna aux hommes du Moyen âge quelles conditions devaient remplir un édifice pour supporter une voûte. Ils se rendirent compte par la pratique qu'un berceau ne peut être stable que si les murs qui le supportent sont épais et résistants : et ils renforcèrent les murs. Ils se rendirent compte aussi que les jours percés dans des murs ainsi chargés en affaiblissait le coefficient de résistence : et ils diminuèrent autant que possible le nombre et la largeur des jours. Seulement, les murs ne peuvent pas s'épaissir indéfiniment; les jours ne peuvent pas se supprimer totalement. L'envahissement du vide par le plein a des limites que le bon sens impose : car la sonorité est indispensable à l'édifice, la circulation doit y être possible et il faut bien que la lumière y pénètre. Si l'épaississement des murs de clôture et la diminution des jours pouvait donner, dans certains cas, la force de résistance nécessaire pour contrebalancer la poussée, il y avait une limite à l'un et à l'autre expédient. Au-delà de cette limite, il devenait indispensable de découvrir autre chose. Les hommes du Moyen

9. Projections : Saint-Apollinaire Nuovo et Saint-Apollinaire in classe de Ravenne.

âge se trouvèrent bien vite en présence de cette nécessité. Ils se rendirent compte, alors, que certains artifices de construction pouvaient augmenter la résistance des murs, atténuer la poussée de la voûte, ou partiellement soutenir cette voûte elle-même. Et ils furent conduits ainsi à introduire dans leur art des éléments jusqu'alors inconnus, des dispositions originales, des membres nouveaux de l'organisme monumental. De même, ils se rendirent compte que la voûte pouvait se construire et s'établir de diverses façons, et que certains systèmes, à résultat égal, donnaient une poussée moindre que certains autres. Ils furent donc amenés à perfectionner la construction de leurs voûtes, à adopter, selon les temps, les lieux et les circonstances, des systèmes différents.

Seulement, il faut y prendre garde : le problème de l'équilibre se trouvait dès lors susceptible de plusieurs solutions. Pour contrebalancer la poussée d'une voûte représentant une résultante variable selon le mode de construction de cette voûte, l'artiste groupe plusieurs éléments de résistance : épaisseur des murs de clôture; disposition des jours; introduction d'organes variés et nouveaux de renforcement. Ces éléments divers, il peut les combiner de diverses manières, l'essentiel étant qu'il oppose un total de forces de résistance au moins égal à la force adverse qu'il doit combattre. Or, il est bien évident, que du groupement variable de ces forces, dont l'architecte doit faire, en quelque sorte, son équation, selon l'épaisseur des murs, la distribution des jours, la nature des organes de renforcement, il est évident, dis-je, que de ce groupement variable d'éléments divers résultera, en définitive, un aspect également variable, une diversité considérable de partis architectoniques, en un mot, des variantes multiples d'un même thème artistique.

L'adoption de la voûte de pierre fut, en effet, par excellence, le principe de la diversité dans le domaine de l'architecture religieuse. Jusqu'alors, il est à peu près impossible de trouver une différenciation positive dans l'art chrétien, même lorsqu'il s'agit des régions les plus éloignées de l'Occident. Un art commun, né d'une source commune, règne partout, se développe partout à peu près du même pas, dans une direction parallèle, en Italie, en Germanie, en France et ailleurs. Avant le renou-

veau artistique dont Raoul Glaber a célébré l'éclat, il est illusoire de chercher à établir des variantes régionales dans l'architecture. Certes, il est possible, je dirai même il est probable que, très anciennement, certains détails d'aménagement, certains motifs de décoration ont été plus goûtés dans une région que dans une autre. Nos renseignements sont trop incomplets pour nous permettre d'être affirmatifs sur ce point. Mais, si de telles préférences ont existé, elles n'ont pu affecter que le détail, non l'économie proprement dite des œuvres architecturales. Au contraire, au moment où nous nous sommes placés aujourd'hui, au moment où un essor vigoureux emporte l'art de bâtir vers ce progrès dont le moine bourguignon Raoul Glaber, malgré son indifférence artistique, a été si fortement impressionné, à ce moment une raison profonde de différenciation s'introduit dans l'architecture. Désormais, le problème le plus impérieux de tous, le problème de l'équilibre se trouve posé en termes nouveaux, et cette formule nouvelle et variée comporte, du même coup, des solutions diverses, d'où résultent autant de variantes monumentales. Parmi les architectes, les uns n'osent pas encore voûter entièrement de pierre les vaisseaux de leurs églises et se contentent de demi-solutions; d'autres voûtent entièrement, mais adoptent des systèmes de voûtes différents; ceux-ci portent leurs voûtes très haut, sauf à multiplier les artifices et les expédients pour en obtenir l'équilibre; ceux-là, au contraire, abaissent les murs de clôture ou rétrécissent la nef, sacrifiant la majesté et les dimensions même à la solidité et à la sobriété. Les uns adoptent ou repoussent tel organe de renfort d'exécution difficile. Tel se résigne à réduire les jours au minimum, tel autre préfère sauver le plus qu'il peut de la largeur ancienne des ouvertures. En un mot, l'introduction de la voûte sur la nef, c'est, du même coup, la variété introduite dans l'art. Et cet art varié, mais pourtant issu d'un même principe, cet art engendré par l'innovation de la voûte, c'est tout justement l'*art roman* : l'art roman, avec son unité fondamentale et sa riche variété d'aspects; avec son unité de principe et la diversité presque infinie de ses manifestations; l'art roman avec son développement logique et pourtant multiforme, avec son développement logique qui n'exclut certes pas

les initiatives individuelles, mais qui subordonne ces initiatives à des conditions préalables, c'est-à-dire aux conditions données dans l'énoncé même de la formule qui en est le point de départ. Qu'est-ce donc, dans ces conditions, qu'étudier dans l'architecture d'une région *les éléments communs et les éléments spéciaux?* Car, tout l'exposé que je viens de présenter, — et vous l'avez certes bien compris, — n'a d'autre objet que de rendre possible la position très nette et, pour ainsi dire, la définition du sujet même de ce cours. « Il y avait, dit Raoul Glaber, dans le passage de son histoire qui m'a servi de point de départ, il y avait entre nations chrétiennes une véritable *émulation* à qui atteindrait à la forme la plus convenable. » Que, dans cette émulation féconde, la Bourgogne ait eu sa part, sa très large part, c'est ce qui n'est point douteux. Si malgré son impassibilité ordinaire en matière esthétique, notre chroniqueur, contemporain des constructeurs de Saint-Philibert de Tournus, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Vorles de Châtillon et de tant d'autres églises bourguignonnes, si, dis-je, ce chroniqueur, si indifférent à l'art en général, a formellement consigné dans sa chronique l'essor architectural de son temps, ce n'est pas seulement que cette évolution a été assez évidente et assez féconde pour frapper même un esprit inattentif, c'est aussi et surtout que cette évolution se manifestait avec intensité, avec éclat autour de notre auteur même, dans son entourage immédiat, à ses côtés. Pour tout dire d'un mot, le passage de Raoul Glaber *de innovatione basilicarum,* restitué dans son milieu, suffit pour nous convaincre préalablement que dans cette émulation artistique des nations chrétiennes, la nation bourguignonne a eu sa part, sa large part. Seulement cette constatation très générale ne saurait nous satisfaire : nous voulons, nous, rechercher, dégager, préciser sa part. Or, l'architecture romane, en Bourgogne, comme en toute région, c'est à proprement parler, la somme de deux éléments : d'une part, les *éléments communs,* et, d'autre part, les *éléments spéciaux.* De ces deux ordres d'éléments, celui-ci représente l'originalité de l'artiste ou de l'école technique à laquelle il se rattache; celui-là représente deux facteurs qui se retrouvent,

en quelque mesure, dans toutes les manifestations de l'activité humaine, la tradition et l'imitation.

En effet, l'avènement à un certain moment du Moyen âge de l'art roman n'impliquait pas le moins du monde table rase du passé. Quelque grave que fût la modification architectonique qu'ils adoptaient, les architectes ne rompaient pas d'un coup avec les procédés de leurs ancêtres, de leurs maîtres, de leurs devanciers, avec leurs propres procédés de la veille. Aussi bien les constructeurs qui s'avisaient d'adopter la couverture de pierre n'entendaient-ils prendre qu'une mesure conservatrice, bien loin de songer à révolutionner l'art antérieur. En cela, ils ont été vraiment des hommes du Moyen âge, c'est-à-dire essentiellement des *traditionnalistes,* car ce fut la mentalité des hommes du Moyen âge que d'innover le moins possible, à leur insu le plus souvent et presque toujours par nécessité.

Traditionnalistes, ils l'ont été en droit, et ils ont érigé la coutume en souveraine de la vie publique et privée. Ils l'ont été en science, et toute nouveauté leur a paru œuvre du diable ou fait de sorcellerie. Ils l'ont été aussi en art. Et c'est pourquoi l'art roman n'a pas été, à proprement parler, une transformation, mais plutôt une adaptation des méthodes héréditaires aux besoins d'un milieu nouveau. L'art antérieur s'est perpétué dans l'art roman, s'est incorporé à lui. Tout ce qui, dans l'art de l'âge précédent, a été compatible avec le principe initial de l'art roman et les conséquences de ce principe, s'est continué, s'est imposé aux architectes romans de tous les pays. Ces éléments, préromans d'origine, sont les mêmes partout ou à peu près les mêmes. Ils sont, pour ainsi dire, les signes de l'hérédité artistique qui rend les monuments postérieurs à l'an mil solidaires de leurs ascendants carolingiens, mérovingiens, gallo-romains. Et c'est justement de cette survivance que procède ce que j'appellerai volontiers *les éléments communs traditionnels.*

A côté de ces *éléments communs traditionnels,* il y a ce que je vous proposerai d'appeler les *éléments communs d'imitation.* En effet, parmi les artifices qu'exigeait la solution du problème de la couverture, parmi les expédients imaginés pour assurer la stabilité de l'édifice, la commodité

de son aménagement ou même son effet esthétique, il en est qui se trouvent répétés sur le sol de la chrétienté en centaines d'exemplaires. L'idée d'un architecte, jugée heureuse, a été mise à profit par des collègues ou des successeurs.

En ceci encore, les architectes romans étaient bien des hommes du Moyen âge, exempts de cet obsédant souci de l'originalité pour elle-même qui prime à certaines époques et régit véritablement la conscience des artistes. De même que les chroniqueurs du Moyen âge se copiaient les uns les autres, sans se citer le plus souvent, et cela tout naturellement et comme d'instinct, de même les artistes du Moyen âge se sont copiés les uns les autres, puisant à pleines mains, sans scrupule ni arrière-pensée, dans le trésor anonyme de l'expérience collective.

Mais, à moins de n'être qu'un pur et simple copiste, c'est-à-dire de n'être à aucun degré un artiste, l'architecte est, dans une certaine mesure un novateur : il est toujours en quelque mesure lui-même, ne fût-ce que par le choix et par la juxtaposition de ses propres imitations. Il est novateur le plus souvent parce que le désir du mieux est un besoin pour tout artiste et qu'au surplus ceux pour qui il travaille ont aussi le souci du mieux.

Plus, peut-être, que tout autre art, l'art roman a été orienté vers le mieux. Né d'un effort pour trouver la meilleure solution d'un problème impérieux, nouveau et complexe, il a été dominé, vivifié et dirigé par cet effort. A la poursuite d'une solution meilleure que celle de la veille, l'architecte roman a été, sans cesse, en quête de quelque innovation. Voilà pourquoi l'art roman a été, moins que tout autre art, un art immobile; voilà pourquoi l'art roman, au contraire de tant d'autres arts, ne s'est point figé en une formule, mais a été toujours comme à la poursuite d'une formule, de *sa* formule; voilà pourquoi l'art roman a disparu sans s'être éteint, ni sans s'être immobilisé, sans avoir subi ni arrêt ni décadence; voilà pourquoi enfin, par une destinée singulière, l'art roman s'est achevé dans un dernier effort vers le mieux, dans cet effort d'où est sorti, par un véritable miracle, autre chose, un autre art : cet autre art que l'on est convenu d'appeler *l'art gothique*.

Cette mobilité de l'art roman, c'est ce qui en fait la vie, c'est ce qui fait l'intérêt principal de son étude, c'est ce qui en fait aussi la très grande difficulté. A travers les manifestations multiformes de cet art, constamment en marche vers le mieux, il est impossible de se reconnaître sans avoir simultanément à la pensée les principes communs dont ces manifestations procèdent et les données historiques qui déterminent l'ordre et je dirais presque la hiérarchie de ces mêmes manifestations.

Et la conclusion, c'est que l'étude de l'art roman, dans un domaine quelconque, présuppose, d'abord, le triage, la distinction des deux éléments essentiels, dont cet art est la somme : *éléments communs, éléments spéciaux*.

Mesdames et Messieurs, le cours que je me propose de faire, cette année, devant vous, n'est donc pas, il ne peut pas être une *Histoire systématique de l'art roman en Bourgogne*. L'objet actuel est d'un autre ordre, d'un ordre plus modeste, et j'ajoute plus pratique. Il s'agit seulement de rendre possible, pour l'avenir, une *Histoire de l'art roman en Bourgogne*. Il s'agit présentement de distinguer, d'essayer tout au moins de distinguer ce qui, dans les monuments les plus caractérisés de cet art, est *éléments communs*, et ce qui est *éléments spéciaux*.

Une telle étude est essentiellement comparative. Il ne s'agit point de décrire successivement les églises romanes de la région, il faut en choisir quelques-unes pour en analyser la structure, il faut en faire l'anatomie et comparer les résultats ainsi obtenus avec d'autres résultats, comme ferait un naturaliste. Nous avons un genre : l'église romane; il s'agit de distinguer les espèces qui composent ce genre, en étudiant la nature et l'organisme des individus.

Et si cette comparaison rend bien ma pensée, ce n'est pas seulement l'objet même du cours qui vous apparaîtra nettement, c'est encore, c'est du même coup, sa méthode.

Si l'architecture romane en Bourgogne est, comme je le disais tout à l'heure, comparable à une espèce, il faut l'entendre d'une espèce qui a évolué et dont les variations dans le temps sont aussi importantes, pour nous, que les variations dans l'espace. Pour en rendre raison, ce sont

évidemment les monuments eux-mêmes qu'il faut interroger; il faut coordonner leurs réponses; surtout il faut s'efforcer d'en dégager la signification synthétique. Tel est du moins le rêve. Car l'historien de l'art, comme tout autre historien, n'a pas conscience d'avoir achevé sa tâche lorsqu'il a fixé des dates et constaté des faits. De gaîté de cœur, il ne saurait se borner à la satisfaction relativement aisée de meubler de quelques nouveaux articles le musée déjà vaste et garni de la curiosité rétrospective. Mais il a le sentiment d'avoir accompli de son mieux sa mission la plus haute, lorsque, par delà les contingences des réalisations individuelles, il a saisi quelque chose de l'idée créatrice; lorsque, parmi le conflit perpétuel des tendances et des influences, il en a poursuivi avec quelque succès le développement; lorsqu'enfin, à travers l'enveloppe des œuvres, il est arrivé parfois jusqu'à leur âme, pénétrant, pour ainsi dire, plus ou moins profondément, dans la complexion artistique même des générations successives et solidaires.

LE GENIE SCULPTURAL DE LA BOURGOGNE ET LE DUALISME GOTHIQUE*

Entre tous les arts, la sculpture a brillé, en Bourgogne, à travers les siècles, d'un éclat exceptionnel. Fait inexpliqué, — peut-être inexplicable, — attesté du moins par d'irrécusables preuves : le Bourguignon a, par excellence, le *sens sculptural;* il voit *en relief;* il exprime par des *formes.*

Il y a plus. Ne serait-il pas juste, en effet, de dire que le peintre ou l'écrivain bourguignon triomphe surtout par les affinités sculpturales de son pinceau ou de sa plume? La période sonore et pleine d'un Bossuet, comme la touche hardie d'un Prud'hon, semble s'apparenter secrètement, — par delà toute la diversité des genres et des techniques — à ce que le ciseau de Rude a réalisé de plus puissant. Bossuet ne fait-il pas des portraits historiques comme Rude fait de la statuaire historique? Ces jours-ci encore, je revoyais au Louvre la *Vengeance poursuivant le crime;* j'admirais, une fois de plus, avec quelle vigueur s'enlève la figure principale, modelée d'un tel relief qu'elle semble sortir du cadre, et c'est comme de la *peinture dans l'espace,* dont on a l'illusion que l'on pourrait faire le tour. « *Tous les arts,* disaient les anciens, *ont leur éloquence.* » Sans doute, ils avaient raison, puisque tous les arts ne sont, en dernière analyse, que les multiples modalités d'expression d'une même vérité humaine. C'est pourquoi la musique a sa couleur et la littérature sa plastique.

Mais, sans pousser plus avant sur le terrain glissant de ce que

* Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,* 4e série, T. XI, 1910, p. 121-133.

j'appellerais volontiers l'esthétique transcendentale, c'est de la sculpture proprement dite, et d'elle seulement, que j'entends parler aujourd'hui.

***

Or, aussi loin que l'on remonte, la Bourgogne apparaît comme vouée à la sculpture. A l'aube des temps historiques, sa vocation semble déjà décidée. Au Moyen âge, dès que l'Occident a reconquis des moyens d'expression dont l'avaient privé la décadence des temps barbares et l'asservissement oriental de la Renaissance carolingienne, une école bourguignone de sculpture se fonde, douée d'une vie intense, et, parmi tant d'anonymes, un maître de premier ordre se révèle, véritable Giotto de notre douzième siècle sculptural, GILBERT d'Autun, l'auteur prestigieux de cet étonnant *Jugement Dernier* qui sert de frontispice à la cathédrale Saint-Lazare et qui, par une exception remarquable entre tous les tympans de nos églises, porte, par bonheur, une signature épigraphique : *Gislebertus hoc fecit.*

A coup sûr, le chef de notre école romane[1] n'a pas, dans l'histoire générale de l'art, la place très élevée qu'il mérite : c'est qu'il n'a pas encore trouvé son Courajoud. Plus heureux, CLAUS SLUTER a été tiré de pair; il a rang aujourd'hui, en tous pays, parmi les plus grands, et nul, désormais, ne songerait à contester que par l'atelier dijonnais du maître de la Chartreuse a passé le souffle du grand art sculptural, celui-là même qui devait passer, plus tard, par l'atelier plus moderne du maître dijonnais dont ailleurs j'analysais l'œuvre : François RUDE.

1. Cf. Emile Mâle, *Le ravissement de Sainte Madeleine*, dans le *Congrès archéologique de France*, LXXIV[e] session (Avallon, 1907), p. 537 et suiv. — L'expression « Gilbert d'Autun » que j'ai employée ne préjuge nullement de l'origine de cet artiste; mais il sied, à mon avis, d'associer à son nom celui de la ville à laquelle il a légué l'œuvre maîtresse signée de lui. Nos habitudes autorisant cette association : le « Grégoire de Tours » de l'histoire, par exemple, n'est-il pas un Auvergnat, fils d'un Auvergnat et d'une Bourguignonne? Au demeurant, fût-il étranger comme le Hollandais Claus Sluter, Gilbert n'en personnifierait pas moins, au même titre, un moment du grand art bourguignon.

⁂

Entre ces âges d'or de la sculpture bourguignonne, dont j'ai voulu, par l'évocation de quelques noms choisis, rappeler l'éclat, il est des périodes de moindre rayonnement. Et ce n'est point sans surprise que l'on compte parmi ces dernières celle qui correspond à l'apogée de l'art gothique.

Parcourez une histoire générale de l'art ou une monographie de la sculpture gothique, la Bourgogne n'y jouira d'aucune primauté. Entre Gilbert d'Autun et Claus Sluter, aucun nom digne d'eux ne s'est inscrit; entre les tympans d'Autun ou de Vézelay et les merveilles de la Chartreuse de Champmol, aucune œuvre maîtresse du ciseau bourguignon ne se classe. Sans doute, au treizième et au quatorzième siècles, des morceaux aimables, attachants ou ingénieux surgissent en foule, mais rien qui soit incomparable, rien qui, semble-t-il, soit propre à marquer une date, à constituer une grande école dans l'évolution générale de l'art.

Que faut-il penser de ce relatif effacement?

Quelles sont les causes du phénomène et quelle en est la portée?

C'est ce que je voudrais m'attacher à dégager ici, brièvement.

⁂

Un art d'expression, un style sculptural se caractérise, sous le rapport esthétique, par son degré de *réalisme* et *d'idéalisme*. L'art gothique est à la fois réaliste et idéaliste, mais il l'est, en quelque sorte, séparément : deux arts, ou plus exactement deux moitiés d'art, coexistent, se juxtaposent, et tandis que l'une suit la nature et la réalité, l'autre obéit à l'esprit et relève de l'idéal suprasensible. En un mot, l'unité gothique comporte en elle un irréductible dualisme.

Ce dualisme est, sans contredit, le trait le plus frappant de la sculpture gothique. Les deux éléments constitutifs de toute plastique d'expression y sont en telle manière distribués, que, là où domine le réalisme,

l'intellectualité ne prend que la part *minima* qu'elle doit au déterminisme du cerveau humain, — miroir si l'on veut, mais miroir pensant, de la réalité objective; — tandis que, par contre, là où domine l'idéalisme, la nature n'intervient que pour la part *minima* qu'impose ce même déterminisme humain, c'est-à-dire la mesure où il est vrai de dire que l'homme, quoi qu'il fasse, n'est pas un pur esprit.

Le résultat de cette répartition est manifeste. Il se traduit de telle façon que, chez les gothiques, le grand art sculptural, interprète de la religion et de l'histoire, est foncièrement idéaliste; l'art décoratif, inspiré du règne végétal ou même animal, est réaliste, et réaliste aussi, ou mêlé de réalisme, l'art, quel qu'en soit le motif ou le prétexte, dans certains domaines réservés où l'idéalisme semble n'avoir point d'accès.

Rien n'est plus *vrai*, rien n'est plus *naturaliste* même que le feuillage gothique, si abondamment représenté dans nos monuments. Une évolution très caractéristique a substitué au feuillage stylisé de l'art roman (encore tout imprégné des formules carolingiennes ou byzantines) un feuillage qui procède directement de la réalité ambiante. Les artistes ont regardé autour d'eux. Ils se sont avisés que l'arbre ou la plante n'existaient pas seulement sur leurs modèles traditionnels, mais aussi et d'abord dans la nature immédiate. Ils ont retrouvé la tige, la feuille, la fleur, et, par delà la rosace, ils ont découvert à nouveau la rose.

Cette découverte est-elle un fait bourguignon? J'hésiterais à l'affirmer. Du moins est-il certain que la Bourgogne en a largement profité. Nulle part nous n'apercevons mieux qu'à SAINT-LAZARE D'AVALLON cette métamorphose. A contempler ce portail si riche, on a le sentiment d'assister personnellement au miracle qui, d'une stylisation encore flagrante par endroit, dégage un art nouveau, cet art précisément qui contient l'avenir et qui, sitôt après, se développe superbement. Le portail latéral de SAINT-PHILIBERT DE DIJON, si malheureusement mutilé, nous atteste la même évolution du douzième siècle finissant. Une *flore gothique* s'épanouit au treizième et au quatorzième siècle. Un botaniste y trouverait son compte. C'est une reproduction fidèle des espèces, une respectueuse restitution de la réalité concrète qui va jusqu'au culte du détail pitto-

resque : ainsi la feuille de vigne s'accompagnera volontiers de l'escargot, et la communauté de ce détail, choisi entre cent, crée une fraternité de plus entre ces deux provinces-sœurs de l'empire gothique, la Bourgogne et la Champagne.

Il y a mieux et l'art gothique va plus loin. Il ne rend pas seulement l'aspect de la plante, mais la vie de la plante. Et je ne puis m'empêcher de songer à tel joyau de pierre qu'offre à cet égard l'église NOTRE-DAME DE SEMUR : un chapiteau svelte s'élance au sortir d'un astragale qui n'est plus qu'une élégante collerette; sur la corbeille lisse des rameaux feuillus et fleuris grimpent, se croisent, s'enlacent délicieusement; une couronne de pétales délicats se tresse autour d'un abaque discret, et le ciseau du Maître anonyme a eu cette suprême souplesse de traduire le mystère de la montée de la sève, le fluide intime et vital qui infléchit la tige, nourrit la feuille, dresse le bouton, élargit la fleur.

Ailleurs, un don d'observation non moins vigoureux se fait jour, mêlé, il est vrai, à d'étrangers débauches imaginatives. Aux gargouilles, aux culots, aux écoinçons de nos églises gothiques, le monstrueux et le fantastique, le laid et le grotesque se donnent libre carrière. Cependant, au milieu de caricatures burlesques ou terrifiantes, se rencontrent de véritables portraits, souvent d'une saisissante justesse, et l'on remarque même, de-ci, de-là, des études de nu que ne désavouerait point la plus hardie des écoles modernes.

A vrai dire, l'album que l'on composerait, en choisissant à propos dans les parties de l'église gothique que j'énumérais à l'instant, égalerait en audace ou en imprévu l'art le plus résolument réaliste d'une époque quelconque. Et ce réalisme, qui n'est pas toujours outrancier, est d'autant plus digne d'attention qu'il est, en quelque sorte, parqué dans des manifestations bien définies, hors desquelles tout est idéalisme.

Car, partout ailleurs, l'idéalisme gothique règne avec une sorte de souveraineté majestueuse. L'art gothique en général en reçoit son rythme et sa norme. Il s'alimente à la source de la pensée sereine et des sentiments nobles. C'est l'époque par excellence des dieux de majesté, des vierges tendrement soucieuses, des saints conscients et fiers de leur immor-

talité en paradis, au point d'en jouir même dès le martyre. Un culte fervent de la beauté physique s'est imposé et régit l'interprétation nécessaire de la beauté morale, si bien que l'art chrétien rejoint ici l'art grec, qui incarnait dans la pureté plastique des lignes et des formes la philosophie cosmique de son esthétique explicative.

Elever l'âme, ennoblir l'idée religieuse, exalter la foi et traduire aux yeux la sublimité des mystères ou la spendeur des vertus morales : telle est la grande tâche du sculpteur. Son art l'investit comme d'une magistrature didactique et sacrée. Il illustre la parole du prêtre et du sermonnaire. Respectueux comme eux de l'Eglise triomphante, il croirait commettre une impiété s'il traitait en hommes ou en femmes de ce monde de misère ses saints, ses vierges, ses personnes divines. Sans doute, c'est dans l'humanité que l'imagier trouve ses modèles : le Christ lui-même ne s'est-il pas habillé de chair? Mais cette enveloppe périssable laissait transparaître aux yeux des croyants le Dieu de résurrection. Si donc l'artiste gothique s'inspire de types humains, il les transpose, en quelque sorte, dans un ordre supérieur, et c'est en quoi, précisément, il est, au plus haut degré, un idéaliste.

Le modèle quand il préexiste, n'est qu'un *substratum* : la composition dans laquelle il entre, transformé, est une œuvre de l'esprit, une *composition littéraire,* dont un texte, — inspiré et inspirateur tout à la fois, — contient d'avance les gestes et commande les sentiments.

***

Telle est l'inspiration maîtresse de l'art gothique et tel est aussi le dualisme de cet art.

Or, le génie sculptural de la Bourgogne — nul ne l'ignore, — est, avant tout, un génie positif, épris de mouvement et de réalité concrète.

La résurrection de la feuille animée flattait le goût bourguignon de toujours, et c'est pourquoi les artistes locaux ont interprété le réalisme végétal de la décoration gothique avec une richesse et un bonheur incomparables. L'idéalisme gothique, en revanche, était le résultat d'une for-

mule étrangère, une importation de l'esprit proprement français. Et c'est, apparemment, parce qu'un tel classicisme cadrait mal avec la complexion mentale du sculpteur bourguignon que le grand art gothique est, en somme, pauvrement représenté en Bourgogne, tandis que la verve des artistes se réfugie avec une complaisance particulière là où, justement, le classicisme perd ses droits.

Ce qui est ailleurs l'accessoire devient ici le principal. Les tympans, les portraits gothiques traités à la manière des grandes cathédrales françaises sont rares au cœur de la région bourguignonne. Le *tympan des Bleds,* à Semur, si justement célèbre qu'il soit, n'est point sans faire des concessions singulières à un goût différent, et il repose, aux sommiers, sur des figures dont l'individualisation hardie et le mouvement complexe surprennent à cette place. Mais c'est surtout dans les gargouilles, les têtes d'écoinçons, les culots ou culs-de-lampe, que nos sculpteurs — visiblement — se délectent; c'est là que, sans nulle contrainte, les qualités proprement bourguignonnes se dépensent comme par un exutoire, et, voisinant avec les fantasmagories héritées, comme en tout lieu, de la tradition romane, fourmillent les traits de vérité, les transcriptions de la vie courante, les types de la rue, les trouvailles d'attitude ou de geste. La tête célèbre du *Vieux Dijonnais,* au transept méridional de Notre-Dame, en est, ici même, une preuve.

Je veux parler de ce « Daumier de pierre », dont l'un de nos confrères ciselait, il y a quelques années, cette description :

« C'est évidemment un portrait en charge, mais tout vibrant de vérité et de vie, celui de quelque bourgeois flâneur ou d'un homme d'église qui, consciemment ou inconsciemment, aura posé devant l'imagier. A coup sûr, nous avons là un Dijonnais contemporain de saint Louis et de Hugues IV, vieux et vieillot, aux rides creusées dans les chairs flasques de l'homme casanier et laborieux, vivant en un logis sans air dans une ville empestée. Mais, à tout prendre, ce visage de bouffi blême n'est point d'un sot et d'une ganache rabâcheuse, les yeux pétillent de malice, et de cette bouche aux lippes rabelaisiennes devaient tomber drus ces gros bons mots de tout temps chers aux Dijonnais moqueurs. »

Un « Daumier de pierre », soit! mais des moins forcés et des plus respectueux de la vérité moyenne du modèle! Il suffit, pour rendre pleine justice à l'imagier, de se reporter à la curieuse publication de M. Geffroy sur *Daumier sculpteur*[2]. Du moins les lignes de M. Henri Chabeuf, que je viens de citer[3], restent comme le plus bel éloge que l'on puisse adresser à l'auteur du *Vieux Dijonnais*. Il serait aisé, au demeurant, de multiplier les exemples analogues ou comparables. Là, c'est une vieille femme ratatinée sous son bonnet, ailleurs un enfant joufflu aux yeux espiègles et rieurs, un chevalier raide et souple à la fois sous son armure, un moine pensif à capuchon et les mains jointes, tous les âges et toutes les conditions; et chaque personnage est surpris au vif, fixé dans la pierre complaisante avec cette maîtrise et ce sens profond du réel dont Notre-Dame de Dijon, Notre-Dame de Semur ou Saint-Père-sous-Vézelay offrent tout spécialement d'admirables spécimens[4].

⁂

Ce ne sont pas seulement des curiosités séduisantes : ce sont des œuvres hautement significatives dont l'histoire de l'art bourguignon doit tenir un grand compte.

Les artistes qui nous les ont léguées n'aspiraient pas assurément au grand art. Le goût gothique tolérait ces exubérances ornementales sans les prendre au sérieux, et c'étaient comme des déviations permises au ciseau. Mais c'est précisément dans ces morceaux tout de spontanéité que s'est conservé sur place, à travers l'idéalisme gothique, le sens du modèle, le goût du réel, le contact avec la réalité humaine de tous les jours.

Comme plus tard, lors du triomphe universel de l'*italianisme*, la Bour-

2. Gustave Geffroy, *Daumier sculpteur*, dans *l'art et les artistes*, juin 1905.

3. *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or*, t. XIII, p. XLV-XLVI. Cf., du même auteur, *Tête sculptée à Notre-Dame de Dijon (treizième siècle)*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XI, 6 livraison de 1900.

4. Encore faut-il observer que les mutilations subies par nos monuments ont fait disparaître ou ont défiguré des œuvres de grand mérite. Sur le cas de Notre-Dame de Dijon, cf. l'article de M. Henri Chabeuf dans la *Revue de l'art chrétien*, cité ci-dessus.

gogne, au treizième et au quatorzième siècle, a été recouverte par une vague puissante d'art exotique. Cette vague, heureusement, n'a pas tout submergé. Dans le monument inondé par le flux gothique, quelques points privilégiés ont échappé : refoulé par le flot victorieux, l'esprit bourguignon a pu gagner du moins ces îlots qui émergent, pour ainsi dire, et s'y réfugier comme sur le roc inaccessible aux eaux envahissantes. En ce réduit suprême, le génie local a su, justement, se ressaisir et trouver non seulement une sauvegarde efficace pour le présent, mais encore la précieuse garantie d'une revanche future.

Lorsque la Renaissance franco-flamande pénétrera en Bourgogne, elle n'y rencontrera point un terrain rebelle ou inculte, mais un champ tout préparé. La formule du grand art qu'importait officiellement à Dijon la volonté novatrice du duc Philippe le Hardi, à la différence du gothique français du treizième siècle, coïncidait avec les aspirations secrètes et mal contenues de l'âme bourguignonne. Dès lors la haute fortune artistique de la Bourgogne des Valois était décidée. Ce n'est pas seulement le goût du Nord qui fera son office; le réalisme local, lui aussi, jouera son rôle. Il va quitter son refuge, descendre des culots et des écoinçons, abandonner son allure paradoxale et dépouiller sa fantaisie d'emprunt, revendiquer enfin le droit d'engendrer de grandes œuvres : un artiste de génie fera la synthèse, et ce sera Claus Sluter.

Ce n'est donc point sans des raisons générales et profondes que l'âge gothique a été, en Bourgogne, non une période d'épanouissement, mais une période de recueillement. Ainsi en décidaient tout ensemble et le tempérament artistique de la Bourgogne elle-même et les tendances dominantes de la plastique gothique. Ce que la Bourgogne du dernier siècle capétien offre de vraiment intéressant réside moins dans ses essais d'adaptation au grand style français que dans ses efforts — plus ou moins conscients, plus ou moins heureux — pour conserver son esthétique propre et réserver ce qui devait être pour elle le gage de l'avenir.

LES LIMITES ARCHITECTONIQUES DU GOTHIQUE BOURGUIGNON*

L'art gothique, — art français d'origine au sens d'art de *l'Ile de France*[1], — a été en Bourgogne, par définition même, un art d'importation[2]. Il y a supplanté partout ou absorbé l'école indigène romane, mais le génie de la race a eu beau s'accommoder à un style exotique dont le règne devenait universel, l'esprit local n'a pas été sans action sur le mode de développement de ce style, et c'est au point qu'il y a eu manifestement dans l'empire gothique une province de Bourgogne, c'est-à-dire une véritable école bourguignonne. L'étude approfondie de cette école n'a encore été jamais entreprise[3]. L'objet de cette note est de fournir à qui assumera la charge de l'étude dont il s'agit quelques idées et quelques observations.

L'invasion gothique a d'abord rencontré en Bourgogne des résistances dont les raisons principales sont faciles à découvrir. Tandis que cer-

* Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, T. XVI, 1913.

1. On a souvent cité l'expression du treizième siècle, *opus francigenum*, qui montre que l'origine française de la nouvelle architecture était une notion courante pour les témoins de sa floraison.

2. L'ogive du narthex de Vézelay est, en effet, postérieure aux exemples de cet artifice relevés par M. Lefèvre-Pontalis dans la vallée de l'Oise. Aussi faut-il renoncer à l'idée d'une origine bourguignonne de la croisée d'ogive à laquelle on avait pu un instant penser.

3. On ne peut guère signaler qu'une esquisse rapide et provisoire de M. Eugène Lefèvre-Pontalis : *Les caractères distinctifs de l'école gothique de la Champagne et de la Bourgogne*, dans le vol. du *Congrès archéologique de France* tenu à Avallon en 1907, et d'utiles observations de M. Camille Enlart dans son livre : *Origine française de l'architecture gothique en Italie*, Paris, 1894 (Bibl. des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, fasc. 66).

taines régions se débattaient encore dans les incertitudes initiales du problème du voûtement intégral, la Bourgogne romane avait trouvé non pas *une*, mais *plusieurs* formules architectoniques : le grand berceau brisé, la grande voûte d'arêtes, la juxtaposition des berceaux tranversaux avaient permis de couvrir de vastes édifices, et il suffit de citer les trois noms de Cluny, Vézelay, Tournus, magnifique trinité monumentale qui atteste tout à la fois la vigueur extrême et la riche variété du génie roman dans le domaine bourguignon[4]. Cluny surtout avait réalisé un modèle parfait en soi : l'abbatiale géante était la plus vaste église de la chrétienté, orgueilleusement dressée comme la vivante apothéose du style hardi et élégant auquel elle devait sa naissance. Les filiales de Cluny constituaient autour de l'église-mère comme une famille reconnaissable à des traits de ressemblance pour ainsi dire *physique;* les architectes qui bâtissaient au près ou au loin dans le monde clunisien appliquaient des principes dont ils étaient sûrs et dont le goût local s'accommodait puisqu'ils satisfaisaient au double besoin de la solidité et de l'ajourement. Dès lors, la Bourgogne n'était pas poussée par une nécessité impérieuse vers l'adoption immédiate d'un nouvel art.

Aussi bien, comme de très grandes églises avaient été érigées par la génération qui vivait encore au moment où un art nouveau commençait la conquête de l'Occident, le grand essor des constructions se trouvait, dans le duché capétien, ralenti pour un temps. Nous savons que bien des établissements ecclésiastiques — comme Paray-le-Monial[5] — s'étaient lourdement endettés pour se donner le luxe d'une belle église à la mode du douzième siècle. Au demeurant, la génération des grands architectes du milieu de ce siècle était vouée, par ses succès mêmes, à une sorte de conservatisme technique[6]. Comment s'étonner, dès lors, que la Bour-

4. La rencontre chronologique des grandes voûtes élevées selon des modes différents à Cluny, Vézelay et Tournus doit être tenue comme particulièrement instructive.

5. Lefèvre-Pontalis : *Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial,* dans les *Mémoires de la Société éduenne,* t. XIV (1885), p. 339 et suiv.

6. Par là s'explique aussi l'existence en Bourgogne de manifestations tardives du style roman.

gogne ait pris d'abord une attitude expectante à l'égard du style nouveau? Comment s'étonner aussi que la Bourgogne propre ne renferme point de très grands monuments gothiques? Ce fait négatif est d'importance. Rien à citer en Bourgogne qui rivalise avec Notre-Dame de Paris ou Notre-Dame de Reims. Dans un pays où l'art roman a engendré des merveilles dignes d'égaler celles de n'importe quelle autre région et peut-être de les surpasser toutes, l'art gothique, au contraire, n'a enfanté aucun édifice que ses dimensions et son éclat puissent classer dans la série de ces monuments privilégiés qu'on a coutume d'appeler les *grandes cathédrales*. Les plus imposantes parmi les œuvres gothiques du domaine sont situées dans une zone seconde d'influences : cathédrales d'*Auxerre* ou de *Sens*, d'ailleurs mi-champenoises, *église de Brou* à Bourg-en-Bresse, étrangère à toute classification d'école, produit d'actions et de réactions artistiques infiniment complexes.

Cependant la Bourgogne n'a pas été, à proprement parler, rebelle au système gothique. Voisin de l'Ile de France, en contact avec le domaine royal et gouverné par des Capétiens, le duché avait toujours eu le goût architectural et le sens du progrès technique. Le passé était garant de l'avenir. C'est que le souci architectonique qui avait excité et comme fouetté l'esprit des architectes bourguignons à l'époque romane survivait : il les prédisposait à apprécier, en tant que perfectionnement de métier, la *croisée d'ogive*, germe du nouveau style[7]. Ainsi la Bourgogne, en possession d'une architecture propre, active et florissante, mais sensible à toute amélioration logique, était sollicitée en un sens vers la résistance, en un autre sens vers le progrès; on peut dire que le sort fait en Bourgogne à l'art gothique a résulté du jeu de ces tendances contraires.

L'ogive gothique apparaît d'abord vers 1135 au narthex de Vézelay,

7. Il est à peine besoin d'avertir que nous entendons *ogive*, non au sens ancien et erroné d'arc brisé, mais au sens propre et justifié d'arc diagonal de soutien. Deux arcs de ce genre qui se coupent forment *croisée d'ogive*, et un arc jeté perpendiculairement à l'axe du vaisseau passant par le centre de la croisée, c'est-à-dire par la clé de voûte, constitue un *doubleau intermédiaire*, cas réalisé, par exemple, à Notre-Dame de Dijon.

et c'est dès lors comme la prise de possession du duché par la formule française. Mais c'est une prise de possession virtuelle, qui n'affecte en rien, au début, l'allure générale du monument. Malgré l'emploi — localisé d'ailleurs — de cet artifice d'avenir, le narthex de Vézelay est un pur morceau d'art roman. Pourtant le procédé de la *nervure diagonale* se répand; il a tout naturellement séduit les Cisterciens, aux yeux de qui la solidité est la qualité essentielle de la maison divine et qui tiennent plus à l'utilité technique d'un parti qu'à son origine ou à son aspect. Fidèles ailleurs aux couvertures romanes, les Cisterciens installent donc volontiers sur leurs nefs des voûtes à croisée d'ogive. Le chœur de Vézelay, reconstruit aux environs de 1200, est un édifice de *transition,* comparable au type classique de Saint-Germer, bien que voûté d'un sexpartite irrégulier. Et cet effort conduit tout droit[8] à ce bijou si célèbre et si digne de l'être : Notre-Dame de Dijon.

Un minimum de matière pour le maximum d'effet, un espace si étroitement mesuré qu'il oblige le constructeur à de véritables tours de force pour assurer l'équilibre tout en conservant l'élégance de la ligne, une perfection de jointement et d'appareil qui semble équivaloir au secret de « mouler la pierre », enfin un luxe de sculptures et de vitraux qui fait de cette miniature de cathédrale un véritable joyau d'art : tel est ce merveilleux chef-d'œuvre de l'art gothique à Dijon, l'église Notre-Dame, qu'il serait superflu de décrire ou de vanter après tant d'autres[9]. Du moins est-il nécessaire de rappeler ici, en le définissant, le parti adopté par l'anonyme auquel nous devons ce prototype, puisque l'influence en a été si grande et le rôle, — croyons-nous, — si appréciable lorsqu'il s'agit des limites architectoniques du gothique bourguignon.

8. Sur la ressemblance des chœurs de Vézelay et d'Auxerre avec Notre-Dame de Dijon et les hypothèses auxquelles le dernier rapprochement peut donner lieu, voir les curieux articles de Ch. Porée : *Le chœur de la cathédrale d'Auxerre,* dans le *Bulletin monumental,* 1906, et *Vézelay,* dans le volume du Congrès archéologique de France d'Avallon déjà cité ci-dessus.

9. Eugène Fyot : *L'église Notre-Dame de Dijon, monographie descriptive,* Dijon, 1910, avec bibliographie.

L'anonyme auquel nous devons la paroissiale de Notre-Dame a adopté le plan barlong pour sa travée et le système d'alternance des piliers forts et des piliers faibles qui se constate dans maints édifices et entre autres à Notre-Dame de Laon ou à Notre-Dame de Paris[10], mais il a fait choix d'une variante qui saisit au premier coup d'œil : il a fait porter ses formerets sur un appui[11] et reculé le mur de clôture par-dessus le triforium au niveau de l'étage des fenêtres. Ce retrait du mur par rapport à l'encadrement des fenêtres est un trait remarquable dont l'adoption décèle ailleurs l'école bourguignonne[12] et dont il serait intéressant de démêler l'origine.

C'est que l'architecte de Notre-Dame a été vraiment chef d'école. Il avait créé un modèle parfait en soi, tout comme l'avait été l'abbatiale romane de Cluny, mais avec plus d'originalité encore, dans des conditions défavorables que son génie avait muées en occasion de créations nouvelles. Gêné par l'insuffisance de l'espace — comme il l'était aussi, semble-t-il bien, par l'insuffisance des ressources pécuniaires — le maître d'œuvre n'a pas seulement réalisé des trouvailles d'équilibre

10. A vrai dire, il convient de remarquer que la forme d'alternance, analogue quant à sa donnée architectonique à Laon ou Paris et à Dijon, est originale quant à sa présentation morphologique. Aussi, l'aspect du vaisseau de Dijon et de ceux dont on vient de rappeler le régime statique est-il tout autre à l'œil. Mais la différence apparente de ces réalisations variées d'un système, au fond identique, provient simplement de ce que le point où se trahit l'alternance n'est pas le même. A Dijon, non seulement la pile cylindrique jaillie du sol, mais aussi l'assiette qui l'amortit demeure égale, quoique de deux en deux travées une triple colonnette, au lieu d'une colonnette simple (en quoi consiste justement l'alternance), aille recevoir les nervures pareillement triples, et non simples, de la voûte. Ailleurs, l'inégalité des supports s'avoue dès le rez-de-chaussée.

11. En réalité, le formeret porte sur l'assiette de la pile ronde à travers le triforium, grâce à une combinaison mécanique d'une science étonnante. L'excellence de la pierre, la perfection de l'appareil et la maîtrise de l'architecte ont permis de réaliser ce prodige à Notre-Dame avec une incomparable élégance. La retombée du formeret justifie, en outre, l'égalité des piles rondes au pilier fort et au pilier faible (signalée ici même dans la note précédente) et transforme en un triomphe de logique ce qu'un examen superficiel pourrait faire prendre pour un heureux mais artificiel trompe-l'œil.

12. On se bornera à noter ici, entre autres exemples, la cathédrale de Lausanne, Saint-Père-sous-Vézelay, Saint-Martin de Clamecy, Notre Dame de Semur-en-Auxois.

comme son triforium ou encore ses arcs-boutants tant admirés de Viollet le Duc[13], il a fait plus : il a puisé dans l'énoncé des problèmes les plus ardus à résoudre de nouvelles raisons de faire autrement et mieux que ses devanciers. En d'autres termes, les conditions fâcheuses dans lesquelles l'architecte a été placé ont doublé son mérite, et, sans doute, l'ont en partie créé. De même que les difficultés de la versification obligent un vrai poète à ciseler sa pensée, à la couler dans le moule rigoureux mais harmonieux qui lui communiquera la vertu d'une forme définitive et supérieure, de même les difficultés du terrain et le besoin d'économie ont obligé le maître de Dijon à resserrer sa formule, à multiplier ses inventions, à systématiser ses éléments. C'est pourquoi l'étude définitive de l'art gothique bourguignon a bien des chances de conduire l'auteur qui l'entreprendra à cette conclusion que, s'il y a en Bourgogne une école gothique, elle est avant tout une école dijonnaise, l'école de Notre-Dame même.

Or, si tel a été le rôle du chef-d'œuvre dijonnais du treizième siècle, — aussi séduisant mais plus fécond que la Sainte-Chapelle de saint Louis, — Notre-Dame donnait certes à l'art gothique bourguignon un puissant élan, mais d'autre part assignait un rythme et un terme à son développement ultérieur. Cette double influence, contradictoire en apparence, se comprend sans peine à la réflexion. Un chef-d'œuvre rayonne et suscite des imitations. Représentant d'un style, il en assure la victoire. Mais les imitateurs sont hantés par l'œuvre maîtresse; ils gardent un œil fixé sur elle alors même que leur regard suit d'autre part le progrès de leur propre temps, en sorte que le novateur de génie détermine plus ou moins tôt un archaïsme.

Tel a été le cas en Bourgogne dès avant le quatorzième siècle, et peu de phénomènes artistiques ont été plus significatifs en cette région à travers tout le Moyen âge. Un trait frappant de l'architecture religieuse dans le duché en fait foi : l'église de verre, triomphe du *flamboyant*, n'y offre aucun spécimen comparable à ce qui se voit ailleurs.

13. Viollet le Duc : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, Paris, 1875, p. 131 et suiv.

Pourtant, une évolution logique conduisait tout droit à cette formule architectonique dont la plupart des provinces gothiques étalent des exemples[14]. Déjà mûri dans le lancéolé, l'art gothique s'était épanoui dans le rayonnant. Le lancéolé avait atteint le maximum de la hauteur, le rayonnant avait atteint le maximum de la largeur. Maintenant la lumière entre à flots dans l'église; par les fenêtres aux meneaux multipliés, le jour pénètre à son gré; coloré par les vitraux aux nuances délicates, il vient caresser et teinter la pierre, subtilement appareillée, dont est faite l'ossature savante du monument. Entraîné par l'élan de sa propre technique, l'artiste français s'est pris au jeu tentant de la surenchère. Les tours de force le grisent. Il *fignole*, dirait un moderne. Il raffine. Les courbes et les contre-courbes se succèdent sans nécessité; la largeur des baies est poussée au maximum : voici qu'elles se juxtaposent et se doublent. La rose du portail va rejoindre la fenêtre de la façade; la fenêtre haute de la nef va toucher la clôture transparente du triforium. Ainsi se réalise cette formule extrême de la virtuosité gothique : une verrière sertie dans une souple et fine monture de pierre.

Or, si l'on cherche autour de soi, en Bourgogne, des exemples de cette formule, on ne trouve à citer aucun nom. C'est en Bourbonnais, à Moulins; en Picardie, à Rue; en Champagne, à Troyes; en Lorraine, à Saint-Nicolas-du-Port, presque partout enfin que l'on trouve, sans peine, de ces églises de verre. En Bourgogne, il ne s'en trouve point. Serait-ce que le style flamboyant même est inconnu en Bourgogne? Assurément non, car, bien au contraire, les profils flamboyants, à *soufflets* et à *mouchettes*, s'y rencontrent pour ainsi dire à chaque pas. A Dijon même, pour ne citer qu'un seul exemple, Saint-Jean étale des fenestrages en ondoiement de flamme et des bases prismatiques où la morphologie

14. Envisagée du point de vue architectonique, la dernière période gothique est un développement logique et un prolongement direct de la période précédente. C'est seulement au point de vue des formes et de la décoration que l'on peut envisager le problème de l'*origine anglaise du style flamboyant* récemment posé avec tant d'ingéniosité par M. Camille Enlart et discuté avec tant d'ardeur entre cet archéologue et M. Anthyme Saint-Paul dans le *Bulletin monumental*.

flamboyante s'affirme avec la plus parfaite netteté. Mais combien Saint-Jean de Dijon est loin de présenter l'aspect de la verrière à légère monture de pierre! Avec son ajourement restreint et ses contreforts, Saint-Jean n'est pas une église flamboyante, à proprement parler, mais simplement une église à motifs flamboyants[15].

Saint-Jean de Dijon, église modeste du quinzième siècle[16], est justement tout à fait propre à illustrer le rôle véritable du flamboyant en Bourgogne. C'est un habillage, une parure, une mise à la mode de l'aspect, une adaptation des formes, rien de plus. On pourrait aller au delà et dire que le flamboyant en Bourgogne ressortit à l'ornementation uniquement, non à la science architectonique : chapelles, piliers, bases, portails, fenêtres et roses à la mode flamboyante foisonnent; mais point d'édifice qui soit intrinsèquement, intimement et véritablement flamboyant.

Cette constatation n'est pas seulement frappante, elle est hautement instructive. Et, d'ailleurs, constater ne saurait suffire : il faut encore expliquer. A quoi donc tient cette sorte d'abstention de la Bourgogne à adopter, à développer — architectoniquement — le gothique flamboyant?

Le phénomène peut-il être expliqué uniquement par des contingences? Assurément, on pourra dire que l'on avait beaucoup bâti à l'époque romane d'abord, puis aux premières époques gothiques, et que l'ère des grandes constructions était close. On pourra dire également que le siècle valois a été d'abord très troublé, puis très actif à tant d'égards que la période flamboyante a été peu propice à l'édification de grands monuments religieux dans le duché. Les raisons de cet ordre sont par trop insuffisantes. L'époque flamboyante a généralement moins construit que l'époque précédente, — soit à cause des épreuves de la guerre

15. La nef de Saint-Jean étant couverte d'une *carène* de bois, on pourrait presque lui dénier la qualité d'église gothique : elle mérite ce titre par l'habillage, non par la constitution architectonique.

16. Pour ne pas multiplier les exemples, je me borne à citer Saint-Jean, en faisant remarquer au passage combien l'église des *Jacobins de Dijon* reproduisait, au point de vue qui nous occupe, la même donnée.

de Cent Ans, soit à cause de l'élan qui avait fait sortir de terre déjà les grandes cathédrales gothiques, — mais, pour être moins nombreuses que leurs aînées lancéolées ou rayonnantes, les églises flamboyantes sont encore nombreuses dans bien des régions, de l'est à l'ouest ou du nord au sud. Pourquoi la Bourgogne ferait-elle exception et présenterait-elle un si parfait contraste avec les régions voisines[17] ? Les églises de verre s'élèvent de tous côtés et forment comme une couronne autour de Dijon, tandis qu'en Bourgogne même, aucun monument ne se dresse pour donner la réplique à ces édifices d'alentour. Sans doute, la Bourgogne des Valois a eu une histoire mouvementée; mais elle a brillé d'un tel éclat dans le domaine artistique que, loin d'en justifier, l'histoire de la période semble n'aller qu'à rendre plus invraisemblable l'absence de grandes églises flamboyantes. Au demeurant, le point délicat resterait toujours en dehors de l'explication : comment s'est-il fait que le flamboyant, adopté dans l'ornementation, n'est point passé dans le domaine architectonique, si bien que s'il y a en Bourgogne des monuments à décor flamboyant, il n'y en a point dont le cœur soit flamboyant, dont l'âme soit flamboyante?

Ce ne sont point en réalité des contingences, des à-coups ni des hasards qui peuvent rendre compte d'un pareil phénomène, et, si la Bourgogne n'a pas élevé de monument dont l'âme soit flamboyante, c'est qu'elle ne l'a pas voulu, c'est — pour tout dire — que l'âme même de la Bourgogne n'était pas une âme flamboyante.

L'âme gothique de la Bourgogne doit être cherchée à Notre-Dame de Dijon. En ce chef-d'œuvre, comme en tout chef-d'œuvre vraiment représentatif d'une race et d'un pays, quelque chose vibre, pour ainsi dire, à l'unisson de cette race et de ce pays. On peut le dire hardiment, le génial anonyme qui a élevé Notre-Dame n'a pas seulement exécuté une belle œuvre, il a fait plus, il a interprété dans la pierre, sous un revêtement gothique, l'âme même de la Bourgogne : âme artistique, faite surtout de pondération et d'équilibre, soucieuse en architecture

17. Le développement remarquable des époques tardives du style gothique en Champagne s'oppose avec une particulière netteté à la somnolence de la Bourgogne.

comme en sculpture de la réalité de la ligne, de l'accommodation étroite des moyens aux fins, de la meilleure combinaison des formes en vue d'un résultat nettement conçu et méthodiquement cherché. Le tempérament bourguignon en art est de ceux qui se définissent aisément et dont l'unité n'a jamais varié[18] : de la santé, point d'outrance; un minimum d'efforts, point de gaspillage de virtuosité inutile; le nécessaire et rien de plus, mais adapté avec science, précision et goût. Tel est l'esprit artistique de la Bourgogne et telle est justement aussi Notre-Dame de Dijon. C'est parce qu'elle était à ce point représentative, que l'œuvre a fait si brillamment école. Car l'âme artistique de la Bourgogne n'était point — faut-il le répéter? — l'âme flamboyante : âme ardente fût-ce au superflu, raffinée, amoureuse des tours de force pour eux-mêmes, séduite par les surenchères de l'ajourement, sensible aux charmes enjôleurs d'une morbide décadence.

L'outrance en tout est une maladie : l'âme saine de la Bourgogne artistique y répugne. Que l'art gothique passe la limite, qu'il franchisse le point exact où il cesse de se justifier en raison et que marque à peu près en son milieu le rayonnant — développement logique et normal du lancéolé — aussitôt la Bourgogne cessera de suivre un mouvement qui ne lui convient plus; elle s'arrêtera en route ou rebroussera chemin. L'esprit cistercien plane sur la Bourgogne gothique et, dans la mesure où il s'inspire d'un sentiment de modération et d'équilibre, l'esprit cistercien n'est pas autre chose qu'une émanation purifiée du sol même de la Bourgogne. A vrai dire, Notre-Dame de Dijon a fixé le point autour duquel peut évoluer sans s'égarer le gothique bourguignon.

Voilà bien pourquoi nous ne trouvons pas en Bourgogne d'églises de verre. Les églises de ce type font le cercle autour du duché, elles n'y entrent pas; la frontière de la Bourgogne propre leur est interdite. Ce sont des décadentes, des œuvres d'orfèvrerie et non d'architecture. La Bourgogne du Moyen âge, forte de l'unité supérieure de son tempérament artistique, reste fidèle au principe fondamental de l'art du

18. Cf. J. Calmette : *L'esprit bourguignon dans la miniature cistercienne du douzième siècle,* Société des bibliophiles de Bourgogne, *Compte rendu,* 1911.

Moyen âge : elle n'admet pas que l'architecture cesse d'être l'art majeur.

D'autres pouvaient se griser de l'ajourement reconquis : ils en avaient été si douloureusement privés durant les longs siècles romans. Mais la Bourgogne n'avait point souffert de la cécité ni de l'asphyxie auvergnate; elle avait su de diverses façons concilier le voûtement avec l'ajourement, un ajourement timide sans doute, et que l'on était, vers 1200, bien aise d'élargir un peu; mais, tandis qu'ailleurs — et par contraste — on allait jusqu'à l'église sans mur, le pays de saint Bernard gardait le sens de la mesure, le sentiment du juste milieu[19]. Bref, la Bourgogne qui a eu l'art d'ajourer la nef romane, a eu l'art aussi de laisser à la nef gothique sa qualité fondamentale de construction en pierre.

L'architecte bourguignon sait que la donnée gothique permet un ajourement complet; il s'en est convaincu depuis le début du treizième siècle. L'architecte de Notre-Dame — qui dispose avec tant d'audace ses formerets et recule si librement son mur de clôture — sait que sa paroi de moellon n'est rien de plus qu'un écran. S'il n'ajoure pas davantage, c'est qu'il ne veut pas aller au delà de la limite qu'il conçoit, et ses disciples imitent sa manière. Au surplus, il existe, dans la Côte-d'Or, un monument encore plus net, s'il se peut pour montrer à quel point l'architecte bourguignon de l'époque gothique a eu le sentiment de l'ajourement possible et la volonté de n'en user que partiellement : au chœur de Saint-Thibault, entre les arcades successives, légères et frêles, et pourtant équilibrées à merveille, dont se garnit l'élévation, tout le mur, reculé, pourrait être remplacé par du verre. L'architecte, par le retrait même dont il use si hardiment aux différents niveaux, proclame qu'il sait pouvoir ajourer du haut en bas et qu'il n'ajoure modérément que parce qu'il lui plaît ainsi. Interprété comme il convient, le chœur de Saint-Thibault équivaut à une profession de foi.

19. Il est curieux de voir l'excès d'ajournement, que saint Bernard a réprouvé, dénoncé à propos de Cluny, mais dans l'art subséquent, par Mabillon : *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, t. V, p. 252-253.

Les limites architectoniques du gothique bourguignon sont donc bien nettes et le rythme de l'évolution s'explique à la fois par l'histoire et par le génie local.

Envahie par l'art gothique, la Bourgogne n'a pas abdiqué sa personnalité artistique[20]. Un esprit étranger a soufflé sur elle; elle s'en est servie pour enrichir son capital d'idées et de procédés, mais elle a entendu discerner et choisir. L'intérêt essentiel d'une étude complète de l'école bourguignonne gothique devrait précisément être de montrer quel a été au juste ce choix et aussi ce qu'a été dans l'ensemble et le détail cette adaptation.

20. Sur le même phénomène et son intérêt dans le domaine de la sculpture, voir J. Calmette : *Le génie sculptural de la Bourgogne et le dualisme gothique*, Dijon, 1910, extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 4e série, t. XI, (ici, p. 261-269.)

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE

VENISE ET LES MAITRES VENITIENS*

Le nom de Venise suffit à évoquer le décor féerique de la ville sans pareille. Mais le décor vénitien est inséparable de cet art vénitien, si caractéristique, dont tous les grands musées du monde s'honorent de posséder quelques toiles. Venise ne serait pas Venise sans les Grands Maîtres vénitiens : les façades mêmes des églises et des palais sembleraient moins belles, si ces églises et ces palais n'étaient autant de musées, où les chefs-d'œuvre de l'Ecole voisinent, pour l'enchantement de nos yeux, pareils à des perles précieuses dans un magnifique écrin.

I

Aussi bien, l'architecture vénitienne n'est-elle pas une manière d'orfèvrerie? La *Cà d'oro*[1], par exemple, n'apparaît-elle pas comme une gigantesque châsse, telle qu'en sculptaient les mains pieuses des orfèvres du Moyen âge pour les reliques des saints? L'artiste du *quattrocento*[2] qui a découpé ce bijou gothique a fouillé le marbre, son ciseau délicat a réalisé une merveille de luxe décoratif, dont la hardiesse semble défier les exigences de la construction. Le *Palazzo Cavalli*, cette autre demeure du XV^e^ siècle[3], donne, presque au même degré, l'impression de légèreté et d'élégance d'une dentelle de pierre qui flotterait sur les eaux.

* Extrait du *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, T. IX, N° 7, juillet 1908, p. 206-232.

1. C'est-à-dire la *maison d'or*. Elle est devenue, par le legs du baron Franchetti, un reliquaire d'art incomparable Les monuments et les tableaux cités à la conférence ont été mis sous les yeux des auditeurs au moyen de projections. Les tableaux conservés à Venise ont été tantôt déplacés, tantôt remis en leur lieu d'origine et ne se trouvent plus toujours aujourd'hui là où les situe notre texte.
2. Quinzième siècle italien.
3. Ce palais a été habité par le comte de Chambord.

En effet, la *Cà d'oro,* le *palais Cavalli* et tant d'autres encore plongent dans le Grand Canal où se mire la splendeur de leur façade. L'eau est par excellence l'élément de Venise; c'est elle qui fait de Venise une ville unique.

Imaginez 15.000 maisons groupées par petits îlots, au milieu des eaux; entre ces îlots, bâtis sur pilotis, circulent de minuscules canaux, au nombre d'environ 150; on les franchit sur de tout petits ponts, au nombre de 400. Une seule artère permet le service des vapeurs, c'est le « *Canal Grande* » qui trace un S gigantesque à travers la ville. Les autres ne sont accessibles qu'aux gondoles.

Tout autour, c'est la lagune. Un cortège d'îles en coupe la monotonie: ce sont les faubourgs insulaires de la cité de l'eau. Les bateaux vont et viennent, les gondoles se croisent dans leur glissement rythmé. Dans l'éloignement Venise, baignée de lumière, semble s'élargir, dominée par ses coupoles, ses tours et ses clochers — ses clochers surtout, dont les sonneries, perpétuellement, se donnent la réplique. Le soleil couchant colore de teintes fugitives les vieux palais et les vieilles églises; les reflets de l'eau dormante et de la pierre curieusement ouvragée composent une harmonie dont le ton change avec l'heure, et l'œil en est tantôt ébloui et tantôt caressé.

Si le Grand Canal est par excellence l'artère de Venise, la *place Saint-Marc* en est le cœur. Elle n'a point les dimensions d'une place de terre ferme[4]. C'est une cour pavée de marbre et encadrée de monuments. La somptueuse façade byzantine de Saint-Marc fait vis-à-vis à un portique. A droite et à gauche, les *Procuraties* se répondent, sans se reproduire. Auprès de Saint-Marc se dresse le *Campanile* dont l'écroulement partiel, en 1902, fit une si vive sensation. On a reconstruit depuis cette tour isolée, de 98 mètres de haut, telle qu'elle fut conçue au XIVe siècle. La flèche de marbre du XVe siècle a été rétablie conformément au parti pri-

4. La place Saint-Marc a la forme d'un rectangle irrégulier, dont la plus grande largeur mesure 176 mètres.

mitif et, de la nouvelle plate-forme supérieure, on revoit, embrassé de son point central, le superbe panorama de la ville et de la lagune.

Le *Palais des Doges,* qui fait suite à l'église Saint-Marc, fait face à la *Bibliothèque de Sansovino,* chef-d'œuvre de l'architecture italienne du XV^e^ siècle. Entre les deux monuments s'étend la *Piazzetta.* Cette petite place n'a que quelques mètres carrés et pourtant c'est un des endroits les plus célèbres du monde. Face à la lagune, la Piazzetta est ornée de deux colonnes en granit de provenance orientale, dont l'une, surmontée du lion ailé, symbole de Venise, est en place depuis 1180; l'autre, qui porte saint Théodore sur un crocodile, est venue faire pendant à la première depuis 1329.

Mais le monument historique par excellence de Venise c'est, sans contredit, le *Palais des Doges,* qui nous reporte à l'âge le plus brillant du passé vénitien, c'est-à-dire au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Une journée au Palais des Doges est une leçon complète d'histoire vénitienne. La splendeur de la façade, la richesse des colonnades et des chapiteaux, la majesté des escaliers et des galeries d'honneur parlent haut de la gloire de la Sérénissime République. Mais la ténébreuse politique du Conseil des Dix a laissé comme un brouillard flottant de sombres souvenirs à travers les couloirs et les salles, et les guides s'entendent à faire valoir le mystère tragique du moindre recoin, surtout lorsqu'ils conduisent le visiteur docile, par le « *Pont des Soupirs* » jusque dans la région funèbre des cachots. Mais l'art prend bien vite sa revanche. Les grands épisodes de l'histoire vénitienne revivent dans les fresques du palais, dans les portraits qui décorent les salles, dans les tableaux qui garnissent jusqu'aux plus étroits panneaux. Le Palais des Doges est, après l'*Académie des Beaux-Arts,* située sur le Grand Canal, le plus riche réceptable des chefs-d'œuvre vénitiens.

II

Originalité de site, magnificence des monuments : ce sont les deux grands charmes de Venise. Mais un autre trait frappe vivement, c'est

ce qu'on pourrait appeler le *Calme Vénitien*. Le calme est, en effet, ce qui impressionne le plus l'étranger à son arrivée à Venise. Dans cette capitale à peine reliée à la terre, rien n'existe de ce mouvement bruyant qui semble inséparable de l'idée d'une grande cité : point de cheval, point de voiture; pas de bruit, pas de poussière. Les fameux pigeons de Saint-Marc sont des oiseaux doux et silencieux. A Venise, l'extérieur a le calme d'un intérieur, et la ville, avec ses magasins serrés les uns contre les autres, ressemble à une exposition à ciel ouvert, dont les ruelles pavées de marbre font penser à des galeries. Point de préoccupation qui gêne la flânerie du promeneur, point de soucis de se garer d'un véhicule, mais une atmosphère tranquille qui convie à la paix.

Cette atmosphère apaisante n'a pas été sans influence sur le génie vénitien. Les conditions même de la vie à Venise déterminent un état physique et moral très calme, très égal, très favorable à la rémission des nerfs et à l'équilibre des facultés mentales. Ajoutez à cette influence celle du site lui-même, avec ses couchers de soleil d'un charme si pénétrant, avec ce tranchant relief des nuances, avec ce contraste perpétuel du ciel et de l'eau, de l'eau et de la pierre, du porphyre et du marbre : comment s'étonner que le Vénitien ait été, par excellence, un amoureux de la couleur?

L'enchantement du décor, l'éclat changeant de la lumière, la sécurité du milieu : voilà Venise. Le sens de la décoration, le souci du coloris, l'équilibre mental : voilà l'artiste vénitien.

L'Ecole vénitienne est, avant tout, une émanation de Venise elle-même et, comme je le disais dès les premiers mots, Venise est inséparable des Maîtres vénitiens.

III

Venise même ne saurait suffire pourtant à faire comprendre pleinement l'art vénitien, encore qu'elle y soit nécessaire. C'est que l'Ecole vénitienne, comme toute école artistique, n'est pas née brusquement, elle ne s'est pas non plus développée isolément. Au surplus, parmi les

écoles italiennes de la Renaissance, l'école vénitienne fut une des plus tardives. Quelles sont donc les influences essentielles qui ont contribué à la faire éclore?

De toutes les influences qui se sont exercées à Venise, la plus profonde et la plus lointaine, c'est, à coup sûr, l'influence byzantine. Venise, à vrai dire, tourne le dos à l'Occident et à l'Italie elle-même. Retirée dans sa lagune, elle regarde le Levant. Si l'on interroge l'histoire, on constate que le littoral italien de l'Adriatique a été, dès la fin de l'époque antique et pendant le haut Moyen âge, plus oriental qu'occidental. Ravenne n'est-elle pas restée surtout pour nous la capitale dotée par Justinien? Lorsque Venise devint à son tour un centre de rayonnement, ce rayonnement s'exerce surtout vers l'Orient et Byzance devient commercialement une colonie vénitienne. Au point de vue artistique, Venise a donc été tributaire de Byzance, et l'église Saint-Marc est justement la traduction monumentale de cette longue sujétion : avec ses coupoles et ses mosaïques, Saint-Marc n'est pas une cathédrale latine, mais un édifice byzantin. Or, l'art byzantin, considéré dans sa plus grande généralité, se caractérise, d'abord, par une recherche extrême du détail; ensuite, par un goût marqué pour l'équilibre et la régularité de l'ordonnance, fût-ce au prix de quelque raideur et de quelque uniformité; enfin, par une prédilection singulière pour les couleurs fortes et tranchées qui frappent l'œil vivement. Les caractères spécifiques de l'art byzantin se retrouvent dans l'art vénitien naissant; ils s'y retrouvent d'autant plus sûrement qu'une affinité mystérieuse semble les accommoder, en partie du moins, au milieu vénitien lui-même. N'y a-t-il pas, en effet, aujourd'hui encore, comme une parenté naturelle entre ces deux villes, Venise et Constantinople et, s'il est en Europe un décor comparable à celui de la lagune, n'est-ce point celui de la Corne d'Or?

Mais, si Venise avait devant elle l'art byzantin, elle avait derrière elle l'art italien. L'art italien en tant qu'il s'oppose à l'art byzantin, se caractérise par la combinaison de ces deux éléments : l'influence posthume de l'antiquité classique et l'avènement conscient du réalisme. C'est l'art ainsi créé qui, selon ses modalités locales ou individuelles,

s'épanouit dans les grandes écoles italiennes du XIVe et du XVe siècles, comme l'école florentine ou l'école ombrienne.

Or, ces écoles, constituées avant l'Ecole vénitienne, n'ont pas agi directement sur les ateliers de Venise, elles n'ont agi sur eux que par reflet, ou, pour mieux dire, à travers le prisme des petits centres locaux dont le cordon entoure Venise : Vérone, Trévise, Padoue, Murano. L'éclat artistique de ces foyers locaux est antérieur à l'éclosion de la grande Ecole vénitienne, mais les rayons d'art projetés par ces foyers ardents de la Vénétie sont venus nécessairement se concentrer à Venise : ils l'ont magnifiquement illuminée et fécondée.

Les Padouans, comme MANTEGNA, les Muranistes, comme ANTONIO et BARTOLOMMEO VIVARINI, sont les véritables précurseurs des Maîtres vénitiens; ils leur ont préparé la voie, car, pour eux, ils ont fondu, dans une première et préalable synthèse, le giottisme et le classicisme, le byzantinisme expirant et le réalisme en progrès.

IV

Le primitif par excellence de l'Ecole vénitienne, c'est CRIVELLI, né vers 1428. Chez lui, le byzantinisme subsiste encore parfois presque à l'état pur, à peine viviflé par un reflet de l'art italien ambiant[5].

GIOVANNI BELLINI, né vers 1430 et mort très âgé en 1516, doit être considéré comme le véritable fondateur de l'Ecole vénitienne, car il fut décorateur officiel de la République et son atelier, très fréquenté, fut comme une école des Beaux-Arts instituée à Venise. Fils lui-même d'un peintre, Jacopo Bellini, il eut des émules et notamment son propre frère, GENTILE. Les deux frères Giovanni et Gentile Bellini représentent chacun un aspect différent de l'art vénitien : Giovanni est un lyrique, Gentile un narratif. Le génie contemplatif et sentimental qui règne chez l'un s'oppose au sens du mouvement et du pittoresque qui domine chez l'autre, et,

5. Voir au Musée de Dijon *la Vierge et l'Enfant*, tableau placé dans la salle des Gardes, à côté du grand rétable peint par Melchior Brœderlam.

si les grands maîtres qui les suivent procèdent plus ou moins de tous deux, tels représenteront plus particulièrement la descendance de Gentile, tels la descendance de Giovanni.

Puisque les Bellini sont, à proprement parler, les ancêtres, il importe d'en saisir la physionomie. Au point de vue de la technique, ils sont encore des primitifs. On a souvent reproché, par exemple, à Giovanni Bellini de faire les trois doigts d'une même longueur, et, en général, de ne savoir ni dessiner ni poser les mains. Mais il se sauve par le coloris et par l'expression intense de ses figures. Il est vrai que ses expressions sont peu variées. Ainsi, c'est toujours la même Vierge au profit pur, aux yeux clairs et grands ouverts[6] qui se détache sur le fond d'une draperie verte ou rouge, un très léger voile de mélancolie se répand délicatement sur le visage, comme le reflet d'un pressentiment intérieur : la mère présentement heureuse et craintive de l'avenir, telle est la Madone de Giovanni Bellini.

Ce qu'il ignore, c'est le mouvement. Il ne conçoit, pour ainsi dire, ses personnages qu'au repos. Certes, il analyse soigneusement leurs attitudes, il pénètre finement leur psychologie, mais il tend invariablement à les arrêter, à les figer en quelque sorte, dans une immobilité qui n'est pas seulement une immobilité matérielle, mais aussi une immobilité mentale. Qu'est-ce à dire, sinon qu'un reste du hiératisme byzantin l'asservit encore ? Et c'est justement ce qui donne à l'œuvre de Giovanni Bellini son caractère si frappant d'uniformité.

Par contre, le sens du mouvement est la seule qualité vraiment supérieure de Gentile Bellini, dont l'art superficiel apparaît sous une forme déjà plus avancée dans l'œuvre de son disciple CARPACCIO. Le style de ce peintre séduisant est particulièrement remarquable dans sa fameuse *Légende de Sainte Ursule*[7]. A considérer, par exemple, les *funérailles* de

6. Quelquefois les yeux sont mi-clos, comme dans *la Madone aux deux arbres* de l'Académie de Venise. Dans ce tableau, un paysage élémentaire sert de fond. Cf. au musée de Dijon, col. Trimolet, salle 5, n° 2, *la Vierge et l'Enfant*, bois avec l'inscription, JOANNES BELLINUS.

7. Académie des Beaux-Arts de Venise.

la sainte, le mouvement, la variété, la vérité des figures frappent dès l'abord. La narration est riche de détails, le décor riche d'accessoires; un monde de personnages s'agite, animé et remuant. Ce qui manque, c'est la profondeur de la psychologie et la vigueur de la composition. L'ensemble plaît par son pittoresque; chaque personnage est intéressant par lui-même, mais il vit d'une vie isolée; tout au plus se rattache-t-il à un groupe. On ajouterait ou l'on retrancherait des figures sans augmenter ni diminuer la portée ou la signification de la scène. L'esprit de synthèse, l'art véritable de la composition est absent. Mais la tradition du mouvement transmise par Gentile Bellini à Carpaccio et brillamment développée par lui, a sauvé l'art vénitien, que l'immobilité de Giovanni Bellini aurait voué irrémédiablement à une prompte décadence.

Toutefois, l'art vénitien ne pouvait rester dédoublé sans péril. A vrai dire, l'atelier de Giovanni Bellini et l'atelier de Gentile ne représentaient chacun que la moitié d'un art : ce fut la mission de GIORGIONE[8] que d'opérer, pour la première fois, la synthèse des éléments épars et de préluder ainsi à la pleine éclosion de la grande Ecole vénitienne.

Il est intéressant de suivre, dans l'œuvre de Giorgione, par quelle évolution progressive il parvient à se créer un art personnel. Disciple de Giovanni Bellini, il en retient tout de suite le sentiment profond, le goût de la nuance psychologique; mais il renouvelle la manière en l'animant. C'est qu'il a passé aussi par l'atelier de Gentile. D'ailleurs, ses débuts sont ceux d'un élève qui imite ses maîtres. Voyez, par exemple, le *Jugement de Salomon* : l'œuvre est sans doute assez cohérente et l'on sent déjà un effort pour discipliner les éléments de la scène, mais la composition n'est point encore rigoureuse; on est embarrassé pour trouver une formule commune capable de donner la synthèse supérieure de l'ensemble. La coordination des parties est encore insuffisante. Cependant, le sens concret du réel se révèle déjà : les personnages, c'est-à-dire ces Turcs et ces Italiens du XV[e] siècle qui figurent les contemporains de Salomon, ne se profilent plus sur le fond conventionnel d'une étoffe ou d'une

8. De son vrai nom Giorgio Barbarelli.

tapisserie, ils se détachent sur un paysage pittoresque et adroitement ménagé. Le *Jugement de Salomon* est l'essai d'un élève qui promet de devenir un maître. Et voici que, dans *Sainte Brigitte offrant des fleurs à Jésus,* apparaît nettement le progrès accompli sur le faire de Giovanni Bellini. Cette scène n'est, en somme, dans sa donnée initiale, qu'une variante de la Madone avec des saints, chère au vieux maître; mais Giorgione y introduit ce qui précisément manque chez Bellini, le mouvement. Le mouvement, en effet, est ici manifeste dans l'Enfant qui se retourne, et, aussitôt, le hiératisme byzantin disparaît, le tableau a de la vie. L'évolution de Giorgione aboutit justement à un art dans lequel le sentiment et le mouvement viennent harmonieusement se fondre dans une interprétation voluptueuse de la vie, témoin le *Concert champêtre,* cette charmante idylle à l'antique, qui sert de prétexte au caprice ingénieux des mouvements déjà souples dans le cadre d'un paysage déjà largement traité, baigné d'une atmosphère délicieuse de légèreté et de transparence.

Avec moins d'éclat, mais peut-être avec autant de finesse, un autre Vénitien, contemporain de Giorgione, PALMA (VECCHIO), collabore à la même évolution. Désormais l'avènement d'un grand artiste était possible à Venise : ce fut Titien.

V

TITIEN est né à Cadore, petite ville située aux confins du Frioul et du Tyrol, sur une petite hauteur qui domine la vallée alpestre de la Piave, avant l'entrée en plaine de cette gracieuse rivière. La famille Vecelli, à laquelle Titien appartenait, comptait parmi les premières du pays.

Or, cette origine contribue à expliquer l'homme et les traits essentiels de son œuvre. Titien est né au carrefour des contrastes, dans un cadre pittoresque où la montagne et la mer collaborent pour le plaisir des yeux, dans un harmonieux décor qui semble être lui-même un rayonnement d'art. Titien, originaire de Cadore, est citoyen de Venise; c'est, à la fois, un montagnard robuste et un citoyen élégant. Au physique et au moral,

il concilie la force et la délicatesse, la vigueur et le raffinement. Une distinction singulière tempère la santé florissante de son visage; son *portrait*[9] peint par lui-même donne très vivement la sensation de noblesse qui résulte de cet équilibre et de cette harmonie.

Noblesse, harmonie, équilibre, tels sont les mots qui viennent tout de suite à l'esprit lorsqu'il s'agit de Titien, et les mêmes mots viennent aussi à l'esprit lorsqu'il s'agit de Venise. C'est que Titien est précisément le type le plus accompli de l'artiste vénitien. Il est bien vénitien, en effet, quoique né aux bords de la Piave; s'il aima toute sa vie à revoir souvent le paysage natal, il fut fidèle à Venise qu'il vint habiter dès l'âge de dix ans, en 1487. Il commença aussitôt son apprentissage de peintre, car les artistes de la Renaissance étaient précoces. Comme Giorgione, Titien passa successivement par l'atelier de Giovanni et de Gentile Bellini, et comme Giorgione, il combina, définitivement et complètement cette fois, les deux manières de ces ancêtres vénérables de l'Art vénitien.

C'était le moment où le sentiment artistique devenait décidément le luxe suprême de Venise. Comblée de gloire et de richesses, parvenue à l'apogée de sa prospérité et de sa puissance, la reine de l'Adriatique songe désormais surtout à jouir. Elle a passé l'âge héroïque des grands efforts; l'heure est venue de se sentir vivre, de se regarder vivre. L'optimisme règne à Venise qui ne songe qu'à se faire belle. Cet optimisme et cette coquetterie, si l'on peut dire, se traduisent en art. Dans le goût vénitien triomphe un certain culte amoureux et voluptueux de la forme, une prédilection marquée pour ce qui est vigoureux et sain, vif et coloré, animé sans effort et doux sans souffrance. Une certaine curiosité psychologique se mêle à un désir intime de sécurité. L'art Vénitien est pétri de cette harmonie de sentiments. Il est loin de la philosophie ardente, profonde, implacable d'un Michel-Ange; loin aussi de la recherche sentimentale un peu subtile et troublante d'un Raphaël. Chez un pur Vénitien, les sentiments mêmes les plus intenses sont traités assez noblement pour qu'au plaisir délicat de les contempler ne se mêle aucune angoisse.

9. A Florence, Musée des Offices.

Il appartenait justement à Titien de réaliser magnifiquement les termes de cette esthétique; son tempérament même l'y prédestinait. Mais il n'atteignit pas du premier coup la perfection de son génie. Dans ses premières œuvres, Titien apparaît seulement comme un Giorgione plus mûri. Dans la *Vierge mère avec Saint Jean et Saint Antoine*, par exemple, se retrouve la formule de la *Sainte Brigitte offrant des fleurs à Jésus* : le mouvement de l'Enfant est à peu près le même, et pourtant une pénétration plus profonde de la psychologie intime des personnages, une plus grande entente de la composition révèlent déjà le grand maître.

En 1511, Titien est appelé à Padoue pour décorer de fresques la *Scuola del Carmine* ou *Scuola del Santo*[10]. Cette commande faite à Titien a eu, pour sa carrière artistique, une importance considérable. Titien, en effet, se trouvait momentanément soustrait à l'asservissement de ses modèles habituels, à l'enseignement de ses maîtres, à l'ambiance de ses condisciples. Dans un milieu nouveau, encore qu'il fût étroitement apparenté au milieu vénitien, le peintre ne pouvait manquer de s'abandonner plus librement à son inspiration, de prendre plus vite et plus nettement le sentiment de sa propre personnalité. De plus, la fresque, en raison de sa nature même, par les exigences de son exécution, par la largeur de sa composition et l'ampleur de son ordonnance, dilatait sa conscience artistique et le geste même de sa main.

Le séjour de Padoue fut donc éminemment salutaire à Titien. Lorsqu'il revint à Venise, Giorgione était mort; Bellini se survivait à lui-même, immobilisé dans sa manière et dans sa dignité officielle de décorateur de la République. En attendant de lui succéder dans cette magistrature, Titien domine déjà l'Ecole vénitienne, et il n'a que trente-cinq ans; mais il est dans la plénitude de son magnifique talent. La période des grandes œuvres est désormais ouverte pour Titien. Refusant les offres de Léon X, il se fixe définitivement à Venise, comme s'il avait le secret instinct de l'affinité providentielle qui le voue à l'apothéose artistique de la cité de saint Marc. Ses œuvres se succèdent alors coup sur coup, et,

10. *Il Santo* signifie, à Padoue, *Saint-Antoine*.

dès 1515, il donne l'œuvre maîtresse de cette période de sa carrière, son *Assomption*.

L'*Assomption* de Titien est conservée à l'Académie des Beaux-Arts de Venise; elle y occupe, comme il est juste, la place d'honneur. Dès son entrée dans la première salle de ce merveilleux Musée, le visiteur se sent retenu par le chef-d'œuvre qui s'étale en pleine lumière, tout en face de lui. Trois registres successifs composent le tableau : au registre inférieur, les assistants au miracle, c'est-à-dire les Apôtres, sur la terre; au registre moyen, la Vierge s'élevant sur un nuage porté par des anges; au registre supérieur, le Ciel où le Père attend sa nouvelle sainte. Ce qui fait le mérite éclatant de cette page, ce n'est pas seulement la richesse et l'habile agencement de la lumière[11], ce n'est pas non plus seulement l'harmonie de la ligne magistralement conduite, c'est encore et surtout l'unité, l'esprit de synthèse. La synthèse est le grand triomphe du véritable artiste. Une grande synthèse en peinture suppose la concentration vigoureuse de la pensée; un souffle créateur qui donne la vie à la scène, qui dote chaque détail de sa signification propre, subordonnée pourtant à l'idée directrice du sujet; une puissance de conception, enfin, et une maîtrise d'exécution, qui donnent à la composition l'unité organique et développent les éléments accessoires comme autant d'harmoniques du thème principal. Dans la manière de Gentile Bellini ou même de Giorgione, les groupes se juxtaposent ou se concilient plutôt qu'ils ne se combinent. Au contraire, dans l'*Assomption* de Titien, tout se fond dans une harmonie; point d'effort ni d'encombrement, rien qui puisse se supprimer, rien que l'on songe à ajouter. Une formule psychologique gouverne l'œuvre : c'est la variété dans l'unité. C'est ainsi qu'au registre inférieur un sentiment unique se développe, manifesté dans la gamme de ses variantes individuelles : la stupeur admirative devant le miracle.

L'*Assomption* marque une date dans la carrière de Titien et dans l'évolution de la peinture vénitienne. L'art de la composition triomphe; le maître, jeune encore, est en pleine possession de ses moyens; son talent

11. Seul l'original peut permettre d'en juger.

a mûri; les fresques de Padoue ont élargi sa manière. S'il transporte l'ampleur de la fresque sur la toile, il en discipline, pour ainsi dire, l'ordonnance, selon les exigences du tableau et aussi selon le rythme éminemment logique et rigoureux de son esprit. Car la mentalité de Titien est faite essentiellement d'harmonie et d'équilibre, et la manifestation objective de ces qualités mentales se traduit par la logique de la conception et la perfection de l'ordonnance. C'est pourquoi l'*Assomption* de l'Académie de Venise, si logiquement pensée et si harmonieusement exécutée, où il y a tout ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut, est non seulement une œuvre maîtresse, mais une œuvre caractéristique du génie de son auteur.

Pourtant, à ce moment précis, ce génie courait un danger, à vrai dire le danger que court tout esprit dont l'équilibre réalisé tend à se figer en formules. L'*Assomption*, par la plénitude même de sa perfection, pouvait devenir non plus une œuvre, mais un *canon* artistique. La peinture vénitienne courait ce danger de son plus illustre représentant : le même danger, au surplus, dont l'avait menacé naguère la douce componction de Giovanni Bellini, c'est-à-dire l'immobilité et, par conséquent, la décadence.

Ce qui sauva alors la peinture vénitienne, ce fut surtout ce que les Italiens appellent la *morbidezza*, qualité éminemment vénitienne. Cette « morbidesse », dont les Italiens parlent si souvent, en critique littéraire comme en critique artistique, est malaisée à définir. C'est un culte voluptueux de la forme sensible, le goût d'un certain abandon physique dans une attitude de sensibilité à demi paisible. Un frémissement d'émotion qui ne dégénère pas en souffrance et qui se pressent plus qu'il ne s'exprime en fait le charme raffiné. C'est un je ne sais quoi de compliqué et pourtant d'assez précis; une forme délicate d'un réalisme idéalisé ou d'un idéalisme réaliste. Pour tout dire en peu de mots, c'est, sous une forme humaine et sensible, chaude et caressante, la traduction en art de l'optimisme mental et de la curiosité sentimentale qui se trouvait, au même degré, au fond de l'âme vénitienne.

C'est dans le portrait, et surtout dans le portrait féminin, que la

« morbidesse » trouve à se manifester le plus visiblement chez Titien. Le portrait libre y prête d'une façon toute particulière. Or, juste au moment où il vient de terminer son *Assomption,* voici que Titien est appelé à la cour de Ferrare en 1516. Sa fantaisie, docile aux caprices du Mécène, peint sous toutes les formes la maîtresse du duc, *Laure Dianti.* Librement il l'interprète dans toutes les attitudes, lui faisant revêtir successivement les apparences les plus variées de la fable et de la mythologie, et c'est toujours la même figure de femme, analysée à plaisir, idéalisée diversement, et pourtant traitée avec un sens de réalité si aiguë que la psychologie intime de Laure transparaît délicieusement à travers les thèmes successifs et les variantes infinies où se complaît sa beauté malicieuse.

Titien, à la cour de Ferrare, n'alanguit pas son pinceau dans la reproduction continuelle du visage de Laure. Il peint avec une rare vigueur un portrait d'homme, celui du duc *Alphonse d'Este* lui-même, et le masque de ce personnage, foncièrement et voluptueusement machiavélique, se détache avec un relief saisissant : ce portrait n'est pas seulement une œuvre d'art, mais un véritable document historique. Une riche série de portraits s'échelonne dans la chronologie des œuvres de Titien entre 1516 et 1524 environ, coupée d'ailleurs de commandes diverses, notamment de motifs de décoration.

Les portraits peints par Titien à cette époque méritent une attention spéciale. En effet, ils n'enrichissent pas seulement de brillantes pages l'œuvre du maître, ils influent sur l'évolution de son génie. Il en est des portraits qui suivent l'*Assomption* comme des fresques qui la précèdent : l'application de son talent à la reproduction de la nature humaine infuse au peintre un goût nouveau et donne à sa manière une souplesse nouvelle. Il acquiert un sens plus concret du réel, un sentiment plus intime de la vie. Songez, en effet, au rôle médiocre que joue le paysage dans l'école vénitienne : ce n'est qu'un fond commode et agréable sur lequel on situe parfois le tableau. Giorgione tendait à lui donner une place plus importante, à en faire le milieu où se déroulait la scène, à associer à ses personnages, pour ainsi dire, l'air et la verdure : témoin le *Concert*

champêtre. Titien ne l'a guère suivi dans cette évolution, qui fut à peine indiquée[12]. Au surplus, quiconque ne connaîtrait pas l'esprit de la Renaissance s'étonnerait assurément de ne pas trouver, parmi les chefs-d'œuvre de l'école vénitienne, une seule marine. Le site vénitien se reflète en quelque sorte dans l'âme du maître vénitien : il ne fournit pas de sujet à son pinceau. La seule nature traduite par le peintre vénitien est la nature humaine, et le seul contact direct qu'il prenne avec la nature précise et individuelle est celui qui lui est imposé par le portrait. Le portrait a donc une importance toute particulière dans l'œuvre des Vénitiens. Ils s'y sont appliqués avec une ardeur d'autant plus remarquable que l'histoire même de leur ville et de l'Italie elle-même, durant le *quattrocento* et encore au XVI[e] siècle, les y invitait. C'est du portrait que le sentiment exact de la réalité vivante se communique au tableau, et nulle preuve ne vaut cette *Mise au tombeau* que beaucoup de critique considèrent comme le chef-d'œuvre le plus accompli de Titien.

La *Mise au tombeau* est un peu postérieure à 1520 [12 *bis*]. Le tableau représente le cadavre du Christ porté avec précaution et avec amour, dans l'atmosphère dorée et transparente d'un beau soir d'été. Autour du corps, au premier plan, s'égrène la gamme de la douleur humaine : la sollicitude attentive et la vénération désolée des porteurs, le regret pénétrant et discret de l'amitié, le désespoir maternel. Ce qui frappe surtout, c'est, d'une part, l'individualité toute humaine des figures, et, d'autre part, la noblesse et la discrétion des sentiments, malgré leur profondeur. Un souci manifeste de bienséance domine l'œuvre. Le cadavre est traité avec vigueur et vérité, mais il est soigneusement placé de telle façon que le visage, déplaisant à traiter, reste dans la pénombre. Les sentiments des personnages sont plutôt suggérés qu'étalés; leur intentensité, si saisissante qu'elle soit, se trahit plutôt à la manière dont les

12. Le *Concert champêtre* toutefois est attribué plutôt aujourd'hui à Titien ou à Palma et l'attention a été attirée sur le fonds de tableaux de maître où le paysage sincère du pays de Cadore tient une place limitée, sans doute, mais des plus intéressantes.

12 *bis*. La date précise n'est pas déterminée.

élans sont maîtrisés. Aucun geste violent, aucun visage convulsé, rien qui change en souffrance pour le spectateur l'émotion pénétrante de la scène.

Entre 1525 et 1530, Titien entretient des relations suivies avec les cours de Ferrare et de Mantoue. Sa réputation s'étend à toute l'Italie du Nord. Il se lie avec l'Arétin, avec le sculpteur Sansovino[13]. Successeur de Bellini comme décorateur officiel et peintre de la République, il est enrichi par ses nombreuses commandes et mène la vie somptueuse d'un grand seigneur. Son atelier est un des plus actifs, le plus actif, peut-être de l'Italie entière. Il travaille pour les palais et les églises, il continue à faire des portraits, témoin cette *Madeleine,* aujourd'hui à Florence, après avoir appartenu d'abord aux marquis de Mantoue, puis au marquis de Guast, le célèbre lieutenant de Charles-Quint.

La date de 1530 est importante dans la vie de Titien. A ce moment, le chef de l'école vénitienne devient le peintre impérial. Lorsque, pendant l'hiver de 1529-1530, Charles-Quint fit la grande descente en Italie, qui devait aboutir au couronnement de Bologne, le marquis de Mantoue et le duc de Ferrare firent connaître à l'empereur Titien et son œuvre. Il en fut aussitôt très frappé : la noblesse solennelle du maître vénitien, son goût de l'ordonnance majestueuse ne pouvaient manquer de plaire à celui dont le génie politique était fait aussi d'équilibre, d'ordre pompeux et de majesté. Qui donc aurait été plus digne que Titien de reproduire les traits de César? Aussi, dès 1531, Titien a fait deux portraits de Charles-Quint. Il y met cette énergie et cette justesse de touche qui fait invinciblement penser aux œuvres futures de Velasquez : aussi bien, le peintre de Philippe IV s'est-il fortement inspiré du peintre de Charles-Quint.

Etre le peintre de l'empereur, c'était la gloire. Titien fut comblé de titres et de faveurs par le souverain qui, à cette heure, dominait l'Europe, et le maître de l'Ecole vénitienne devint le plus célèbre artiste de tout l'Occident.

13. L'architecte et sculpteur à qui nous devons la *Bibliothèque* qui fait face au Palais des Doges.

En Italie, Alphonse d'Este, duc de Ferrare, restait le Mécène par excellence de Titien. A la mort de ce prince, survenue en 1534, Titien trouva un protecteur non moins résolu dans la personne de François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, qui était, d'ailleurs, une manière de fondé de pouvoirs de Charles-Quint en Italie. Au patronage de la maison d'Urbin, comme au patronage de la maison de Ferrare, se rattache une série de portraits et surtout les portraits du duc et de la duchesse. Voici d'abord le *duc d'Urbin* : c'est une superbe page d'histoire : cet homme de coups de tête et de coups de mains est merveilleusement défini par le pinceau. La *duchesse Eléonore,* par contraste, est toute en nuances et en finesse : le voisinage de son mari la pâlit en quelque sorte et la spiritualise; c'est bien la femme résignée de ce héros tragique qui, après avoir vécu selon les maximes du *Prince,* termina sa carrière selon une formule bien connue de Machiavel, c'est-à-dire empoisonné.

Après la mort du duc d'Urbin, Titien reste quelque temps sans avoir en Italie un protecteur officiel parmi les princes régnants. Il travaille alors pour la République de Venise qu'il a longtemps négligée et qui commence à l'en faire apercevoir. C'est l'époque où le peintre achève deux grands tableaux : la *Bataille de Cadore* et la *Présentation de la Vierge au Temple;* cette dernière œuvre, où Titien déploie magnifiquement sa science de la composition et de la couleur, est, par les dimensions, la plus considérable de toute l'école vénitienne.

En 1542, Titien passe sous le patronage des Farnèse. Par eux, il se trouve mis en contact avec le pape Paul III, et ce fut l'occasion de son premier voyage à Rome. Certes, il peut sembler surprenant que Titien, à 65 ans, n'eût pas encore vu la capitale traditionnelle de l'Italie; sans doute, il eût moins parfaitement réalisé le type de l'artiste vénitien s'il eût accueilli jadis les offres de Léon X, s'il se fût de trop bonne heure laissé pénétrer de l'influence romaine. La contemplation des chefs-d'œuvre de Michel-Ange troubla pourtant un instant la sérénité du Vénitien, et, dans une lettre célèbre à son ami l'Arétin, il exprima le regret de n'être pas allé à Rome vingt ans plus tôt. Quant à Michel-Ange, il se montra sévère pour Titien, puisqu'après avoir visité l'atelier que ce dernier avait ins-

tallé à Rome, il s'écria, dit-on : « C'est dommage qu'à Venise on ne commence pas par apprendre à dessiner correctement! ».

Titien resta peu de temps à Rome et revint à Venise. Rappelé par Charles-Quint, il s'absorba de plus en plus dans les commandes de la Maison Impériale. Ce sont désormais les œuvres de la vieillesse qui commencent, vieillesse longue, heureuse et féconde s'il en fut, car Titien peignit jusqu'à son dernier moment et il vécut jusqu'en 1576, presque jusqu'à cent ans[14].

Aussi bien, les œuvres nombreuses qui nous restent de la vieillesse de Titien sont-elles fort loin d'être des œuvres sacrifiées. Lorsque Michel-Ange reprochait à Titien de ne pas savoir dessiner, sa boutade exagérait une accusation au fond très juste, en ce sens que chez les Vénitiens la couleur a toujours primé le dessin. Cependant, la technique de Titien a toujours été en progrès : c'est même par le perfectionnement et l'élargissement de la technique que les œuvres postérieures au séjour à Rome valent surtout aux yeux des critiques. Au surplus, Titien avait toujours été un laborieux. Il se défiait de l'improvisation. Ce peintre solennel, aux airs de grand seigneur, fait involontairement penser à ce que fut, au XVIII[e] siècle, dans le monde des lettres, un M. de Buffon; pour lui aussi, le génie était une longue patience. Pour faire un tableau, une idée heureuse ne lui suffisait pas; il en élaborait la composition avec un soin extrême, conduisait avec lenteur et méthode les travaux d'approche et n'arrivait à l'exécution même de l'œuvre qu'après avoir approfondi les éléments les plus accessoires avec la même minutie que s'il s'agissait des éléments essentiels.

Quelle est donc la vraie place d'un tel artiste dans l'histoire générale de l'art? Peut-être l'admiration que suscite la contemplation de ses œuvres risquerait-elle de faire cette place trop belle. Malgré ses succès et malgré sa gloire, le chef de l'école vénitienne n'appartient pas, à franchement parler, à la famille des plus grands génies artistiques; il ne

14. Le portrait de *Granvelle*, du musée de Besançon, n° 463, appartient à cette période de la vie de Titien.

plane pas à la hauteur d'un Michel-Ange, d'un Raphaël ou d'un Léonard de Vinci. C'est qu'au fond son génie était surtout fait d'un équilibre merveilleux de facultés moyennes. En revanche, on chercherait en vain chez lui une philosophie qui lui appartienne en propre, une façon personnelle de concevoir le monde et la vie, en d'autres termes, il n'est pas un créateur. Titien n'est pas à la source, il est au confluent où viennent se réunir et se marier des manières différentes qui préexistent à lui; l'art qui résulte de cette fusion harmonieuse, c'est tout à la fois l'art de Titien et l'art de Venise. Jamais un maître n'a été à un plus haut point le représentant d'une école qu'il n'a point créée et dont il procède. Et s'il a été un représentant parfait de l'école vénitienne, si telle a été, à vrai dire, son originalité, c'est parce qu'il était vraiment un Vénitien, parce que son tempérament même le prédisposait à comprendre et à s'assimiler l'art des précurseurs, parce qu'enfin ce Vénitien, héritier des Bellini, des Carpaccio, des Palma, des Giorgione, était un artiste supérieur, capable de faire des œuvres supérieures et de porter la peinture vénitienne à son apogée.

VI

Deux grands noms brillent au premier rang de la génération qui suit Titien : Tintoret et Véronèse. Comme l'indique son surnom, Paolo Caliari, dit VÉRONÈSE, est venu à Venise de Vérone; il naquit dans cette dernière ville en 1528. S'il fallait exprimer d'un seul mot la personnalité artistique de Véronèse, il faudrait dire qu'il fut, par excellence, un *décorateur*. La prédominance de la mise en scène est frappante partout chez lui. D'autre part, l'esprit de la Renaissance classique, dont l'école vénitienne n'avait subi longtemps que le reflet, pénètre désormais largement. Décorateur de tempérament et classique d'éducation, Véronèse prend aux maîtres vénitiens qui l'ont précédé ce qui convient à ses goûts; il leur emprunte l'éclat du coloris, la symétrie de l'ordonnance, le culte de la somptuosité et du luxe. Le tableau devient un spectacle offert à l'œil avide du riche Vénitien. La magnificence du décor, que compliquent mille

accessoires, s'anime de tout un monde de personnages qui font valoir la variété de leurs attitudes et de leurs gestes par la splendeur et le pittoresque de leurs costumes. La manière de ce vieux maître d'autrefois, Gentile Bellini, revit, adaptée à la mode du jour et renouvelée de tout l'enseignement apporté par Giorgione, Palma et Titien. Le talent souple de Véronèse s'assimile les conquêtes de ses prédécesseurs et l'esprit même de Venise, jusqu'à cette « morbidesse », dont la note discrète flatte la sensualité raffinée du Vénitien. Mais tout, chez Véronèse, se subordonne au plaisir des yeux; la richesse du dessin, l'éclat des couleurs, la science de la composition et l'habileté de l'agencement priment la psychologie et la pensée. Il ne faut pas chercher dans le tableau de Véronèse l'analyse pénétrante d'un sentiment ou l'interprétation profonde d'une idée, mais la combinaison savante et heureuse d'un effet. La toile a toute l'ampleur et tout l'éclat, mais aussi tout l'apprêt et tout l'artificiel d'un décor de théâtre, et l'objectif prime le subjectif.

A vrai dire, Véronèse continue Titien comme Titien aurait pu se continuer lui-même si, en partant de son *Assomption,* séduit par l'effet de sa propre science décorative, il avait délaissé la nature et l'analyse psychologique pour ne plus songer surtout qu'à l'agencement et à la couleur. Déviation, dira-t-on? Non point, car cette orientation était latente depuis l'origine même dans l'école vénitienne, fille de l'art byzantin. Sans rappeler la *Légende de Sainte-Ursule,* nous savons que le goût des grandes toiles décoratives a inspiré à Titien lui-même des œuvres de dimension énorme, dont l'exemple le plus frappant est la *Présentation de la Vierge au Temple.* La République même ne faisait-elle pas du titre de décorateur officiel la suprême récompense de l'artiste vénitien? On ne saurait s'y tromper. La tendance décorative était la pente fatale sur laquelle devait glisser l'école vénitienne pour tomber peu à peu, mais superbement, dans l'inévitable décadence.

Car la décadence est encore semée de chefs-d'œuvre, lorsqu'elle a pour interprètes des maîtres comme Véronèse. Au demeurant, l'art de Véronèse s'apparente à bien des égards à l'art de Titien. Il est son disciple direct pour le portrait, seulement il ajoute à sa manière un souci plus grand

du costume. N'est-ce point que le costume représente justement dans le portrait la part du décor? Voyez par exemple *Daniel Barbaro,* la tête est digne du pinceau de Titien, la mise est d'une recherche qui révèle le décorateur attentif qu'est Véronèse.

Quelques compositions religieuses, d'une donnée particulièrement simple, donnent encore à un degré remarquable le sentiment de la filiation qui existe entre Véronèse et Titien, par exmple *les Maries au Sépulcre* et *Jésus prenant congé de sa mère.* Et pourtant il n'est pas possible d'oublier combien, dans ses scènes, le souci constant de l'effet visuel refroidit l'inspiration. C'est que le peintre décorateur représente plutôt sur sa toile des attitudes que des sentiments.

Aussi le véritable Véronèse se trouve-t-il surtout à l'aise dans les grandes scènes décoratives à grand effet comme les *Disciples d'Emmaüs,* l'*Annonciation* ou *Moïse sauvé des Eaux.* Les disciples d'Emmaüs sont bien caractéristiques. L'inspiration religieuse disparaît littéralement devant l'invasion du pittoresque. Ce n'est pas un tableau, c'est une mise en scène : un chat ronronne sous la table; un chien se laisse caresser par un jeune garçon, un autre chien se campe bravement au premier plan, caressé par deux petites filles, tandis que des patriciens, des pages, des enfants étalent la somptuosité de leurs vêtements et l'on aperçoit jusqu'à un nègre dans le fond. Tout cela est fait pour être regardé, pour flatter la vue, non pour faire penser ou pour inspirer un sentiment. Les groupes sont adroitement juxtaposés, leur disposition est cohérente et donne une impression satisfaisante d'esthétique, mais on se rend compte que cet assemblage de figures, d'animaux et de choses pourrait être tout autre sans que la substitution modifiât le titre. La richesse de l'ameublement, la majesté du portique, le luxe des costumes, tout cela est un démenti si évident à l'Evangile, qu'il ne reste rien, en somme, du sujet traité. C'est que le sujet n'est presque rien pour Véronèse : un simple prétexte à un déploiement d'agréables motifs et de brillantes couleurs.

L'*Annonciation de la Vierge* est aussi un triomphe de l'art du décor, mais conçu d'une autre sorte. C'est l'exemple le plus frappant de la décoration architecturale en peinture. La décoration architecturale, même

enrichie de tout un luxe d'ornementation, est une façon assez économique de traiter un fond de tableau; mais pour produire un effet intéressant elle exige une entente sérieuse de la perspective. Véronèse a fait faire, justement, un grand pas à l'art vénitien, en ce qui concerne la perspective et, plus généralement, pour tout ce qui touche à technique du dessin.

Moïse sauvé des eaux est un thème souvent repris par Véronèse. Une réplique du Musée de Dijon, exposée en bonne place dans la galerie principale[15], en est la preuve. Dans l'exemple que nous avons sous les yeux et qui est le plus célèbre[16], nous avons un excellent spécimen de la façon dont l'auteur substitue l'objectif au subjectif. Les sentiments variés que comporte la scène se résolvent en pures et simples attitudes. Les personnages semblent poser devant le spectateur pour la représentation mimique de tel sentiment qui leur est assigné en partage. C'est l'expression théâtrale et non intérieure, psychologique, de l'âme humaine. Nous sommes loin de la *Mise au tombeau* de Titien. Ici, le pittoresque règne sans conteste : témoin les deux chiens que retient, à gauche de la toile, un garçon à l'air mutin; l'introduction de ce curieux groupe ne saurait avoir d'autre objet que d'amuser l'œil du spectateur.

En regard de Véronèse, il faut placer un autre grand maître, son contemporain et son émule, TINTORET[17]. Au fond, Véronèse est un petit-fils de Gentile Bellini et de Carpaccio, élargi et magnifié par l'expérience d'une génération et la pénétration de l'art classique. Tintoret est, originairement, en dépit des apparences contraires, un descendant de Giovanni Bellini; mais, s'il a profité des progrès accomplis par Giorgione, Palma et Titien, il cesse d'être un pur Vénitien, parce qu'il se laisse détourner par une admiration trop obsédante de Michel-Ange. Le peintre de la Sixtine, qui a troublé un instant, mais trop tard heureusement, Titien lui-même, a marqué Tintoret d'une empreinte décisive.

Dans le portrait encore Tintoret procède de Titien[18]; souvent il ajoute

15. Salle 15, n° 13.
16. Dresde.
17. De son vrai nom JACOPO ROBUSTI.
18. Musée de Dijon, salle 14, *Portrait d'homme*. Le n° 49, salle 5, donne presque l'impression de la tardive école bolonaise.

un souci de pathétique qui déjà trahit une influence extérieure. Mais, dans le tableau, cette influence extérieure devient dominante. Tintoret veut concilier la vigueur et la puissance du peintre de Jules II avec le coloris vénitien : de là des heurts et des contrastes violents, un fouillis de personnages qui se bousculent dans un flot de couleurs trop vives, si bien que les meilleurs ouvrages du maître, malgré de rares beautés dramatiques de détail, malgré des parties admirables de force et de vérité, produisent, dans l'ensemble, une impression pénible à l'œil, qui, d'abord, est presque uniquement frappé des dissonances. C'est ce qui éclate dans le célèbre *Miracle de Saint Marc*. Ce tableau, à l'Académie des Beaux-Arts de Venise, est exposé juste dans la même salle que l'*Assomption* de Titien, et nulle comparaison n'est plus significative. La composition de Titien, nous l'avons vu, est sereine et toute simple dans son ordonnance; le spectateur en saisit immédiatement et pleinement la signification, sans que le fini du détail nuise à l'intelligence de l'ensemble. Le *Miracle* de Tintoret est hardi, mouvementé. C'est un tour de force prodigieux que d'avoir fait surgir sur la toile cette foule grouillante qui entoure le patient ou qui regarde le saint s'élançant du haut des cieux. Un peuple entier gesticule, se bouscule et crie; mais les attitudes sont tourmentées, les gestes excessifs, la composition est trop touffue et le tableau manque d'air. Dans la *Déposition de croix*, les mêmes défauts apparaissent. La composition, ici, est heureuse; les personnages, peu nombreux, sont traités avec une magistrale vigueur. Mais ce n'est plus la discrétion pénétrante de la *Mise au tombeau* de Titien, et le rapprochement du sujet ne sert qu'à souligner les différences d'exécution. Ici le geste est pathétique, les visages se convulsent, c'est la mimique dramatique avec toute la tension voulue qui la caractérise et par laquelle le théâtre diffère de la vie.

Certes, la mise en scène dramatique de Tintoret, comme la mise en scène pittoresque de Véronèse, est féconde en beautés artistiques, et les deux maîtres ont produit d'admirables œuvres. Il est pourtant impossible de le nier, la décadence de la peinture vénitienne a commencé après Titien. Les disciples de Titien devaient nécessairement lui être inférieurs : un disciple peut imiter un créateur, il ne peut imiter l'harmonie qui résulte

de l'ensemble des qualités d'un maître, lorsque, surtout, l'originalité de ce maître consiste dans la combinaison de tendances jusqu'à lui divergentes. Ce qui faisait le propre de l'art de Titien ne pouvait se communiquer, parce qu'il reflétait justement le génie même de Venise autour de 1500.

Or, Venise elle-même, depuis la maturité de Titien, avait évolué. Le goût même s'y est modifié, comme il se modifie dans tout milieu artistique, à la fois par l'infiltration des influences extérieures et par la vertu du développement interne. La perfection lasse, et l'équilibre dont l'art de Titien donnait l'expression était, en soi, la perfection du genre. Alors naît et grandit le désir impérieux du nouveau, le réel apparaît banal, le calme paraît vide, le grandiose et le noble semblent surannés. On a voulu du mouvement et même de l'agitation, du pittoresque et même du précieux. C'est dans ce sens que Véronèse et Tintoret ont fait évoluer l'art de Titien. Véronèse, encore optimiste, mais plus recherché dans le raffinement de son optimisme, ne se satisfait plus de la noblesse distinguée de Titien; seuls le luxe et la pompe le tentent. Tintoret, hanté par la vision épique des chefs-d'œuvre du Vatican, tente une conciliation impossible; il introduit le goût du tourmenté, du heurté, de l'inattendu. Toute décadence tend à exagérer la part de l'apparence et de l'accessoire; toute décadence tend à prendre pour du sublime ce qui n'en est que la contrefaçon et quelquefois même l'envers. Mais, tandis que l'emphase dramatique de Tintoret procédait d'éléments étrangers à Venise et inassimilables à l'esprit proprement vénitien, au contraire la somptuosité décorative de Véronèse était conforme au goût vénitien de toujours. Voilà pourquoi l'art vénitien a continué, non pas dans le style de Tintoret, mais le style de Véronèse. L'influence de l'auteur de l'*Annonciation* s'exerça sur une génération prolongée de décorateurs dont TIEPOLO est encore un rejeton direct au XVIII[e] siècle, témoin son *Apparition de la Vierge à Saint Jérôme* ou sa *Présentation de la Vierge au Temple*.

Cette évolution ultime de l'école vénitienne, cette prédominance définitive du décor et de la composition pittoresque chez les Vénitiens ne saurait assurément nous surprendre. Venise elle-même, est avant tout,

un décor; elle en a l'éclat des couleurs, le charme de l'ordonnance. Or, Venise en décadence devenait de plus en plus un décor. La décadence artistique de Venise n'est point sans rapport avec sa décadence politique; elle la suit à la distance habituelle, c'est-à-dire à la distance d'une génération. La vie se retire de Venise, puissance italienne; la vie se retire aussi de l'art vénitien. Mais le décor de Venise reste intact, plus calme encore et plus voluptueux, et l'art vénitien aussi, après la déviation avortée de Tintoret, reste décidément un art de décor, essentiellement calme, brillant et voluptueux.

Les Maîtres vénitiens sont donc bien inséparables de Venise elle-même. La palette vénitienne est riche des chaudes nuances que le soleil vénitien fait miroiter à la surface de la lagune ou qu'il fait jaillir du porphyre et du marbre; la mise en scène du tableau vénitien a la somptuosité et l'harmonie du décor féerique de la cité des doges; comme le site, comme la ville même, la peinture vénitienne, entre toutes les manifestations de l'art, est et demeure une fête éternelle pour les yeux.

SIXIEME PARTIE

PHILOLOGIE

OBSERVATIONS SUR LES GLOSES MALBERGIQUES DE LA « LEX SALICA »*

La *Lex Salica* renferme des mots barbares sous forme de notes que l'on a appelées *gloses malbergiques* et que l'on a été amené, après de longues hésitations, à reconnaître pour des notes en langue francique. L'honneur d'avoir mis la philologie en possession de la vérité, quant à l'idiome auquel ces mots appartiennent, revient à Grimm[1]. Mais, en ce qui concerne le caractère et le rôle de ces mêmes mots, nous sommes moins bien renseignés. L'opinion la plus ancienne, celle qui a eu le plus d'influence, est celle qui consiste à voir dans les mots franciques des explications de termes à l'usage des Francs. Après Grimm, l'étude des mots franciques fut reprise par M. Kern[2]. Or, bien qu'il ait eu, semble-t-il, le sentiment intime que ces mots ne constituaient peut-être pas des gloses proprement dites[3], M. Kern, s'abstenant de toute discussion sur ce point, s'attachant uniquement aux recherches de dérivations et à la critique linguistique, a été constamment guidé par la préoccupation

* Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, tome LX, 1899, p. 397-413.

1. Préface à l'éd. Merkel. Berlin, 1850.
2. Ed. Hessels-Kern. Londres, 1880.
3. Ibid. *Preliminary Remarks*, col. 435.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

de rattacher le plus possible, dans chaque article, chacun des mots barbares à l'un des mots latins, de sorte que son magistral commentaire n'a fait que confirmer, aux yeux de beaucoup, par l'ingéniosité même des rapprochements philologiques, une opinion qu'il n'a point songé à soutenir.

Plusieurs arguments concourent à rendre cette opinion inadmissible. Ce sont ces arguments qu'il est indispensable d'exposer tout d'abord.

I

1° La place des gloses malbergiques est constante dans les différents articles et dans les différents manuscrits : on les trouve toujours à la suite de la teneur de l'exposé qui établit le cas visé par l'article et avant la sanction applicable à ce cas. *A priori,* il paraît bien probable qu'on eût placé l'explication à côté du mot expliqué : d'abord, tel est l'ordre naturel; ensuite, comment, dans une autre disposition, le Franc pouvait-il savoir auquel des mots de son texte l'explication se référait? Le mot difficile n'est pas pour tout le monde le même dans un texte donné.

2° Il n'y a jamais qu'une seule et unique glose dans un même article de la loi. Pourquoi n'arrive-t-il pas une seule fois qu'on ait jugé à propos d'expliquer plus d'un terme ou d'une expression? Il faudrait admettre un hasard bien singulier pour qu'il ne se fût jamais rencontré, dans un même article, deux ou plusieurs mots, ou groupes de mots, considérés comme nécessitant une glose[4].

3° Si l'on s'était véritablement proposé d'expliquer à un Franc, c'est-à-dire de traduire par un synonyme de la langue de ce Franc, un

4. On pourrait être tenté d'objecter un cas tel que l'art. XXVII, 3, du ms. de Wolfenbüttel (éd Hessels-Kern, col. 101); mais il suffirait de répondre que l'article invoqué est en réalité double, puisqu'il comporte deux wergeld. Le rapprochement avec l'article précédent (Ibid., XXVII, 2), où il y a également deux wergeld et deux gloses, cette fois toutes deux identiques, montre jusqu'à l'évidence que l'exception n'est qu'apparente.

mot du texte latin, pourquoi imaginer de faire précéder ce synonyme du mot *malberg,* terme désignant, comme l'a lumineusement démontré M. Kern, la loi franque elle-même? Pourquoi aller chercher le synonyme dans ce malberg et dire surtout, chaque fois, qu'on va l'y chercher? L'autorité du texte juridique appelé malberg n'a rien à faire en l'espèce.

4° Si l'on avait voulu efficacement expliquer à un Franc un terme latin, on l'eût fait au moyen d'un terme francique adéquat; on se fût appliqué et astreint à trouver, dans chaque cas, un correspondant aussi exact que possible; c'était là, sans nul doute, la seule méthode capable d'atteindre le but : on eût soigneusement glosé un verbe par un verbe, un substantif par un substantif, à la façon universelle des glossaires. Agir autrement, c'était risquer de dérouter le Barbare au lieu de l'éclairer. Or M. Kern est loin de nous conduire à cette correspondance systématique des termes, son étude amène au contraire à cette impression que la correspondance est parfois impossible à établir et qu'elle demeure le plus souvent réduite à une approximation très grossière.

5° Dans certains cas, particulièrement caractéristiques, l'interprétation des mots barbares comme explication de termes se heurte à de véritables impossibilités. Ce point étant essentiel, il est indispensable de prendre quelques exemples.

Premier cas. — Soit le passage suivant :

... Si vero istud non fecerit et sic eam acciperit, *malb reipus nihil sinus*[5], hoc est MMD dinarios, qui faciunt solidos LXIII, cui *reipi* debentur, exsolvere debet[6].

Le mot *reipus* de la glose malbergique se retrouve dans le latin même sous la forme plurielle *reipi.* Dès lors, comment serait-il une

5. Kern, notes, § 221. D'après lui, *reipus,* dont le sens juridique est bien connu, se rattache à une racine dont la valeur répond assez bien au latin « exemptio; » *nihil sinus,* version très altérée, se rattache à une racine qui équivaut pour le sens au verbe « solvere. » D'autres manuscrits ne portent comme glose que *reipus.*

6. *Éd. cit.,* col. 271.

explication? Il ne porterait point, puisque le mot lui-même, considéré sans doute comme un terme technique intraduisible, a été transporté intact, à peine latinisé grammaticalement, dans le texte. D'ailleurs il n'existe, dans le passage latin qui précède l'abréviation *malb.*, aucun terme, aucune expression qui corresponde. La théorie des gloses est donc visiblement en défaut.

Deuxième cas. — Pour l'article XXVI :

Si quis homo ingenuus alienum letum extra consilium domini sui ante regem per dinario dimiserit et convictus fuerit, *malb. malthoitus meo letu*, hoc est IIIIM. din, qui fac. sol. C. culp. jud.[7].

M. Kern explique que la bonne leçon de sa glose doit être restituée ainsi : *Matho, the atomeo lite!* Il montre avec beaucoup de sagacité qu'il s'agit indubitablement de la formule barbare d'affranchissement et traduit par cette phrase latine : *dicat, te libero, lite*[8]*!* Une formule semblable ne présente, *à priori*, à aucun degré, le caractère d'une glose explicative. Pour qu'elle jouât ce rôle, il faudrait qu'une formule se trouvât aussi dans le texte glosé, et ce dernier ne fournit rien de pareil. Puisqu'on ne peut rattacher avec précision la prétendue glose à aucun des mots du texte, il faut chercher quelque autre interprétation pour rendre compte de l'insertion, à cet endroit, de la formule reconstituée par M. Kern avec tant de bonheur.

Troisième cas.

On rencontre parfois une même glose dans plusieurs articles où tous les autres éléments varient. Les exemples de ce fait pourraient aisément être multipliés : j'en citerai un seul. En ne tenant compte que des cas où la leçon n'est point douteuse, ayant pour elle l'unanimité ou

7. H., col. 136.

8. Kern, notes, § 136. Cf. compte-rendu de M. d'Arbois de Jubainville, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XLI, 611.

la quasi-unanimité des manuscrits glosés, je ne trouve pas la glose *malberg leodardi* dans moins de vingt-six paragraphes différents, contenus dans différents titres.

1. *Vol d'un « sigusium canem ».*

VI, 1. Si quis sigusium canem magistrum imbulaverit aut occiderit, *malb. leodardi,* hoc est DC. din. qui fac. sol. XV. culp. jud.[9].

2. *Vol d'un chien de berger.*

2. Si quis pastoralem canem occiderit aut furaverit, cui fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[10].

3. *Vol d'un soc de charrue.*

VII, 13. Si quis cultellum furaverit, *malb. leodarde,* sunt den. DC. qui fac. sol. XV. culp. jud.[11].

4. *Mise à mort d'une bête trouvée dans un champ par le propriétaire du champ.*

IX, 1. Si quis animal aut caballum vel quolibet pecus in messe sua invinerit, penitus eum vastare non debit; quod si fecerit et hoc confessus fuerit, capitale in loco restituat; ipsum vero dibilem, qui eum percussit, ad se recolligat; si vero confessus non fuerit et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[12].

5. *Tort fait par négligence à la bête d'autrui.*

3. Si quis animalem aut quodlibet pecus, per sua negligencia, nocuerit, et ipse fuerit confessus, capitale in loco restituat; illum debilem ad se recipiat aut colligat. Si vero negaverit et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[13].

6. *Entrée dans un champ d'autrui pour faire paître un troupeau.*

4. Si quis alicujus porci aut qualibet pecora ipsum costodientem, in messe

9. Col. 28, cf. 29, 30, 34.
10. Col. 29, cf. 33, 34.
11. Col. 41.
12. Col. 47, cf. 50, 51, 52.
13. Col. 47, cf. 50, 51, 52.

aliena cucurrent, et illum negantem, et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[14].

7. *Bris de haie pour mener paître un troupeau dans une terre d'autrui.*

8. Si quis autem per inimicicia aut per superbia sepem alienam ruperit et in messe, in pratum, vel quemlibet laborem, pecora miserit, cujus est labor, testibus eum convincat, ei reputetur damnum et aestimatum reddet et insuper, *malb. leodardi,* MCC din. qui fac. sol. XXX culp. jud.[15].

8. *Vol d'une clochette au cou d'un porc.*

XXVII, 1. Si quis tintinno de porcina aliena furaverit, cui fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* hoc est DC. din. qui fac. sol. XV. culp. jud[16].

9. *Vol d'une clochette au cou d'une autre bête.*

2. Si vero de pecoribus furavit et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[17].

10. *Vol d'entraves de chevaux.*

3. Si quis pedica de caballus furaverit, cui fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[18].

11. *Vol dans un champ.*

5. Si quis in messe aliena in furtum meterit et inventus fuerit *malb. leodardi,* sunt din. DC. qui fac. sol. XV. culp. jud.[19].

12. *Vol dans un jardin.*

6. Si quis in horto alieno ingressus fuerit in furtum et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[20].

14. Col. 47, cf. 52.
15. Col. 61, cf. 56, 60.
16. Col. 136, cf. 137, 140.
17. Col. 137, cf. 142 et 140, note.
18. Col. 146, cf. 149, 150, 151.
19. Col 146, cf. 149, 150, 151.
20. Col 146, cf. 149, 150, 151.

13. *Vol de fruits.*

8. Si quis in potus de pomario aut de perario deruperit, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. qui fac. sol. III. culp. jud.[21].

14. *Mutilations d'arbres fruitiers.*

15. Si quis pomarium aut pirarium excervicaverit, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. qui fac. sol. III. culp. jud.[22].

15. *Vols de divers légumes.*

7. Si quis in nabina, in favaria, in pesaria, in linticlaria in furtum ingressus fuerit, cui fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[23].

16. *Vols de récolte en emportant la charge sur un cheval ou une charrette.*

8. Si quis de campo alieno messe furaverit et hoc aut in caballo aut in carro duxerit ad domum suam et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[24].

17. *Même vol en prenant la charge sur le dos.*

9. Si vero in dorsum portaverit, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[25].

18. *Vol dans un pré.*

10. Si quis prato alieno secaverit, opera sua perdat; et si exinde ad domum suam duxerit fenum et discargaverit, et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. MDCCC. fac. sol. XLV. excepto capitale et dilatura[26].

19. *Vol d'une charge de foin.*

11. Si vero tanto præsumserit, quantum in dorsum suum portaverit et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[27].

21. Col. 149, cf. 151.
22. Col. 149, cf. 151.
23. Col. 146, cf. 150.
24. Col. 146, cf. 149, 150, 151.
25. Col. 146, cf. 149, 151.
26. Col. 149-155, cf. 158, 160.
27. Col. 155, cf. 158, 160.

20. *Vendange d'une vigne d'autrui.*

12. Si quis viniam aliena in furtum vindimiaverit et inventus fuerit, *malb. leodarde,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[28].

21. *Vol de vin.*

13. Si vero vinum ad domum suam duxerit aut in cavallo aut in carro discargaverit, et ei fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. MDCCC fac. sol. XLV. culp. jud.[29].

22. *Coupe de bois dans la forêt d'autrui.*

15. Si quis in silva, materium alienum capolaverit aut incideret, cui fuerit adprobatum, *malb. leodardi,* sunt din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[30].

23. *Bris de haie.*

LII, 1. Si quis tres virgas, unde sepe superlegata est, vel retortas capolaverit, aut ipsa sepe aperuerit, *malb. leodardi,* DC. din. qui fac. sol. XV. culp. jud.[31].

24. *Charroi à travers un champ d'autrui.*

2. Si quis per aliena messe, post levaverit erpice, carrugam traxerit aut carrum sine via transierit, *malb. leodardi,* sunt din. CXX. fac. sol. III. culp. jud.[32].

25. *Passage à travers un champ d'autrui.*

3. Si quis messe aliena, jam expalmitante, sine via transierit, *malb. leodardi,* sunt. din. DC. fac. sol. XV. culp. jud.[33].

26. *Vol de la peau d'un cheval mort.*

XXXVII. 6. Si quis caballo alieno excurtaverit, *malb. leodardi,* hoc est, CXX. din. qui fac. sol. III. culp. jud.[34].

28. Col. 155, cf. 158, 159, 160.
29. Col. 155, cf. 158, 160.
30. Col. 155, cf. 158, 159, 160.
31. Col. 195, cf. 191, 194, 196.
32. Col. 200, cf. 203, 204, 205.
33. Col. 200, cf. 203, 204.
34. Col. 226, cf. 230, 231, 232.

A voir cette longue série de paragraphes, il est bien clair que le mot *leodardi* ne peut aucunement jouer, dans chacun d'eux, le rôle d'une glose explicative[35].

Toutes les considérations qui précèdent amènent à la conviction que cette interprétation des gloses malbergiques doit être repoussée et qu'il est nécessaire de lui en substituer une autre.

II

Si les mots qui suivent le terme *malberg* ne sont point des gloses explicatives, que peuvent-ils être? Tout porte à croire qu'ils ont le caractère de renvois. M. Kern a exposé avec une grande force les raisons multiples que l'on a de croire à l'existence d'un texte barbare antérieur aux textes latins : c'est ce texte barbare qu'on appelait *malberg*, c'est-à-dire *Forum, For, Fuero*[36]. Dès lors, il est très naturel de penser qu'en traduisant en latin on ait eu l'idée de renvoyer au texte original pour chacun des articles, de façon à obtenir une correspondance permanente. Comme on ne numérotait pas les articles, on a pu procéder par *incipit*, — soit du titre soit de la teneur, — ce moyen de citer qui a été si employé et si longtemps.

L'hypothèse n'a, en soi, rien que de très plausible. Si l'on passe à la pratique, on ne tarde point à s'apercevoir qu'elle rend aisément raison de tout ce qui, dans la théorie précédente, paraissait si étrange ou même inexplicable.

1° La place des mots barbares qui semblait si mal choisie est pleinement justifiée : c'est bien à la fin de l'exposé juridique qu'on pouvait et devait donner le renvoi. Au contraire, la place d'une glose proprement dite eût été variable; une telle glose n'eût pu être placée

35. M. Kern pense que le mot *leodardi* signifie *tort, amende, indemnité*. Or, avec ce sens, s'il était une explication, il pourrait figurer à titre égal dans quantité d'autres articles, comme il figure dans les vingt-six cités; car il n'y est pas moins question d'un dommage, d'une indemnité ou d'une amende.

36. Kern, *Preliminary Remarks*, col. 434 et suiv.

qu'à côté du mot à gloser : c'est là une conjecture à coup sûr raisonnable. Mais on peut aller plus loin : on peut dire, avec preuves à l'appui, que, quand il s'est véritablement agi d'une glose, les traducteurs de la loi l'ont réellement mise à sa place naturelle. La loi salique, en effet, — et il est précieux de le relever ici, — offre deux exemples au moins de gloses véritables.

1er *exemple* : III, 5. Si vero taurus ipse de tres villas communis vaccas tenuerit, hoc est *trespillius*, qui eum furaverit[37]...

2e *exemple* : XXXIV. Si quis vasum ad ministerium, quod est *strogau*, puella ad ministerium aut faber[38]...

Le commentaire de M. Kern nous apprend qu'en réalité *trespillius* est un mot barbare, à terminaison latinisée par un scribe, et dont le sens est « a bull for three villages », de sorte que *trespillius* correspond exactement au latin *taurus de tres villas*[39]. De même *strogau* représente un synonyme francique de *vasum* ou *puerum ad ministerium*[40]. Nous sommes donc bien ici deux fois en présence d'une glose, d'un équivalent inséré dans l'intention d'éclairer une expression latine. Comment a-t-on procédé? On a pris soin d'établir une correspondance rigoureuse; on a placé l'équivalent germanique à côté de l'expression latine; on ne s'est point préoccupé d'aller chercher l'équivalent dans le malberg, ou tout au moins on ne s'est point avisé de faire intervenir, à propos d'une explication de termes, l'autorité du texte juridique primitif; mais on a simplement ajouté, en le faisant précéder de la locution caractéristique *c'est-à-dire* (*hoc est* ou *quod est*), le synonyme barbare à la suite de l'expression latine considérée comme nécessitant pareille adjonction. L'existence dans la loi de deux gloses explicatives au moins, et le contraste frappant que l'une et l'autre offrent, par rapport aux autres notes en francique, me semblent constituer, pour ainsi dire, une contre-épreuve, dont la portée est considérable.

37. Col. 19, cf. 20, 23, 24, 25.
38. Col. 56, cf. 57, 58.
39. Kern, notes, § 40.
40. Ibid., § 69.

2° Aussi bien, toutes les difficultés d'ordre général soulevées par la théorie des gloses s'évanouissent-elles maintenant. Il n'y a régulièrement qu'un renvoi dans un article, parce que l'article latin correspond à un article barbare unique.

3° Le mot *malberg,* précédant systématiquement la note en francique, s'explique à merveille. Il y a même tout lieu de croire qu'il fait lui-même partie de la référence. Il est vraisemblable que ce mot désignait non seulement la loi barbare dans son ensemble, mais aussi chaque partie de cette loi. *Malberg reipus,* par exemple, a toute apparence de signifier *loi,* correspondant à la rubrique *reipus.*

4° Dans l'hypothèse des renvois, il n'y a plus à chercher une correspondance constante et étroite entre les mots franciques et les mots latins. Cette correspondance existe naturellement bien des fois, et c'est précisément ce qui a fait illusion. Mais on conçoit qu'il puisse y avoir, et il y a, en fait, des exceptions.

5° L'hypothèse des renvois fait disparaître également les impossibilités d'interprétation qui ont été relevées pour les trois exemples cités précédemment.

1er cas. La répétition du mot *reipus,* qui figure à la fois dans la glose et dans le texte, résulte d'une coïncidence et ne soulève plus aucune difficulté.

2e cas. La formule d'affranchissement *si l'on dit je te délivre, lite...,* figurant en *incipit,* a normalement servi de renvoi. D'autre part, dans sa version, le traducteur n'a point jugé utile de reproduire une formule barbare, il a simplement exprimé le cas juridique par la clause *si quis...* Dès lors, nous concevons sans peine comment, de même qu'il y avait répétition du mot dans le cas précédent, il n'existe ici, dans le libellé actuel, aucune correspondance littérale entre la note et le texte.

3e cas. Enfin *leodardi* est une rubrique commune aux vingt-six articles cités. On ne peut s'empêcher d'ailleurs de remarquer qu'en dépit de la différence de la teneur, ces articles ont entre eux un certain lien: il s'agit dans tous de délits relatifs à une exploitation agricole. Le mot

leodardi semble donc être l'*incipit* d'un texte juridique qui réglementait, dans le *malberg*, les délits de cette catégorie.

III

Une objection peut être, à première vue, opposée à la théorie qui vient d'être proposée, quant à la nature des gloses malbergiques. Tous les manuscrits ne portent pas toujours la même glose pour un même article, et la disposition de l'édition Hessels-Kern, qui met les textes correspondants des divers manuscrits en regard, permet de constater assez souvent cette divergence. A considérer, par exemple, l'article suivant dans les cod. 1 et 7, on constate une différence irréductible de la glose :

Cod. 1 (art. XLI, 8).

Si quis hominem in quadrivio sine manus et sine pedes, quem inimici sui demisserunt, et eum peroccide-runt, cui fuerit adprobatum, *malb. friofertho.* hoc est IIIIM. din. qui fac. sol. c. culp. jud.[41].

Cod. 7 (art. LXXIII).

Si quis hominem ingenuum sine manus et sine pedes, quem inimici sui in via truncatum reliquerint, occisserint, *malb. wasbuco,* IIIIM. den. qui fac. sol. c. culp. jud.[42].

La glose malbergique étant supposée être un renvoi, ce renvoi doit être partout le même pour un article donné; s'il n'y a pas identité de la glose, il est impossible que l'on ait réellement affaire à un renvoi. Ainsi formulée, l'objection ne va à rien moins qu'à détruire la théorie; elle la détruirait, en effet, si elle était fondée; mais elle ne l'est point, et il est essentiel de le démontrer.

Si nous jetons les yeux sur l'article des cod. 5 et 6 qui correspond à l'article précédemment énoncé, nous constatons que ces manuscrits portent la glose *frethfalto wasbusgo,* c'est-à-dire justement le groupe des deux mots barbares que portaient respectivement nos deux manuscrits divergents. Il en résulte qu'en réalité la glose originaire se com-

41. Col. 253.
42. Col. 258.

posait au moins de ces deux mots : pour abréger, le cod. 1 (ainsi d'ailleurs que le cod. 2) et le cod. 7 (ainsi que le cod. 8) ont conservé un mot seulement sur deux, mais non le même de part et d'autre[43]. C'est donc en définitive le même renvoi que portait le prototype de chacun des manuscrits en présence, et le désaccord, résultant de deux mutilations indépendantes, ne peut nous donner le change.

Au reste, le cas n'est point très rare, où nous possédons l'intermédiaire, pour ainsi dire, qui nous donne la glose plus complète et dont l'intervention décisive résout la divergence. Voici un second exemple non moins caractéristique :

Cod. 2 (art. II, 14).

Si vero amplius super XXV remanserint qui non fuerint involati, cui fuerit adprobatum, *malb. inzimus*, sunt din. MCCCC. fac. sol. XXXV. culp. jud.[44].

Cod. 6 (art. II, 19).

Si vero super XXV porci fuerint furati et aliqui ex ipsis remanserint qui non fuerint involati, *malb. texaca* sunt den. MCCCC. qui fac. XXXV. sol. culp. jud.[45].

Manifestement, *inzimus* et *texaca* sont irréductibles. Mais le cod. 3, un peu plus haut, donne la glose *ingimus texaga*[46], d'où il suit que la solution qui s'impose est identique à celle de tout à l'heure. Des deux mots de la glose, les cod. 2 et 6 n'ont conservé qu'un seul; ils ont fait un choix arbitraire, dans lequel ils ne se sont pas rencontrés. Mais leurs deux gloses actuelles, quelque différentes qu'elles soient, ne peuvent nous faire illusion : grâce à l'intermédiaire que représente pour nous le cod. 3, nous sommes en mesure de reconnaître les traces d'une seule et même rubrique.

C'est qu'en réalité les gloses primitives paraissent avoir été géné-

43. On pourrait éprouver un scrupule et supposer qu'au contraire les cod. 5 et 6 pourraient avoir procédé à la fois des deux autres et fondu les deux gloses en une; mais le parallèle des manuscrits et l'étude de leurs relations prouvent surabondamment que les versions des cod. 5 et 6 sont indépendantes des cod. 1 et 7. Du reste, c'est le cod. 3 qui joue le même rôle dans le deuxième exemple.

44. Col. 11.

45. Col. 14.

46. II, 7 (col. 13).

ralement plus étendues que ne nous les ont conservées les manuscrits. Quelquefois, en effet, l'un d'eux nous offre une glose plus développée que les autres. Ainsi, tandis que le cod. 3 donnait les deux mots *ingimus texaga*, plus abondant encore le cod. 10 donne en regard *inzymis exachalt et cepto tua septun chunna*[47]. Le cas de gloses aussi longues est assez rare; il est pourtant assez fréquent pour nous convaincre que la plupart de nos gloses doivent être non seulement très altérées par de longues séries de mauvaises lectures, mais encore singulièrement tronquées. Nos manuscrits laissent rarement subsister plus de deux mots; souvent un seul leur suffit; il arrive même que le terme *malberg* figure sans aucune glose à la suite[48]; la négligence des copistes a donc été fort grande. Elle n'a d'égale que leur ignorance: la valeur des mots franciques leur échappait complètement; l'un d'eux y voyait du grec et déclare qu'il a omis ces mots inutiles[49]. Encore ne se tient-il point à cette règle d'abstention, et plus d'une fois il reproduit, par inadvertance, ces gloses mêmes qu'il déclare vouloir nous épargner. Ce scribe a été franc; d'autres l'ont été moins, sans montrer plus de soin ni de science; tantôt ils oublient une glose, tantôt ils la réduisent et la mutilent, tantôt ils répètent par distraction deux fois la même dans

47. M. Kern prouve que ces trois derniers mots ne sont autre chose que l'énonciation en francique de la somme même de l'amende et doivent se traduire par « 1,400 deniers. » Ces trois mots constituent donc, à proprement parler, l'*explicit* de l'article du Malberg. Le cas n'est pas absolument isolé (cf. Kern, notes, §§ 29-53); et nous pouvons peut-être saisir là l'indice d'un état primitif très différent de celui que nous trouvons dans nos copies : un état dans lequel la glose, s'il est permis en pareil cas de garder cette appellation, aurait été la reproduction intégrale de l'article barbare lui-même. La conjecture s'accorde pleinement avec tout ce qui a été exposé jusqu'ici. En outre, un souvenir de cet état ancien se retrouverait encore aujourd'hui dans des locutions comme *sunt* ou *hoc est*, conservées régulièrement par plusieurs manuscrits, dans tel article par tous, et qui ne présentent, en l'état actuel, aucun sens satisfaisant.

48. Col. 10, III, 14 (col. 25); cod. 10, XX, 2 (col. 106); cod. 7 et 9, XXXVIII, 1 (col. 150).

49. Note du cod. 3 : « Nos propter prolixitatem voluminis vitandam, seu fastidio legentium, vel propter utilitatem intelligendi, abstulimus hinc *verba graecorum* et numero dinariorum, quod in ipso libro crebro conscripta invenimus (éd. Hessels-Kern, Introd., col. XIV).

deux articles successifs, ce qui crée aussitôt une discordance[50]. Toutefois, la plupart des discordances s'expliquent par des cas de suppressions partielles, analogues aux deux exemples ci-dessus, car, lorsque manque l'intermédiaire, il est clair que la fréquence et l'évidence des cas où l'existence de cet intermédiaire a supprimé toute difficulté autorisent l'hypothèse d'une solution analogue.

On ne saurait donc rien conclure contre la théorie des renvois, des divergences que présentent quelquefois les différentes leçons.

IV

Toutes les observations qui viennent d'être exposées étaient nécessaires pour permettre d'apprécier une théorie fort séduisante qui a été soutenue par M. Sohm[51]. Cette théorie, qu'on peut appeler théorie de la *glose judiciaire,* se rattache intimement à la théorie de la glose explicative et témoigne de l'influence de celle-ci; mais elle en constitue une application particulièrement originale. Elle emprunte de plus au nom et à l'autorité de son auteur un intérêt considérable.

M. Sohm interprète le mot *malberg* d'une façon différente de celle que nous avons envisagée jusqu'ici. *Malberg* désigne pour lui simplement l'endroit où se tient le tribunal. La glose malbergique est bien une glose de langue franque, mais elle est quelque chose de plus : elle est conçue dans la langue judiciaire des Francs, « elle impose une *nécessité* à la *partie*[52]. » L'abréviation *malb.* équivaut donc à « c'est-à-dire dans la langue judiciaire. » M. Sohm croit trouver l'expression entière et très nette dans le passage suivant qu'il considère comme décisif :

ante regem aut in mallo publico legitimo, hoc est in mallobergo ante teoda aut thunginum[53].

50. C'est surtout le fait du cod. 1, ainsi que l'a signalé à plusieurs reprises M. Kern, et dont un exemple se trouve dès l'article II, 2, *Chranecalcium* (col. 1).

51. Sohm, trad. Thevenin, *la Procédure de la Lex Salica* (*Bibl. de l'Ec des hautes études,* fasc. 13, p. 162 et suiv.).

52. *Ibid.*, p. 168.

53. Art. XLVI, éd. Hessels-Kern, col. 208.

Voici comment s'exprime M. Sohm au sujet de ce passage : « Les mots *ante teoda aut thunginum* constituent proprement la glose malbergique; ceci est confirmé par ce fait que la plupart des manuscrits présentent seulement la leçon *hoc (quod) est, ante teoda aut thunginum*. Jusqu'ici l'on a rapporté *in mallobergo* à ce qui suit et l'on a traduit : à l'endroit où se tient le tribunal en présence du peuple et du thunginus. Or, *in mallobergo* est intimement lié à *hoc est* et *hoc est in mallobergo* exprime la même chose que *malb.* et *hoc est*[54]. » En conséquence, M. Sohm met une ponctuation différente et entend « c'est-à-dire dans la langue judiciaire : devant le peuple et le thunginus. »

Nous sommes en présence de deux traductions : entre elles il faut choisir. Or, la bonne doit être précisément celle que M. Sohm rejette, et celle qu'il adopte ne doit être qu'un contresens. En effet, *hoc est* ne se trouve nulle part, à ma connaissance, — et M. Sohm l'eût certainement signalé, — devant l'abréviation *malb.;* par contre, il est de règle, chaque fois que la locution *hoc est* ou *quod est* se rencontre, qu'elle se trouve devant un mot explicatif. *In mallobergo* doit donc constituer une explication, et la glose doit être *in malobergo ante teoda aut thunginum*. Lorsque M. Sohm affirme que *in mallobergo* est intimement lié à *hoc est,* il n'apporte point un argument, il ne fait que préjuger la question. Au contraire, il est très naturel que la glose soit l'expression entière, car elle se calque fort bien sur l'expression glosée : *in mallobergo* correspond à *in mallo publico,* tandis que *ante teoda aut thunginum* explique *legitimo* en précisant les conditions que doit remplir le tribunal pour être régulièrement constitué. Quant au fait que quelques manuscrits portent simplement *hoc est : ante teoda aut thunginum,* il s'explique très facilement par la tendance déjà signalée à la réduction des gloses. *Mallobergo,* synonyme de *mallo publico,* a dû paraître inutile à tel scribe qui en a fait l'économie. On ne peut rien en inférer, quant à l'interprétation du passage.

Si je n'ai point placé cette glose, qui est à coup sûr une glose explicative, à côté des deux que j'ai citées plus haut, c'est que la présence

54. Sohm, *loc. cit.*, p. 163.

du mot *ante* tend à faire croire que le rédacteur pensait donner une glose en latin et non une glose en langue barbare. En tout cas, la présence de ce mot latin *ante* est une difficulté de plus pour l'interprétation de M. Sohm, car une glose judiciaire en langue franque ne saurait comprendre de mots latins, et l'idée que se fait ce savant du formalisme rigoureux de la procédure salique exclut, de toute évidence, l'insertion de mots non franciques dans une glose qui n'est qu'une formule juridique. Il ne peut donc s'agir ici que d'une pure explication de termes; *hoc est* joue son rôle ordinaire; *in mallobergo* n'a point le sens de l'abréviation *malb.* La traduction véritable de l'article est la traduction anciennement admise; pour préférer celle de M. Sohm, il faudrait non seulement passer sur les difficultés dont il vient d'être question, mais encore présupposer justement la thèse que cette traduction doit elle-même démontrer[55].

Il reste donc à se demander si la théorie de M. Sohm, considérée comme une solution conjecturale du problème, le résoudrait d'une manière satisfaisante. La réponse est négative. En premier lieu la loi salique serait, eu égard aux gloses, un *formulaire*, et M. Sohm ne craint point de prononcer le mot. Or, la seule formule proprement dite qu'on y rencontre, à ma connaissance, est la formule d'affranchissement que M. Kern a restituée. Ou je me trompe fort, ou l'on serait en droit d'en attendre davantage. Grimm ayant émis l'idée que les gloses seraient des formules destinées à éclairer immédiatement le juge sur l'amende à prononcer[56], M. Sohm déclare l'opinion insoutenable à cause de la rareté des cas où la glose exprime un chiffre ou une amende. On

55. M. Sohm pense trouver une confirmation de son interprétation dans la comparaison de deux leçons qu'il relève dans un article, d'ailleurs particulièrement altéré (éd. Kern, cod. 4, art. XXXV, 4, col. 58, et cod. 5, art. X, 7, col. 59). Si l'on était frappé de ce rapprochement, il faudrait recourir à l'art. III, 6 (col. 20 et suiv.), où se trouve un cas analogue et où cette fois, l'accord des manuscrits étant complet, il y a impossibilité absolue à supposer l'équivalence des deux locutions *malb.* et *hoc est* désirée par M. Sohm. J'ai montré que la glose proprement dite, qui n'est pas inconnue à la loi salique, est essentiellement différente de la glose malbergique: M. Sohm fonde sa théorie sur leur confusion. L'art. III, 6, éclairé par le commentaire de M. Kern, me paraît concluant à l'encontre de M. Sohm.

56. Préf. à l'éd. Merkel, p. LXIV.

pourrait par conséquent repousser non moins justement l'opinion de M. Sohm lui-même en observant simplement combien les formules seraient rares dans ce prétendu formulaire. Ensuite, on ne voit pas pourquoi les Saliens auraient été, à un si haut degré, plus formalistes que les autres Barbares, dont les lois sont dépourvues de gloses judiciaires. D'ailleurs, la théorie des gloses judiciaires se heurte à presque toutes les objections qui se sont élevées contre la théorie des gloses explicatives. Ainsi, la glose *teodardi,* dans les vingt-six exemples cités, devient plus incompréhensible que jamais; il est inexact, en effet, de dire qu'elle doit être prononcée par le plaignant, qui réclame une amende de quinze sous[57], car cette glose se présente, on l'a noté, dans des cas où l'amende encourue est différente.

Enfin, M. Sohm paraît oublier que, rarement il est vrai, mais quelquefois cependant, un nombre de deniers figure dans la glose, fait non seulement inexplicable pour lui, mais encore inconciliable avec ce qu'il dit des cas où une glose exprime, par un terme technique, le *petitum* du demandeur[58].

En raison de ces difficultés, qu'un examen plus détaillé de la dissertation de M. Sohm, et surtout du texte de la loi, ne ferait que multiplier, il y a donc lieu de rejeter la théorie des gloses judiciaires, comme a été rejetée celle des gloses proprement dites.

V

Si l'on admettait l'hypothèse des gloses malbergiques considérées comme références, il deviendrait capital de déterminer, avec le plus grand soin, quels sont les articles pourvus de gloses. Il y aurait là apparemment un élément de nature à emporter l'âge relatif de ces articles. La présence de la glose attesterait, en effet, à coup sûr, que l'article qui la renferme existait déjà, quant au fond, dans la législation

57. Sohm, *loc. cit.*, p. 170.
58. Sohm, *loc. cit.*, p. 170.

barbare du *malberg*. Les articles dépourvus de gloses, au contraire, seraient probablement en grande partie reconnus comme appartenant à une législation plus récente.

L'étude des gloses, sur cette donnée, pourrait donc avoir des conséquences importantes pour l'histoire du droit : c'est à cet égard surtout que la question est intéressante et méritait d'être posée.

NOTES SUR LES REGLES DE L'AFFIRMATION ET DE LA NÉGATION DANS LE DIALECTE PARLE A FERRIERES (Hérault) *

Les règles suivantes concernant la forme et l'emploi de l'affirmation et de la négation ont été notées dans le dialecte actuellement parlé à Ferrières (commune du canton d'Olargues, arrondissement de Saint-Pons, département de l'Hérault) et y présentent une remarquable fixité.

L'affirmation s'exprime d'une manière toute différente selon qu'il est répondu à une question posée sous la forme positive ou négative. Dans le premier cas, l'affirmation est *o* et *ouy;* dans le second cas, elle est *si* ou *siffait*. On se sert de *o* ou de *si* chaque fois que l'on s'adresse à une personne que l'on tutoie, tandis que l'on se sert de *ouy* ou de *siffait* lorsqu'on s'adresse soit à une personne à laquelle on dit « vous », soit à plus d'une personne. En d'autres termes, dans leur emploi respectif et bien défini, *o* et *si* correspondent à un singulier; par contre, *ouy* et *siffait* correspondent à un pluriel, réel ou respectueux.

La négation ne connaît point de différence entre la question posée sous forme positive ou sous forme négative; mais elle connaît la distinction entre le singulier et le pluriel, dans des conditions analogues à celles qui viennent d'être relevées pour l'affirmation. On répond *nou* lorsqu'on s'adresse à quelqu'un que l'on tutoie, et *nanni* lorsqu'on s'adresse soit à quelqu'un à qui l'on dit « vous », soit à deux ou plusieurs personnes.

* Extrait de la *Romania*, T. XXVIII, 1899, p. 289-291.

Le tableau ci-dessous et les exemples qui l'accompagnent permettent de se rendre immédiatement compte des règles suivies à cet égard :

Affirmation.
- 1° Réponse à une question posée sous forme positive. Ex. : *As bist lou loup?* → *o* (singulier). *ouy* (pluriel). *o* (*mou fraire*). *ouy* (*mous fraires; — moussu*).
- 2° Réponse à une question posée sous forme négative. Ex. : *As pas bist lou loup?* → *si* (singulier). *siffait* (pluriel). *si* (*mou fraire*). *siffait* (*mous fraires; — moussu*).

Négation...
- *Nou* (singulier). *Nanni* (pluriel).
- Ex. : *As bist lou loup?* → *Nou* (*mou fraire*).
- *As pas bist lou loup?* → *Nanni* (*mous fraires; — moussu*).

J'ignore quelle est au juste l'extension de ces phénomènes, et il serait curieux de pouvoir la déterminer. Telle des distinctions signalées doit être générale, telle autre plus locale. Ainsi Mistral, dans son *Dictionnaire Provençal-Français*, au mot o marque notre différence d'emploi entre *o* et *ouy*, mais ajoute : « Dans les Alpes cependant on répond *o* à toutes sortes de personnes. » (II, 483, col. 1). Il marque, sans faire de réserve, la différence du même genre de *nou* avec *nanni*, (*Ibid.*, p. 416, col. 2), et cette différence paraît la plus constante en même temps que la plus rigoureuse. Sur des points assez divers du domaine méridional, et peut-être le pourrait-on partout, on entend reprendre et gronder les enfants qui répondent *nou* au lieu de *nanni*, comme coupables d'une inconvenance. Au mot *si*, Mistral ne spécifie aucun cas d'emploi. Néanmoins, je note que le seul exemple qu'il en donne en temps qu'affirmation absolue répond à une question posée

sous forme négative : « L'as *pas* visto? — *Si.* » (*Ibid.*, 889, col. 3). C'est en vain qu'on chercherait l'expression *siffait* dans le *Dictionnaire Provençal-Français* : elle n'y figure point, ce qui suffit pour autoriser à croire qu'aucune règle précise n'en régit l'usage, si même il n'est pas inconnu, en Provence propre. Nous trouvons donc dans Mistral une partie seulement des distinctions observées si rigoureusement dans le dialecte de Ferrières.

Ouy ne se prononce pas de même partout où il est usité. A Ferrières, la prononciation met nettement l'accent sur *ou*. Ailleurs, on dit *oui* comme en français, par exemple du côté de Montauban et en Limousin. Si ce *oui* n'est que le mot français importé, il serait intéressant de rechercher d'où vient la prononciation que je représente par *ouy* et si elle existe sur d'autres points du domaine.

ADDITION A LA LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

M. BRENAC, professeur au Collège Moderne Berthelot, Toulouse.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

COMITÉ D'HONNEUR V

COMITÉ D'ÉDITION VI

LISTE DES SOUSCRIPTEURS VII

TITRES ET BIOGRAPHIE DE M. JOSEPH CALMETTE XIX

LISTE DES PUBLICATIONS DE M. JOSEPH CALMETTE XX

1re PARTIE

Histoire Générale.

Le Moyen âge devant l'Histoire 1
Histoire et Biologie 15
Unité française, diversité régionale 23
Observations sur la chronologie du règne de Clovis 30
La montée féodale à l'époque carolingienne 39
Saint Louis 48
Une lettre du Grand Capitaine, Gonzalve de Cordoue (14 mai 1495) 55
Un syndicat des scribes de la chancellerie aragonaise sous Ferdinand le Catholique 58

2e PARTIE

Histoire Méridionale.

Le Languedoc dans l'Histoire de France 63
Comtes de Toulouse inconnus 73
Notes carolingiennes d'intérêt méridional 80
L'Aquitaine carolingienne 87
Quatre thèses de 1574 soutenues devant la Faculté de Médecine de Montpellier . 95

3e PARTIE

Histoire du Roussillon et de la Catalogne.

Quelques aspects de l'histoire du Roussillon 125
Deux provinces sœurs : l'Alsace et le Roussillon 139

Les origines légendaires et historiques de la Catalogne 142
Notes sur Wifred le Velu 156
A propos d'un « duché de Roussillon » au Xe siècle 167
Le problème des origines de Perpignan 169
Benoît XIII et le muscat de Claira 178
Un mandement de Louis XI à Dunois (4 juin 1469) 180
Deux lettres du XVe siècle en portugais aux Archives de Barcelone 183
Contribution à l'histoire du commerce catalan en Provence 189
Un poème latin sur la prise de Perpignan sous Louis XIII 196

4e PARTIE

Histoire de la Bourgogne.

Bourgogne et Midi à l'époque carolingienne 199
Campobasso 207
Campobasso et Commynes 208
L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole 215
Un épisode de la Ligue à Dijon : l'Affaire La Verne (1594) et Notes sur la Ligue en Bourgogne (préface) 240

5e PARTIE

Histoire de l'Art.

Les éléments communs et les éléments spéciaux dans l'architecture romane de la Bourgogne 245
Le génie sculptural de la Bourgogne et le dualisme gothique 261
Les limites architectoniques du gothique bourguignon 270
Venise et les maîtres vénitiens 282

6e PARTIE

Philologie.

Observations sur les gloses malbergiques de la *lex salica* 307
Notes sur les règles de l'affirmation et de la négation dans le dialecte parlé à Ferrières (Hérault) 326

Addition à la liste des Souscripteurs 329

TABLE DES MATIÈRES 331

Toulouse. — Typ. Édouard Privat. — 3708-6-46

Faculté des Lettres de Toulouse
INSTITUT D'ÉTUDES MÉRIDIONALES
HISTOIRE



